
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



LA

SCIENCE POLITIQUE

FONDÉE

SUR LA SCIENCE DE L'HOMME.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

LA

SCIENCE POLITIQUE

FONDÉE

SUR LA SCIENCE DE L'HOMME,

OU

ÉTUDE DES RACES HUMAINES

SOUS LE RAPPORT PHILOSOPHIQUE, HISTORIQUE ET SOCIAL;

PAR

V. COURTET, DE L'ISLE.

La politique deviendra une
science positive....

* * *

Paris,

CHEZ ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE HAUTEFEUILLE, 23.

M DCCC XXXVIII.

Introduction.

La science politique, dans son acception la plus large, est la science de l'association. Le premier élément de l'association, c'est l'homme. La science politique repose donc essentiellement sur la science de l'homme.

Mais la science de l'homme se divise en une infinité de branches; et ici, afin d'éviter l'incertitude des détails et l'arbitraire des systèmes, nous devons autant que possible généraliser les données propres à servir de base à nos raisonnements. — Quel est le premier point de vue sous lequel l'homme nous apparaît? C'est celui du rôle qu'il remplit relativement à l'ensemble des corps animés. En cherchant à le classer, comme toutes les créatures terrestres, dans le domaine de l'histoire naturelle, nous devons voir en lui le premier anneau de la chaîne des êtres.

Tout être, en histoire naturelle, est d'abord considéré comme appartenant à une *espèce ;* il est ensuite étudié comme *individu,* et, soit comme appartenant à une espèce, soit comme individu, on ne peut le connaître parfaitement que par la double appréciation de ses caractères physiques et de ses mœurs. De même l'homme, ce roi de la création, considéré d'abord dans ses rapports avec la masse des êtres, c'est-à-dire dans le genre, l'espèce, la race dont il fait partie, puis comme individu, est soumis à deux ordres distincts d'analyse et de comparaison : il doit d'abord être vu et décrit dans sa conformation physique, ensuite dans ses manifestations morales.

Mais, indépendamment de ces distinctions premières, il en est une autre qui n'est pas moins fondamentale, c'est celle qui résulte de la situation même où l'homme se trouve particulièrement placé. On sait que, par sa puissance et son génie, l'homme influe sur les objets qui l'entourent; on sait aussi qu'il en est singulièrement influencé. De là naît pour nous la nécessité de rechercher l'action réciproque de l'homme sur le monde extérieur, et du monde extérieur sur l'homme. Mille modifications, en effet, dans la nature comme dans la société, procèdent de cette double influence, et souvent ce qui semble produit par les circonstances doit son existence à un acte direct de la puissance humaine; souvent aussi ce qui est attribué à

l'action de l'homme n'est que le résultat des circonstances.

Ainsi l'homme doit être étudié :

1° Dans le genre, l'espèce, la race à laquelle il appartient. — Cette étude est celle de l'anthropologie proprement dite, et se lie aux sciences sociales par l'ethnographie, la philologie, la géographie, l'histoire, etc.

2° Il doit être étudié comme individu. — Et cette étude se lie particulièrement à toutes les hautes questions de morale, de religion, de législation, etc.

Soit comme espèce, soit comme individu, l'homme doit être à la fois considéré sous son aspect physique et sous son aspect moral. — De là la double nécessité des travaux physiologiques et psychologiques.

L'homme enfin doit être étudié :

Dans l'influence qu'il exerce sur le monde extérieur : — étude qui embrasse toutes les sciences physiques, l'économie politique, l'industrie, etc. ;

Et dans l'influence que le monde extérieur exerce sur lui : — étude qui embrasse pareillement presque toutes les sciences physiques, et se lie aux questions d'éducation, de législation préventive, etc.

Telles sont à peu près, il me semble, les divisions principales de la science de l'homme. Tels sont par conséquent les principaux éléments de la véritable science politique.

Mais le but de cet ouvrage peut-il être d'appliquer dans toutes ses parties la science de l'homme à la science politique? Puis-je avoir la prétention de remplir une pareille tâche, d'élever un tel monument? Je me hâte de le déclarer : non, je ne puis avoir ni ce but ni cette prétention. De ce vaste ensemble que je viens d'esquisser, et qui paraît comprendre presque toutes les sciences, je n'ai touché qu'une spécialité. Tout en reconnaissant d'avance l'étendue des recherches qui seraient nécessaires pour répondre à la plénitude du sujet, j'ai dû me borner à une œuvre partielle, dont l'importance est déjà grande et dont les seules difficultés m'effrayent. Je me suis dit : En présentant ainsi, d'une part, le plan général dans lequel chaque spécialité vient se fondre, et en montrant comment, dans ce plan général, je désire saisir un élément unique, jusqu'ici négligé, nul ne pourra m'attribuer des prétentions outrées ou exclusives; nul ne pourra supposer que je sois dominé par une idée par trop systématique, et que je méconnaisse ce qui est naturellement en dehors de la sphère de cette idée. Le lecteur doit donc se souvenir que je ne porte exclusion contre aucune des parties de

la science de l'homme dont je ne ferai point ici l'application.

De tous les essais qui jusqu'à ce jour ont eu pour but, d'une manière plus ou moins directe, de faire de la politique une science, il n'en est aucun, à mon avis, qui présente une base bien solide. C'est surtout par la psychologie qu'on a tenté de résoudre les questions sociales les plus abstraites : comme si, pour échapper aux divagations de la politique, il suffisait d'entrer dans celles de la philosophie! Que de vaines et illusoires théories n'a-t-on pas fondées sur d'autres théories tout aussi vaines, tout aussi illusoires! Pour une parcelle de vérité, que d'erreurs n'a-t-on pas propagées! et surtout que de disputes, que de paroles superflues!

On dirait que l'esprit humain se complaît d'abord dans les chimères, et qu'il n'arrive qu'à grand'peine aux choses rationnelles, c'est-à-dire, aux choses les plus simples. Dans la science de l'homme, on n'a compris presque jusqu'à ce jour que la science de l'*individu*, non celle de l'*espèce*, et dans l'individu l'on n'a vu que l'être moral. Le γνῶθι σεαυτὸν des anciens n'a jamais eu, dans l'esprit des philosophes, comme dans l'interprétation du vulgaire, qu'un sens purement métaphysique. La connaissance physiologique de l'homme a été comptée pour rien; du moins est-il vrai de dire que la connaissance physiologique de

notre *espèce* et des *variétés* de notre espèce n'a reçu que depuis peu d'années un nom dans la nomenclature de nos sciences. Pourtant cette étude, loin d'être dépourvue d'attrait et d'importance, a des rapports évidents avec l'histoire et la destinée du genre humain, soit par le récit des migrations et des mélanges des peuples, soit par la distinction des types divers qui se font remarquer dans une même société, soit enfin par la recherche de l'inévitable influence qu'exerce sur les mœurs et les tendances des nations cette diversité originelle.

Non-seulement, je le répète, on s'est borné à ne voir dans l'homme que l'individu, mais encore on n'a généralement considéré l'individu que sous son aspect moral. Ce n'est point tout. Au lieu de l'étudier dans les traits qui constituent sa personnalité, on l'a plutôt étudié dans ses rapports avec le monde extérieur; on ne l'a guère envisagé que comme le produit des circonstances. Pourtant il semble que l'individu, dès sa naissance, est par lui-même quelque chose, qu'il se trouve doué de penchants quelconques qui le portent à telle série d'actions plutôt qu'à telle autre; qu'enfin, indépendamment de son aptitude incontestable à recevoir les impressions extérieures, il apporte certaines *dispositions natives* qui influent sur la manière dont il reçoit ces impressions. La diversité organique des individus, quelles que soient

d'ailleurs les modifications que peut produire en eux l'action des circonstances, a été ou complétement oubliée ou regardée comme nulle. On a dit : L'individu, en naissant, est propre à devenir tout ce que l'éducation voudra, — et c'est ainsi qu'on s'est habitué à étudier l'homme, non en lui-même, mais dans les influences qu'il subit, c'est-à-dire, hors de lui. — Par une conséquence de cette manière si imparfaite de procéder, les écrivains qui se sont occupés d'histoire et de politique ont généralement attribué aux climats, aux usages, aux systèmes d'éducation, les variétés de régimes et d'états sociaux des peuples. La servitude et l'abrutissement des uns, la liberté et la civilisation des autres, ont été indifféremment expliqués par ces diverses causes, c'est-à-dire, toujours par l'intervention de quelque agent indépendant de la personnalité même de ces peuples. Est-il donc vrai que les hommes soient tous naturellement identiques, et que la destinée des peuples comme des individus ne dépende en rien de leurs qualités originelles, de leur nature intime ?....

. . . .

Je ne crois pas en ceci me faire illusion : Tout ce qu'il y a de plus positif dans la science de l'homme est ce qui de tout temps a été le plus négligé. Conséquemment cette étude, qui pourrait donner à nos doctrines sociales un caractère vraiment scientifique, n'a pu jusqu'à ce jour jeter dans la politique que le vague et l'incertain.

Or, le but de cet ouvrage a été de suppléer autant que possible à cette insuffisance. Les parties de la science de l'homme qu'on a le moins approfondies, ce sont celles que j'ai traitées. Celles qui donnent lieu aux applications les plus directes et les plus importantes, ce sont celles dont j'ai déduit quelques simples et fondamentales vérités. On a jusqu'à présent vu l'homme tout entier dans l'*individu;* je l'ai vu dans les *races*. On a particulièrement analysé les facultés de notre entendement et recherché l'influence des passions communes à l'humaine nature; j'ai recherché l'influence de la diversité physiologique des peuples sur la diversité de leurs conditions sociales. Enfin, on a presque toujours résumé la politique dans des questions de personnes et de gouvernements; je me suis efforcé de la ramener dans la sphère des faits généraux, dont une saine appréciation conduit d'ailleurs plus sûrement à celle des faits individuels.

Ouvrez tous les livres qui exposent quelque système général de politique, vous en trouverez peu qui fassent remonter à des principes naturels et constants les faits qu'ils constatent et les règles qu'ils établissent. La plupart, fondés, comme nous l'avons dit, sur des considérations métaphysiques, ne sont le plus souvent intelligibles que pour quelques adeptes initiés aux secrets de leur école. Les autres, tels que ceux qui ont été propagés par les

publicistes du dix-huitième siècle et qui attribuent aux climats et à d'autres causes physiques les différences de mœurs et de civilisation des peuples, ont ouvert, il est vrai, à la politique une voie de progrès que suivent encore aujourd'hui les esprits les plus avancés; mais, en dépit de l'autorité des grands noms qui s'attachent à ces systèmes, nous espérons montrer qu'ils sont encore tout à fait incomplets. Sans doute le climat a une action marquée sur tout ce qui appartient à la nature, et conséquemment sur l'homme; mais cette action est-elle donc l'unique, est-elle même la principale qu'on puisse signaler? En vain à l'influence du climat ajouterait-on celle de l'éducation, des usages, des religions, etc. : toutes ces causes réunies sont hors de l'homme, et par conséquent l'homme, dans ce système, ne serait considéré que comme l'instrument d'impulsions étrangères. N'est-ce point là une idée exclusive? L'homme n'est pas seulement un instrument, il est aussi doué d'une puissance active et intrinsèque. Dès lors on ne doit pas se borner à analyser les influences qu'il subit, il faut analyser encore l'influence de ses propres facultés, de ses prédispositions natives. Or, disons-le, l'homme diffère de facultés et de prédispositions natives, suivant la *race* à laquelle il appartient, c'est-à-dire, suivant les différences d'organisation qui résultent de la multiplicité des races. — Donc, à l'influence du climat, des circonstances locales, des usages, des religions, de toutes les

causes en un mot qui sont extérieures à l'homme, il faut ajouter l'influence de la *race*, qui est inhérente à sa nature même.

Indépendamment des systèmes précédents, il en est d'autres enfin qui sont fondés sur l'étude de l'organisation. Mais ceux-ci n'ont donné lieu jusqu'à ce jour qu'à des applications fort restreintes et purement individuelles. La phrénologie, par exemple, a vainement tenté d'envahir le domaine de la politique. Les conséquences pratiques qui découlent de ses principes, sans que ce soit ici le lieu d'en examiner la portée, n'ont aujourd'hui de rapport qu'avec les destinées individuelles des hommes; elles n'en ont aucun avec les destinées générales des peuples. Elles laissent dès lors un vaste champ aux investigations qui peuvent avoir pour but de jeter une clarté nouvelle sur les questions fondamentales d'association.

Cependant, je l'avouerai, si les disciples de Gall, au lieu de suivre servilement les errements de leur école, abandonnaient enfin l'ornière des détails, où leur science tend de jour en jour à perdre son caractère d'évidence, et songeaient désormais à étendre l'application des seuls principes généraux qui la constituent, je ne doute pas qu'ils ne parvinssent à d'admirables résultats. Remarquez, en effet, qu'en se bornant, comme ils le font encore, à établir des divisions et des sous-divisions

d'organes, d'autant plus incertaines qu'elles se rapportent à mille nuances de caractères que notre intelligence perçoit à peine, ils ne peuvent accomplir qu'un travail à la fois ardu et futile. Là commence la possibilité d'erreur, où l'évidence disparaît; là doit s'arrêter l'ambition de la science, où notre jugement nous montre l'incertain. On a comparé entre eux des individus de même nation, de même sang, dont la conformation extérieure présente des différences à peine sensibles: pourquoi la phrénologie n'a-t-elle pas entrepris, d'une manière assez suivie, des comparaisons de peuples? Ici il n'aurait fallu qu'embrasser des généralités et envisager quelques types. Si l'on tire de graves conséquences de la disparité de deux *individus*, quelles conséquences n'aurait-on pas dû tirer de la disparité de deux *races!* Ce qu'il y a de plus positif dans la phrénologie aurait eu son application sociale, et, dans la nouvelle série de jugements qu'il aurait fallu porter, plus de combinaisons incertaines, plus d'inutiles arguties. Il ne s'agissait plus de localiser dans le moindre repli du cerveau, dont l'enveloppe osseuse peut souvent déguiser la véritable forme, une pensée, un sentiment ou un instinct; il ne s'agissait plus de multiplier à l'infini des organes peut-être imaginaires, il suffisait de découvrir dans les masses une physionomie particulière inclinant vers tel ou tel signe caractéristique. Voici, par exemple, un peuple dont le type constant est donné; en voici un autre

qui en diffère sous des rapports essentiels. L'un a telle région du crâne fortement proéminente, l'autre a ses protubérances dans une autre région. Les indices de cette nature sont presque infaillibles, et, lorsque le jugement phrénologique est porté, la critique la plus opiniâtre n'a qu'à se taire, à moins qu'elle ne veuille soutenir la thèse, désormais insoutenable, qu'il n'existe aucun rapport entre le mode de développement du cerveau et celui des facultés humaines. — Examinez un instant la tête d'un nègre et celle d'un Européen. Vous trouvez dans la tête du nègre une prédominance sensible des organes auxquels se rapportent tous les instincts grossiers, et une dépression non moins marquée de ceux auxquels se rapportent les pouvoirs de l'intelligence; dans celle de l'Européen, au contraire, vous trouvez un grand développement des parties antérieures et latérales, c'est-à-dire, l'indice d'une grande supériorité dans les facultés intellectuelles. — Si votre science repose sur des bases solides, hâtez-vous donc d'en faire des applications aux relations mêmes des peuples, non point dans ce qu'elle a de spécial et d'incertain, mais dans son ensemble, dans ce qu'elle peut avoir de plus frappant et de plus sûr.

Par toutes ces considérations, j'ai voulu signaler encore une grande lacune dans ce dernier système.

Ainsi, l'analyse succincte des travaux les plus impor-

tants qui se rattachent d'une manière plus ou moins directe à nos théories sociales, nous prouve que rien n'a été entrepris jusqu'à ce jour pour réduire la politique à l'état de science positive; que notamment l'influence de la *race*, qui n'est autre que l'influence de l'organisation humaine, sur la forme et le développement des sociétés, a toujours été méconnue.... Il est vrai que la distinction et la classification des variétés naturelles du genre humain est encore un fait tout nouveau, et que cette branche essentielle de la science de l'homme est à peine créée. Toutefois, comme nous le verrons bientôt, les principes généraux en sont posés; ils forment désormais un ensemble que j'ai présenté dans ce livre sous une forme synthétique, et dont j'ai entrepris, si je puis le dire, de faire la philosophie.

Le but de cet ouvrage étant ainsi clairement défini, il ne me reste plus qu'à en justifier la forme. Le mode d'exposition que j'avais à suivre m'était imposé d'avance par la nature même du sujet. En effet, il s'agit ici de deux choses : d'abord, de la science de l'homme, c'est-à-dire, de cette partie de la science de l'homme qu'on appelle l'*anthropologie*, et qui traite de l'histoire naturelle des races humaines; il s'agit ensuite des applications politiques que ce sujet comporte. Il fallait par conséquent établir deux parties bien distinctes: d'une part, poser des faits; d'autre part, tirer des conséquences. Voilà pour-

quoi la première partie devait contenir l'exposé des principes généraux de l'anthropologie, et la seconde partie en montrer les applications. — Dans cette seconde partie seront traitées les grandes questions de la politique contemporaine, celles surtout qui touchent aux inégalités sociales, aux principes de la propriété, de l'hérédité, etc. La forme de ces discussions sera toujours grave et philosophique. Les divers régimes politiques dont l'histoire nous offre l'exemple, seront successivement analysés; et ce travail, qui a été conçu dans un but immédiat d'utilité publique, sera naturellement complété par des considérations sur *l'histoire et la politique de la France.*

De plus amples détails seraient maintenant superflus. J'ajouterai seulement que si la première partie n'offre pas à tous les lecteurs un intérêt assez puissant pour commander une attention soutenue, l'aridité de la matière se trouve compensée par son utilité. Les travaux relatifs à l'histoire naturelle de l'homme sont encore en très-petit nombre. Ils sont d'ailleurs épars et peu connus. J'ai voulu en faire un résumé formant en soi un tout assez complet. Au reste, ceux pour qui la lecture des chapitres consacrés à cette exposition pourrait être fastidieuse, n'auront qu'à passer immédiatement à la *Conclusion de la première partie.* L'enchaînement des idées ne sera point interrompu, et ce qu'ils trouveront ensuite sera directement lié à la science politique.

Maintenant, pour terminer cette courte Introduction, il ne me restera qu'une observation à faire.

Si c'est un titre important en faveur d'un ouvrage que les efforts et les travaux pénibles qu'il a coûtés à l'auteur; si c'est un titre que cette ardeur infatigable de recherches, cette abnégation d'intérêts, cette continuité de combats, auxquels les conditions de la vie sociale exposent ceux qui pendant de longues années poursuivent une même œuvre philosophique, nul ouvrage n'a plus de droits que celui-ci, je ne dirai pas à la faveur, mais du moins à l'attention bienveillante de cette partie du public qui approfondit et qui juge.



LA

SCIENCE POLITIQUE

FONDÉE

SUR LA SCIENCE DE L'HOMME.

PREMIÈRE PARTIE.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ANTHROPOLOGIE OU DE L'HISTOIRE NATURELLE DES RACES HUMAINES.



CHAPITRE I.

L'histoire naturelle des races humaines est une science toute nouvelle. — Opinion des anciens sur les diversités physiques du genre humain. — Initiative de Linnée. — Système de Buffon.

Les philosophes de tous les âges se sont plaints que l'étude de l'homme ne fût point assez cultivée. Il faut cependant avouer que, sous le rapport métaphysique, cette étude occupe une place assez marquée

dans l'histoire de la philosophie. Mais c'est sous les rapports les plus positifs qu'elle a été constamment négligée. On a jusqu'à ce jour analysé toutes les facultés de notre entendement; on a tracé toutes les nuances possibles de sentiments et de pensées; on a créé des systèmes abstraits pour servir de base à toutes les théories sociales : mais les sciences naturelles n'ont été cultivées que fort tard, et n'ont point encore paru susceptibles de grandes applications. Ouvrez tous les livres qui traitent d'histoire, de politique et de science, il n'en est aucun qui déduise les conditions de la société de l'analyse de l'organisation humaine. Tout un ordre de faits a été par conséquent laissé en dehors des discussions philosophiques.

Je me propose ici de faire cesser, autant qu'il dépendra de moi, cette déplorable exclusion. La première partie de ce travail présentera l'exposé rapide des principes généraux de l'histoire naturelle de l'homme, et la seconde partie sera consacrée à l'application sociale de ces mêmes principes. D'une part, je montrerai les innombrables variétés d'organisation des habitants du globe, et le résultat moral de cet examen sera fondé autant que possible sur des certitudes matérielles et sur l'opinion des savants les plus accrédités. D'autre part, je rechercherai pourquoi et comment cette division naturelle du genre humain se lie avec la constitution et le progrès des sociétés. D'abord j'exposerai la science, ensuite j'en déroulerai les conséquences. Ici tout sera aride, là tout sera vivant.

Il y a parmi les hommes une évidente pluralité de races, dont les termes les plus saillants sont la race blanche et la race nègre. Quels sont les traits distinctifs de leur organisation? Jusqu'où s'étend la différence que nous remarquons entre elles? Quelle influence morale et par conséquent politique devons-nous lui attribuer? Telles sont les questions fondamentales dont la science seule peut nous donner la solution.

Ces questions n'ont jamais été traitées par les anciens d'une manière spéciale. Ceux qui se sont occupés incidemment des diversités de couleurs et de formes qui distinguent les hommes, les ont attribuées, non à la puissance intime et spécifique de l'organisation, mais à des circonstances étrangères à la personnalité native de l'homme, c'est-à-dire, au climat, à la nourriture, aux habitudes, etc. C'est ainsi que plusieurs poëtes grecs parlent de l'influence toute-puissante du soleil sur la formation de ces types divers. Les historiens et les géographes, tels qu'Hérodote, Strabon et Pomponius Méla, expriment des opinions analogues. Hippocrate lui-même paraît avoir si peu étudié cette partie de l'histoire naturelle, qu'il attribue les variétés de formes que présentent les diverses têtes humaines, ou aux artifices employés par des mains étrangères ou à l'influence des lieux, des eaux, etc. [1]. Enfin Pline le naturaliste avait imaginé que les nègres teignaient leurs corps et crêpaient leurs che-

[1] *De aere, acquis et locis, Sectio 2a, de Macrocephalis, et passim*, 34, 35, 36, etc.

veux en se baignant dans un fleuve de Thessalie qui avait l'étrange propriété de transformer ainsi les caractères qu'il supposait communs à toute l'espèce. La singularité de ces divers modes d'explication prouve combien, chez les anciens, l'homme était peu étudié dans son organisation, et combien sous ce rapport il restait encore de progrès à faire à l'histoire naturelle.

C'est Linnée qui, le premier, osant placer l'homme à la tête du règne animal, ouvrit à la science une nouvelle carrière. Bien que les classifications par lui déterminées dans le sein du genre humain, aient paru aussi arbitraires qu'étranges aux physiologistes modernes, elles n'en sont pas moins la preuve d'une initiative qui, pour ce grand naturaliste, doit être considérée comme un titre de gloire, et pour la science, comme une source de progrès[1].

Après Linnée, Buffon vint systématiser les opinions anciennes. Suivant lui, les principales causes des variétés humaines sont d'abord le climat, puis la nourriture, puis les usages. Comme, pour soutenir cette hypothèse, il avait besoin de tracer ses divisions autant d'après les lieux que d'après les hommes, son procédé consiste en quelque sorte à diviser la surface du globe en plusieurs parallèles, et à attribuer à chaque parallèle une variété particulièrement distincte par la couleur. C'est ainsi qu'il place sur la même ligne tous les peuples des contrées septentrionales, puis

[1] Voir plus bas, à la page 59.

ceux des climats tempérés, puis ceux qui naissent sous les tropiques. Il cherche à démontrer que leur position géographique coïncide exactement avec les nuances de leur teint et avec tous les signes caractéristiques de leur race.

Cette théorie est si simple et à la fois si spécieuse qu'elle semble à l'abri de toute contradiction. Cependant on verra comment elle a été sapée par les naturalistes contemporains. Elle est en contradiction non-seulement avec les faits et les principes adoptés par les successeurs de Buffon, mais encore, il me semble, avec les principes mêmes de ses propres ouvrages.

Le premier chapitre des *Œuvres de Buffon*, celui qui semble être la base de tous ses travaux, renferme le passage suivant :

« La première vérité qui sort de l'examen sérieux de la nature est une vérité peut-être humiliante pour l'homme : c'est qu'il doit se ranger dans la classe des animaux, auxquels il ressemble par tout ce qu'il a de matériel ; et même leur instinct lui paraîtra peut-être plus sûr que sa raison, et leur industrie plus admirable que ses arts. Parcourant ensuite, successivement et par ordre, les différents objets qui composent l'univers, et se mettant à la tête de tous les êtres créés, il verra avec étonnement qu'on peut descendre, par des degrés presque insensibles, de la créature la plus parfaite jusqu'à la matière la plus informe, de l'animal le mieux organisé jusqu'au minéral le plus brut ; il reconnaîtra que ces nuances sont le grand œuvre de la nature ; il les trouvera, ces nuances, non-seule-

ment dans les grandeurs et dans les formes, mais dans les mouvements, dans les générations, dans les successions de toute espèce[1]. »

Buffon développe cette grande pensée et en fait résulter l'impossibilité de réduire dans un cadre systématique les branches si multipliées de l'histoire naturelle. S'il y a gradation de l'une à l'autre, on n'est point fondé à en faire de strictes divisions. Si l'on passe par des nuances successives des animaux aux végétaux, des végétaux aux minéraux, on ne peut point à la rigueur déterminer entre eux de véritables points d'intersection, et tracer des limites, des classifications exactes.

Il résulte de cette opinion que l'homme, tout en se distinguant d'une manière sensible des genres inférieurs d'animaux, se lie néanmoins à ces genres par une facile transition, comme ceux-ci, également distincts les uns des autres, se lient évidemment entre eux. Il n'y a d'identité nulle part; mais l'analogie est partout. Entre l'homme et les autres êtres organisés, il n'y a point similitude, il y a gradation. Mais pour qu'il y ait gradation, pour que l'on puisse *descendre par des degrés presque insensibles de la créature la plus parfaite à la matière la plus informe, de l'animal le mieux organisé au minéral le plus brut*, il faut nécessairement qu'il y ait dans le sein du genre humain (qui se trouve ainsi rattaché à tous les autres genres)

[1] Manière de traiter l'histoire naturelle, 1[er] volume des *Œuvres de Buffon*.

des différences originelles d'organisation, pour le moins aussi tranchées que celles qui séparent les diverses espèces d'animaux : car, si l'on comparait l'Européen à l'orang-outang, il serait absurde de dire que l'on passe de l'un à l'autre par une transition légèrement marquée. Cette opinion n'acquiert un degré suffisant de vraisemblance que lorsqu'on place entre ces deux principaux termes de comparaison de nombreux termes intermédiaires, tels que le Boschisman de l'extrémité australe de l'Afrique[1], le Botécude du Brésil et l'anthropophage de la Polynésie. Il est certain, en effet, que ceux-ci sont plus rapprochés de l'animal par leur conformation, par leur intelligence, par leur moralité, par leur langage, que nous Européens à l'intelligence élevée, aux mœurs douces et aux formes indistinctement admirées par les hommes de tous les climats. C'est donc l'idée de la gradation naturelle des diverses parties du genre humain qui est implicitement reconnue par Buffon, puisque cette gradation est nécessaire pour servir de lien à la chaîne générale des êtres, qui est formée par les diversités innombrables de genres, d'espèces, de variétés, etc.

Maintenant, à quel principe fait-on remonter l'universelle division des genres, des espèces, des variétés de tous les êtres de la nature? Est-ce à l'influence des circonstances extérieures? est-ce au climat ou à des

[1] Desmoulins montre jusque dans le système osseux des Hottentots des différences caractéristiques qui les rapprochent de l'ordre des quadrumanes.

causes semblables? Hâtons-nous de le demander à Buffon. Il nous répondra, comme il l'a fait plus haut, que cette universelle division est *le grand œuvre de la nature;* qu'elle est la loi même de la création; que nous devons la considérer, non comme une dérivation d'un phénomène préexistant, mais comme un fait primordial, qui, une fois établi, s'est maintenu d'une manière constante en vertu de la loi physique qui veut la perpétuation des espèces. Comment alors se pourrait-il que la gradation naturelle des diverses parties du genre humain, qui forme, comme nous venons de le voir, une série partielle de l'échelle générale des êtres, n'eût point la même source que toutes les autres variétés des règnes de la nature? La logique la plus rigoureuse commande dans l'un et l'autre cas l'application du même raisonnement.

Par conséquent, Buffon, en attribuant exclusivement au climat et à d'autres causes extérieures la production des diversités physiologiques des peuples, semble contredire le principe en vertu duquel il place sur la même ligne l'homme et tous les êtres animés. Si, en effet, en considérant l'ensemble de la nature, il pense que les différences infinies que nous y remarquons sont d'origine primitive, au lieu d'être le résultat de causes purement accidentelles, il semble que les différences de formes, de couleurs et de caractères qui séparent l'homme de l'homme et qui rentrent dans le plan gradué de toutes les productions terrestres, ne peuvent être aussi que d'origine primitive. C'est cette contradiction que j'avais besoin de signaler pour

montrer tout d'abord l'imperfection du système de Buffon. Toutefois les considérations qui précèdent ne sont que préliminaires; elles sont insuffisantes sans doute pour réfuter ce système; elles soulèvent même des objections sérieuses, mais elles tendent du moins à faire saisir l'enchaînement universel des êtres, et à mettre le lecteur sur la voie des perfectionnements successivement introduits dans l'histoire naturelle de l'homme.



CHAPITRE II.

Gradation générale des êtres. — Gradation dans le sein du genre humain. — Ch. Bonnet. — Lamark. — Ch. White. — Camper.

Le principe de la gradation des êtres, dont nous venons de trouver dans Buffon l'énoncé explicite, repose sur l'universalité des faits. Il serait par conséquent impossible de le justifier complétement par voie de démonstration analytique. Cependant, depuis Aristote jusqu'à Linnée, depuis Scaliger jusqu'à Leibnitz, ce principe sert de base à tous les grands systèmes d'histoire naturelle. En plaçant l'homme, comme l'indiquent les caractères de son organisation et la supériorité naturelle de ses facultés, à la tête de l'échelle animale, on remarque une décomplication graduelle d'organes dans les animaux qui constituent les termes inférieurs de la série; et cette progression, comme chacun peut l'observer, n'est pas moins marquée dans les signes extérieurs de dissemblance des êtres que dans leurs formes internes que

l'anatomie décrit et compare. Soit que vous jugiez de la nature des instincts, soit que vous suiviez les seules analogies de conformation, vous arrivez toujours au même résultat : partout vous remarquez une simplification de phénomènes organiques, particulièrement en rapport avec les divers degrés de complexité du système nerveux. Et indépendamment de cette universelle progression, vous reconnaissez une coïncidence parfaite entre le développement des organes et la nature des penchants, entre la gradation des caractères physiques et l'inégalité des facultés. Quelque opinion que vous puissiez avoir sur la mutuelle dépendance du physique et du moral, cette coïncidence vous frappe depuis la monade et la pulpe, dont l'action vitale se manifeste à peine par une simple contractilité, jusqu'à l'animal qui doit à des sensations variées et subtiles les plus merveilleux instincts.

C'est sur ces principes que de nombreux systèmes sont fondés. Un de nos grands naturalistes, Ch. Bonnet, qui portait dans l'étude des sciences autant de profondeur philosophique que d'aptitude aux observations de détail, tenta, vers la fin du siècle dernier, de dérouler sur un même tableau l'admirable enchaînement des corps. En présentant ce qu'il appelle une *idée de l'échelle des êtres naturels*, son but était moins de faire une œuvre positive complète que de montrer par une simple esquisse la possibilité de classifications plus étendues. Dans cette li-

mite, et surtout en considérant l'époque où son travail fut composé, il est impossible de ne point lui reconnaître une certaine valeur [1].

Mais un travail à la fois plus important et plus complet est dû au célèbre Lamarck, que des études continues et les progrès généraux de la science avaient placé bien au-dessus de ses prédécesseurs [2]. Doué d'une faculté éminente d'analyse et de comparaison, il chercha à lier dans un même système

[1] *Idée d'une échelle des êtres naturels.*

HOMME.
Orang-outang,
Singe.

QUADRUPÈDES.
Écureuil volant,
Chauve-souris,
Autruche.

OISEAUX.
Oiseaux aquatiques,
Oiseaux amphibies,
Poissons volants.

POISSONS.
Poissons rampants,
Anguilles,
Serpents d'eau.

SERPENTS.
Limaces,
Limaçons.

COQUILLAGES.
Vers à tuyau,
Teignes.

INSECTES.
Gallinsectes,
Tœnia ou solitaire,
Polypes,
Orties de mer,
Sensitive.

PLANTES.
Lychens,
Moisissures,
Champignons, agarics,
Truffes,
Coraux et coralloïdes,
Lithophytes,
Amiante,
Talcs, gypses, sélénites,
Ardoises.

PIERRES.
Pierres figurées,
Cristallisations,
Sels,
Etc., etc.

[2] *Philosophie zoologique*, 2 vol. in-8°.

presque tous les chaînons de l'universelle série. Après avoir déterminé les bases des rapports les plus essentiels entre les êtres de diverses espèces, il traça, par des gradations successives, la ligne ascendante que, suivant lui, la nature a dû suivre dans ses créations. Passant des animaux vertébrés aux animaux invertébrés, des corps vivants et sensibles aux corps dénués de sensibilité, des animaux en général aux végétaux; puis, signalant encore dans l'ensemble des productions végétales, une continuité de progression du plus simple au plus composé, il arriva de ce point de départ si juste et si digne d'un grand observateur, à des hypothèses malheureusement moins solides que la science paraît désavouer.

Les principaux rapports qui lient entre eux les êtres sont:

Parmi les animaux, divers systèmes essentiels à la vie, tels que le système nerveux, le système respiratoire et celui de la circulation du sang;

Et parmi les végétaux, les diverses parties de la *fructification*.

Si, considérant simultanément dans l'homme les organes du sentiment, de la respiration et de la circulation, on cherche à descendre de proche en proche jusqu'aux animaux les moins parfaits, on voit progressivement se décomposer et se simplifier les parties essentielles de ces divers systèmes. Ainsi les nerfs ont dans les animaux du premier ordre un centre extrêmement sensible dans le cerveau; puis, à mesure que l'on descend aux classes inférieures, le

volume et les circonvolutions du cerveau se modifient et ses hémisphères disparaissent; la moelle épinière subit alors des altérations non moins marquées, jusqu'à ce qu'enfin elle soit complétement anéantie dans les mollusques, les crustacés, etc. Pour les organes de la respiration, la même progression est frappante. Les animaux supérieurs respirent par des poumons, mais les reptiles sont les derniers qui participent de cette faculté : on remarque même que, chez plusieurs espèces de reptiles, le poumon est extrêmement simplifié, et que chez d'autres cet organe, manquant entièrement dans le premier âge, est alors remplacé par des *branchies*, nouvel organe respiratoire que l'on retrouve dans les classes suivantes, jusqu'à ce qu'à son tour il soit pareillement remplacé par des *trachées*. La circulation du sang sert aussi à marquer la transition des espèces entre elles, et les divers rapports qu'elle fait reconnaître sont parfaitement conformes à ceux que les systèmes précédents établissent.

Il en est de même parmi les végétaux : on peut, par la comparaison des organes de la fructification, pareillement reconnaître une décomplication graduelle des caractères propres à chaque espèce.

C'est cette vaste unité de plan qui a conduit Lamarck à la singulière hypothèse d'une *espèce unique* dans la nature. Cette espèce aurait produit, par des transformations infinies résultant des *circonstances*, les innombrables variétés que nous regardons aujourd'hui comme le résultat d'une création primor-

diale. Se fondant sur ce que toutes ces variétés ont entre elles des rapports évidents de structure et de destination, il suppose que la nature n'a créé originairement qu'un seul être, lequel s'est modifié à l'infini, en raison des influences multipliées auxquelles il a été soumis, sans pouvoir cependant affecter des formes absolument distinctes du type primitif. « Ce « ne sont pas, dit-il, les organes, c'est-à-dire, la na« ture et la forme des parties du corps d'un animal, « qui ont donné lieu à ses habitudes et à ses facultés « particulières; mais ce sont au contraire ses habi« tudes, sa manière de vivre et les circonstances dans « lesquelles se sont trouvés les individus dont il pro« vient, qui ont, avec le temps, constitué la forme « de son corps, le nombre et l'état de ses organes, « enfin les facultés dont il jouit. »

Ainsi, d'après Lamark, ce n'est pas l'animal qui a été porté à contracter telle ou telle habitude, à se placer dans telle ou telle circonstance, en raison de l'action primitive de ses organes; ce sont ses organes mêmes qui sont le résultat des circonstances et de ses propres habitudes. Voila l'idée la plus étrange qu'on puisse émettre en histoire naturelle.

Pourquoi l'homme a-t-il une marche verticale, une exquise sensibilité, une intelligence qui l'élève audessus des autres créatures du globe? C'est, répondra Lamark, parce qu'il a été créé dans des *circonstances* favorables au développement de ses organes, et que ses organes acquérant ainsi un degré relatif de supériorité, ont de plus en plus concouru à son per-

fectionnement. Hors de ces mêmes circonstances, l'homme aurait pu devenir tout autre chose qu'un homme, il aurait pu être un lion, un serpent, un insecte. Pourquoi le quadrupède, cédant à des instincts grossiers, vit-il sans cesse incliné vers la terre? parce que les *circonstances* où ses molécules constitutives ont été primitivement placées, l'ayant forcé de se nourrir des seuls aliments que lui fournit le sol, il a dû constamment se courber pour obéir à cette loi. Pourquoi l'oiseau a-t-il des ailes, le poisson des nageoires, le reptile une forme allongée et flexible? parce que l'un, en raison de la *position* où il a dû être placé dans le principe, a éprouvé le besoin de s'élancer après sa proie, et a contracté ainsi l'habitude et en même temps l'organe nécessaire pour voler; parce que l'autre, contraint aussi par sa première position à fendre les eaux avec rapidité, a dû acquérir une inévitable tendance à effacer les parties saillantes de son corps; parce qu'enfin le reptile, par les efforts multipliés qu'il a dû faire pour saisir sa nourriture à la surface de la terre, n'a pu acquérir que des formes rampantes. Voilà la pensée de Lamark. Mais chacun ne voit-il pas qu'il serait plus naturel de considérer les choses sous un aspect tout opposé? Si l'homme a des habitudes, des besoins et des facultés qui l'élèvent au-dessus des autres animaux, c'est qu'il a été originairement doué d'organes qui l'ont porté à contracter ces mêmes habitudes, à satisfaire ces besoins, à déployer ces facultés. Si le quadrupède se nourrit des seuls aliments que sa position inclinée vers la

terre lui permet de s'assimiler, c'est que sa nature, c'est-à-dire sa conformation originelle, le soumet à ce sort. Si l'oiseau vole, c'est qu'il a été créé avec des ailes; si le poisson vit dans l'eau, c'est qu'il a été créé avec la faculté exclusive de nager. Si le reptile enfin rampe à la surface du sol, c'est que son organisation, indépendamment de toute influence étrangère, l'appelle impérieusement à cette destination.

J'ai présenté cette analyse et ces observations, parce qu'au système de Lamark se rattachent une infinité d'idées, moins importantes sans doute, dont il est pourtant plus difficile de faire la réfutation. Il est des hommes qui dans les sciences prennent toujours l'effet pour la cause, et qui, loin de voir dans les faits actuels la conséquence d'un plan primitif, veulent au contraire expliquer ce plan primitif par les faits actuels. A ces hommes, peu d'arguments paraissent péremptoires; rien ne saurait détruire la confiance d'instinct qu'ils ont souvent dans des théories fondées sur de pures fictions. Pourquoi, par exemple, ne point voir dans la nature même des choses créées la source des différences infinies qui éclatent à nos yeux? Il y a sur notre globe une grande variété d'espèces: pourquoi cette variété ne serait-elle pas le résultat même de la création, puisque d'ailleurs tout nous atteste que les espèces se perpétuent, et que, depuis l'origine des temps historiques, notre globe était peuplé comme il l'est aujourd'hui? — On peut remarquer sans doute que les espèces ont varié d'un cataclysme à un autre:

les découvertes de la géologie sont concluantes sur ce point. Mais, à partir de l'ère de création à laquelle nous appartenons, aucun fait n'infirme le principe de la permanence des types. — Gardons-nous donc sur toutes choses de regarder comme fondamentaux des faits qui ne sont que dérivés, et comme dérivés des faits qui sont fondamentaux. Étudions d'abord ce qui est. Or, en considérant le tableau général de la nature, qui doit servir de base à tous nos raisonnements ultérieurs, bornons-nous à reconnaître ce grand fait, si bien démontré par Lamark : *la gradation naturelle des êtres.*

Sur ce seul principe reposent tous les systèmes qui présentent d'une manière plus ou moins rationnelle la philosophie de l'histoire naturelle. Plusieurs essais ont été entrepris, tant en France qu'en pays étranger, pour le développement et la démonstration physiologique de cette grande idée. Inutile d'étendre ici des citations qui nous seraient faciles. Mais, à mesure que l'on est entré plus intimement dans l'étude comparative des corps organisés, de manière à pouvoir indiquer sur l'échelle animale de nouveaux degrés intermédiaires, on a senti la nécessité d'étudier particulièrement le genre humain. Voyons à quel résultat l'on est alors parvenu.

On s'est dit : de même que les diverses classes distinguées par les naturalistes ont entre elles des rapports si grands que l'on ne peut passer de l'une à l'autre que par des degrés presque insensibles ; de

même que chaque classe en particulier se divise en ordres, chaque ordre en genres et en espèces, chaque espèce en variétés, qui sont pareillement graduées dans leurs séries respectives, le genre humain n'est-il pas vraisemblablement susceptible de subdivisions analogues, établissant une gradation entre ses diverses parties? De ce moment la science n'a point tardé à constater dans le sein du genre humain cette nouvelle gradation combinée avec la gradation générale.

C'est ainsi que Ch. White, professeur d'anatomie à Manchester, s'étant proposé de retracer, dans le système général de la création, le rapport établi entre le degré de puissance intellectuelle des êtres et la place naturellement marquée à chacun d'eux par les signes de sa conformation physique, avait émis des conclusions fort remarquables sur la division naturelle du genre humain[1]; son cadre était immense et de nature à n'être que fort incomplétement rempli; cependant dans la partie de ses travaux qui est relative à l'homme, on trouve des aperçus et des indications que je dois ici reproduire.

Il y a, dit Ch. White, des différences évidentes dans l'organisation physique des divers habitants du globe.

Si l'on prend pour points de comparaison, d'une

[1] *An account of the regular gradation in man and in different animals and vegetables*, etc. London, 1799.

Cet ouvrage est fort peu connu. A peine en trouve-t-on des exemplaires dans les bibliothèques d'Angleterre.

part, un Européen supérieurement organisé, et d'autre part l'animal immédiatement inférieur à l'homme, un orang-outang, et si l'on rapproche successivement de l'un et de l'autre toutes les variétés humaines, on reconnaîtra qu'elles peuvent être classées de manière à former, par les traits principaux de leur structure extérieure et de leur économie animale, une progression régulière : l'Européen se trouvera placé à la tête de tous les autres hommes, et par conséquent à une plus grande distance de l'orang.

Les traits par lesquels le nègre africain ressemble le plus à l'orang, sont précisément ceux mêmes par lesquels il diffère le plus de l'Européen.

Les caractères suivants, qui distinguent particulièrement l'Européen de l'Africain, sont les mêmes, *quoique à des degrés divers*, qui le distinguent de l'orang :

Dans le système osseux : un front étroit et déprimé, — le prolongement de la partie postérieure de la tête, — l'exiguïté de l'os du nez, — la grande distance du nez à la bouche, — un menton déprimé dans sa partie inférieure, — la grande distance entre l'oreille et la partie saillante de la bouche, — la longueur de la mâchoire, — la longueur disproportionnée de l'avant-bras, — le pied plat, etc.

Sous d'autres rapports : une peau épaisse, — une chevelure courte et laineuse, — un cerveau fort peu développé, — la conformation des parties sexuelles, — l'odeur, — la manière de marcher, — la longueur du tendon d'Achille, — la courbure de l'épine dor-

sale, — la faculté de vivre dans les pays les plus chauds, — la courte durée de la vie, etc.[1].

En comparant les variétés de l'espèce humaine, tantôt entre elles, tantôt avec les diverses races d'animaux, on découvre une nouvelle progression dans les sens de la vue, de l'ouïe et de l'odorat, dans la faculté de la mémoire et les pouvoirs de la mastication; mais ici l'ordre est interverti. Le plus haut degré de perfection est du côté des animaux, et l'Européen, sous ce rapport, est d'une grande infériorité non-seulement à certains animaux, mais encore aux diverses branches de la famille humaine.

Ce dernier paragraphe donnera lieu plus tard à des observations qui seraient en ce moment déplacées. Nous n'avons qu'à suivre ici le mode d'exposition que nous avons adopté, nous conformant moins à l'ordre des dates qu'à la succession des progrès réels de la science. On devine qu'il nous reste à parler de la découverte, déjà si connue et si populaire, de Camper.

Vers la fin du siècle dernier, cet anatomiste hollandais, poursuivant certaines études d'art, en quelque sorte étrangères à l'objet ordinaire de ses recherches, crut découvrir une manière uniforme de peindre

[1] Je supprime beaucoup de détails anatomiques, que l'on peut trouver au besoin dans des ouvrages spéciaux.

Il sera particulièrement utile de consulter sur le même sujet l'opuscule allemand de Sœmmering : Ueber die körperliche Verschiedenheit der Mohren vom Europäer, Sur la différence corporelle des Nègres et des Européens.

toutes les têtes humaines, en suivant la gradation établie par la nature dans la forme des crânes des divers peuples. Sa méthode servit d'abord à donner l'idée la plus juste du beau, quant aux formes de la tête, puis à déterminer de la manière la plus simple la place réservée à chaque espèce et presque à chaque individu sur l'échelle générale. Ce système est loin d'être infaillible; il présente même, dans ses détails et dans son application aux espèces inférieures, des inexactitudes grossières; mais on ne peut en contester la justesse, si l'on se borne à en faire l'application aux grandes masses, et notamment aux principales variétés humaines.

Camper s'exprime ainsi [1] :

« Le criterium le plus sûr pour distinguer les hommes est fourni par la mesure de l'angle facial, formé par deux lignes droites dont l'une est tirée horizontalement du méat auditif à la partie la plus saillante de la mâchoire supérieure, et dont l'autre est élevée de ce dernier point à la partie la plus saillante du front. L'angle produit par l'ouverture de ces deux lignes permet non-seulement d'établir une distinction entre les crânes des diverses espèces d'animaux, mais encore de tracer la ligne graduée qui résulte à nos yeux du rapprochement des variétés humaines. Il

[1] Dissertation *sur les variétés naturelles qui caractérisent la physionomie des hommes des divers climats et des différents âges*, suivie de réflexions sur la beauté, particulièrement sur celle de la tête, avec une manière nouvelle de dessiner toute sorte de têtes avec la plus grande exactitude. — Trad. par Jansen.

semblerait que la nature a adopté la même mesure pour classer tous les êtres organisés et réunir sur une même échelle tous les degrés qui séparent les races inférieures des races les plus belles. Ainsi, l'on trouvera que la tête des oiseaux forme l'angle le plus aigu, et que, dès que l'on remonte aux animaux d'un ordre plus élevé, l'angle facial s'élargit sensiblement...... Il y a une espèce de singe dont la tête forme un angle de 42 degrés; une autre, qui paraît être la plus rapprochée de l'espèce humaine, dont la tête forme exactement un angle de 50°. Après celle-ci, vient la tête d'un nègre africain, qui, semblable à celle d'un Calmouck, donne 70°, tandis que l'angle que présente la tête d'un Européen est de 80°. Si vous ajoutez 10 degrés de plus, vous arrivez à un point fort remarquable de beauté. Mais si vous voulez atteindre le caractère de majesté sublime, qui est si frappant dans quelques chefs-d'œuvre de la statuaire ancienne, comme dans la tête d'Apollon et dans la Méduse de Sisoclès, vous formez un angle qui n'est pas moindre de 100 degrés [1]. »

[1] Rétablissons ici, d'après Cuvier, la mesure de l'angle facial dans les sujets suivants :

L'Européen enfant	90 degrés.
Id. adulte	85
Id. décrépit.	80
Le Nègre adulte	70
L'orang-outang jeune	67
Id. adulte	65
Le sapajou	65

Le même auteur dit ailleurs :

« Du moment où je me suis trouvé en possession de la tête d'un nègre et de celle d'un Calmouck, je me suis empressé de comparer ces deux têtes à celle d'un Européen, et d'y réunir la tête d'un singe. Cet examen comparé m'a fait découvrir la différence qui existe entre les visages des différentes nations et la conformité relative de la tête du nègre avec celle du singe. Tirant avec soin l'esquisse de quelques-unes de ces faces sur une ligne horizontale, j'y traçai des lignes faciales suivant les angles formés par chacune d'elles. Aussitôt que je faisais tomber la ligne du visage en avant, j'avais une tête antique; si je la faisais pencher en arrière, j'avais une tête de nègre. Si je la faisais encore plus inclinée, il en résultait une tête de singe; en inclinant davantage encore, j'avais celle du chien; puis enfin celle de la bécasse : or, voilà en quoi consiste la première base de mon édifice.

« J'ai esquissé une fois, pour ma satisfaction personnelle, mais sur une plus petite échelle, et au moyen d'une longue bande de papier, toutes les métamorphoses produites par cette diminution graduelle de la ligne faciale; ce qui présentait un spectacle aussi

La guenon talapoin	57 degrés.
Le jeune mandrill	42
Le coati	28
Le putois	31
Le chien doguin	35
Etc., etc.	

(Voyez les *Leçons d'anatomie comparée*, 8e leçon, ostéologie de la tête).

agréable que singulier. Ce procédé est si simple que chaque dessinateur peut l'essayer lui-même. »

Un des résultats les plus heureux de la théorie de Camper, est de montrer une coïncidence générale entre le beau idéal de la conformation humaine et l'extrême développement des organes intellectuels. Il est en effet à remarquer que le signe extérieur qui manifeste à nos yeux l'infériorité relative des espèces, et même jusqu'à un certain point des individus, est celui-ci : d'une part, la dépression des parties antérieures du crâne, et d'autre part le prolongement disproportionné de la face. Là où la face est très-proéminente, le cerveau est ordinairement étroit; et ce rapport a été si généralement constaté, qu'il a donné lieu à plusieurs systèmes, fort imparfaits du reste, auxquels se rattachent en France les noms de Daubenton et de Cuvier, en Allemagne, ceux d'Oken et de Spix. Comme la figure humaine la plus belle est, d'après toutes les règles de l'art, celle qui présente un plus grand développement des parties cérébrales, en raison inverse de la proéminence de la face; comme, au contraire, la figure la moins belle est celle qui, par la saillie grossière des organes du goût et de l'odorat, et par l'exiguïté proportionnelle du front, a le plus d'analogie avec la tête du singe, il est clair que, sur une grande échelle, le degré de beauté physique correspond au degré de puissance intellectuelle.

Qu'est-ce, après tout, que *le beau,* l'immortel τὸ καλὸν, que Voltaire regardait comme une chose si

insaisissable qu'aucun terme, selon lui, ne pouvait le définir? Le beau, partout où il existe de fait et non de convention, implique l'idée du bon et du bien. C'est ainsi que, dans l'ensemble de la nature, toute espèce de forme qui remplit parfaitement la destination pour laquelle elle a été créée, est réellement belle. Un lion est beau lorsque toutes les parties de son corps sont dans les proportions régulières qu'a voulues la nature. Un éléphant est beau lorsqu'il a les formes les plus parfaites qui conviennent à son espèce. Chaque être possède à la fois une beauté relative et une beauté absolue : la première ne dépend que du jugement arbitraire de celui qui se prend pour terme de comparaison; la seconde répond toujours à un principe d'utilité. C'est ainsi que dans l'homme, un organe qui nous paraît parfaitement beau est celui qui est constitué de la manière la plus propre à remplir sa fonction.

Il y a, du reste, plusieurs genres de beauté, qui répondent toujours au même principe. Quelle est, par exemple, la beauté d'un athlète? c'est celle qui décèle la force. Quel est le type idéal d'un souverain? c'est celui qui décèle l'intelligence et la grandeur. Quelle est la beauté humaine par excellence? c'est celle qui suppose une réunion d'organes également favorables à l'exercice de toutes les facultés. Or, pour retracer ces divers genres de beauté, que fait l'artiste? il fait prédominer, dans ses divers sujets, les organes auxquels se rapportent les facultés spéciales dont il veut marquer la prédominance morale. Dans Hercule,

il développe le système musculaire; dans Jupiter, il élargit le front et surbaisse les parties cérébrales; dans Apollon, il ne marque aucune prédominance exclusive, pour indiquer que toutes les facultés y sont égales. Qu'est-ce donc que cela prouve, sinon que l'organe correspond à la faculté; que le développement de l'organe correspond à l'excellence de la faculté, et qu'en un mot le beau idéal physique, sous un point de vue un peu large, est en rapport direct avec le beau idéal moral?... Dans le portrait du prêtre chrétien, l'artiste atténuera, dissimulera tous les signes extérieurs de force, pour faire ressortir l'expression toute spirituelle des traits. Un front large, chauve, bombé dans sa surface supérieure, un œil creux, un visage maigre et livide, feront naître l'idée d'un saint. Une vestale n'apparaîtra point sous l'aspect d'une odalisque : ici, les formes arrondies du tissu cellulaire réveilleront la volupté; là, les mêmes formes seront effacées et couvertes d'un voile. Le génie de l'artiste consiste donc (s'il est permis de matérialiser dans une formule ce que l'inspiration a de plus libre, de plus mobile, de plus inné), le génie de l'artiste consiste à rendre l'idée par la forme, en traduisant une prédominance morale par une prédominance physique : ce qui démontre, d'une manière bien évidente, qu'à nos propres yeux, le degré de beauté est généralement en rapport avec le degré de développement de l'intelligence.

Ainsi, lorsque nous comparerons entre elles les espèces diverses du règne animal, lorsque, dans le

sein du genre humain, nous opposerons le type d'un peuple à celui d'un autre, nous pourrons, dans nos jugements, compter pour quelque chose les règles communes du beau idéal. Les races qui nous paraissent les plus belles sont aussi celles dont l'organisation est la plus parfaite. La beauté devient par là un indice de supériorité.

Cette idée, comme on le voit, est capitale. Nous aurons lieu d'en faire d'importantes applications.

CHAPITRE III.

Des principales variétés humaines, d'après Blummenbach et W. Lawrence [1].

C'EST un savant contemporain, Blummenbach, qui le premier, faisant de l'histoire naturelle de l'homme le sujet spécial de ses études, a tracé une division régulière et générale des grandes variétés humaines. Avant lui, on n'avait pas entrepris d'en faire une classification bien rigoureuse. Buffon s'était borné à faire connaître les traits les plus saillants des habitants des diverses contrées, et, comme nous l'avons vu, il avait mis plus de soin à justifier l'hypothèse de l'influence absolue du climat, qu'à décrire les caractères spécifiques des peuples. Son *Histoire naturelle de l'homme* était toutefois ce qu'il y avait de plus complet au moment où Blummenbach commença ses travaux, et son opinion était à peu près la seule qui eût des

[1] Blummenbach, *de Generis humani varietate nativâ.*—W. Lawrence, *Lectures on physiology, zoology and the natural history of man.*

adhérents. Nous devons voir maintenant en quoi consiste le progrès accompli par ce dernier auteur.

Mais avant tout, et pour procéder avec méthode, commençons par définir les termes dont nous nous servirons. Il est nécessaire que nous nous entendions sur la valeur de ces mots: *genre*, *espèces*, *races* et *variétés*, si arbitrairement et presque toujours si improprement appliqués à l'homme.

Le mot *genre*, en histoire naturelle, signifie une collection *d'espèces* analogues entre elles, et qui peuvent se réunir par des caractères communs.

Mais cette définition suppose la connaissance préalable de la valeur du mot *espèce*. Nous dirons donc que l'*espèce*, d'après les définitions comparées des naturalistes, est la collection de tous les individus qui non-seulement se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent à d'autres d'une origine différente, mais encore qui peuvent, par une fécondation réciproque, produire des individus également féconds, lesquels se reproduisent par la génération, de manière qu'on peut, par analogie, les supposer tous sortis d'un seul et même couple [1].

[1] Blummenbach définit l'*espèce* comme il suit: « Quid est species, in zoologiâ? — ad unam eamdemque speciem pertinere dicimus animantia quodsi formâ et habitu itâ conveniunt, ut ea in quibus differunt degenerando solùm ortum duxisse potuerint. Diversas contra species vocamus, quarum differentia tam essentialis est, ut ex notis fontibus degenerationis (sit venia verbo), explicari nequeat. »

Cette définition diffère de celle de Buffon, qui reconnaît une *espèce*

Un changement quelconque, produit dans l'état ordinaire des *espèces* par l'effet des circonstances ou par l'influence du croisement, constitue :

Une *race*, si le changement se perpétue par la génération ;

à ce signe : lorsque des animaux, différant entre eux sous des rapports essentiels, ne produisent rien par leur accouplement, ou bien n'engendrent que des métis improlifiques, comme le cheval et l'âne qui produisent le mulet, ces animaux appartiennent à des espèces séparées. — Cette définition n'est point juste dans toutes ses applications : on peut voir comment elle a été réfutée par Virey et Desmoulins.

Cuvier (*Règne animal, Introduction*) dit que « la génération étant le seul moyen de connaître les limites auxquelles les variétés peuvent s'étendre, on doit définir l'espèce : *la réunion des individus descendant l'un de l'autre, ou de parents communs, et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux.* »

Desmoulins (*Hist. nat. des races hum.*, p. 195) cherche à prouver que cette définition est encore vicieuse; et voici celle qu'il présente lui-même : « *L'espèce*, dit-il, *se reconnaît à la permanence du type, sous des influences contraires.* Celle-ci n'a que l'inconvénient d'être tout aussi bien applicable à la *race* qu'à l'*espèce*. En effet, Desmoulins lui-même reconnaît que du mélange de deux espèces naissent des métis qui, s'alliant constamment entre eux, forment une *race permanente*. Espèce et race, dans ce cas, deviennent donc synonymes.

Au milieu de ces contradictions, quelle opinion doit adopter celui qui n'a pas de système à faire prévaloir? Tout bien considéré, il semble que le mot *espèce*, dans son application à l'homme, ait été particulièrement employé pour désigner une spécialité d'origine; je veux dire que les naturalistes qui croient à la multiplicité des centres de création, croient aussi à une pluralité d'*espèces* dans le genre humain, tandis que ceux qui croient à l'unité de création, croient par la même raison à l'unité d'espèce. Quant au mot de *race*, il a été indistinctement employé par ceux qui font remonter l'homme à une source unique, et par ceux qui lui attribuent plusieurs berceaux. Ce dernier mot a donc, indépendamment de l'avantage d'être plus usité, celui de ne préjuger en rien la solution de ces grandes difficultés théoriques.

Une *variété*, proprement dite, si le changement ne se perpétue pas.

Ainsi, les classifications généralement admises en histoire naturelle expriment la progression suivante :

Sous le nom de *genre*, la collection de toutes les espèces qui se lient par des caractères communs;

Sous le nom d'*espèce*, la collection de tous les individus que l'on peut, par hypothèse, faire remonter à un seul couple primitif;

Sous le nom de *race*, la collection de tous les individus qui appartiennent à une même lignée, laquelle toutefois n'est qu'une dérivation d'une espèce;

Sous le nom de *variété*, la collection des individus, ou bien les individus naissant avec des caractères communs, mais essentiellement variables.

Ces divers termes, relativement à l'homme, n'ont pas toujours eu la même acception. L'application qui a été faite à l'homme des principes de l'histoire naturelle présentant des difficultés plus grandes, les systèmes de classification ont été beaucoup plus arbitraires, les mots ont reçu une extension qu'ils ne comportaient pas, souvent même un sens détourné. C'est ainsi que les historiens, forts de l'incompétence d'un public imbu d'une vieille science qui comptait pour rien les diversités naturelles des hommes, ont employé le mot de *race* dans toutes les acceptions possibles; tantôt pour désigner la généralité des hommes, tantôt pour désigner une peuplade, une famille, tantôt pour marquer des différences de mœurs et de langues entre des nations, tantôt enfin, comme l'au-

teur des *Mœurs politiques*, M. Alexis Dumesnil, pour établir des distinctions purement métaphysiques. Ce n'est pas que nous ayons ici la prétention de n'employer nous-même qu'un langage technique; car, loin de là, les difficultés du discours nous forceront souvent à confondre, sinon dans la pensée, du moins dans l'expression, les termes consacrés par l'usage. Mais nous appelons de tous nos vœux l'instant où les sciences sociales, comme toutes les autres sciences, auront leurs formules précises et leurs invariables définitions.

D'après ces principes mêmes, Blummenbach déclare, à la tête de son livre, qu'il ne reconnaît dans l'homme qu'une espèce, et que les variétés qui s'y rattachent ne sont à ses yeux que des survenances accidentelles produites par diverses causes de dégénération. Ce qui surtout, à ses yeux, motive cette opinion, c'est la gradation qu'il remarque dans l'organisation naturelle des diverses familles du genre humain [1]. Cette gradation lui paraît si constante et si étendue, d'une part, qu'il est forcé de reconnaître et de classer dans un ordre régulier les variétés qui en constituent les termes successifs; d'autre part, elle se manifeste par des nuances si peu tranchées, par des transitions si régulières, qu'il ne croit pouvoir admettre aucune de ces variétés comme type distinct, comme espèce primitive. En un mot, il remarque

[1] Voyez le chapitre intitulé : *Innumeræ generis humani varietates insensibili gradatione invicem confluunt.*

trop de différences dans la conformation naturelle des diverses parties du genre humain pour ne point les classer séparément, et pourtant ces différences ne lui paraissent point assez grandes pour que tous les hommes ne puissent avoir un seul et même berceau. Dans son opinion, une souche unique a été créée, et de cette souche dérivent toutes les races qui aujourd'hui diffèrent les unes des autres à un degré plus ou moins remarquable. Ce type unique, c'est la variété *caucasienne*, dont tous les Européens sont issus. Les peuples dont les traits physiques s'éloignent le plus de ceux de la variété caucasienne, se divisent en deux nouvelles variétés qui sont placées aux points extrêmes de la série de dégénération : ce sont les variétés *éthiopienne* et *mongole*. Puis, comme termes intermédiaires entre ces deux extrêmes, sont placées les variétés *américaine* et *malaie*, qui semblent être, la première, un mélange de la caucasienne avec la mongole, et la seconde, de la caucasienne avec l'éthiopienne. Le tableau suivant donnera l'idée de cette division :

CAUCASIENNE—*blanche*	ÉTHIOPIENNE—*noire*	MALAIE—*brune foncée*.
	MONGOLE—*jaune*	AMÉRICAINE—*rouge*.

La variété CAUCASIENNE se distingue par
- une peau blanche,
- des joues douées de la faculté de rougir,
- des cheveux plus ou moins foncés, doux et bouclés,
- une tête arrondie,
- une face ovale et droite,
- des traits fins, peu saillants,
- un front large, uni, vertical,

La variété CAUCASIENNE se distingue par
- un nez étroit dans sa base, aquilin ou légèrement recourbé,
- une bouche petite,
- des dents de devant posées verticalement,
- des lèvres peu développées (surtout la lèvre inférieure),
- un menton rond,
- un ensemble de traits et de formes qui répond de la manière la plus parfaite à l'idée que nous avons de la plus grande beauté.

La variété *caucasienne* comprend :

Tous les Européens (excepté les Lapons et les autres peuples d'origine finnoise);

Les Asiatiques de la partie occidentale, jusqu'à la rivière d'Obi, la mer Caspienne et le Gange ;

Enfin, les tribus du nord de l'Afrique.

N. B. Nous devons comprendre dans cette division, parmi les Européens, les peuples tant anciens que modernes; parmi les habitants de l'Asie, les Assyriens, les Mèdes, les Chaldéens, les Sarmates, les Scythes, les Parthes, les Philistins, les Phéniciens, les Juifs et les habitants de la Syrie ; les Tatars, les diverses peuplades de la chaîne du Caucase, les Géorgiens, les Circassiens, les Mingréliens, les Arméniens, les Turcs, les Perses, les Arabes, les Afghans, les Hindous *de haute caste ;* enfin, parmi les peuples du nord de l'Afrique, les Égyptiens, les Abissyniens et les Guanches, non-seulement ceux qui sont au nord du grand désert, mais encore quelques peuplades des régions plus méridionales.

(LAWRENCE.)

La variété MONGOLE se distingue par
- un teint olive tirant sur le jaune,
- une chevelure noire, dure, lisse, clair-semée,
- une tête, en quelque sorte, carrée,
- une face large, plate et déprimée,
- des traits peu prononcés, fondus pour ainsi dire les uns dans les autres,
- peu ou point de barbe,
- un nez petit, retroussé,
- des joues presque rondes, à pommettes saillantes,
- des yeux bridés et obliquement fendus,
- un menton projeté en avant.

A la variété *mongole* appartiennent :

Tous les Asiatiques non compris dans la variété précédente (excepté toutefois les natifs de la péninsule malaie, au delà du Gange);

Tous les peuples finnois des contrées glaciales de l'Europe, et les Esquimaux répandus dans le nord de l'Amérique, depuis le détroit de Behring jusqu'à l'extrémité du Groenland.

N. B. Nous devons comprendre dans cette division les peuples plus ou moins sauvages qui occupent les parties centrales et septentrionales de l'Asie, tels que les Mongols, les Kalmouks et les Burats; les Mantchous, les Daouriens, les Tongouses et les Coréens; les Samoïèdes, les Yukagirs, les Coriacks, les Tschutsks et les Kamtschadales, les Chinois, les Japonais, les habitants du Tibet, ceux du Tonquin, de la Cochinchine, d'Ava, de Pégu, de Camboye, de Laos et de Siam; les peuples finnois, tels que les Lapons et les Esquimaux répandus dans les contrées septentrionales de l'Amérique, depuis le détroit de Behring jusqu'à l'extrémité du Groenland. (LAWRENCE.)

La variété ÉTHIOPIENNE se distingue par :
- un teint d'ébène,
- des cheveux noirs, laineux et crépus,
- un crâne comprimé latéralement, étroit,
- un front bas, s'allongeant en arrière, irrégulier,
- les os des joues proéminents,
- des yeux ronds et à fleur de tête,
- un nez gros, épaté, caché en quelque sorte par la saillie des mâchoires,
- des alvéoles allongés dans leur partie antérieure,
- les dents incisives supérieures inclinées en avant,
- les lèvres grosses (surtout la lèvre inférieure),
- un menton retiré en arrière,
- des jambes généralement cambrées.

La variété *éthiopienne* comprend tous les Africains (excepté ceux qui appartiennent à la variété caucasienne).

La variété AMÉRICAINE se distingue par
- une couleur cuivrée, presque rouge,
- des cheveux noirs, durs, droits, clair-semés,
- un front étroit,
- des yeux enfoncés,
- un nez retroussé, mais gros,
- des joues saillantes,
- une face large, sans dépression marquée, mais dont les traits, vus de profil, sont fortement caractérisés,
- un crâne dont les formes naturelles sont constamment altérées par des moyens artificiels.

Cette variété comprend tous les Américains (excepté les Esquimaux).

La variété MALAIE se distingue par
- un teint basané,
- des cheveux noirs, souples, longs, touffus, humides,
- une tête médiocrement étroite,
- un front légèrement bombé (*fronte subtumidâ*),
- un nez aplati, charnu, à larges narines,
- une mâchoire supérieure un peu proéminente,
- un ensemble de traits qui, vus de profil, paraissent légèrement caractérisés.

La variété *malaie* comprend tous les habitants des îles de la mer Pacifique, tous ceux des îles Mariannes, des Philippines, des Moluques, du Sund et de Malacca.

Telle est la division tracée par Blummenbach et admise jusqu'à ce jour comme base de la science anthropologique. Si les théories de ce savant sur l'unité originelle de l'espèce humaine ont trouvé de nombreux contradicteurs, on a peu songé jusqu'ici à contester l'exactitude des descriptions qu'il donne des caractères physiques propres à chaque variété. On sait que Blummenbach avait plus que personne le droit de réduire en théorie ses propres observations: il possédait la plus magnifique collection de crânes qui ait jamais été formée, et pouvait ainsi

juger, par d'innombrables spécimens, des différences d'organisation particulièrement sensibles dans les formes de la tête de tous les peuples connus. A peine son livre fut-il publié, qu'il fixa l'attention des savants de toutes les parties de l'Europe, et que des tentatives furent faites pour propager, sous de nouvelles formes, les principes dont il contenait l'exposé. Le célèbre Lawrence les popularisa en Angleterre, et dut à cette initiative ses succès et sa renommée. Dès lors le système du physiologiste allemand, traduit et commenté, eut pour le public, indépendamment de l'attrait de la nouveauté, celui de toute œuvre qui intéresse l'homme à un haut degré et qui fait entrevoir d'utiles applications.

Cependant la science était encore à son berceau, et, malgré la précision des principes émis, on ne pouvait guère les supposer parfaits et immuables. Lorsqu'une idée nouvelle est produite, elle participe à la fois de l'imperfection des idées antérieures et du caractère des systèmes futurs; elle n'est en général, si je puis le dire, qu'une sorte de compromis entre des opinions opposées. C'est ainsi que Lawrence s'astreignant à enseigner presque littéralement les doctrines de Blummenbach, a propagé des opinions que des études personnelles et les progrès ultérieurs de la science ont concouru à modifier.

L'idée la plus importante de Blummenbach, celle qui sert de base à son travail, est celle de l'unité de

création et de la formation successive, par dégénération, des variétés actuellement existantes. Voici dans quels termes Lawrence rendait la même idée dans ses *Lectures of physiology* :

« On ne peut assigner, disait-il, qu'une cause rationnelle à la diversité des races : la survenance occasionnelle, accidentelle, d'enfants nés avec des caractères particuliers et jusqu'alors inconnus, qui en font une variété nouvelle, et la perpétuation de cette variété par la génération [1]. »

Cette opinion, qui ne repose du reste sur aucun fait positif, semble injustifiable même théoriquement. Blummenbach prétend que les races éthiopienne,

[1] Si l'intérêt de la science peut justifier un procédé inusité, je rendrai compte ici d'un fait tout personnel. Je vis W. Lawrence à Londres, en 1834, et je reçus de lui communication de plusieurs ouvrages de prix. Parmi ces ouvrages se trouvaient ceux de Prichard, dont nous eûmes ainsi l'occasion de discuter les vues systématiques. Prichard est d'avis que l'homme, conformément aux témoignages génésiaques, n'a qu'une seule origine, et le but de ses écrits est de montrer par la philologie et par l'histoire naturelle la filiation commune de tous les peuples de la terre. Lawrence m'avoua qu'il ne pouvait admettre toutes les hypothèses de Prichard, et que, par la même raison, il sentait ses convictions ébranlées relativement aux idées qu'il avait précédemment puisées dans Blummenbach. Il est sans exemple, dit-il, que les hommes blancs finissent par engendrer des nègres. Les types qui existent aujourd'hui ont toujours existé ; le but constant de la nature est de produire en toute chose variété et gradation. De tous temps, il y a eu parmi les hommes pluralité de races, et, de même que parmi les animaux les instincts sont gradués suivant les différentes espèces, il n'est point douteux que les races d'hommes ne présentent, sous le rapport de l'intelligence, une échelle correspondant de la manière la plus précise au degré comparatif de perfection de leur organisation physique.

mongole, américaine et malaie ne sont que des dégénérations, à des degrés divers, de la race caucasienne. Pourquoi, je le demande, la race caucasienne, plutôt que la race éthiopienne ou toute autre, est-elle prise ici pour type primitif? Pourquoi, dans cette hypothèse de l'unité, les nègres sont-ils issus des blancs, et non les blancs des nègres? Ces premières questions sont évidemment insolubles par voie de vérification. Mais il est, en histoire naturelle, certaines analogies qui souvent sont considérées comme fort concluantes, et ces analogies, comme nous allons le voir, tendent précisément à renverser le système de Blummenbach. — Nous connaissons, par les découvertes de la géologie, l'ordre de succession observé par la nature dans la création des diverses classes d'êtres organisés. Nous savons que les animaux ont été créés après les végétaux, et que, parmi les animaux, ceux dont l'organisation est la plus parfaite, ou pour mieux dire la plus complexe, ont été produits les derniers; que, notamment, le singe et l'homme appartiennent à l'ère de création la plus récente. En suivant le même ordre de succession pour savoir, par analogie, si les hommes blancs sont issus des nègres ou les nègres des blancs, nous arriverions à ce résultat : que, dans la supposition où les deux races pourraient être considérées comme provenant d'une source commune, les nègres ayant, de l'avis même de Blummenbach, une organisation moins belle et moins parfaite, ce sont eux qui vraisemblablement auraient été créés les premiers, et que par conséquent la race

caucasienne serait une dérivation perfectionnée de la race éthiopienne.

Si je devais admettre le système de l'unité, c'est là, je l'avoue, le principe que j'aimerais à substituer à celui de Blummenbach. L'idée de progrès me séduit; celle de dégénération m'épouvante.

Cela seul, il me semble, démontre l'imperfection de la théorie de Blummenbach; mais il est une autre considération qui n'est pas moins puissante, et que je ne puis m'empêcher de présenter ici, avant même qu'elle ait été corroborée par l'exposition des faits et par l'assentiment des écrivains les plus compétents.

Il y a, dit le même physiologiste, unité d'espèce et pluralité de races ou de variétés, lesquelles ont été produites par la survenance accidentelle de certains caractères physiques, différents de ceux de la souche primitive, et qui se sont perpétués par la génération. Ces mots, à mon avis, impliquent contradiction. Si, en effet, les caractères propres à la souche primitive ne se sont pas uniformément transmis par la génération; si des déviations sont résultées de telle ou telle circonstance, on ne conçoit pas que ces déviations, une fois produites, se soient elles-mêmes perpétuées. Les mêmes causes auxquelles on attribue l'altération des traits originels de la race caucasienne, auraient infailliblement produit le même effet sur les races qui ont été postérieurement formées, et, de changement en changement, nous serions aujourd'hui arrivés à un tel degré de confusion, que nous ne pourrions plus reconnaître un seul type. Or, remar-

quons d'abord que nous n'avons aucun exemple, aucune preuve, fournie par l'histoire ou l'archéologie, de la dégénération d'une race d'hommes; qu'il est au contraire démontré par tous les faits connus, que les races qui existent aujourd'hui existaient de temps immémorial, et que, malgré tous les changements imaginables de circonstances, elles ne se sont pas modifiées sans croisement. Citons à ce propos l'exemple des Juifs, des Bohémiens et des Arabes, qui ont vécu sous tous les climats, qui ont été placés dans les conditions d'existence les plus diverses, et qui pourtant sont toujours restés les mêmes, physiquement et moralement. Comme il n'existe d'ailleurs entre ces variétés et notre propre race que des différences peu marquées, il est infiniment plus probable que les nègres, qui diffèrent de nous sous tant de rapports essentiels, ont toujours été, antérieurement même aux temps traditionnels, ce qu'ils sont depuis que nous les connaissons. Notre expérience et nos données scientifiques ne nous permettent donc pas de supposer une descendance commune à des races qui ont une tendance manifeste à se maintenir bien distinctes; et, dans le doute où le défaut de preuves positives pourrait nous laisser à cet égard, nous serions beaucoup plus fondés à admettre, par cela seul que nous ne pouvons déterminer leur filiation directe, et surtout démontrer qu'une altération fortuite et vicieuse puisse se perpétuer, nous serions fondés à admettre que ces diverses races proviennent de sources différentes.

Gardons-nous toutefois de décider d'avance une question aussi grave et aussi compliquée. Il m'importe peu, pour l'objet que je me propose, d'aborder de telles difficultés. Je me borne, d'une part, à reconnaître avec Blummenbach les diversités natives qui correspondent aux grandes divisions qu'il a tracées, et d'autre part, à signaler la contradiction qui me frappe entre la constatation de ce fait et l'opinion qui attribue ces diversités à des causes accidentelles, susceptibles de produire une universelle dégénération. Si les circonstances qui modifient l'individu avaient une influence organique sur la race elle-même; si l'homme transmettait à sa postérité les caractères défectueux qu'il peut avoir personnellement acquis, où en serions-nous aujourd'hui? Nous voyons, il est vrai, changer la couleur et les traits des Européens qui se transportent sous des climats brûlants, mais, à leur retour dans la mère patrie, ces mêmes traits ne s'effacent-ils pas? leurs enfants du moins, fussent-ils nés sous la ligne, ne sont-ils pas absolument semblables à ceux de la même race qui naissent parmi nous? Nous voyons des peuples employer des moyens artificiels pour modifier leur conformation naturelle, mais existe-t-il un seul exemple d'une race qui ait contracté les nouvelles formes ainsi produites sur elle-même? Nous voyons naître des monstres, mais se reproduisent-ils par la génération? Lorsque certaines difformités enfin se transmettent du père au fils, concourent-elles jamais à former une souche? La loi qui veut

la perpétuité des types reprend son empire, et l'exception disparaît[1].

Ainsi Blummenbach, posant l'hypothèse d'une seule espèce primitive, et disant que des circonstances quelconques, en la modifiant diversement, ont donné naissance à des variétés qui elles-mêmes se sont perpétuées, émet des idées contradictoires. Si des causes accidentelles ont empêché la race primitive de se perpétuer, les mêmes causes devraient avoir produit le même effet sur celles qui sont survenues, et il n'est pas possible de poser ici aucune limite de temps ou d'éventualité; car, admettre le principe, c'est admettre la conséquence. Or, s'il en était ainsi, l'espèce humaine n'offrirait aujourd'hui, ou n'offrirait un jour qu'un mélange de difformités, de traits exceptionnels, maladifs, anomaux, et il nous serait impossible de tracer une division quelconque à laquelle les diverses fa-

1 « L'observation nous apprend que le tempérament peut être modifié jusqu'à un certain point par les circonstances de la vie, c'est-à-dire par le régime, en prenant ce mot dans son sens le plus étendu; mais elle nous apprend aussi qu'un tempérament bien caractérisé ne change pas. Les causes accidentelles qui suspendent ou modèrent ses effets, venant à cesser d'agir, il reprend son cours, et tous ces effets renaissent. Souvent même, lorsque l'application de ces causes se prolonge, elles perdent graduellement de leur puissance, et la nature primitive renaît avec tous ses attributs....

« Et, si les races humaines ne se mêlaient pas continuellement, tout semble prouver que les conditions physiques propres à chacune se perpétueraient par la génération, en sorte que les hommes de chaque époque représenteraient exactement à cet égard les hommes des temps antérieurs. »

(Cabanis, *Rapports du physique et du moral.*)

milles du genre humain pussent se rapporter. L'œuvre de la nature, au lieu de tendre à se perfectionner, ou du moins à demeurer intacte, serait donc fatalement entraînée vers une incessante dégradation. — Cette affreuse conséquence suffit pour ruiner l'hypothèse de Blummenbach.



CHAPITRE IV.

Nouvelle division des variétés humaines par Virey [1], d'après le système de Camper; — par Bory de Saint-Vincent [2], etc.

Malgré l'évidente imperfection des précédents systèmes, nous voyons qu'ils ouvraient une nouvelle carrière aux études physiologiques. La valeur d'une théorie étant ordinairement subordonnée à l'état des connaissances qui règnent au moment où elle est produite, il était naturel que les travaux de Blummenbach et de Lawrence fussent considérés, au moment de leur publication, comme éminemment rationnels et féconds. Cependant le but de nouvelles recherches étant ainsi indiqué, des perfectionnements prochains devaient être pressentis, et bientôt en effet on a vu se multiplier les systèmes de classification des variétés découvertes au sein de notre espèce. Recueillir tous les faits susceptibles d'entrer dans cet immense cadre, déter-

[1] Virey, *Histoire naturelle du genre humain*. Paris, 2 vol. in-8°.

[2] Bory de Saint-Vincent (*Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, art. *Homme*).

miner jusqu'où s'étendent les différences naturelles qui motivent les distinctions établies, remonter autant que possible aux origines, rechercher les circonstances qui ont pu influer sur chaque race, vérifier enfin jusqu'à quel point sont fondées les idées antérieurement émises, tels étaient, tels sont encore les points principaux qui doivent fixer l'attention des savants voués à l'étude de l'anthropologie. Parmi ceux qui ont embrassé de la manière la plus exclusive ces grands sujets d'investigation, nous devons citer en première ligne M. Virey, dont le principal ouvrage peut être regardé comme ce que nous possédons de plus complet sur la science qui nous occupe.

La méthode la plus sûre que nous ayons à suivre dans cette exposition, est de suppléer aussi souvent que possible à la froide analyse par des citations textuelles, et à l'inévitable brièveté de nos raisonnements par l'indication des sources où le lecteur pourra trouver des documents plus étendus. Sous ce double rapport, nous espérons ici n'encourir aucun blâme.

M. Virey commence par confirmer, dans les termes suivants, ce qui a été établi dans les pages qui précèdent:

« Depuis les poissons, dit-il, en remontant aux classes des reptiles, puis des quadrupèdes vivipares, jusqu'à l'homme, on observera une gradation bien manifeste de renforcement du système nerveux spinocérébral. L'intelligence des animaux s'accroît dans la même proportion, en général; de sorte qu'on parvient à l'homme par nuances à peu près successives, comme il est facile de le remarquer en passant du chien au

singe, à l'orang-outang, de celui-ci au nègre hottentot, et de là à l'homme blanc, à l'Européen le plus industrieux et le plus éclairé[1]. »

Cet écrivain croit découvrir entre les diverses familles du genre humain des différences plus tranchées que celles reconnues par ses prédécesseurs. Loin d'être préoccupé, comme eux, de la pensée de rattacher à un principe d'unité les diversités natives des hommes, et de s'exposer ainsi à faire fléchir l'autorité des faits devant l'influence d'une opinion préconçue, il n'hésite point à reconnaître dans ces traits caractéristiques, transmis invariablement de génération en génération, le signe de la pluralité d'*espèces*.

« Certainement, dit-il, si les naturalistes voyaient deux insectes ou deux quadrupèdes aussi constamment différents par leurs formes extérieures et leurs couleurs permanentes que le sont l'homme blanc et le nègre, malgré les métis qui naissent de leurs mélanges, ils n'hésiteraient pas à en établir deux espèces distinctes. Nous pourrions offrir mille exemples d'espèces d'animaux ou de plantes, séparées d'après des caractères encore moins frappants, comme le loup et le chien, le lièvre et le lapin, le moineau et le pinson, etc. . . . .

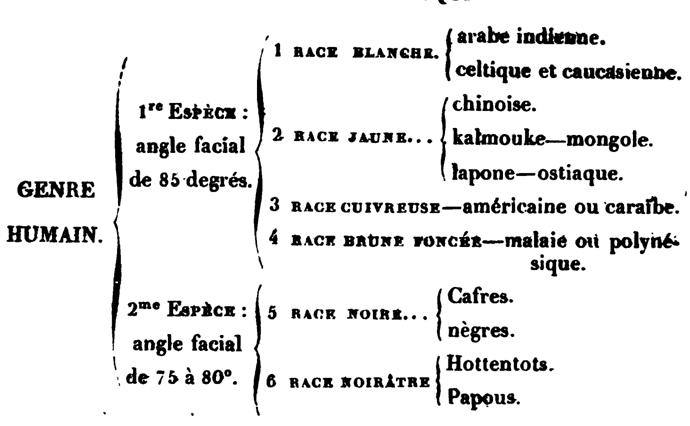
. . . .

« Le genre humain, dans sa totalité, doit se diviser en deux espèces distinctes, et celles-ci se partagent ensuite en diverses races ou souches principales, et en familles.

[1] La même pensée se retrouve souvent dans les œuvres de Linnée.

« *La première espèce* a pour caractères physiques un teint blanc, ou seulement jaune olivâtre ou bronzé, mais jamais noir; des cheveux droits ou longs; *un angle facial qui s'ouvre jusqu'à* 85 *ou* 90 *degrés;* une stature très-droite. Elle a l'usage des lois écrites; ses caractères moraux sont une intelligence plus étendue que toute autre espèce, un état de civilisation plus ou moins perfectionné, une habileté et une industrie supérieures à celles des autres races, et ordinairement du courage et de l'amour pour la vraie gloire. Cette espèce se sépare en quatre tiges principales, qui se subdivisent en sept lignées. — La malaie tient déjà du type nègre.

« *La seconde espèce humaine* se distingue de la précédente par un teint couleur marron ou tout noir, jamais blanc ou bronzé (les cas de maladie exceptés); par des cheveux noirs plus ou moins laineux, toujours très-crépus ou courts; par des lèvres gonflées; *par un angle facial ouvert de* 75 *à* 80 *degrés au plus;* par une position de corps un peu oblique, un air déhanché et comme éreinté, des genoux un peu saillants en dehors, et l'habitude naturelle de la nudité. Au moral, cette espèce est caractérisée par un entendement borné, une civilisation constamment imparfaite, par moins de vrai courage, d'industrie, d'habileté, que l'autre espèce. Elle est aussi plus portée aux plaisirs des sens qu'aux affections morales, et se rapproche davantage de la brute. — On y distingue deux races qui se partagent chacune en deux familles. Voici ces divisions générales du genre humain :



« On a prétendu, continue Virey, que les couleurs des différentes races d'hommes étaient principalement dues à l'influence des climats et de la lumière. Quoiqu'on ne puisse pas nier que cette dernière ne contribue beaucoup à brunir et noircir le teint, on n'a pas suffisamment examiné la condition propre de chaque race humaine à cet égard........ Si le Cafre ne doit la noirceur de son teint qu'à l'ardeur brûlante du ciel de l'Afrique, pourquoi ne blanchit-il pas en Europe? pourquoi y engendre-t-il des enfants aussi blancs que lui avec une négresse? Les colons hollandais qui habitent depuis trois cents ans dans les terres du cap de Bonne-Espérance et y vivent à la manière des Hottentots, mais sans se mélanger à eux par des mariages, ont conservé leur caractère primitif de figure et la couleur blanche de leur teint : il est seulement hâlé; mais il redevient très-blanc en se tenant hors des rayons du soleil. Adanson cite des mahométans blancs qui, établis depuis longtemps dans l'intérieur de l'A-

frique, au milieu des peuples noirs, y ont conservé toute leur blancheur. Le milieu de l'île de Madagascar est habité par des hommes basanés; on ne trouve des nègres que dans certains cantons et près des rivières de cette île, qui regardent la côte orientale de l'Afrique. Une foule de voyageurs témoignent que les Européens établis dans la zone torride s'y hâlent; mais, tant qu'ils ne s'allient point aux nègres, ils n'y deviennent jamais noirs. De plus, on trouve des peuples nègres ou Papous dans des climats tempérés, et des nations de race blanche ou basanée sous la zone torride. Par exemple, la terre de Diémen est presque aussi froide que l'Irlande, cependant elle est habitée par une race noire. Les îles des Moluques et de la Sonde sont immédiatement placées sous la zone torride, et elles sont peuplées de Malais peu olivâtres. Au Malabar, à la côte de Coromandel, à la presqu'île de Malacca, la chaleur et la lumière sont plus fortes qu'au midi de la Nouvelle-Hollande et au cap de Bonne-Espérance; cependant les habitants des premières sont basanés, et les seconds sont nègres. Les témoignages de plusieurs voyageurs, comme Hatkins, Bruce, Adanson, etc., nous assurent qu'il existe des peuples blancs au cœur de la plus brûlante partie de l'Afrique. D'ailleurs divers animaux restent blancs sous la zône torride. Le nègre transporté au nord de l'Amérique y conserve sa couleur, même après plusieurs générations, sans mélange. Si le climat influe tant sur les couleurs, pourquoi les Guèbres ou Parsis (anciens Perses adorateurs du feu) gardent-ils leur teint blanc

parmi les nations brunes de l'Inde, depuis un si grand nombre de siècles? Pourquoi le Hongrois est-il plus basané que le Suisse et le Grison qui habitent sous le même parallèle? On trouve dans l'Amérique méridionale des lieux aussi chauds que certaines contrées de l'Afrique; cependant les premiers n'ont jamais offert que des habitants de couleur de cuivre, et les secondes sont peuplées de nègres. Les filles maures qui ne s'exposent pas au soleil sont aussi blanches que nos Provençales ou les Italiennes, et des Polonaises sont aussi brunes que des Espagnoles. Mais que penser encore de cette prétendue influence unique de la chaleur et de la lumière sur les couleurs, en trouvant chez les Lapons, les Samoïèdes, les Kamtschadales, une peau plus olivâtre que chez les Arabes, les Hindous, les Malabares et les Malais? Les Suédois, les Islandais sont plus rapprochés du midi que les Lapons; cependant ils sont bien plus blancs. Le Péruvien, le Caraïbe, placés près de la zone torride, ne sont pas plus noirs que les Patagons et les Iroquois. Les jaunes et hideux Nogaïs sont les voisins des blanches et belles Géorgiennes, des Circassiennes et des Mingréliennes, et les Abyssins hâlés sont entourés de hordes toutes noires: le Sibérien est brun, tandis que l'Européen, placé plus près du midi, est blanc.

« Considérez la terre sous tous ses parallèles, depuis les pôles jusqu'à l'équateur, vous ne trouverez aucun rapport constant entre les degrés de chaleur ou de lumière et les couleurs des races humaines; car, suivant l'opinion de ceux qui attribuent uni-

quement la noirceur à la lumière ou à la chaleur des climats, il conviendrait que les régions polaires fussent peuplées d'hommes très-blancs, que les contrées tempérées fussent habitées par des peuples plus ou moins basanés, et que la zone torride fût partout couverte de nègres : ce qui est contraire à l'expérience dans une foule de lieux. Si nous observons que la nuance de la peau devient de plus en plus foncée depuis la Suède jusqu'à Gibraltar, c'est dans la même race d'hommes seulement; mais la progression est bien différente dans les autres parties de la terre, parce que les souches sont différentes... »

A des faits aussi nombreux et aussi concluants, nous ne dédaignerons pas d'ajouter d'autres preuves pour dissiper un préjugé trop profondément enraciné. Voici un extrait du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, article *Homme* :

« Le climat, dit dans cet article M. Bory de Saint-Vincent, ne fait que peu de chose : c'est l'organisation qui commande toujours... Il faudrait, pour prouver que le blanc et le nègre tiennent leur différence de celle des climats sous lesquels ils vivent, que la lignée du nègre ou du blanc eût changé, sans croisement, du blanc au noir ou du noir au blanc, après avoir été transportée du sud au nord ou du nord au sud : la chose n'a jamais eu lieu, encore que des écrivains, obstinés dans leurs étroites vues d'identité, l'aient affirmé; elle est même impossible. Ces écrivains, abusant sans doute de l'axiome que la cou-

leur n'est pas un caractère spécifique, ont feint d'ignorer qu'il est cependant des cas où les couleurs, quand elles sont constantes, fournissent des caractères suffisants. On a particulièrement remarqué sur la côte d'Angole, ainsi qu'à Saint-Thomas, sous la ligne, au fond du golfe de Guinée, que les Portugais, établis depuis environ trois siècles, sous l'influence d'un ciel de feu, ne sont guère devenus plus foncés qu'on ne l'est généralement dans la péninsule ibérique, et qu'ils y sont demeurés des blancs, tant qu'ils ne s'y sont pas croisés. Sous ce brûlant équateur, qui traverse, dans l'ancien monde, la patrie des Éthiopiens et des Papous couleur d'ébène, on n'a pas trouvé de nègres en Amérique. Les naturels de cette autre terre semblent au contraire être d'autant plus blancs qu'ils se rapprochent davantage de la ligne équinoxiale, et la preuve que la couleur noire n'est pas causée uniquement par l'ardeur des contrées intertropicales, c'est que les Lapons et les Groenlandais, nés sous un ciel glacial, ont la peau plus foncée que les Malais des parties les plus chaudes de l'univers. Ceux qui, parmi ces hyperboréens, s'élèvent le plus vers les pôles, y deviennent presque des nègres. »

Indépendamment de tous ces exemples, qui ne s'appliquent guère qu'aux lieux, si je puis parler ainsi, il en est d'autres qui s'appliquent aux temps. Ce sont ceux qui, montrant une même race dans ses migrations successives, dans toutes les vicissitudes de son existence, attestent la permanence des mêmes traits

sous les influences les plus contraires. L'exemple de ce genre, qui est le plus frappant, est celui du peuple israélite. Pour compléter les développements qui précèdent, nous nous bornerons à une dernière citation.

«Les traits des juifs, dit le docteur Edwards dans un ouvrage que nous analyserons bientôt[1], sont tellement caractérisés qu'il est difficile de s'y tromper, et, comme il s'en trouve dans presque tous les pays de l'Europe, il n'est point de figure nationale plus généralement connue et plus reconnaissable. On peut les regarder comme des colonies de même race établies dans ces contrées. Depuis des siècles, ils font partie de la population des pays où ils se sont fixés; et s'ils n'ont point participé aux bienfaits du gouvernement, on ne les a pas privés de la liberté d'habiter le même sol, de respirer le même air, de jouir du même soleil. Comme ils ont conservé leur religion, leurs mœurs et leurs usages, qu'ils ont fait peu d'alliances avec les peuples chez lesquels ils demeuraient, il serait difficile de trouver des conditions plus propres à faire ressortir les effets du climat.

«D'abord le climat ne les a pas assimilés aux nations parmi lesquelles ils habitent, et ce qu'il y a de plus important, c'est qu'ils se ressemblent tous dans des climats divers. Un juif anglais, français, allemand, italien, espagnol, portugais, est toujours un

[1] *Des caractères physiologiques des races humaines, considérés dans leurs rapports avec l'histoire.*

juif par la figure, quelles que soient les nuances qu'il présente, c'est-à-dire, que tous ont les mêmes caractères de formes et de proportions, en un mot tout ce qui constitue essentiellement un type.

« Ainsi, les juifs de ces divers pays se ressemblent beaucoup plus entre eux qu'ils ne ressemblent aux nations parmi lesquelles ils vivent, et le climat, malgré la longue durée de son action, ne leur a guère donné que des diversités de teinte et d'expression, et peut-être d'autres modifications aussi légères.

« De ce qu'ils se ressemblent entre eux partout, peut-être il ne suit pas à la rigueur qu'ils étaient anciennement ce qu'ils sont aujourd'hui. Mais si vous voulez vous contenter d'un espace de 300 ans, je puis vous en donner une preuve irrécusable. A Milan, j'ai vu la Cène de Léonard de Vinci; ce chef-d'œuvre, tout dégradé qu'il est par l'injure du temps et l'incurie des habitants, conserve encore distinctement les figures de presque tous les personnages. Les juifs d'aujourd'hui y sont peints trait pour trait. Personne n'a représenté, comme ce grand peintre, le caractère national, tout en conservant aux individus la plus grande diversité. Vous le concevrez facilement, si vous vous rappelez combien il aimait les sciences en général, et surtout l'histoire naturelle.

« Je vous ai donné une date précise et authentique; elle détermine un espace de temps qui peut être considérable comme période historique, mais qui ne l'est pas assez dans la question qui nous occupe. Quel était le type des Juifs à l'époque de leur dispersion?

Voilà ce qu'il importerait de savoir. On aurait ainsi une période de plus de 1700 ans, pendant laquelle le climat aurait eu le temps d'agir, et nous saurions ce que nous devons en attendre dans un espace qui embrasse à peu près la moitié des temps historiques.

« On pourrait se contenter à moins; mais, si vous étiez plus exigeant et si vous vouliez savoir quel était le type des juifs à une époque plus reculée, je puis vous dire ce qu'il était *il y a plus de* 3000 *ans*... J'étais à Londres, et je lisais une citation d'un auteur grec qui, en parlant des Égyptiens, dit expressément qu'ils étaient noirs et crépus. Il me vint à l'esprit de la vérifier, en ayant recours, non au texte, mais à un monument qui était à ma portée, le tombeau du roi d'Égypte, qui se trouvait alors à Londres et que vous avez vu probablement à Paris. Une multitude de figures y sont peintes de grandeur naturelle, dont la plupart représentent des personnes du peuple. Leur teint, à la vérité, est d'une couleur très-foncée, mais elles n'ont ni la couleur ni les cheveux crépus du nègre. Ces caractères ne se voient que dans un très-petit nombre à part, qui évidemment sont des nègres éthiopiens. A côté se trouvent deux autres petits groupes de nations étrangères, dans l'une desquelles nous reconnûmes, d'une manière frappante, la nation juive. J'avais vu, la veille, des juifs qui se promenaient dans les rues de Londres : je croyais voir leurs portraits.

« Je ne cherchais pas d'autres preuves de ce fait, lorsque, lisant depuis peu le voyage de Belzoni en

Égypte, je trouvai, à l'endroit où il décrit les figures de ce tombeau, les passages suivants : « On distingue, « à l'extrémité de ce cortége, des hommes de trois « sortes de nations, qui diffèrent des autres indivi- « dus, et qui représentent évidemment des juifs. « des Éthiopiens et des Perses. » (*Voyages en Égypte et en Nubie.* Paris, 1821, t. I); et ailleurs, p. 390 : « On y distingue des Perses, des juifs et des Éthio- « piens, les premiers à leurs costumes auxquels on « les reconnaît toujours dans les tableaux qui repré- « sentent leurs guerres avec les Égyptiens; les juifs « sont reconnaissables *à leur physionomie et à leur* « *teint,* et les Éthiopiens à la couleur de leur peau et « de leur parure. »

« Voici donc un peuple qui subsiste avec le même type pendant une longue suite de siècles, qui embrasse presque toute l'étendue des temps historiques; durant la première moitié de cette période, éprouvant des désastres inouïs; durant l'autre moitié, dispersé dans des climats divers, persécuté, honni, vilipendé, formant une caste de parias, le rebut du genre humain. On ne saurait guère imaginer une réunion de circonstances plus propres à modifier profondément l'organisation physique du peuple; il faut donc que la nature humaine ait une grande force de résistance pour avoir su en triompher... »

Je n'ai pu me soustraire à la nécessité de constater, d'une manière irrévocable, combien est bornée l'influence du climat sur les caractères spécifiques des

peuples. J'ai accumulé des preuves qui complètent, ce me semble, la démonstration de cette vérité. Il m'est donc permis maintenant de poser, en quelque sorte, comme des axiomes, les trois points suivants :

1° Gradation dans l'ensemble des êtres et dans le sein du genre humain.

2° Pluralité de types originels parmi les hommes.

3° Perpétuité de ces types, nonobstant l'influence des climats.

Virey, comme on vient de le voir, a partagé les hommes en deux espèces primitives, et s'est mis ainsi singulièrement en avant de ses prédécesseurs. Les physiologistes dont les travaux sont postérieurs aux siens ont adopté une division plus large encore. Le nombre des espèces, c'est-à-dire, le nombre des centres de création, a été porté, par Desmoulins, jusqu'à onze, et par Bory de Saint-Vincent, jusqu'à 15[1].

[1] Il ne sera point sans importance d'indiquer ici les principaux ouvrages qui, embrassant toutes les questions qui se rattachent à l'étude physiologique des races, ont fourni les éléments de mon propre travail. Peu d'écrivains ont fait de l'anthropologie le sujet spécial de leurs recherches, et leurs livres, publiés dans divers pays, en diverses langues, et pour la plupart non traduits, sont naturellement peu répandus. Aucune liste n'en a été faite. L'énumération ci-après aura, sinon une utilité bien grande, du moins, peut-être, un certain mérite bibliographique. Les auteurs sont classés à peu près par ordre de date de leurs publications.

En 1684, le JOURNAL DES SAVANTS publia un article sous ce titre : *Nouvelle division de la terre par les différentes espèces ou races d'hommes qui l'habitent.* Cet article, fort remarquable comme premier jet d'une pensée toute neuve, est attribué à un *voyageur fameux*, qui, malheureusement, a gardé l'anonyme.

On objectera que plus les classifications sont nombreuses, plus il est difficile de choisir la meilleure.

LINNÉE, le premier, plaça le genre *Homo* à la tête du règne animal. Son système de classification, en ce qui concerne les variétés humaines, se modifia plusieurs fois. D'après l'édition de son *Systema naturæ*, publiée à Stockholm en 1766, édition qui paraît être la dernière publiée de son vivant, il établit la division suivante :

1er ordre : *Primates;* 1er genre : *Homo*, comprenant deux espèces, savoir : l'*Homo sapiens* et le *Troglodytes*.

La première espèce, c'est-à-dire l'*Homo sapiens*, comprend six variétés : l'*Homo ferus*, *americanus*, *europæus*, *asiaticus*, *afer*, *monstrosus*. — La deuxième espèce, c'est-à-dire le *Troglodytes*, auquel Linnée donne des attributs vraiment imaginaires, représente apparemment l'orang-outang, puisqu'il est qualifié : *Homo nocturnus*, *Homo sylvestris orang-outang*, etc., etc.

BUFFON créa le système que nous avons exposé, et où il fait prédominer l'influence du climat. (Voir son *Hist. nat. de l'homme.*)

ZIMMERMANN distingua dans l'espèce humaine quatre variétés. (Geographische Geschichte des Menschen.)

BLUMMENBACH distribua le genre humain comme nous l'avons vu. Il posa ce principe : *Generis humani varietates quinæ principes; species verò unica.* (Voir son ouvrage : *de Generis humani varietate nativa.*)

W. LAWRENCE, en Angleterre, concourut puissamment à propager le système de Blummenbach, en y introduisant quelques perfectionnements. (*Lectures of physiology, zoology and the natural history of man.*)

PRICHARD, dont nous avons cité le principal ouvrage, se préoccupa de l'unique pensée de montrer, par des analogies et des données purement théoriques, l'unité d'origine de toutes les branches de la famille humaine. (*Researches into the natural history of mankind;* 2e édition, 2 vol. in-8°).

DUMÉRIL, dans sa *Zoologie analytique*, divisa le genre humain en six races ou variétés principales, savoir : la *caucasique* ou arabe européenne, l'*hyperboréenne*, la *mongole*, l'*américaine*, la *malaie*, l'*éthiopienne* : il représenta cette dernière comme formant à peu près une espèce distincte.

CUVIER n'admit que trois variétés, la *caucasique* ou blanche, la *mon-*

Sans doute, la science n'est point encore parvenue à un degré absolu de fixité; sans doute il est permis

golique ou jaune, l'*éthiopienne* ou noire, en reconnaissant qu'il ne savait à laquelle des trois rapporter les Américains, les Malais, les Papous et les peuples des contrées boréales, tels que les Lapons, les Esquimaux, etc. (*Règne animal, Hist. nat. de l'homme.*)

VIREY, comme nous l'avons vu, se servit de la découverte de Camper pour tracer sa grande division d'après la mesure de l'angle facial. (*Hist. natur. du genre humain. — Dict. d'hist. nat. de Deterville.*)

DESMOULINS distingua onze *espèces*, sous les noms suivants :

1° *Celto-Scyth-Arabes*, 2° *Mongols*, 3° *Éthiopiens*, 4° *Euro-Africains*, 5° *Austro-Africains*, 6° *Malais* ou *Océaniques*, 7° *Papous*, 8° *Nègres océaniques*, 9° *Australasiens*, 10° *Colombiens*, 11° *Américains*. (Voir son *Hist. nat. des races humaines.*)

Enfin, le colonel BORY DE SAINT-VINCENT, se prévalant de ses connaissances spéciales acquises par vingt ans de voyages, établit cette dernière division :

1° L'espèce *japétique*, 2° l'*arabique*, 3° l'*indoue*, 4° la *scythique*, 5° la *sinique*, 6° l'*hyperboréenne*, 7° la *neptunienne*, 8° l'*australasienne*, 9° la *colombienne*, 10° l'*américaine*, 11° la *patagone*, 12° l'*éthiopienne*, 13° la *cafre*, 14° la *mélanienne*, 15° la *hottentote*. — Chacune de ces espèces comprend un nombre plus ou moins considérable de variétés, successivement décrites par M. Bory de Saint-Vincent, dans le *Nouveau Dict. classique d'hist. nat.*, art. *Homme*.

Ces divers auteurs, c'est ici le lieu de le rappeler, ne traitent de l'histoire des races humaines que sous le rapport physiologique. Au nombre des travaux qui ont à peu près le même caractère, nous aurions pu citer encore une foule d'écrits ou moins connus ou plus récents; ceux entre autres de Valmont de Bomare, qui n'a fait pour ainsi dire que copier Buffon (voir son *Dict. d'hist. nat.*); de Lacépède, dont l'*Histoire naturelle de l'homme et de la femme* peut moins passer pour une œuvre de science que pour un essai de rhéteur; de Hunter (*Disputatio de hominum varietatibus*. Édimbourg); de Meiners (Grundriß der Geschichte der Menschheit); de Sœmmering (ouvr. précité); de Metzger (Physiologie in Aphorismen); de Gerdy (*Physiologie médicale*); de Broc (*Essai sur les races humaines*); de L. Vivien (*Lettres sur l'hist. de l'an-*

de supposer qu'il n'existe pas une justesse parfaite dans telle ou telle distribution des espèces et de leurs variétés, par cela seul que plusieurs distributions sont simultanément proposées. Mais il n'en existe pas moins un fait certain, incontesté, c'est que le genre humain comporte une division fondamentale des différences caractéristiques d'organisation que perpétue l'hérédité. Dans la supposition où nous ne serions convaincus que de ce fait, nous n'en aurions pas moins de grandes conséquences à déduire et des applications infinies à provoquer.

thropologie, insérées dans le *Cabinet de Lecture*, de 1831 à 1835); de Saucerotte (*Éléments d'hist. nat., tableaux*); enfin, de MM. de Brotonne (*Hist. de la filiation et des migrations des peuples*) et Dubreuil (*Fragments*).

Sous d'autres rapports, nous aurions pu citer MM. de Humboldt, Lesson, Link, Poelitz, Oken, Malte-Brun, Balbi, D. de Rienzi, etc., etc.

Sous d'autres rapports encore, Leibnitz, Kant, Herder, Schœll, Gatterer, Adelung, Edwards, Aug. et Am. Thierry, Michelet, les Mémoires de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 18 et autres; enfin presque tous les historiens et les géographes contemporains.

CHAPITRE V.

Mélange de plusieurs races sur le même sol. — Résultat physique du croisement. — Ouvrage de Prichard.

Nous avons pu nous convaincre que le genre humain se partage, sinon en plusieurs espèces, du moins en plusieurs races ou variétés, et que celles-ci, par les caractères physiques qui leur sont propres, forment une série graduée qui s'étend, par des nuances successives, de l'Européen le plus beau au Hottentot-Boschisman dont la conformation est la plus imparfaite. Ces premières bases étant ainsi posées, il ne faut point s'imaginer toutefois qu'il existe un ordre absolu, un certain cadre dans lequel tous les peuples viennent régulièrement se ranger, ni surtout perdre de vue qu'une race ne se trouve point toujours dans une circonscription donnée. Nous désignons généralement sous le nom de Caucasiens les peuples de l'Europe, et sous celui de Mongols les peuples du centre

et de la plus grande partie de l'Asie : est-ce à dire que la race caucasienne ne soit qu'en Europe et qu'il n'y ait en Asie que des peuples mongols? L'Anglais qui habite les Indes n'a point cessé d'appartenir à la grande famille européenne; il diffère toujours par ses formes et ses mœurs des populations indigènes. Les colons répandus sur tous les points de l'Amérique ne sont point aujourd'hui de race américaine, bien qu'ils soient depuis plusieurs centaines d'années sur ce nouveau continent : ils sont toujours Espagnols ou Portugais dans le midi, Anglais ou Français dans le nord. Les types originels des peuples étant aussi permanents dans le genre humain, que les types des espèces parmi les animaux, les grandes souches primitives se distinguent toujours les unes des autres, sous quelque climat qu'elles se montrent, dans quelques conditions qu'elles se trouvent placées. L'histoire nous révèle des migrations innombrables de peuples, des excursions lointaines, des invasions, des conquêtes; elle nous apprend que les races tantôt s'associent sans se croiser, tantôt se confondent, s'identifient dans leurs mélanges. De là deux ordres de faits bien distincts, soumis à notre appréciation.

Notons d'abord ceci : du croisement de deux races résultent des produits hybrides ou métis qui participent à la fois des deux types. Telle est du moins la règle qui se fonde sur la masse des faits. S'il existe des exceptions, je ne les connais pas, et il me semble dans toute hypothèse que nous ne pouvons guère en

juger. Voici les noms donnés vulgairement aux produits de ces mélanges :

D'un blanc et d'un nègre il naît un mulâtre; d'un blanc et d'un mulâtre, un *terceron saltatras*, produit très-souvent confondu avec le *quarteron*, qui naît d'un blanc et d'un terceron.

D'un mulâtre et d'un nègre il naît un *griffe* (*zambo de mulata*).

Les mulâtres s'alliant entre eux produisent ce que les Espagnols appellent des *casquos*.

D'un blanc et d'un Indien d'Amérique, il naît un *mestizo*.

D'un nègre et d'un Indien d'Amérique, un *zambo*.

D'un blanc et d'un métis indien, un *castisso*, etc.

Ces qualifications ne s'appliquent qu'aux divers genres de mélanges connus dans les colonies européennes, où l'on ne trouve ordinairement que trois races mêlées, et où les différences de couleurs rendent particulièrement sensibles les différences de populations. Des noms sont pareillement donnés aux produits du mélange de la race blanche et de la race jaune, et des diverses peuplades malaies. Les peuples de l'Inde, notamment, prennent un soin extrême de distinguer tous les produits mixtes, au delà même de la septième génération.

Mais ce n'est point là ce qui doit surtout nous occuper. Chacun sait que, même dans le sein des familles, les enfants reproduisent en général les traits distinctifs des parents. Ce qu'il nous importe de faire bien comprendre, c'est que les races ne restent point

isolées, c'est qu'elles se réunissent et se mêlent, de telle sorte qu'aujourd'hui il n'est peut-être pas de nation qui ne soit un composé de plusieurs races. Les types primitifs n'étant point le résultat d'un concours quelconque de circonstances, ils ne peuvent être modifiés sans croisement. Ce qui vient de l'organisation ne peut changer que par l'organisation. Par conséquent, là où plusieurs races sont associées, sans qu'il existe entre elles aucun mélange de sang, leurs types se perpétuent et apparaissent toujours d'une manière plus ou moins uniforme; là au contraire où elles sont croisées, leurs types se modifient, s'altèrent, et finissent même quelquefois par devenir méconnaissables en se perdant dans la masse des produits mélangés. Ainsi, quoiqu'en général il semble que les types des principales races se montrent régulièrement dans les mêmes lieux, ils peuvent fort bien se montrer, comme cela arrive du reste si souvent, dans les lieux les plus opposés et de la manière la plus irrégulière. Le type caucasien est répandu sur tous les points du globe avec les populations qui le portent, et il est certains points du globe où il existe une multitude de types, parce qu'une multitude de races s'y sont mêlées. Ce sont là des données extrêmement simples, que les considérations suivantes établiront mieux encore.

Prichard, se proposant de justifier dans son ouvrage, qui passe à bon droit pour un monument d'érudition[1], l'hypothèse de l'unité de création et con-

[1] *Researches into the general history of mankind*; 2 vol. in-8°.

séquemment de descendance de toutes les variétés humaines, présente des arguments souvent contradictoires. Il ne considère les faits que dans les *analogies* qu'ils ont entre eux, et sous ce rapport il serait difficile de ne point reconnaître que l'unité existe en toutes choses; mais il ne les considère point sous leur aspect de dissemblance, et c'est là le vice essentiel de son argumentation. — C'est ainsi du reste que procède tout homme qui adopte un système exclusif. — Parmi les arguments de Prichard, dont les principaux ont été successivement réfutés par Lawrence, Virey, Edwards, etc., il en est un qui doit être ici signalé, non-seulement parce qu'il sert de base pour ainsi dire à son système, et que par conséquent la valeur du système y est en partie subordonnée, mais encore parce qu'il nous conduira à une conséquence importante sur le sujet qui nous occupe. Voici dans quels termes cet argument est présenté:

« La diversité de structure, et en général les traits « caractéristiques qui séparent les peuplades asiati« ques les plus noires des Européens les plus blancs, « sont tellement prononcés, que ce n'est point sans « hésitation que nous pouvons adopter l'opinion que « ces variétés ont une origine commune. Nous n'ar« rivons à cette conclusion, que parce que nous dé« couvrons qu'aucune solution plus rationnelle ne « peut être déduite des faits que nous connaissons. « Mais il est une observation qui rend notre hypo« thèse singulièrement vraisemblable, *c'est que, dans* « *les limites d'une même nation, on peut distinguer*

« *des différences tout à fait analogues à celles qui*
« *existent entre les nations les plus éloignées.* »

Le fait est vrai; mais qu'est-ce à dire, sinon que dans les limites d'une même nation on trouve plusieurs races? — L'histoire fait foi des mélanges de peuples qui s'opèrent fréquemment. Le physiologiste, comme nous en jugerons tout à l'heure, peut aisément discerner, dans ces mélanges, les divers types dont l'empreinte se conserve en dépit de toutes les influences extérieures. Par conséquent, la manifestation de différences physiques entre les habitants d'un même pays ne prouve nullement l'homogénéité de population; elle prouve, au contraire, et d'une manière décisive, que les races, en ne restant point isolées, se font reconnaître séparément dans les lieux mêmes où elles se réunissent pour former des nations.

C'est ainsi que nous devons expliquer ces différences qui sont ordinairement si remarquables, et qui, en général, séparent les castes d'un même peuple. Les nombreux exemples que Prichard cite à l'appui de son opinion, ne perdent rien de leur valeur, en ce sens, qu'au lieu de confirmer son hypothèse, ils offrent une preuve de plus en faveur du système contraire. Si nous croyons à la persistance des types, il serait à nos yeux bien surprenant qu'on ne les retrouvât pas dans tous les lieux où existent des races mêlées. Ainsi, les exemples recueillis par Prichard sont de nature à fortifier nos convictions. Nous allons les lui emprunter, et le lecteur, en dé-

finitive, sera le seul arbitre des inductions qu'ils autorisent.

Le peuple *hindou* nous offre, dans l'étendue des contrées qu'il habite, la plus grande variété de complexions. On y trouve des hommes dont la peau est aussi noire que celle du Joloff, et d'autres dont la couleur, généralement blanche, n'a qu'une légère teinte de jaune foncé, comme celle des Européens des contrées septentrionales[1].

Dans la description que le même auteur donne des *Arabes*, il montre que les tribus répandues sur toute la surface de la Syrie et de l'Afrique supérieure diffèrent non-seulement entre elles de formes et de couleurs, mais que dans la même tribu on distingue encore plusieurs nuances, en rapport avec le rang ou la nature des travaux de chaque classe. Il donne ensuite l'extrait suivant d'un récit de voyages : « Les princesses et les autres dames arabes que l'on m'a montrées par le coin d'une tente, m'ont paru fort belles et bien faites. On peut juger par celles-ci et par ce qu'on m'en a dit, que les autres ne le sont guère moins; elles sont fort blanches, parce qu'elles sont toujours à couvert du soleil. Les femmes du commun sont extrêmement hâlées, *outre la couleur*

[1] Quelque remarquable que soit l'exemple des Hindous, je ne répéterai point ici tout ce que Prichard en dit, me réservant d'en parler plus tard d'une manière fort détaillée. J'ajoute cependant qu'il montre l'unanimité des voyageurs à attester que les castes inférieures des Hindous sont de couleur beaucoup plus foncée que les castes supérieures. (Ouvr. précité, t. II, p. 511.)

brune et basanée qu'elles ont naturellement. Je les ai trouvées fort laides dans toute leur figure, et je n'ai rien vu en elles que les agréments ordinaires qui accompagnent une grande jeunesse[1]. »

Il est nécessaire de faire observer que, lorsque les voyageurs ont remarqué de grandes différences physiques entre les classes d'un même peuple, ils les ont presque toujours attribuées à l'influence du soleil sur les traits des classes inférieures. Cette interprétation se lie parfaitement au système qui a prévalu jusqu'à ce jour sur l'influence du climat, système popularisé au dix-huitième siècle par Chardin et Montesquieu. Bien qu'on ne puisse nier que cette influence, jusqu'à un certain point, ne s'exerce sur les individus, il est certain qu'elle ne peut concourir à produire les variétés que l'on remarque parmi les habitants d'un même sol. Les cultivateurs de nos contrées, par exemple, sont beaucoup plus exposés au soleil que les classes supérieures; cependant, entre eux et les classes supérieures, il existe à peine une différence telle qu'on puisse en faire l'objet d'une remarque. Cette différence, dans tous les cas, n'est point, comme chez un grand nombre de peuples, du blanc au noir.

La couleur nationale des *Chinois*, des *Mantchous* et des *Tatars*, n'est nullement uniforme. Suivant Barrow, elle est comprise entre le blanc et le brun foncé. Ce sont les classes qui travaillent qui ont le

[1] Extrait du *Voyage fait par ordre du roi Louis XIV dans la Palestine*, etc.; par M. de la Roque.

teint le plus foncé, parce qu'elles sont exposées aux rayons du soleil [1].

Les *natifs de Ceylan* sont divisés en castes qui ne s'allient point entre elles... Leur couleur naturelle est très-diverse. En général, ils sont d'un *brun extrêmement foncé*, et sont plus rapprochés des nègres que des mulâtres. Mais, suivant le récit de Cordiner, les hautes classes, qui ne sont pas exposées aux rayons du soleil, ont un teint qui paraît, en vérité, *plus blanc* que celui des brunettes d'Angleterre [2].

« Chez les *habitants des îles Sandwich*, dit M. Choris, les grands se distinguent aisément du peuple. Ils sont de haute stature et ne manquent pas d'embonpoint; leur teint est *brun foncé;* ils ont les cheveux moins longs que les gens du commun, souvent crépus et courts; les lèvres généralement assez grosses; tandis que le peuple est petit et maigre, a le teint *plus jaune*, les cheveux plus lisses, etc. » (Ici l'on ne peut point arguer de l'influence du soleil.)

Ceux des *îles Carolines*, d'après le rapport du P. Cantova et des autres missionnaires qui ont écrit les *Lettres édifiantes*, appartiennent à des tribus très-diverses. Il y a parmi eux des nègres, des mulâtres et des blancs; et parmi ceux-ci, on en distingue plusieurs qui ressemblent tellement aux Espagnols, qu'on les prendrait pour les descendants de ce peuple [3].

[1] Voir *Barrow's Travels in China*, p. 185.

[2] Voir Cordiner, p. 92.

[3] Voir les *Lettres édifiantes*, t. X, et la lettre de Cantova, t. XVIII de la même série.

Les habitants de *Java*, de *Sumatra*, etc., sont aussi de couleurs et de *formes* diverses. La différence se fait particulièrement remarquer entre les hautes et basses classes [1].

Enfin, la population de l'Égypte doit être également citée comme présentant des variétés remarquables de populations. Là aussi, l'aspect physique suffit pour distinguer les classes [2].

[1] Voir *Raffle's History of Java*, vol. I, p. 59.

[2] Les ouvrages du docteur Russel et les voyages de Browne. (Browne's Travels, p. 386.)

Voir aussi, pag. 162 et suiv. de cet ouvrage, des détails sur les caractères physiques des anciens Égyptiens. — Quant aux Égyptiens modernes, voici ce que nous lisons dans l'*Histoire de l'expédition française en Égypte*, par Achille de Vaulabelle :

« Un grand nombre d'écrivains, séduits par les luttes qui, au moyen âge, signalèrent en Europe la réaction des peuples vaincus contre les peuples conquérants, ont vu dans la dernière guerre turco-égyptienne le soulèvement de la *race arabe* contre la *race turque*. Il y a dans cette opinion préoccupation évidente : l'Égypte n'est pas arabe dans le sens absolu du mot ; les Arabes comme les Turcs l'ont asservie ; l'une et l'autre race y sont encore assises, mais à titres différents : les Turcs, derniers venus, sont les maîtres du pays ; ce sont eux qui l'exploitent et le gouvernent ; les Arabes se sont en grande partie effacés dans la commune servitude. Loin de compter comme *caste* entièrement à part, on ne les trouve pour la plupart dans l'intérieur de l'Égypte qu'à l'état de *fellahs* ou paysans, véritables serfs voués depuis plusieurs siècles à un complet esclavage politique, et, de nos jours, à une excessive misère. En d'autres termes, le fonds de la population égyptienne se compose de deux races également déshéritées du pouvoir, les Arabes musulmans et les Cophtes chrétiens, races qui n'ont d'autre caractère spécial que celui de leur religion, et dans lesquelles sont venus se fondre tous les débris des vieilles populations conquérantes ou conquises. La surface est restée turque. »

Tous ces exemples, auxquels il eût été facile d'en ajouter de beaucoup plus connus, en présentant le tableau des populations de toutes les colonies européennes, ont été recueillis par Prichard, comme devant lui fournir un puissant argument. Il voulait pouvoir dire : Si dans le sein d'un même peuple vous ne reconnaissez aucune différence de races, vous ne devez pas en reconnaître non plus entre les nations les plus éloignées, puisque nous avons la preuve que ces nations entre elles ne diffèrent pas plus que les classes d'un même peuple. — A cela il n'y a qu'une chose à répondre, c'est que non-seulement il y a des différences de races entre des nations éloignées que distinguent la forme, la couleur et mille autres attributs, mais encore que des différences pareilles existent dans une même société, entre les classes de cette société qui se distinguent par des attributs analogues et tout aussi caractéristiques.

Telle est la conclusion que nous fournit la collection de faits que nous venons de rapporter, indépendamment des nouveaux développements que nous allons donner. Nous la regardons comme suffisamment motivée, et nous ajoutons, en conséquence, ce dernier résultat à ceux que nous avons précédemment obtenus.

CHAPITRE VI.

Importance historique de l'étude des races humaines. — Ouvrage du docteur W. F. Edwards.

Ces découvertes successives de la physiologie ne pouvaient rester sans influence sur le progrès des sciences morales et politiques. Il était, au contraire, facile de prévoir qu'elles entraîneraient des conséquences graves, de nature à modifier nos doctrines spéculatives. Déjà, en histoire, on créait de nouvelles théories, on faisait intervenir de nouveaux éléments. Les premières idées qu'embrassaient ces innovations étaient sans doute fort vagues, et la métaphysique y jouait un plus grand rôle que la science des faits. Néanmoins l'élan était imprimé; si d'une part on interprétait mal la chose, du moins on adoptait le mot. Il ne manquait donc que quelques progrès intermédiaires entre la vérité démontrée et la vérité que j'appellerai inductive ou morale.

Le docteur Edwards, que des études spéciales et

une éminente sagacité appelaient dans cette carrière, fut conduit aux considérations suivantes : Si la physiologie nous fournit des données suffisantes pour distinguer une race d'une autre, ne pouvons-nous pas reconnaître, dans une même nation, les types des races diverses qui l'ont formée ou successivement modifiée? L'histoire nous apprend les mélanges des peuples qui ont eu lieu à plusieurs époques; ne pouvons-nous pas, aujourd'hui, par l'examen des caractères physiques que présentent les diverses classes de ces peuples, trouver des traces naturelles de ces mélanges, et appuyer ou infirmer ainsi le témoignage de l'histoire? — Mais pour trouver, dans les peuples d'aujourd'hui, les descendants des peuples anciens, il faut d'abord que les races aient conservé leurs traits originels, malgré l'influence des circonstances extérieures et notamment du climat, et même en dépit d'un croisement continu. Or, si deux races cohabitent sur le même territoire et s'allient incessamment entre elles, laisseront-elles, après une longue suite de générations, des traces de leurs caractères primitifs? C'est ce que le docteur Edwards avait à démontrer, avant d'entrer dans tout autre développement.

Il se hâte d'abord de poser en principe que l'influence du climat est nulle sur les caractères spécifiques des animaux et plus particulièrement des hommes. Il s'attache ensuite à prouver, par des considérations analogues à celles qui vont suivre, que le croisement des races n'en fait point entièrement disparaître les types originels.

Quand un blanc et un noir se mêlent, ils produisent un mulâtre. Un mulâtre, s'alliant avec un blanc ou avec un noir, reproduit, sinon le type blanc ou noir, du moins, comme nous l'avons dit, une nouvelle variété qui, après un autre mélange, donne à peu près un résultat pur. On peut presque dire que le produit d'un mulâtre et d'un blanc est blanc, et que celui d'un mulâtre et d'un noir est noir : le fait le plus général est qu'avant la quatrième génération les types purs sont en général assez parfaitement reproduits. La tendance de la nature est donc de ramener les espèces à leur état primitif, au lieu de multiplier indéfiniment les produits mixtes. Cette seule observation suffit pour expliquer la permanence des types, nonobstant l'influence du croisement, ou pour mieux dire, grâce à l'influence des croisements successifs.

Une des conséquences de ce principe est que, lorsque deux races de nombre très-inégal s'allient indéfiniment entre elles, la moins nombreuse tend à être absorbée par la plus nombreuse. En supposant que les blancs s'alliassent avec les noirs, puis avec le produit des noirs, c'est-à-dire les mulâtres, puis avec le produit des mulâtres, ils finiraient par amener les noirs à leur propre race. Telle serait la marche de la nature, si les mélanges avaient toujours lieu dans un ordre régulier et précis. Mais comme les croisements ne se font pas avec cette régularité mathématique; comme une race, au lieu de se mêler toujours avec une autre, se reproduit le plus souvent elle-même par des alliances contractées dans son sein; comme d'ailleurs d'innom-

brables obstacles sont apportés au croisement par les divisions territoriales, les institutions politiques, les inégalités de rangs qui séparent les races, et quelquefois même par leurs antipathies naturelles, on peut considérer comme fort problématique la possibilité de l'absorption complète de l'une d'elles. La nature veut évidemment la persistance des types, puisqu'elle a établi la règle qu'un métis est ramené par le croisement à l'une des souches dont il est dérivé [1].

Examinons maintenant quelles conditions seraient requises pour que le type d'une race pût entièrement disparaître, et que ses caractères distinctifs fussent

[1] Indépendamment de cette règle, le docteur Edwards en pose une autre qui n'est point également certaine, mais qui serait de nature à prouver à merveille sa proposition :

« Quand les races, dit-il, diffèrent le plus possible, comme lorsqu'elles ne sont pas de la même espèce, comme l'âne et le cheval, le chien et le loup ou le renard, leur produit est constamment métis. Si, au contraire, elles sont *très-voisines*, elles peuvent ne pas donner naissance à des mélanges et reproduire les types purs primitifs : voilà deux principes fondamentaux et féconds en applications.... C'est ainsi que le mulâtre résulte toujours des races blanche et nègre. L'observation de la reproduction d'un des types primitifs, lorsque les parents sont de deux variétés voisines, est moins notoire, mais n'en est pas moins vraie. Le fait est commun chez les nations européennes ; j'ai eu de fréquentes occasions de le reconnaître. Le phénomène n'est pas constant, mais qu'importe ? Le croisement produit, tantôt la fusion, tantôt la séparation des types ; d'où nous arrivons à cette conclusion fondamentale, que les peuples appartenant à des variétés de races différentes, mais voisines, auraient beau s'allier entre eux, une portion des nouvelles générations conserverait les types primitifs. »

altérés par le croisement au point de devenir méconnaissables. Pour arriver à ce résultat, il faudrait d'abord supposer la juxtaposition de deux races d'un nombre absolument égal; il faudrait que chaque individu d'une race s'alliât avec un individu de l'autre; que les métis s'alliassent entre eux exclusivement, que les nouveaux produits de ceux-ci ne s'alliassent encore qu'entre eux, invariablement et sans déviation : car si, par exemple, un mulâtre s'alliait avec un quarteron ou avec un blanc, le type primitif tendrait aussitôt à reparaître. Ainsi, dans le cas même où nous croirions que le produit de tout mélange est toujours un produit mixte, et non pas, comme le dit Edwards, un produit tantôt mixte, tantôt appartenant à l'un ou à l'autre type, nous n'arriverions à la possibilité d'empêcher la reproduction des types que dans l'hypothèse où les mélanges auraient toujours lieu entre des produits d'un même degré; car, je le répète, aussitôt que des degrés divers s'allieraient, le type tendrait à reparaître. Mais l'hypothèse d'une pareille succession de faits est-elle un instant soutenable?... Dans une société quelconque, et surtout dans le sein d'une grande nation, les conditions du croisement ne sont-elles pas modifiées de mille manières par les restrictions résultant à la fois du rapport numérique des populations, des limites du territoire et des inégalités sociales? Ne sont-elles pas subordonnées à mille impulsions divergentes, à mille préjugés? Plusieurs races sans doute peuvent être réunies sur le même sol, mais rien ne détermine leur mélange dans une proportion définie

et dans des conditions voulues. Cet examen nous conduit donc aux conclusions suivantes :

Plusieurs races étant réunies dans les mêmes lieux, si elles ne s'allient point entre elles, leurs types se conservent dans toute leur pureté, et rien n'efface la différence primitive qui les sépare ;

Si elles s'allient, elles cessent bientôt de se distinguer d'une manière collective; mais les traits caractéristiques de chacune d'elles se perpétuent isolément et se montrent toujours chez quelques individus.

En suivant rigoureusement les seules lois de la nature, il est très-vraisemblable qu'il pourrait en être autrement; je veux dire que si les races se mêlaient toujours avec une invariable précision, les produits moyens pourraient finir par absorber les types originels. Mais comme, dans l'ordre ordinaire des choses, elles se mêlent confusément, c'est-à-dire sans prévision aucune des résultats du croisement, il arrive que les types se confondent, se disséminent, mais reparaissent toujours, çà et là, avec plus ou moins de pureté, tantôt dans tel rang, tantôt dans tel autre, et pour ainsi dire au hasard. L'œuvre du physiologiste est de les découvrir partout où ils se manifestent, et de retrouver ainsi dans une même nation, soit dans l'ordre des classes, soit d'une manière tout à fait indéterminée, les traces des peuples divers qui, conformément aux témoignages de l'histoire, s'y sont successivement mêlés.

Tel est le résultat auquel est arrivé le docteur

Edwards, en arguant des mêmes faits, ou du moins en émettant des idées qui lui sont toutes personnelles et qui tendent au même but. J'avoue que je n'ai ni suppléé à la lucidité de ses écrits, ni même énoncé ce qu'ils contiennent d'important. Par exemple, je n'ai pu considérer comme un fait suffisamment constaté l'alternative de la fusion et de la reproduction de l'un des types individuels, lorsque des variétés très-rapprochées se mêlent. De ce que nous voyons, parmi certains animaux, que les couleurs qui sont propres au père ou à la mère reparaissent quelquefois sans mélange, dans le produit de leur accouplement, nous ne devons pas conclure que les produits ne représentent que l'un des types et ne sont nullement métis : car si, relativement à la couleur, le produit ressemble entièrement au père ou à la mère, il est fort probable qu'il en diffère d'une manière non moins prononcée sous d'autres rapports que nous ne définissons pas. La couleur, il faut bien le remarquer, n'est qu'un caractère accessoire dont la transmission plus ou moins intacte, plus ou moins constante, n'autorise aucune induction générale. C'est ainsi que souvent un mulâtre a le teint parfaitement blanc; mais dans ce cas, il y a toujours quelque trait qui trahit sa descendance : tantôt c'est sa chevelure crépue, tantôt c'est la saillie grossière de sa face. Je dirai même que, dans l'hypothèse, presque inadmissible, où tous les traits par lesquels nous distinguons un individu se retrouveraient à nos yeux dans ses enfants, sans qu'aucun des traits de la mère s'y montrât, nous ne serions pas

fondés à conclure de l'apparence à la réalité. Il est vrai que nous pourrions dire : A nos yeux tel type est exclusivement reproduit; mais nous ne serions pas en droit d'inférer de là que, sous certains rapports cachés, l'enfant ne fût en réalité une reproduction moyenne de ses parents. Admettons en effet que tous les caractères extérieurs de l'enfant soient entièrement conformes à ceux du père (et nous ne parlons ici que du mélange de variétés très-rapprochées, car, dans tout autre cas, la discussion n'est pas même possible), qui vous a dit que son organisation interne n'est point semblable à celle de la mère? Il est, je crois, d'observation vulgaire, que les filles ressemblent à leur père et les fils à leur mère : pourquoi, je le demande, ne leur ressemblent-ils pas du côté du sexe? Cette différence en implique d'autres qui ne laissent pas que d'être essentielles, telles que le degré de sensibilité du système nerveux, la nature des penchants, et mille variétés de formes. — De sorte que si, d'un côté, l'enfant ressemble à son père par les traits qui nous frappent le plus, de l'autre il ressemble à sa mère par d'autres traits, moins sensibles peut-être, mais non moins réels, qui pourraient même échapper entièrement à notre discernement, sans que nous fussions en droit d'en nier l'existence.

L'opinion du docteur Edwards a certainement son côté plausible. Il est constant que parmi nous il arrive quelquefois qu'un seul des parents transmet ses traits à son enfant. Le type alors paraît se conserver dans toute sa pureté; mais est-ce à dire qu'en réalité le ré-

sultat du croisement ne soit pas dans ce cas comme toujours un résultat moyen ?....... Voici comment ces exceptions s'expliquent. Dans une nation où plusieurs races ont été antérieurement mêlées, le sang de chaque individu emprunte un élément à chacune de ces races, et, dans les naissances, il survient alors comme par accident des caractères imprévus qui tantôt ne représentent que l'un des deux types, et tantôt même font disparate avec l'un comme avec l'autre. C'est ainsi que dans nos familles il arrive que les frères et les sœurs diffèrent entre eux par la couleur de la chevelure, de la peau, de l'iris, par les formes, et même qu'ils ne ressemblent à aucun de leurs parents. Pourquoi ces sortes d'anomalies? Parce que, dans une société comme la nôtre, où ont eu lieu des mélanges sans nombre, — et c'est ici le lieu de faire observer que le même phénomène ne se présente pas indistinctement chez tous les peuples, — les traits d'une race fondus dans ceux d'une autre reparaissent irrégulièrement dans les enfants, et se manifestent, non à toutes les générations, mais par alternatives ou par successions bizarres. Dans un pays où sont confusément amalgamés des Allemands, des Slavons et des Celtes, où sont d'ailleurs confondus divers débris de populations romaines, ibériennes, pélasgiques, un individu naîtra peut-être avec la chevelure de l'Allemand, la taille et la physionomie du Celte, etc., parce que ses parents participent originairement de chacune de ces races. Ce phénomène n'est pas plus étrange que celui des réapparitions de la folie, de la

phthisie et de la goutte, que l'on observe dans certaines familles, de deux en deux, ou de trois en trois générations. Tout cela prouve clairement que, lors même que les caractères d'une race ne sont pas ostensiblement reproduits dans les individus qui naissent du mélange, ils n'en existent pas moins *à l'état latent*, et que par conséquent chacun des types des races mélangées a sa part d'influence sur les produits de la génération [1].

Pour terminer cette discussion, posons d'abord en principe que, dans le croisement de deux races fort

[1] Ces idées trouvent leur confirmation dans quelques faits cités par Desmoulins, qui a étudié les races sous tous les rapports d'anatomie, d'histoire et d'ethnographie :

« Que penser, dit-il, de ces couleurs spontanées et individuelles qui apparaissent dans une même famille, quand le père et la mère sont d'une couleur différente, sans qu'il y ait lieu au moindre soupçon d'infidélité conjugale? *Or, ces faits n'ont encore été observés que chez les Européens, quelque part que ceux-ci se soient établis, et encore seulement chez les nations formées par le mélange d'un très-grand nombre de peuples primitivement très-divers.* Nous ne connaissons dans l'espèce mongolique qu'un seul exemple de cette spontanéité de couleur exotique ; on le verra chez les Tunkinois, *mais on doit se souvenir que des peuples de race rouge étaient aborigènes au nord-ouest du Tunkin....* Toutes ces couleurs spontanées d'un individu à l'autre, chez nous autres Européens, sont donc la conséquence du mélange de peuples si divers qui ont formé nos nations actuelles. Et, comme le prouve l'exemple des peuples qui sont restés isolés avant toute espèce de mélange, les différences de couleur coïncidant avec d'autres caractères physiques qui distinguent un peuple d'un autre, sont primitives, fixes et inaltérables autrement que par le mélange des races et des espèces. » (*Hist. nat. des races humaines*, p. 175).

différentes, l'universalité des faits prouve que les enfants sont la reproduction moyenne des parents. En considérant ensuite le résultat du croisement de variétés voisines, reconnaissons que la pluralité des faits confirme incontestablement la même règle. — Si pourtant, dans ce dernier cas, il est des exemples, même nombreux, qui à nos yeux *paraissent* l'infirmer, nous ne pouvons en bonne logique déclarer qu'ils établissent la règle contraire. — Notre jugement, cédant alors à l'impossibilité de saisir des rapports qui sont d'une appréciation d'autant plus difficile que les variétés sont plus rapprochées, notre meilleur, notre unique argument est celui que nous offre l'analogie. Nous devons donc conclure, par analogie, que dans tous les cas possibles le résultat du croisement est un produit mixte, et que, lorsque par tel caractère physique l'enfant ressemble particulièrement à l'un de ses parents, il en diffère par tel autre, plus ou moins facile à discerner, mais réel, intime, essentiel.

Je ne prétends point du reste rejeter entièrement le principe posé par le docteur Edwards, pourvu que ce principe n'ait point dans sa pensée un sens trop absolu. Si le docteur Edwards ne se prévaut que de l'*apparence*, et non de la réalité, il a sans contredit raison. Dans tous les cas, je crois avoir démontré que cette conclusion partielle n'était nullement nécessaire pour justifier sa conclusion générale. Je reconnais donc, avec lui, que l'on peut physiologiquement retrouver

les peuples anciens dans les peuples d'aujourd'hui, et que par conséquent l'étude de leurs diversités naturelles prête aux recherches historiques un nouveau principe de vérification. Nous possédons le récit traditionnel d'innombrables mélanges de peuples : nous pouvons, en considérant les types que nous présentent les descendants de ces peuples, vérifier à quelle lignée ils appartiennent, dans quelle proportion ils ont été mêlés, dans quelle contrée telle ou telle race se montre davantage, quelle modification a été introduite dans le caractère national, et à l'influence de quel peuple doit être particulièrement attribuée cette modification. C'est par des découvertes de cette nature que la physiologie peut offrir à l'histoire la plus précieuse sanction.

Il ne manquait à ce raisonnement que des applications immédiates, et le docteur Edwards s'est empressé d'y joindre cet indispensable complément, en rendant compte de ses propres voyages. Si c'était ici le lieu de donner une analyse complète de son ouvrage, nous ferions connaître les résultats historiques qu'il a obtenus; nous dirions comment il a successivement reconnu, sur les divers points du territoire français, les types *Gall* et *Kymri*, conformément aux données historiques de M. Amédée Thierry; dans l'intérieur de la Grande-Bretagne, les types saxons et bretons, et dans toute la partie méridionale de l'Europe les types des peuples divers appelés au démembrement de l'em-

pire romain. Mais il nous suffit ici de recueillir l'idée principale émise par ce savant, et nous pouvons dès ce moment passer à des considérations d'un autre ordre.

CHAPITRE VII.

Y a-t-il inégalité naturelle d'intelligence entre les diverses races humaines?

En lisant l'exposé qui précède, il n'est personne, j'en suis certain, qui ne se soit déjà posé les questions suivantes :

La gradation naturelle que la physiologie signale non-seulement dans la conformation des êtres organisés, en général, mais encore dans le sein du genre humain, n'entraîne-t-elle pas une gradation analogue de facultés intellectuelles? Si, en considérant physiologiquement les diverses races, on peut passer, par des degrés presque insensibles, de l'homme le plus beau et le mieux organisé, à celui dont la conformation a le plus de rapports avec celle de la brute; si cette succession n'est évidemment formée que par des différences originelles et spécifiques d'organisation, peut-on supposer qu'il n'existe une gradation parallèle dans le degré d'intelligence dont chaque race est douée?

Il n'est personne, je le répète, qui ne se soit déjà

posé ces questions, et j'ajoute qu'il n'est personne qui, spontanément, ne les ait résolues par l'affirmative.

L'homme et les animaux se distinguent par leurs mœurs et leur intelligence dans un certain rapport d'inégalité qui correspond précisément au degré comparatif de perfection de leur organisation respective. Les divers genres d'animaux, comparés simplement entre eux, offrent une inégalité d'instinct, ou, en d'autres termes, de principe intelligent, qui pareillement correspond, d'une manière assez sensible, aux différences que l'on observe dans leur constitution physique. Parmi les hommes, considérés *individuellement*, nous reconnaissons des inégalités naturelles d'intelligence, des dispositions diverses dont la science cherche de plus en plus les causes dans le mode de développement des organes. Pourquoi les différences physiques qui séparent les races n'entraîneraient-elles aucune inégalité dans leur puissance intellectuelle? Remarquez combien les analogies sont ici nombreuses et concluantes : d'abord, inégalité de puissance instinctive dans la masse des êtres organisés; puis, inégalité non moins marquée entre l'homme et les animaux; enfin, inégalité dans les facultés mêmes des hommes, considérés comme individus. — Pourquoi la même inégalité n'existerait-elle pas entre les races d'hommes, qui ne diffèrent pas moins entre elles, sous le rapport physique, que la plupart des races d'animaux ne diffèrent les unes des autres, que l'homme, comme genre à part, ne diffère des autres animaux, que les individus enfin, pris au hasard parmi

nous, ne diffèrent entre eux? Si nous comparons des individus de même nation, de même lignée, de même famille, nous reconnaissons une très-grande inégalité dans leurs aptitudes et leurs dispositions natives; nous accordons plus ou moins de confiance aux démonstrations phrénologiques qui tendent à nous donner la raison de ces inégalités : et nous douterions que des races d'hommes, que distinguent les traits les plus caractéristiques, ne fussent douées de facultés inégales, en raison de la diversité de leur conformation! Oh! sans doute, dans la science une semblable aberration n'est point possible. J'affirme donc que les races humaines sont inégales de puissance intellectuelle, qu'elles ne sont point conséquemment susceptibles du même degré de développement, et que chacune d'elles est appelée à remplir, dans des conditions inégales, une mission marquée par la Providence. J'affirme ce fait, parce que je le crois vrai, et parce que d'ailleurs je suis bien convaincu que les conséquences logiques d'une grande vérité ne sauraient être dangereuses. On verra si je m'abuse.

Mais entendons-nous d'abord sur ce mot d'inégalité. On dira : Il existe sans doute des différences très-grandes dans les facultés des hommes; celui-ci est propre aux travaux de l'esprit, celui-là aux entreprises industrielles; l'un et l'autre excellent dans la carrière qu'ils ont embrassée, l'un et l'autre se surpassent réciproquement dans leur spécialité : mais, de la diversité d'aptitudes, il n'y a pas lieu de conclure

à l'inégalité. L'un possède un mérite que l'autre ne possède pas; mais ce mérite ne fait que compenser celui que l'autre possède d'une manière tout aussi exclusive. — A cela je réponds que le mot d'inégalité, appliqué soit aux individus, soit aux races, doit être pris ici dans son acception vulgaire, c'est-à-dire, dans le sens d'une inégalité de puissance, de virtualité personnelle. Sans doute chacun a plus d'aptitude pour les fonctions qu'il a l'habitude de remplir que pour celles qui lui sont étrangères; mais la question est de savoir s'il n'y a point inégalité dans le degré d'influence sociale que suppose l'exercice de telle ou telle fonction, dans l'importance de tel ou tel rôle. L'homme qui a une capacité éminente pour le gouvernement est, à mon avis, supérieur à l'habile ouvrier qui a le talent de sa profession. Dans leur sphère, il est vrai, ils peuvent l'un et l'autre remplir leurs devoirs avec un mérite égal aux yeux de la morale, mais, comparés l'un à l'autre, on doit juger de leur valeur personnelle par l'importance sociale des devoirs qu'ils remplissent. Tous les individus sont-ils capables de rendre à la société des services égaux? non sans doute. Par conséquent tous les individus ne sont pas égaux de facultés.

Eh bien, je dis que le même raisonnement doit s'appliquer aux races. Et en effet, il est toujours un point de vue général sous lequel une population se montre supérieure ou inférieure à une autre. Et qu'on ne vienne pas renouveler la même objection, en disant, comme Ch. Comte, dans son *Traité de législation*, que si, d'une part, certaines races ont des titres spé-

ciaux de supériorité, de l'autre, il en est qui ont aussi des avantages particuliers; que, par exemple, les peuples anthropophages, si dégradés moralement, sont de beaucoup supérieurs, sous le rapport des sens et de la force musculaire, aux peuples civilisés. La supériorité que nous leur reconnaissons dans la finesse de l'ouïe, de la vue et de l'odorat, dans le déploiement de leurs forces corporelles, de leur adresse, de leur agilité, ne peut en aucune manière être considérée comme la compensation des avantages dont les peuples de race caucasienne ont le droit de se prévaloir, pas plus que l'agilité du cheval, l'adresse du singe, l'odorat du chien, la vue de l'aigle, la force du lion, ne méritent d'être assimilés à l'intelligence humaine. Par l'intelligence, l'homme joint à ses propres forces celles des corps étrangers; par ses découvertes, il étend sa vue, augmente sa vitesse et sa force à un degré incroyable : c'est ainsi qu'il dompte et surpasse les animaux, quelles que soient d'ailleurs les facultés spéciales de chacun d'eux, qui surpassent de beaucoup les mêmes facultés dans l'homme. Les facultés de l'homme, prises dans leur ensemble, ont une supériorité incalculable sur celles des animaux, et cette supériorité est en raison directe de celle de son organisation. De même, cette supériorité existe, par la même cause, mais à un moindre degré, d'une race d'hommes sur une autre.

Mais d'autres contradicteurs diront encore que, s'il est vrai qu'il y ait une inégalité parmi les hommes, elle gît uniquement dans le degré de leur moralité.

J'admets encore cette manière de considérer les faits; mais je dis que le degré de moralité des individus et des peuples coïncide, sous un point de vue un peu large, avec celui de leur intelligence et de leur civilisation, et que, sous ce rapport encore, une gradation manifeste est établie entre les races.

Au reste, pourquoi aurais-je la prétention de changer les croyances de tout homme disposé à contredire les données les plus simples? Lorsque, en termes abstraits, je parlerai de l'inégalité des individus et des races, je compterai sur l'interprétation facile du lecteur. A moins d'être sous l'influence de quelque idée systématique, à moins d'opposer à sa propre raison je ne sais quel langage qui peut, il est vrai, prendre sa source dans un sentiment généreux, mais qui ne se fonderait après tout que sur un préjugé, est-il possible de nier qu'il n'existe parmi nous des inégalités naturelles d'intelligence? Et en résumé, pourquoi ce qui est vrai des individus, ne serait-il point vrai des races, puisqu'une race n'est en réalité qu'une succession d'individus semblables? Ce mot d'inégalité, je le dis donc pour la dernière fois, n'aura dans ma bouche d'autre signification et d'autre portée que celles que tout le monde accorde à la reconnaissance de ce fait: la non-identité des facultés humaines, produisant une inégalité relative de puissance personnelle et d'action sociale.

Le grand naturaliste moderne, Cuvier, après avoir posé en principe que « l'intelligence, autant qu'on a

pu l'observer, est dans une proportion constante avec la grandeur relative du cerveau et surtout de ses deux hémisphères, » ne craint pas d'ajouter « qu'il y a des causes intrinsèques qui paraissent arrêter les progrès de certaines races, même au milieu des circonstances les plus favorables [1]. » Ne concluons pas de là, que la perfectibilité soit refusée à certaines races: cela serait absurde; mais reconnaissons que, par la seule raison que leur conformation cérébrale présente d'énormes différences, toutes les races ne peuvent pas avoir naturellement *le même degré* d'intelligence et par conséquent de perfectibilité.

Quel que soit le nombre des souches principales qui partagent le genre humain, on peut, par hypothèse, le réduire à deux termes, ainsi que Virey l'a établi, et ainsi que chacun est disposé à l'admettre en considérant la division fondamentale des populations blanches et noires. C'est sur cette division que nous devons porter en premier lieu la discussion. Notre opinion étant bien formée sur ce point, il nous sera facile d'embrasser ensuite, dans nos raisonnements, les variétés intermédiaires qui présentent des caractères moins saillants. Dès que nous saurons jusqu'où s'étend la différence naturelle qui sépare le nègre du blanc, nous pourrons aisément apprécier celle qui existe entre les autres races, classées, par la couleur,

[1] RÈGNE ANIMAL. *Fonctions intellectuelles des animaux.* Et, d'autre part, 1[er] *ordre des Mammifères; les Bimanes ou l'Homme.*

sous les noms de noirâtre, cuivrée, rouge, jaune, etc. Ici encore nous invoquerons des témoignages qu'on ne puisse pas récuser.

« Les amis des noirs, dit Virey, par des sentiments philanthropiques qui honorent leur cœur, ont pris à tâche de rehausser le génie du nègre. Ils soutiennent qu'il est d'une capacité égale à celle des blancs, mais que le défaut d'éducation et l'état d'abrutissement dans lequel croupissent ces malheureux esclaves, sous le fouet des colons, compriment nécessairement le développement de leur intelligence. Placez de jeunes nègres, disent-ils, dans nos colléges, avec tous les secours qu'une fortune et une éducation libérale prodiguent à nos enfants, et vous jugerez ensuite.... Quoiqu'il paraisse toujours quelque air d'injustice à poser la limite de l'esprit, surtout à l'égard d'infortunés que l'on s'autorise à condamner à l'esclavage, sous prétexte de cette infériorité d'intelligence, le devoir du naturaliste lui impose cependant l'obligation de discuter une question aussi importante. HUME, MEINERS *et beaucoup d'autres* ont soutenu que la race nègre était fort inférieure à la race blanche par rapport aux facultés intellectuelles; ils sont en cela d'accord avec les observations de SOEMMERING, de CUVIER, de GALL, de SPURZHEIM, etc., comme avec les nôtres, puisque la capacité du cerveau chez tous les nègres qu'on a pu examiner se trouve généralement moins considérable que chez les blancs.

« Mais, indépendamment de ce fait constaté, dont

l'empreinte est même manifeste sur le front abaissé du nègre, consultons l'histoire de son espèce sur tout le globe..................................

....

« Des exemples particuliers d'intelligence remarquable chez des nègres ne prouveront que des exceptions, tant que des nations nègres ne se civiliseront pas d'elles seules, comme l'a fait d'elle-même la race blanche. Le temps et l'espace ne manquent point à l'Africain ; cependant il est resté brut et sauvage lorsque les autres peuples de la terre se sont plus ou moins élancés dans la noble carrière de la perfection sociale. Aucune cause politique ou morale ne peut retenir l'essor du nègre en Afrique, comme celles qui enchaînent l'esprit du Chinois; le climat de l'Afrique a permis un assez grand développement intellectuel aux anciens Égyptiens : il faut donc conclure que la médiocrité perpétuelle de l'esprit chez les nègres résulte de leur conformation seule; car, dans les îles de la mer du Sud, où ils se trouvent avec la race malaie également sauvage, ils lui restent encore inférieurs, sans en être asservis [1]. »

Je n'emprunterai pas de nouveaux détails aux auteurs dont parle Virey, et dont l'opinion est conforme à la sienne. Quelque autorité que puisse avoir leur nom, il me semble inutile de pousser plus loin ce mode d'argumentation, qui consiste à montrer qu'une

[1] Voir *Forster's observations*, etc.

opinion a d'autant plus de valeur qu'elle a été propagée par des écrivains plus éclairés. Sous ce rapport, il serait difficile de rejeter la preuve qui ressort évidemment des nombreuses citations qui précèdent. Je me bornerai donc à affirmer que les savants qui se sont livrés à l'étude des races, sont presque unanimement d'avis que la diversité physique des peuples entraîne une inégalité d'intelligence et de moralité.

LAWRENCE, comme les autres, ainsi que l'on peut en juger par le chap. VIII de ses *Lectures*, est profondément convaincu que l'inégalité la plus marquée existe entre les noirs et les blancs. « Je considère, dit-il, les facultés morales et intellectuelles du nègre comme inférieures, décidément inférieures, à celles de l'Européen; et comme cette infériorité résulte d'une infériorité correspondante d'organisation, je la considère comme sa destinée naturelle........La supériorité des blancs, dit-il ailleurs, est universellement sentie et même franchement avouée par les autres races. Le nègre le plus intelligent que M. Park ait rencontré en Afrique [1], jugeant du savoir et de l'industrie des Européens d'après le seul exemple que pouvait en offrir l'établissement de Pisania, et par suite des relations qu'il avait engagées avec quelques Anglais, paraissait quelquefois consterné, et ne pouvait s'empêcher de dire en soupirant : *Black men are nothing*, les hommes noirs ne sont rien ! Les récits de voyages fournissent une infinité d'exemples pa-

[1] Voir *Travels into the interior districts of Africa*, p. 536.

reils.......... Les peuples qui ont le front écrasé, dit encore le même auteur, n'ont jamais mis en doute que des millions d'êtres humains ne pussent être la propriété d'un seul homme! »

Ce serait peut-être ici le lieu de rendre compte des opinions de plusieurs philosophes sur le même sujet; mais nous ne saurions, à cet égard, user de trop de réserve. En vain Montesquieu, le grand Montesquieu lui-même, a-t-il, en des termes qui semblent entachés d'une ironique dureté, porté condamnation contre la race nègre, qu'il représentait comme fatalement vouée à l'état d'abjection où l'histoire nous l'a toujours montrée [1]; en vain Voltaire, de son ton dogmatique, a-t-il taxé d'aveuglement quiconque nierait l'infériorité naturelle des nègres [2]. Ce n'est point aux publicistes peut-être que nous devons demander, sur un pareil sujet, des opinions approfondies. Nous pourrions, parmi eux, trouver de nombreux avocats des principes que la science consacre; mais il serait à craindre que nous n'y trouvassions aussi des contradicteurs incompétents. J'insiste donc sur la nécessité de recueillir les seules inductions que prescrit l'histoire naturelle. Aux extraits qui précèdent il serait facile d'en joindre de nouveaux, malgré l'espèce de répugnance que certains auteurs ont manifestée à dire franchement leur pensée sur une question aussi délicate. Je ne sais par

[1] Voir l'*Esprit des lois*, l. 15, ch. v.
[2] *Essai sur les mœurs*.

quel préjugé ils ont été portés à croire que l'inégalité des races pouvait justifier en quelque sorte l'oppression des unes et l'orgueilleuse tyrannie des autres : comme si les inégalités personnelles qui existent parmi nous, d'individu à individu, autorisaient en aucune façon les injustices et l'usage odieux de la force! De ce qu'un être serait plus faible qu'un autre, il serait absurde, il serait affreux de conclure qu'il fût juste de l'opprimer. Et cela est vrai des races comme des individus. Sans doute les inégalités personnelles produisent constamment des inégalités sociales; mais il y a loin du droit de prééminence au droit de tyrannie. L'abus et la violence ne se justifient pas. Je sais que ces inégalités sont devenues souvent un dangereux prétexte, mais ce prétexte est aussi inadmissible aux yeux de la logique qu'aux yeux de la morale. Pourquoi donc le craindre et l'éluder? Pourquoi reconnaître tacitement un rapport quelconque entre le fait et la fausse interprétation du fait? Là est l'erreur, erreur grossière et palpable, erreur jusqu'à ce jour fatale aux progrès de la science. Telle opinion étant donnée, on peut en tirer de fausses conséquences et la rendre ainsi dangereuse : s'ensuit-il que cette opinion soit fausse et dangereuse? Dévoilons l'erreur, propageons les notions les plus saines, mais ne nions jamais ce qui est vrai, et que le sentiment exagéré du bien ne nous conduise pas à la déraison; car de la déraison à l'injustice, la distance est bien plus facile à franchir. . . . . .

« De toutes les espèces humaines, dit M. Bory de

Saint-Vincent, l'espèce hottentote, la plus voisine du second genre des Bimanes (de l'orang-outang), par les formes, en est encore la plus rapprochée par l'infériorité de ses facultés intellectuelles, et les Hottentots sont si bruts, si paresseux et si stupides, que l'on a renoncé à les réduire en esclavage. A peine peuvent-ils former un raisonnement, et leur langage, aussi stérile que leurs idées, se réduit à une sorte de gloussement qui n'a presque plus rien de semblable à notre voix......... »

M. Bory de Saint-Vincent termine le paragraphe qui contient ces paroles par celles-ci :

« Nous croyons devoir faire observer que si la supériorité intellectuelle de quelques hommes favorisés, sortis de l'espèce japétique, paraît mériter à celle-ci le premier rang, les neuf dixièmes des individus qui la composent ne sont pas cependant beaucoup supérieurs aux Hottentots par le développement de leur raison. Nous n'avons donc la prétention d'assigner aucune place définitive. Qui d'ailleurs oserait élever une espèce au-dessus des autres, ou déclarer l'une d'elles incapable de sortir de l'état de brutes ! »

En vérité les mots n'ont plus de sens, s'il ne se trouve entre cette dernière phrase et celles qui précèdent une inexplicable contradiction. L'auteur, après avoir représenté les Hottentots dans un tel état d'abrutissement que la faiblesse de leur intelligence les place au-dessous même de l'esclavage, et que leur voix, aussi stérile que leurs idées, n'est qu'une sorte de gloussement qui n'a presque plus rien de semblable à la nô-

tre, ne veut point reconnaître qu'il existe une différence bien grande entre cette espèce et celle des Européens. Les neuf dixièmes des populations les plus civilisées du monde ne sont pas, à son avis, beaucoup supérieurs à des êtres si stupides que l'on renonce à en faire des esclaves. D'où leur vient, dans tous les cas, cette *légère supériorité?* M. Bory de Saint-Vincent l'a dit et démontré : elle leur vient, non de l'influence des milieux où ils se trouvent placés, mais de leur organisation même, qui sous tous les rapports essentiels diffère de la nôtre; elle leur est inhérente, comme aux animaux leurs différences spécifiques. Comment se fait-il donc que cet écrivain qui, dans ses théories, a fait preuve de tant de hardiesse, refuse ainsi de proclamer ce qui n'est que la conclusion directe de ses écrits?

Mais cette infériorité naturelle, qui s'étend également à une multitude d'espèces, les rend-elles incapables de sortir de l'état de brutes? Nullement. Il convient seulement de répéter ici que jusqu'à présent aucune cause sensible n'a empêché le développement moral des Hottentots et des autres peuples de l'intérieur de l'Afrique : pourquoi donc ne se sont-ils pas développés?...... Supposons d'ailleurs que, de ce jour, l'espèce hottentote et l'espèce japétique, pour nous servir des termes mêmes de M. Bory de Saint-Vincent, soient placées dans des conditions absolument identiques de sociabilité, n'est-il pas évident que les différences originelles qui les distinguent se perpétueront, et que, lors même que chacune d'elles

ferait des progrès en civilisation, ces progrès seraient constamment inégaux? car les rapports primitifs d'organisation qui existent entre elles ne changeraient pas sans croisements; le cerveau de l'une ne s'élargirait pas, et le même organe chez l'autre ne tendrait pas à se rétrécir, lorsqu'elles se trouveraient placées dans des circonstances semblables. La perfectibilité étant la même de part et d'autre, comment pourrait-elle avoir pour effet de rapprocher les distances? Supposez deux lignes posées parallèlement; vous aurez beau les prolonger, si vous leur imprimez une même direction, elles ne se toucheront jamais. Il résulte donc uniquement de tout cela un fait : l'inégalité naturelle des espèces. L'éducation sans doute n'est point sans influence sur le progrès de chacune d'elles, mais l'éducation étant également appliquée à toutes les espèces, le rapport d'inégalité qui existe primitivement entre elles ne change pas.

Si ces déductions sont logiques, si ces faits sont suffisamment démontrés, doit-on craindre d'en tirer les conséquences?

CHAPITRE VIII.

Premières applications politiques des principes précédents. — Ch. Dunoyer. — Benjamin Constant. — Ch. Comte.

Un écrivain consciencieux et connu par des antécédents honorables, se livrant à l'examen des grandes questions d'économie sociale, s'était dit :

On fait toujours de la politique une question de gouvernement. Il est d'usage d'attribuer aux gouvernements, aux agents des gouvernements, ce qui doit être attribué à la nation ou à l'état de la société. Les maux les plus profonds comme les plus grands biens sont considérés comme l'œuvre d'un pouvoir qui n'est lui-même qu'un effet, une simple dérivation d'une cause naturelle que l'on n'étudie pas. Or cette cause est dans l'organisation sociale elle-même, et avant tout dans la nature de l'homme. Peut-on dire que la prodigieuse diversité de mœurs, de lois et d'usages, que les divers degrés de liberté, d'égalité et de civilisation

dont jouissent les peuples, sont dus aux gouvernements qui leur sont préposés? Mais il est aisé de comprendre que les gouvernements ne sont eux-mêmes ce qu'ils sont que parce qu'ils appartiennent à tel ou tel peuple. Ce raisonnement sans doute n'exclut pas de nombreuses exceptions, mais ces exceptions ne durent point et n'infirment dans aucun cas la règle. Ce sont donc les peuples, en thèse générale, qui sont responsables de ce qui se fait dans leur sein. Ce sont eux que nous devons étudier avant d'analyser la théorie du gouvernement, qui n'est qu'une théorie secondaire, et, en étudiant les peuples, nous devons nécessairement chercher dans leur diversité physique la première cause de leur diversité morale.

Tel est à peu près le raisonnement qui conduisit M. Dunoyer à attribuer à l'inégalité des races les divers degrés de civilisation, de liberté et de moralité des peuples. Dans son ouvrage [1] qui présente peut-être sa meilleure théorie de la *liberté*, non de la liberté abstraite, mais de cette liberté positive qui peut se concilier à la fois avec les conditions actuelles de la société et les besoins matériels des peuples, il établit comme principe fondamental, que le genre humain se partage en plusieurs familles, et, après avoir décrit ces familles d'après Blummenbach et Lawrence, il pose la question de savoir si les différences physiques qui les

[1] *Nouveau Traité d'économie sociale.* Ce livre avait paru une première fois sous ce titre : *L'Industrie et la Morale dans leurs rapports avec la Liberté.*

séparent peuvent être sans influence sur le degré de culture intellectuelle, et par suite sur le degré de liberté dont elles sont susceptibles. La réponse qu'il fait à cette question est celle que le lecteur devine. Voici comment il s'exprime lui-même :

« Les cinq principales variétés décrites par Blummenbach et Lawrence, qui sont si fortement séparées par la couleur, les traits, les cheveux, l'air de la tête, ne diffèrent pas moins par la taille, par la proportion du corps, peut-être par la finesse des sens, mais surtout par la forme et la capacité du crâne, par le volume et le mode de développement du cerveau. Il y a une différence énorme du crâne haut et bombé de l'Européen au crâne large et aplati du Mongol, ou au crâne étroit et oblong du nègre. Le volume et la disposition du cerveau ont, dans la race caucasienne, une supériorité marquée sur les deux variétés qui s'éloignent le plus d'elle. Les organes de l'intelligence sont ceux qui prédominent dans la tête de l'Européen, et ceux de l'animalité dans la tête du Mongol et surtout du nègre. Ces dernières races sont mieux partagées du côté des sens, mais la première est évidemment supérieure par les organes de la pensée. La face, qui est petite dans le Caucasien, comparativement au reste de la tête, est énorme dans le Mongol et surtout dans l'Éthiopien, relativement au volume du cerveau.

« Or, ajoute M. Dunoyer, il n'est pas possible de douter que des différences aussi sensibles, aussi per-

manentes, entre ces variétés, n'en entraînent aucune dans le degré de culture intellectuelle dont elles sont susceptibles. On sait à quel point l'âge, les infirmités, les passions, influent sur l'usage que l'homme est capable de faire de ses forces: comment la différence de conformation serait-elle à cet égard sans influence? On reconnaît que cette différence en peut mettre une grande entre la capacité de deux individus : comment n'en mettrait-elle aucune entre la capacité de deux races?..... Peut-on admettre, par exemple, que les sauvages tribus de la Terre de Feu ou de la Nouvelle-Hollande seraient capables, dans des situations d'ailleurs égales, d'apprendre à faire de leurs facultés intellectuelles un usage aussi étendu et aussi raisonnable que les nations de l'Europe les plus heureusement organisées?

« J'ai déjà fait remarquer la différence que les principales variétés de l'espèce offrent dans la conformation de la tête. Cette différence est l'une de celles qui paraissent les distinguer le plus fortement, et un nègre, un Calmouk, un Européen, ne sont peut-être pas plus séparés par la couleur de la peau que par la forme du crâne. Pense-t-on qu'une pareille différence dans les organes intellectuels n'en doive entraîner aucune dans les fonctions de l'intelligence? et voulût-on ne voir dans l'homme qu'un pur esprit *servi par des organes*, serait-il possible d'admettre que cet esprit est également puissant, quels que soient les organes qui le servent?..... Nous n'avons, je le sais, aucun moyen de connaître comment, à cet

égard, le physique influe sur le moral; mais il paraît qu'il est d'observation constante en zoologie, que plus la tête des animaux s'approche de certaines formes, et moins est imparfait l'usage qu'ils peuvent faire de leurs facultés intellectuelles. C'est par là que certains animaux se montrent supérieurs à d'autres; c'est par là surtout que l'homme se distingue de la brute : pourquoi la même cause ne distinguerait-elle pas l'homme de l'homme?

« Si les phénomènes de l'intelligence ne dépendaient en rien de l'organisation physique, on ne remarquerait aucune coïncidence entre les lumières des peuples et le mode de leur conformation. On rencontrerait indistinctement dans toutes les races un même mélange d'habileté et d'impéritie, de prospérité et de misère; les beaux caractères et les grands talents se montreraient en même nombre, toute proportion d'ailleurs gardée, dans les meilleures conformations et dans les organisations les plus imparfaites. L'Éthiopien, le Mongol, l'Européen seraient au même point civilisés. Mais il s'en faut qu'il en soit ainsi. Il se trouve au contraire que la supériorité de civilisation coïncide généralement avec la supériorité d'organisation physique, et que les races les mieux faites sont aussi les plus civilisées. Le Calmouk à la face large, au front écrasé, ne s'est pas, en général, beaucoup élevé au-dessus de la vie nomade; le nègre, au crâne étroit et allongé, a toujours croupi dans un état voisin de la pure barbarie, tandis que le Caucasien, dont le front est très-développé et la figure

presque verticale, est parvenu, à diverses époques, et surtout dans les temps modernes, à un degré comparativement très-élevé de civilisation.

« Et il ne faut pas, comme on l'a fait, attribuer au climat le développement de la race européenne. Toutes les races sont répandues sous les latitudes extrêmement variées. On sait quelle est l'étendue de l'Afrique; l'Amérique touche aux deux pôles; l'Asie embrasse les climats les plus divers : comment, dans des situations si prodigieusement différentes, les races de couleur foncée n'auraient-elles pas fait des progrès comparables à ceux de la race blanche, si elles ne lui étaient pas naturellement inférieures? Les Européens se sont développés dans les climats les plus défavorables; les autres races sont restées plus ou moins incultes dans tous les climats. Les Européens se sont civilisés dans les mêmes lieux où d'autres races n'ont jamais pu cesser d'être sauvages. Quel argument la florissante république des États-Unis n'offre-t-elle pas contre ceux qui veulent faire honneur au climat d'Europe de la civilisation des Européens!

« Il ne serait pas plus exact de dire que les Européens sont redevables de leur civilisation à de meilleurs gouvernements, à des institutions moins barbares; car ces choses font partie de leur civilisation et sont précisément le fruit de leur supériorité. Si les autres races en étaient naturellement capables, pourquoi ne les posséderaient-elles pas? Pourquoi n'auraient-elles pas aussi des gouvernements réguliers et des institutions raisonnables? Les lois, les mœurs,

les sciences, les arts, l'industrie de la race européenne ne sont pas des créations du ciel; l'auteur des choses en avait déposé le germe en elle, mais elle a le mérite de l'avoir développé : *la civilisation est son ouvrage ; elle est l'effet et non la cause de sa supériorité.*

« On n'expliquerait pas mieux la supériorité des Européens sur d'autres races, et par exemple sur la noire, observée dans nos colonies, en disant que l'infériorité de celle-ci tient à son état de servitude. D'abord cette servitude est elle-même un phénomène assez étrange et qui demanderait explication. Pourquoi n'est-ce pas la race noire qui commande? pourquoi n'est-ce pas la race blanche qui sert? . . . . »

La conclusion de tous ces faits est qu'il existe entre les races une inégalité naturelle d'intelligence en rapport avec l'inégalité de développement de leur organisation, et qu'il résulte nécessairement de cette double inégalité, que toutes les races ne sont point susceptibles du même degré de culture, de civilisation et par conséquent de liberté. Telles sont les idées exprimées en toute franchise par l'ancien rédacteur du *Censeur Européen.*

On devine comment l'émission de pareilles idées fut accueillie par la critique. La critique a été de tout temps inféodée à des hommes qui, n'adoptant d'autre mission que de défendre les principes dominants, ont attaqué toute théorie, ancienne ou nouvelle, contraire à ces principes. Ces hommes ne s'écartant point de la ligne qui leur est ainsi tracée d'avance,

se passionnent pour toute œuvre qui leur présente l'exposé des idées qui leur sont familières, et restent muets ou se constituent détracteurs, aussitôt qu'ils ont à juger quelque chose qu'ils n'avaient pu prévoir. Leur censure souvent est moins le résultat de l'examen approfondi des nouvelles questions soulevées devant eux, que celui de la différence qu'ils découvrent entre les solutions de l'auteur et leurs propres opinions que l'auteur précisément cherche à modifier. Si l'auteur pense comme eux, il a raison; si l'auteur, même après avoir longtemps pensé comme eux, a la hardiesse de penser autrement, il a tort. Pour obtenir leurs suffrages, il suffit presque toujours de développer avec quelque talent et de vulgariser sous des formes plus ou moins ingénieuses les doctrines devenues l'expression de l'opinion générale; mais combattre de front ces doctrines, qui, elles-mêmes, avant d'être triomphantes, ont eu à lutter contre l'intolérance de la critique antérieure, c'est s'exposer à de fausses interprétations et à la sévérité d'un jugement que ne motive pas toujours un examen préalable.

Les principes qui jouissent aujourd'hui d'une prépondérance incontestée, sont ceux d'un libéralisme outré qui, ayant sa source dans les théories du dix-huitième siècle, si bien formulées par J. J. Rousseau, a eu en politique sa raison d'existence, mais qui n'a désormais aucune valeur philosophique. Ces principes, auxquels se rattachent plus ou moins tous les hommes de notre époque, et que personne n'oserait

répudier, s'il suffisait d'accepter la solidarité du sentiment dont ils émanent, servent à leur tour de prétexte à une nouvelle intolérance philosophique, qui réprouve tout ce qui est en dehors de ses formules exclusives.

Vers la fin du siècle dernier, alors que le monde politique touchait à une inévitable désorganisation, une mission sublime était réservée à l'homme de génie qui, par la propagation de doctrines éminemment subversives, saurait hâter la destruction d'un régime devenu oppressif. C'est cette mission qui échut à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social.* Il la remplit avec une éloquence presque divine, avec une puissance d'inspiration qui agit encore sur les intelligences de nos jours. Si la littérature et la philosophie, au lieu d'être l'expression des besoins et des tendances des peuples, en étaient le principe et la cause, on pourrait dire avec raison que c'est Rousseau qui a fait la révolution française. C'est lui, en effet, qui a substitué à toutes les idées de l'ancienne France les idées de la nouvelle; c'est lui qui dirige encore, comme un génie mystérieux, nos discussions quotidiennes les plus vulgaires. — Pourtant, il faut en convenir, ceux qui professent aujourd'hui les idées émises par J. J. Rousseau, ceux qui adoptent comme dogmes philosophiques les dogmes révolutionnaires formulés par J. J. Rousseau, n'ont guère qu'une science impuissante et surannée. — Ce sont eux, toutefois, qui sont en possession de presque tous les tribunaux de l'opinion, de toutes les chaires, de toute l'autorité

que donne un droit généralement consacré; mais si leur loi reste immuable, leur aréopage est usé. Qu'ils ne s'y trompent pas! Notre arène philosophique n'est plus, ne peut plus être sur le théâtre de nos révolutions passées; elle est sur les limites d'un système subversif, transitoire, et d'un avenir créateur, inconnu.

Sans doute, les idées présentées dans toute leur nudité, et peut-être dans leur imperfection primitive, par l'auteur que je viens de citer, diffèrent étrangement de tout ce qui se dit et se professe de nos jours. Une science nouvelle est créée dans une petite ville d'Allemagne, successivement perfectionnée par un, deux ou trois savants, en Hollande, en Angleterre, en France : qui la connaît? qui l'étudie? quelques anatomistes qui ne songent qu'à créer de nouvelles nomenclatures, et à étendre le cercle des subdivisions possibles. Cette science, bien qu'elle paraisse d'abord n'être point dénuée d'intérêt, n'est considérée que comme un résultat partiel du progrès des sciences physiques : qui songe à en faire des applications philosophiques!... S'il faut en croire les sommités prétendues de la science, la philosophie a d'autres éléments : elle nous est sacramentalement enseignée par les demi-dieux de tous les âges... Qui songe à en faire des applications politiques! S'il faut en croire nos grands hommes, la politique a pour base le *droit divin*, ou bien les *droits imprescriptibles de l'homme*, ou bien encore la *souveraineté de la raison*... Que leur importe donc cette science ignorée et qui ne date que d'hier!

Cette science fait partie de la science de l'homme.

Et vous demandez ce qu'importe la connaissance de la nature humaine, lorsque vous voulez imposer des institutions aux peuples! Vous demandez ce qu'importe l'étude des diversités héréditaires qui résultent de notre organisation, lorsque vous voulez nous soumettre ou nous soustraire à des droits exorbitants d'hérédité! Abolissez ou modifiez l'héritage, transformez la propriété, changez la loi des salaires, plus de prolétariat, plus de distinctions humaines: voilà ce que prêchent incessamment les mille organes de votre sacerdoce. Mais, grand Dieu! étudiez, avant de conclure, et sachez, avant de vouloir. Nous ne venons point accuser la légitimité de vos vœux, la générosité de vos sentiments; ce serait accuser toutes nos impressions passées. Mais de grâce, affectez moins de dédain pour des études graves; et si vos arguments sont insuffisants pour réfuter ceux que nous puisons à la source des connaissances positives, si notre science est féconde et nos déductions rationnelles, n'en contestez pas l'utilité!

Benjamin Constant, faisant la critique la plus bienveillante de l'ensemble de l'ouvrage de M. Dunoyer, rejette comme une question oiseuse et un dangereux argument, ce qui, en réalité, sert de base aux théories politiques de cet écrivain. «Nous laissons de côté, dit-il, le système de M. Dunoyer sur la différence des races. Ce système a sa portion de vérité : il est cu-

rieux à examiner, et la science peut s'en enrichir; mais nous pensons qu'il faut l'écarter soigneusement de la politique... Laissons les physiologistes s'occuper des différences primitives que la perfectibilité, dont toute l'espèce est douée, surmonte tôt ou tard, mais gardons-nous d'armer la politique de ce nouveau prétexte d'inégalité et d'oppression[1]. » Certes, le motif de ce blâme est aussi honorable qu'on était en droit de l'attendre de Benjamin Constant; mais ce qui est surprenant, c'est que, reconnaissant ce qu'un système a de vrai, il en rejette ainsi les conséquences. La science, dit-il, peut s'enrichir d'une nouvelle découverte, et la politique ne le peut pas. Qu'est-ce donc que la science? qu'est-ce que la politique? Y a-t-il une logique dont il ne faille pas user, un arbre du bien et du mal qui doive rester inaccessible à l'homme? Si les faits découverts par la physiologie sont vrais, leur application ne saurait être dangereuse; leur fausse application seule pourrait le devenir. Benjamin Constant nous prescrit donc de faire acte d'abnégation intellectuelle : certes, ce n'est pas là ce que nous devions attendre de lui.

Tous ceux qui ont lutté contre l'émission d'idées nouvelles, ont employé de semblables arguments. Ils n'ont pas dit : Ce que vous dites est faux; ils ont dit : Ce que vous dites est dangereux. Opposait-on d'autres arguments aux doctrines de Socrate, à celles des premiers disciples chrétiens, à celles même de la

[1] Extrait d'un article inséré dans la *Revue encyclopédique*. Voir les *Mélanges de littérature et de politique*, par B. Constant.

philosophie révolutionnaire dont Benjamin Constant est un des derniers et des plus nobles représentants ?...

A la critique que nous venons de signaler, l'auteur d'un ouvrage important, Ch. Comte, s'est efforcé de donner une nouvelle force. Il est vrai que, ne pouvant indistinctement tout nier, tout combattre, il a dû se borner à opposer au système de M. Dunoyer des objections plus ou moins spécieuses, tirées du prétendu danger de ce système. Mais ces objections, comme on le voit, n'ont pas même le mérite d'être directes; elles ne touchent nullement aux questions, et décidément elles sont sans valeur; car, lorsque nous reconnaissons parmi les hommes des inégalités *individuelles*, si nous ne sommes point fondés à tirer de ce fait des conséquences contraires aux plus légitimes prérogatives de la nature humaine, nous n'avons pas plus ce droit, lorsque nous reconnaissons des inégalités de *races*. Or, M. Ch. Comte lui-même ne prétend point sans doute que les facultés natives de tous les individus soient égales : résulte-t-il donc de là que le fort doive écraser le faible, et que la supériorité d'intelligence doive éclater par une supériorité de tyrannie? Le principe contraire est le seul juste et admissible. L'homme éclairé et puissant doit à la fois instruire et protéger celui qu'il croit son inférieur : c'est à ce signe que se fait reconnaître sa supériorité réelle. Mais abrutir et opprimer l'infortuné qui a besoin d'appui, ce serait le signe de l'immoralité, le signe de la barbarie.

Le deuxième et le troisième volume du *Traité de législation* traitent uniquement de la diversité physique et morale des races. Cette partie de l'ouvrage contient les plus utiles documents et les observations les plus judicieuses, mais elle a, comme toutes les œuvres de critique, le fâcheux inconvénient de ne présenter que des conclusions négatives. Prouver que le système de Montesquieu sur l'action toute-puissante des climats est fondé en partie sur une erreur, prouver que Rousseau s'est fait illusion sur la perfection morale de l'*homme de la nature*, c'est sans contredit une tâche fort belle, bien qu'elle soit, il me semble, peu difficile à remplir aujourd'hui; mais en supposant que la plupart des systèmes qui ont eu plus ou moins d'influence sur le mouvement philosophique du siècle dernier, fussent absolument faux (ce qui ne peut pas être), il serait du moins utile de substituer à ces systèmes de nouvelles idées. Et c'est ce que M. Comte ne fait pas. Il est vrai qu'il énumère longuement les circonstances dont Montesquieu n'a point tenu compte dans son *Esprit des Lois*, celles qui, agissant comme moyens d'éducation sur les hommes de toutes les races et de tous les climats, concourent à maintenir, plutôt qu'à produire les différences que nous remarquons entre leurs mœurs, leur état social et leur degré de civilisation. Mais au milieu de tous ces éléments de discussion, quelle idée positive cherche-t-il à substituer à celles qui du moins ont eu un règne momentané? J'avoue que je n'en connais aucune. — Le grand vice des œuvres de critique, je le répète, est de ne présen-

8.

ter que des conclusions négatives; mais ce qu'il faut déplorer en cela, c'est que ce résultat ait le double avantage d'être facile à obtenir et de ne point exposer l'auteur aux redoutables chances d'une création personnelle.

En rendant compte des idées de M. Dunoyer, je ne me suis point dissimulé ce qu'elles ont encore d'incomplet. L'imperfection d'un système dépare souvent ce qu'il a de juste et de vrai. Les conclusions de M. Dunoyer se réduisent à peu près à ceci : que les races, naturellement inégales dans leur puissance intellectuelle comme dans leur conformation physique, ne sauraient être susceptibles du même degré de civilisation, de bien-être, de moralité, de liberté! Comme résultat purement scientifique, ces conclusions sont graves sans doute : mais qui peut s'en tenir satisfait!.....

La seconde partie de ce travail sera consacrée au développement des conséquences nouvelles que nous dictent à la fois la raison et une inspiration plus généreuse.

CHAPITRE IX.

Conclusion de la première partie.

L'HISTOIRE naturelle de l'homme, avons-nous dit, est une science toute nouvelle. Les auteurs anciens qui se sont occupés des diversités de structure et de couleur que présente l'espèce humaine, les ont attribuées à l'influence du soleil, des lieux, etc. Cette opinion, sans doute, se justifie par une certaine vraisemblance; mais en réalité elle n'a pas plus de fondement que cette autre idée si vulgaire et si généralement admise chez les anciens : que l'alternative des jours et des nuits est produite par la rotation du soleil autour de la terre. Les solutions de cette nature naissent du défaut d'examen; mais aussitôt qu'un homme appelle la discussion sur ces hypothèses faciles, elles s'évanouissent irrévocablement. Au surplus, il resterait toujours une dernière réponse à faire aux opiniâtres partisans de pareilles erreurs; c'est la réponse même de Galilée : *E pur si muove !*

L'histoire naturelle de l'homme était non-seulement négligée ou même inconnue des anciens, mais même au dix-huitième siècle, les savants n'en avaient qu'une idée imparfaite, puisque Buffon lui-même s'est fait l'écho de l'opinion commune en cherchant à démontrer ce que ses prédécesseurs avaient jugé au-dessus de toute contestation. Ce n'est que de nos jours que l'on a été conduit par les progrès de la physiologie à appeler du jugement qui avait prévalu jusqu'alors.

Si le climat était la cause des diversités humaines, les nègres et les négresses qui sont transportés dans nos pays finiraient par devenir blancs; leur postérité du moins montrerait une certaine tendance à s'identifier avec la nôtre : ce qui n'a jamais lieu sans croisement. Si le climat avait l'influence qu'on lui suppose, les Hollandais qui, depuis plusieurs siècles, sont établis dans la partie australe de l'Afrique seraient aujourd'hui Hottentots. Les Anglais qui peuplent l'Amérique septentrionale auraient acquis les caractères physiques de ces mêmes Indiens qu'ils chassent incessamment devant eux. Les Européens de toutes nations qui résident aux Indes orientales ne seraient plus reconnaissables lorsqu'ils retournent dans leur mère patrie. Ce n'est point tout. Si cette hypothèse était fondée, on ne saurait expliquer pourquoi l'Amérique, dans toute son étendue, ne produit que des races plus ou moins rouges; pourquoi l'Asie, dans ses contrées les plus chaudes, produit des races jaunes; pourquoi, dans les régions hyperboréennes, dans celles où l'influence du soleil se fait le moins sentir, on trouve des

peuples presque aussi noirs que ceux qui naissent sous la ligne. Est-il possible, je le demande, d'offrir de meilleures preuves que ce n'est point le climat qui produit les variétés humaines!

Si donc le climat est à cet égard sans influence; si du moins le climat et les autres causes physiques énumérées par Buffon n'agissent que sur les traits des individus, sans modifier les caractères organiques des races, nous serons forcés de considérer les diversités physiques du genre humain comme un fait primordial et permanent, semblable à la division naturelle établie dans tous les autres genres d'êtres organisés.

Il ne s'agit point ici, du reste, de trancher une question aussi grave.—Il m'importe peu, pour l'objet que je me propose, de décider si nous sommes tous issus d'un couple unique et primitif, ou bien de souches différentes. Sans doute l'opinion presque unanime des naturalistes sur la multiplicité des centres de création, a plus de poids à mes yeux que celle des écrivains idéologues qui, après s'être dit : « Il faut ramener tous les hommes à une origine commune, » font plier les faits à leur système. Quelque opinion, après tout, qu'on puisse avoir sur ce point, il faut préalablement se convaincre que les conséquences que je déduirai des principes précédemment exposés sont, dans l'une et l'autre hypothèse, également justes.— Blummenbach dit : Il y a dans l'espèce humaine cinq races ou variétés principales, dont l'apparente diversité ne détruit point l'unité originelle. En supposant que

Blummenbach eût raison, tout ce qui me reste à dire n'en serait pas moins vrai. VOILA CE QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER. Ainsi, je me borne à reconnaître dans le genre humain des diversités héréditaires de conformation, analogues aux différences d'espèces et de races parmi tous les genres d'animaux. Quant à la question d'origine, elle présente, sinon des difficultés trop réelles pour le physiologiste impartial, du moins trop de prise à la controverse, par cela seul qu'elle ne peut se résoudre par la démonstration; elle touche aussi de trop près aux points les plus graves de dogme religieux et de doctrine philosophique pour que ce soit ici le lieu de la traiter.

On concevra aussi que je m'abstienne pour cette raison de signaler avec quelque étendue les travaux philologiques qui ont, en général, un rapport si immédiat avec l'étude des diversités humaines. Quel est en effet le but de la philologie? de découvrir, par l'analyse et la comparaison des langues, l'origine, la succession et les relations des peuples. Sous ce rapport, cette science est pour l'histoire d'un très-grand secours; elle a même une importance qui n'est point encore appréciée. Mais s'il ne s'agit ici que de montrer comment il y a parmi les hommes des différences naturelles, permanentes et parfaitement caractérisées, quel compte ai-je à tenir des affinités ou des rapports des langues? N'est-il pas constant que si, d'une part, la philologie nous montre d'incontestables analogies entre les littératures des peuples, elle nous révèle, d'autre part, d'innombrables contrastes?

Et d'abord, pourquoi trouvons-nous parmi les hommes une si prodigieuse diversité de langues?... Ce fait primitif est-il sans signification? Est-il donc vrai que la parole, ce sublime privilége de l'homme, soit *une* et partout identique? Pourquoi tel peuple, que sa conformation physique et ses mœurs rapprochent de la brute, n'a-t-il qu'un langage incomplet et stérile, si on le compare à celui des races civilisées? Pourquoi le Hottentot n'a-t-il qu'un *gloussement qui n'a presque plus rien de semblable à notre voix*, tandis que les Européens ont des idiomes si parfaits? Pourquoi, en un mot, la même gradation que nous remarquons dans les traits physiques comme dans la morale et la civilisation des peuples, se montre-t-elle parallèlement dans la contexture de leurs langues [1]?

[1] « Les premiers idiomes, dit M. Bory de Saint-Vincent, durent être légèrement dissemblables, selon chaque espèce d'hommes. L'implantation verticale ou proclive des dents aux mâchoires, l'épaisseur de la langue, la grosseur des lèvres, la contexture plus ou moins élargie de la glotte, même la forme aplatie ou saillante du nez, devaient chez elles permettre ou proscrire la formation de différents sons. » (*Dict. class. d'hist. nat.*, art. *Homme.*)

Abel de Rémusat, dont l'autorité en pareille matière est d'autant plus respectable qu'il joignait à sa réputation comme linguiste les connaissances les plus étendues en histoire naturelle, confirme en ces termes l'opinion de M. Bory de Saint-Vincent : « Il semble, dit-il, que les divers idiomes soient pour chaque nation l'effet de variétés d'organisation, renforcées par des habitudes locales. » (*Recherches sur les langues tartares. Disc. prél.*) Cette opinion, du reste, n'est point nouvelle, et elle acquiert tous les jours un plus haut degré de vraisemblance. Il est certain qu'il existe un rapport universel entre le type physique d'un peuple et la langue qu'il parle : de sorte que celui dont le type est

— Nos premiers ancêtres, quoique placés en quelque sorte au point de départ de la civilisation, nous ont transmis l'hébreu, le grec, le latin, les idiomes teutonique et celtique; les peuples de l'Asie (soit que dans leurs sommités ils appartinssent à notre race, soit qu'ils ne fussent qu'un amalgame de populations aborigènes) ont légué à notre admiration le sanskrit, le chinois et l'alphabet persan. Comparez à ces langues mères celles de toutes les races dont l'infériorité

le plus beau est aussi celui qui possède les idiomes les plus parfaits, et que, *vice versâ*, celui qui par ses traits caractéristiques se rapproche le plus de la brute, n'a qu'un langage grossier ou à peine formé.

Un voyageur moderne, qui a fait dans presque toutes les parties de l'Océanie des explorations éminemment favorables au progrès des connaissances ethnographiques, M. D. de Rienzi, décrit dans les termes suivants les aborigènes de l'Australie :

« Chez quelques-uns d'entre eux, dit-il, la mâchoire inférieure très-avancée leur donne beaucoup de ressemblance avec les Hottentots, et leur visage, vu de profil, est hideux d'animalité. Leur angle facial est très-aigu, et ne s'élève que de 60 à 66°, tandis que celui de l'*orang-outang*, auquel l'Australien n'est guère supérieur que par le langage, est généralement de 62 à 65°..... Parmi ces tribus, la moins stupide paraît être celle des environs de Sidney, et la plus abrutie celle qui réside aux environs de la baie des Verreries (Glass house's Bay), dans la Nouvelle-Galles méridionale. Si l'on considère avec soin la grosseur de la tête et les protubérances des Australiens, leur agilité à grimper, leur corps velu, l'os frontal très-étroit et comprimé en arrière comme chez les animaux, et la conformation de leur glotte, tout rapproche de l'orang-outang les hommes de cette race.... Ceux qui résident dans la baie des Verreries emploient un idiome plein de sifflements et de battements de langue, et dont certains mots appartiennent plutôt à la bête qu'à l'homme. » (Voir le travail imprimé dans l'*Univers pittoresque* de Firmin Didot, tom. Ier.

intellectuelle semble résulter, comme nous l'avons dit, de leur seule conformation : que trouvez-vous chez le Cafre, le Polynésien et l'Osage, de semblable à nos idiomes anciens et modernes? Quelles langues possèdent-ils qui soient aussi compliquées dans leurs éléments, aussi expressives dans leurs inflexions, et aussi propres à la transmission des pensées les plus abstraites? —Voilà des faits généraux dont il faut d'abord se préoccuper, et qui, dans leur ensemble, justifient merveilleusement les principes de l'anthropologie sur la distinction des races, sur leur inégalité, je dirai même sur la pluralité des souches primitives.

Si vous entrez ensuite dans les détails, vous ne devez point non plus vous livrer exclusivement à la recherche des *analogies;* vous devez voir aussi les *différences*, et malheureusement sous ce dernier rapport il existe en philologie de grandes lacunes à combler. Si vous étudiez un peuple, ne commencez pas par dire: Ce peuple a une langue dont le vocabulaire est connu. Car ce peuple a plusieurs langues. Étudiez d'abord les variétés de dialectes, d'accents et de patois, qui constituent beaucoup mieux la langue réelle de ce peuple que son vocabulaire national. C'est ainsi que vous saurez que les nombreuses classes dont il se compose diffèrent presque toujours d'origine, et que par conséquent il est faux d'inférer du rapport que vous remarquez entre les langues officiellement adoptées par certaines nations, que la masse des populations qui forment ces nations ait une filiation commune. Il fut un temps, par exemple, où le français

était considéré comme la langue de l'Angleterre: était-il donc vrai que les Anglais et les Français fussent jadis un même peuple? Cela était à peine admissible pour la faible minorité de la race gallo-normande, qui, après l'invasion de la Grande-Bretagne, s'était imposée tout entière aux nations conquises. La même observation s'applique à une foule d'autres peuples qui, comparés entre eux, semblent avoir un même berceau, parce que leurs littératures nationales sont formées d'éléments identiques: cette conformité provient de ce que chez ces peuples les classes supérieures ont une descendance commune, bien que les populations asservies soient toujours restées complétement étrangères les unes aux autres. Ainsi, j'insiste beaucoup sur ce point: l'historien qui se livre à des études de langues ne doit point se borner à rechercher des similitudes entre la grammaire, les sciences et la philosophie des peuples; car, à ce point de vue, il pourrait fort bien recueillir des faits parfaitement vrais, sans qu'il fût en droit d'en tirer des inductions générales; il doit, pour ne point s'exposer à des conjectures fausses ou hasardées, opérer en quelque sorte la dissection de chaque langue, de manière à apprécier constamment les différences de populations qui existent dans les lieux mêmes où un seul idiome paraît être adopté. En un mot, la comparaison des dialectes et des altérations ordinaires produites par la juxtaposition de plusieurs races, doit être à ses yeux pour le moins aussi importante que celle des grandes littératures nationales dont aujourd'hui se nourrit trop

exclusivement son érudition [1]. L'orientaliste n'apprendra pas seulement, dans les langues parlées jadis ou de nos jours encore dans l'Inde, le dialecte réputé le plus élevé, celui qui n'est qu'à la portée des hautes intelligences brahmaniques; il apprendra tous les dialectes dont elles se composent, et l'analyse qu'il en fera le convaincra peut-être que les classes du peuple hindou, à qui, suivant Colebrooke, appartenait originairement, comme langage respectif, un de ces dialectes, provenaient de sources complétement différentes. C'est ainsi que si l'on trouvait une analogie frappante entre le sanskrit ou bien entre une branche du sanskrit et la plupart des langues occidentales, on ne se-

[1] « Supposons, dit Desmoulins dans son ouvrage sur les *races humaines*, le retour d'une de ces révolutions politiques lentes ou brusques, peut-être même de ces révolutions sidérales qui, à différentes époques et chez différents peuples, anéantirent les monuments historiques, et éteignirent jusqu'aux traditions populaires. Alors disparaîtraient les preuves, aujourd'hui si palpables, que les *nègres d'Haïti* furent les esclaves importés d'une colonie de Français; et que, par l'effet même de la subordination de l'esclavage, ils changèrent leurs langues diverses entre elles, pour celle de leurs maîtres. Et des philosophes métaphysiciens, observant l'identité de la langue française d'Haïti, avec celle que l'on parlerait aux rives de la Seine et de la Loire, prouveraient que les hommes d'Haïti, à la tête couverte de laine, à la peau noire et huileuse, au mollet peu formé, au jarret un peu fléchi, etc., sont de la même race, d'un même premier sang paternel, que ces Français aux cheveux bruns, châtains ou blonds, mais également soyeux, au teint si blanc, etc. : car, diraient-ils, leurs langues se ressemblent plus que celle de ces Français à celles des Allemands, des Espagnols, etc. Et cependant ils prouveraient aussi suffisamment, quoique *à minimâ*, que ces Allemands, ces Anglais, ces Français, ces Espagnols, sont aussi les enfants d'une même famille primitive. »

rait point fondé cependant à affirmer que la masse du peuple hindou partage l'origine ou les systèmes d'idées des Européens : cette conclusion pourrait bien n'être vraie que pour la classe à laquelle appartenait jadis l'idiome unique pris pour terme de comparaison. Parmi d'autres peuples de l'Orient, les mêmes faits se présentent encore sous un aspect tout semblable : chose d'autant plus digne de remarque, que c'est là surtout que les différences de tribus et de races se sont perpétuées avec tous leurs caractères primitifs.

Étudiez donc les principes de la formation de chaque langue, avant de faire des rapprochements dont la valeur scientifique pourrait, sans cette condition, être nulle. Avant d'établir par la philologie un certain lien de consanguinité entre des populations séparées par de grandes distances, faites pour ainsi dire l'analyse de chaque population, et vous arriverez peut-être à ce résultat : que des rapports ont existé entre une portion fort minime de ces populations, tandis que les masses qui les composent, nonobstant les rapports philologiques créés par les mélanges, sont restées entièrement distinctes les unes des autres. Vous vérifierez ainsi à quelle souche se rattache telle ou telle caste, telle ou telle lignée : d'une part, vous trouverez des rapports infinis entre les races nomades qui, presque dans tous les pays, se sont superposées à des races agricoles et sédentaires; mais d'autre part vous trouverez de grandes différences ou des rapports d'une autre nature entre les races asservies..... Je ne veux ici rien préjuger; seulement je sens vivement

la nécessité de constater jusqu'à quel point les diverses nations sont formées d'éléments hétérogènes.

En Amérique, la comparaison des langues fournit la preuve que les tribus dominantes, chez toutes les nations indiennes, sont descendues du Nord. En admettant que ce fait prouvât l'identité des classes dominantes dans presque toute l'étendue de ce double continent, il ne prouverait point que les classes inférieures ne fussent indigènes du sol qu'elles habitent. Il se peut, en effet, qu'il existe sur presque tous les points du globe un seul et même réseau de populations conquérantes, jeté pour ainsi dire sur les races les plus diverses.....

Je ne puis ici parler de l'Afrique, de ses peuples et de ses langues. Mais en Europe, pour citer les faits les plus faciles à vérifier, la diversité des patois ne nous décèle-t-elle pas celle des populations mélangées? Il n'est peut-être pas de pays où l'on trouve plus de différences de cette nature que dans la partie supérieure de l'Italie, dans le royaume Lombard-Vénitien et le Piémont. Ces contrées sont effectivement celles qui ont été foulées par le plus grand nombre de peuples. En France, les patois méridionaux rappellent les anciens mélanges de population gauloise et germanique avec les tribus ibériennes, d'une part, et avec les colonies grecque et romaine, de l'autre; dans l'Ouest, le bas breton, dans l'Est la prédominance des idiomes teutoniques, en un mot, toutes les nuances que l'on découvre entre classes, entre provinces, remontent évidemment à des différences pri-

mitives de peuples. Dans la Grande-Bretagne, la haute et basse noblesse a toujours été plus ou moins française de mœurs et de langage; les classes moyennes se sont toujours maintenues saxonnes, et parmi les cultivateurs, si surtout vous allez dans les Galles et les Cornouailles, en Irlande, où les enfants d'Erin n'ont cessé de se montrer fidèles au culte des traditions, si vous traversez les diverses parties de l'Écosse, vous trouvez des idiomes particuliers plus ou moins dérivés du celtique, et plus ou moins altérés suivant le mélange des populations.

Enfin, je ne saurais trop le répéter, les différents modes employés par les peuples pour l'expression de leurs pensées, ont entre eux des analogies infinies, et ce fait a été surabondamment démontré; mais ils présentent aussi des différences radicales, qu'on n'a point fait assez ressortir. Or je dis que, sous ce dernier rapport, rien ne prouve mieux que la philologie la pluralité des souches primitives du genre humain et l'extrême division des variétés secondaires.

Maintenant je laisserai de côté toute question de cette nature, pour ne point me distraire de mon but principal. Je m'abstiendrai pareillement de discuter les applications plus ou moins importantes qui ont été faites jusqu'à ce jour de l'ethnographie à l'histoire. Les données fondamentales posées dans les chapitres précédents ont entre elles un lien qui ne souffre l'interposition d'aucune pensée étrangère : le lecteur le comprendra sans peine par les développements ulté-

rieurs. Je reviens donc à ces données fondamentales ; voici l'énumération sommaire des points que je crois avoir successivement établis :

1° Tous les êtres sont gradués sur une même échelle, et cette gradation s'étend non-seulement de l'homme à tous les ordres inférieurs d'êtres organisés, mais encore de l'homme à l'homme [1].

2° Les points intermédiaires de la gradation que l'on découvre dans le sein du genre humain ne sont autres que les diverses races qui ont été décrites et classées par les physiologistes.

3° On ne doit point perdre de vue que des différences de races existent non-seulement entre des nations éloignées que distinguent la forme, la couleur, le langage et d'autres caractères, mais encore dans une même société, où des mélanges successifs ont eu lieu et où nous retrouvons des variétés d'organisation également remarquables.

4° Du mélange des races résultent des produits métis. Toutefois, suivant la marche ordinaire des sociétés, ce mélange n'a point pour résultat de dé-

[1] « Ad eum modum summus Opifex rerum seriem concatenavit, à planta ad hominem, ut quasi sine ullo cohæreant intervallo ; sic ζωόφυτα cum plantis bruta conjungunt ; sic cum homine simia quadrupedes. Itaque, in hominis quoque specie, invenimus divinos, humanos, feros. » (Scaliger.)

truire absolument les types primitifs. Il faudrait, pour que cette absorption intégrale eût lieu, que les conditions du croisement fussent plus rigoureuses qu'elles ne le sont en effet, et que d'ailleurs les traits visibles d'une race ne se reproduisissent jamais d'une manière irrégulière. Les types cessent, il est vrai, de se manifester collectivement, ils subissent des altérations partielles; mais toujours ils se retrouvent chez tels ou tels individus et pour ainsi dire au hasard. Le physiologiste les découvre et parvient ainsi à appuyer ou à infirmer les témoignages de l'histoire.

5° L'étude des races n'aurait en quelque sorte qu'une valeur anatomique, si les sociétés n'étaient en général formées par un mélange de populations diverses; mais ces mélanges étant le fait historique le plus fréquent et le mieux démontré, il est impossible de nier que la connaissance des résultats physiques et moraux qu'ils entraînent ne soit en dernier résultat une des bases les plus sûres des sciences sociales.

6° Dans l'homme, la diversité physique implique la diversité morale, et cette diversité morale implique nécessairement l'inégalité de facultés. Si en effet les races, comme les individus, ne sont point douées d'organes également développés; si notamment elles diffèrent dans leur conformation cérébrale, il est impossible que l'usage et la combinaison de leurs organes produisent des résultats intellectuels égaux. Il n'est nullement nécessaire, pour tirer cette conclusion,

d'adopter les principes de la philosophie matérialiste : peu importe que nos manifestations morales soient l'effet immédiat de notre organisation, ou bien que nos organes ne soient que les instruments passifs de notre libre intelligence. Dans l'un et l'autre cas, on ne peut supposer que les races soient douées de la même puissance naturelle ; car les organes, considérés comme principes ou comme agents, ne peuvent assurément produire des effets également heureux lorsqu'ils ne sont pas également parfaits. Il est donc bien certain que s'il existe, sous le rapport physique, une inégalité dans le degré de perfection de l'organisation des races, cette inégalité en entraîne une autre dans le degré de développement de leur intelligence.

Or, lorsque plusieurs races seront réunies sur le même sol et formeront ainsi une même société, quelle influence exercera sur les conditions réciproques de leur association cette diversité, cette inégalité naturelle ? Que résultera-t-il, d'une part, de leur juxtaposition pure et simple, sans croisement, et d'autre part, de leur fusion continue par le croisement ?

Je réponds que leur inégalité naturelle se traduira constamment dans la société par une inégalité de rangs ; que, lorsqu'il y aura juxtaposition pure et simple, cette inégalité de rangs se maintiendra aussi longtemps que le croisement n'aura point lieu, et que, lorsqu'il y aura croisement, elle s'effacera progressivement, en raison directe de l'identification naturelle produite par la fusion.

Et, dans ma pensée, ce double concours de causes organiques explique la plupart des phénomènes que présente l'ordre général des sociétés.

Jetons les yeux sur l'ensemble des choses qui nous entourent. Quel spectacle nous offre le monde ? Celui d'une classification harmonique, sublime, de tous les êtres créés; celui d'une gradation immuable, déterminée par la puissance spécifique de chaque être. Vous admirez dans l'homme le chef-d'œuvre de la création; vous l'élevez avec orgueil au-dessus de tous les habitants animés de la terre. Après l'homme, si vous considérez tous les ordres d'animaux vertébrés, vous voyez en eux la seconde puissance terrestre, disposant à son gré de tous les êtres inférieurs que leur organisation prédestine à un rôle passif. Après ceux-ci, vous descendez plus bas encore, et partout vous admirez le même enchaînement, les mêmes lois, partout la même harmonie alliée à la même progression de forces et d'instincts. Ici, de deux races qui cohabitent sur le même sol, la plus puissante s'assimile la plus faible; là, de deux végétaux placés l'un près de l'autre, la sève du premier absorbe celle du second. Et si, après avoir parcouru ces derniers degrés de l'échelle, vous passez à l'étude de phénomènes d'un autre ordre; si, cherchant à embrasser tous les faits qui entrent dans la limite de vos appréciations, vous vous élevez à la contemplation même des sphères sidérales, vous reconnaissez, là encore, que la force inégale d'attraction détermine le degré d'importance du

rôle départi à chaque corps. Ainsi, les êtres, quels qu'ils soient, possèdent dans leur nature même, dans leur individualité organique, l'indication infaillible de leur destination. — Qu'y aurait-il donc d'étrange que, parmi les hommes, la puissance relative des races fût la cause constante de leur gradation sociale? — Le contraire serait contre nature[1].

Je dis donc que par cela seul que les races diffèrent d'organisation, elles diffèrent de virtualité et par conséquent de destination providentielle. Je dis que partout où plusieurs races formeront une association, les unes exerceront sur les autres l'action de suprématie que légitime et rend inévitable leur supériorité de facultés natives. En un mot, le rapport des races entre elles, le degré de leur inégalité, les conditions variables de leur fusion exerceront la plus grande influence sur la nature des institutions humaines. Voilà ce qui a été méconnu jusqu'à ce jour; voilà ce que je viens constater.

Quel est le penseur qui n'a point été frappé des divers degrés de servitude auxquels les peuples sont

[1] « J'en demande pardon aux fabulistes qui font sortir le genre humain d'une même souche : il faut être bien ennemi de l'évidence pour croire que les figures convexes du Sénégal et les concaves de la Chine, que les Calmouks, les Européens, les Patagons et les Lapons soient des rejetons d'un même arbre. Dieu établit dans tous les genres de ses productions des nuances distinguées en série ascendante et descendante, et pourquoi se serait-il écarté, en créant l'espèce humaine, d'un ordre qu'il suit dans toutes les œuvres créées, depuis les astres jusqu'aux insectes? » (Ch. Fourrier, de Besançon, *Théorie des quatre mouvements*, t. I, p. 79.)

soumis et auxquels ils se résignent honteusement, comme s'ils étaient complices de leur propre dégradation? Pourquoi, sur tous les points du globe, des myriades d'êtres humains subissent-ils, sans se plaindre, des régimes politiques qui consacrent leur asservissement? Pourquoi les uns, tout en acceptant un joug irrévocable, montrent-ils une moindre tendance à la rébellion que d'autres dont la liberté souffre à peine les plus légères atteintes? On attribuera aux influences atmosphériques ces propensions contraires; mais l'erreur sera palpable, car, s'il est vrai, sous certains rapports, que la servitude règne dans les régions méridionales plutôt que dans le Nord, il est faux que ce fait ait le moindre caractère de généralité. L'Asiatique, dira-t-on, se condamne par une insouciance animale à une éternelle dégradation. Mais si le climat est la cause de ce fait, pourquoi l'Arabe, dans ses régions brûlantes, vit-il indépendant? Pourquoi, en Sibérie, le peuple se montre-t-il moins jaloux de sa liberté qu'en Pologne? Et pourquoi le Russe moscovite accepte-t-il un joug que le Français ne se laisse point imposer? Pourquoi d'ailleurs en Europe les institutions consacraient-elles jadis des inégalités aussi grandes que celles de l'Asie, tandis que de nos jours nous aspirons à une égalité sans borne? — Les lieux sont les mêmes, les sentiments sont changés. — Mais il faut le dire, ce qui est changé aussi, ce sont les rapports des populations entre elles; c'est, à certains égards, la nature même des hommes, diversement modifiée par la diffusion et l'amalgame des

races. Eh bien! précisément ce sont là les causes fondamentales qui, influant sur la personnalité humaine, différencient et transforment les relations de peuple à peuple, de caste à caste, d'individu à individu.

Ce ne sont point là de vaines théories. Les faits parlent assez haut, et, dans la voie que nous avons ouverte, il n'est guère permis de leur donner de fausses interprétations. Le docteur Edwards, réfutant un auteur que nous avons déjà cité, s'exprime ainsi :

« Prichard nous montre, dans diverses parties du monde, une gradation de couleurs chez les habitants d'un même pays : les plus foncées dans les classes inférieures, les plus claires dans les plus riches et les plus puissantes. Vous voyez que ces faits cadrent fort bien avec son hypothèse, mais vous voyez aussi qu'ils se rapportent tout aussi bien avec d'autres faits que nous présentent des peuples dont l'histoire nous est parfaitement connue, c'est-à-dire, des races établies sur le même sol, parmi lesquelles il y a une *gradation de puissance et de civilisation* : les noirs obéissant aux jaunes, les uns et les autres soumis dans des degrés différents aux blancs; des nuances intermédiaires résultant du mélange, et occupant dans la société des rangs intermédiaires à ceux de leurs parents [1]. »

Tel est, en effet, le tableau que nous offrent pres-

[1] *Des caractères physiologiques des diverses races humaines dans leurs rapports avec l'histoire*, p. 18.

que toutes les sociétés du monde. Dirons-nous que cette gradation de caractères physiques, et particulièrement de couleurs entre les classes d'un même peuple, soit un des résultats de la civilisation au profit des classes les plus élevées? ou bien dirons-nous que la distribution des rangs est en rapport avec la gradation de puissance naturelle que suppose cette gradation primitive dans les caractères physiques? Prenons pour exemple une société où sont réunis, comme au Mexique et dans plusieurs colonies européennes, des blancs, des rouges, des noirs et même d'autres variétés : dirons-nous que la différence d'éducation et de position sociale a produit celle des traits et des couleurs, qui suivent une progression conforme à l'ordre même des classes? ou bien, conformément aux preuves inattaquables que fournissent l'histoire et l'ethnographie, dirons-nous que chaque partie de la population qui se distingue ainsi par un signe particulier, a une origine particulière, et que cette diversité d'origine, entraînant une double inégalité dans l'organisation physique et dans la puissance intellectuelle, est la cause de la diversité de position sociale? Il suffit ici d'un peu de réflexion; il suffit de cette justesse commune de discernement qui ne trompe jamais l'homme de bonne foi dont l'esprit est indépendant de toute opinion préconçue.

Je sais que, par une conséquence de cette manière de raisonner, il faudrait maintenant entrer dans des developpements historiques pour prouver d'une part,

la subalternité, et de l'autre, la supériorité constante des mêmes races. Ces développements feront l'objet de la seconde partie, mais nous pouvons dire d'avance qu'une circonstance fâcheuse compliquera singulièrement cette tâche, c'est l'imperfection des systèmes historiques adoptés jusqu'à ce jour. L'histoire a été ainsi faite que, dans une nation, on n'a jamais vu qu'un peuple, une individualité, et que toute espèce de transformation produite par le mélange des races, par l'établissement de nouveaux rapports entre les populations conquérantes et conquises, a été complétement méconnue. C'est ainsi qu'on a donné un nom à toute unité nationale, quelle que fût d'ailleurs l'extrême diversité des populations qu'elle comprenait. Sur le sol de la Grèce, on a vu le peuple grec; dans toutes les contrées soumises à la domination de Rome, on a vu le peuple romain, comme plus tard dans les Gaules, généralement peuplées de Celtes, et conquises par une poignée de Francs, on a vu le peuple français. Est-ce là, à vrai dire, de l'histoire? N'est-ce point, au contraire, la plus déraisonnable fiction?... Prenons l'exemple hypothétique d'une nation renfermant dans son sein des peuples d'origine très-diverse, associés dans la proportion suivante : *mille* Africains, *cinq cents* Asiatiques, *cinquante* Européens. Comment l'histoire d'une telle nation aura-t-elle été faite? D'abord le nom qui lui aura été imposé ne sera pas celui de la race la plus nombreuse; ce sera celui de la minorité conquérante. On ne nous représentera pas les grandes masses dont nous voudrions suivre



la destinée, les relations et les conflits; on nous représentera les sommités dans leurs traits les plus individuels et conséquemment les moins importants. On nous rapportera les actes, les intrigues, les guerres, les succès et les revers des cinquante nobles, ou bien même d'une fraction des cinquante nobles superposés aux quinze cents individus non nobles ou esclaves, et lorsqu'un jour nous nous interrogerons sur l'origine et sur le sort de ces derniers, qui constituaient réellement la population nationale, nous nous estimerons bien heureux de parvenir, après de grands efforts d'érudition, à découvrir, dans de vieilles annales, la seule orthographe de leurs noms! — Voilà l'histoire telle qu'on nous l'a faite. Et maintenant, dans ce dédale, hommes de patience et de savoir, allez chercher la vérité, allez chercher la vérification de doctrines positives qui s'appliquent à la fois aux peuples conquérants et aux peuples conquis, aux gouvernants et aux sujets, aux maîtres et aux esclaves! — Ce qu'il y a de certain aujourd'hui, c'est qu'on trouve sur presque tous les points du globe des traces permanentes des anciens mélanges de peuples, et qu'il n'est peut être pas de nation qui n'ait été primitivement formée par l'association de plusieurs races. Il est en outre universellement prouvé que ces mélanges de races ont constamment produit de grandes inégalités sociales, dans lesquelles les rangs individuels ont été uniquement déterminés par la diversité de descendance. Nous avons déjà cité, d'après Prichard, des exemples nombreux de sociétés composées ainsi de populations hé-

térogènes : les Hindous, les Arabes, les Égyptiens, les Chinois, les Tatars, les natifs de Ceylan, des îles Sandwich et Caroline, de Sumatra, de Java, etc.; nous aurions pu citer toutes les colonies de toutes les parties du monde, où existe et a existé l'esclavage des noirs; l'Amérique, dans toute son étendue; l'Afrique, dans sa partie septentrionale et dans son extrémité australe; l'Asie, sur presque tous les points. Nous aurions pu revenir en Europe et discerner encore, dans chaque peuple, plusieurs peuples soumis à la hiérarchie féodale qui n'est autre qu'une hiérarchie des races : témoin la Russie, la Turquie, l'Autriche, l'ancienne France, les îles Britanniques, etc.

Voilà des faits dont on commence à se préoccuper aujourd'hui, et que l'on ignorait presque complétement il y a cinquante ans. Une fois constatés, ils témoignent de la nécessité de recomposer l'histoire; aussi les efforts des écrivains contemporains se tournent-ils dans cette direction; et les historiens, comme les voyageurs et les physiologistes, arrivent, chacun par des voies opposées, à cette même conclusion : *que les différences de castes remontent originairement à des différences de races;* ce qui, dans ma pensée, revient nécessairement à ceci : *que l'inégalité de puissance naturelle des races détermine l'inégalité de leur rang social.*

Pour rendre ces vérités encore plus frappantes, transportons-nous par la pensée à l'origine des sociétés. Plusieurs peuplades, débordant de l'Orient ou

du Nord, entraînent dans quelque province méridionale, soit pour y faire la guerre, soit pour répondre à l'appel d'un allié qu'on opprime, soit pour y fonder des colonies, des masses innombrables d'hommes recrutés dans les rangs infimes des nations. Après les bouleversements qui sont la conséquence inévitable d'une telle invasion, après le classement arbitraire et confus qui s'opère par la force du sabre, la terreur, le pillage et la lutte de toutes les masses, de toutes les individualités, l'équilibre se rétablit peu à peu, la force morale reprend quelque empire, les divisions sociales que la force vient de créer reçoivent la sanction de la loi, les pouvoirs et les rangs se limitent et se consolident; les castes se forment et se perpétuent.

Le moment qui succède à cette lutte corps à corps, est un moment de lassitude et d'épuisement où les forces se concentrent, comme par nécessité, pour ne concourir qu'au rétablissement des habitudes domestiques et au progrès intérieur des institutions. Si, parmi ces nombreuses peuplades, il y a diversité de langage, une langue commune est bientôt adoptée et modifiée par l'influence des divers idiomes, dont il reste toujours des traces plus ou moins distinctes dans la persistance des patois. S'il y a diversité de croyances, une unité religieuse se constitue, des lois nouvelles sont promulguées, et du mélange de toutes les superstitions il résulte une superstition commune qui se transmet à la postérité. Cette époque est fatale pour le faible et glorieuse pour le fort. L'homme

de génie paraît, se fait suivre, admirer, obéir, ne fait usage de son autorité naissante que pour effacer les dernières traces de toute espèce d'oppression, et bientôt, jouissant d'un pouvoir illimité, donne un code de lois au peuple.

Aussitôt que l'unité politique est solidement constituée, les forces abattues renaissent, l'activité surabondante cherche une issue. La moindre contestation que soulève un État voisin donne lieu à des guerres, à des victoires, à l'extension du pouvoir national. — Le vainqueur retourne dans ses foyers et se livre longtemps à des chants de triomphe. Les jeux, les fêtes, les cérémonies publiques acquièrent une pompe, une solennité sublimes. — Mais, lorsqu'après des victoires multipliées, la gloire du peuple touche à son apogée, il devient presque indifférent à sa réputation guerrière, et toute son énergie se consacre à l'amélioration de son régime intérieur. Alors tous les yeux se tournent vers le pouvoir; alors tous les sujets jalousent les priviléges des grands: mais le pouvoir, longtemps aveuglé par la prospérité, devient injuste et oppressif; les grands, pétris d'égoïsme et d'orgueil, se rendent odieux, et il n'appartient plus qu'à un audacieux tribun de proclamer la déchéance du pouvoir et des grands. Une nouvelle royauté s'institue, une nouvelle noblesse en devient l'appui. Mais en vain cette noblesse a-t-elle été recrutée parmi des guerriers adorés; en vain cette royauté elle-même a-t-elle une origine de liberté et une sanction de gloire: la carrière est ouverte à d'autres ambitions; d'autres

génies surgissent, d'autres idées sont propagées, le respect pour l'autorité s'affaiblit, et l'appel à l'indépendance devient un cri national.

C'est ici, chose étrange! que se manifeste le progrès de la littérature et des arts. Tout s'est individualisé. Il n'y a plus d'unité sociale qui enserre les efforts de l'esprit humain. Le génie s'élance dans des voies inconnues, et plus ses œuvres sont sataniques, et plus elles ont d'admirateurs. Il survient alors dans la société quelque chose d'inouï. Les hommes qui tiennent instantanément les rênes de l'État, sont saisis de vertige; ceux qui possèdent des priviléges désormais contestés ont recours à la force matérielle qui est restée dans leurs mains. Ils luttent, ils se débattent; ils veulent, disent-ils, défendre les droits de leurs aïeux et l'antique foi nationale; ils veulent résister à l'invasion des mauvaises mœurs et au progrès d'une politique dissolvante. Les mauvaises mœurs l'emportent, et la politique des tribuns est installée sur les marches d'un trône souillé, sur les débris des mœurs et des croyances antiques. Le luxe envahit les cités; l'ambition gagne les hameaux. Chacun se fait son droit, sa royauté, sa conscience. Dans l'intérieur des familles, l'autorité paternelle n'est qu'un nom, et le père n'est plus le protecteur véritable de ses enfants, parce qu'il ne peut comprendre leurs nouvelles passions. La sainte loi du mariage est foulée aux pieds : la femme est infidèle à son époux, parce que son époux serait indifférent à sa fidélité. Dans les rangs suprêmes de la société, le pouvoir s'achète par le meurtre ou la trahi-

son; dans les rangs moins élevés, les priviléges sont le prix de la bassesse, et parmi la populace, la révolte est proclamée un droit.....

Or, lorsqu'une nation est arrivée à ce période, elle touche à sa recomposition.

Mais si les phases ordinaires du développement des sociétés sont telles que je viens de les décrire, qu'il me soit permis maintenant d'en dévoiler les causes.

La diversité de peuples implique la diversité de races. Surtout dans un grand bouleversement tel que celui que nous avons supposé, il n'y a aucune espèce d'homogénéité entre les hordes envahissantes. Chaque chef conduit au butin ses esclaves ou ses vassaux; chaque corps recueille sur son passage le rebut des nations qu'il dévaste. Tous les parias du Nord accourent se ranger sous les drapeaux de ces conquérants qui leur promettent le partage des dépouilles ou qui du moins leur offrent la perspective de changer leur dure servitude contre une servitude plus douce dans une contrée méridionale. Dans la confusion qui règne parmi tous ces corps mélangés, il n'y a que la puissance individuelle qui l'emporte. Le plus fort, le plus courageux, le plus hardi ne se laissera jamais dépasser par le timide et le faible. Si les chefs ont entre eux des luttes de prérogative, ils finissent bientôt par s'allier contre la masse ignoble de ceux qui leur ont servi d'instruments. Ceux-ci ne cessent pas de vivre dans la servitude, bien que leur servitude se soit améliorée. Ceux-là s'élèvent et se constituent législateurs.

Le premier acte de ce pouvoir nouveau est la consécration des rangs qui viennent de s'établir. — Ici sont les patriciens, là les plébéiens, là les esclaves. — Le peuple dont on foule le sol est admis non-seulement à la jouissance des avantages qu'il possédait antérieurement, mais on adopte ses usages, ses manières; on veut éteindre sa haine; on lui permet d'acquérir une somme de bien-être presque toujours supérieure à celle dont il jouissait naguère : les conquérants n'ignorent pas que c'est le seul moyen de rendre leur conquête durable. Si l'on voulait peser consciencieusement les avantages réels de ces grands changements, on verrait qu'à un moment donné toutes les classes y sont intéressées [1].

Le point essentiel sur lequel nous devions insister, c'est la division fondamentale des castes et des rangs. Leur origine remonte à l'origine même de la société, c'est-à-dire à la différence des races. Le législateur, qui en a la conscience, prohibe ordinairement les alliances entre castes, parce qu'il sait que ces alliances auraient pour effet inévitable de changer leur distribution, parce qu'il pressent peut-être qu'elles tendraient à altérer leur inégalité. Mais ses efforts ne sont pas toujours fructueux. L'orgueil des grands ne suffit pas toujours pour prévenir le renversement de leurs castes. Quelques mélanges sont graduellement tolérés; des

[1] Machiavel et plusieurs grands écrivains ont montré l'utilité providentielle des conquêtes, malgré tous leurs symptômes apparents de ruine et de dissolution.

convenances de fortune déterminent des exceptions qui chaque jour deviennent plus nombreuses. A mesure que ces alliances se multiplient, les races s'égalisent, et, à mesure que cette égalité se produit, les classes inférieures se disent : Pourquoi n'aurions-nous pas, à notre tour, des priviléges ? Et aussitôt les anciens priviléges tombent ; une nouvelle noblesse surgit.

« Toutes les fois, dit Chateaubriand, qu'un grand changement dans la constitution d'un État s'opère, les anciennes familles disparaissent. » Quelle est, en effet, la cause de tout grand changement dans la constitution d'un État ? C'est la formation d'une classe intermédiaire devenue jalouse de la supériorité d'une autre. Quelle est la cause de la formation de cette classe intermédiaire ? C'est le mélange des races et des familles, qui, altérant toute inégalité naturelle, tend invinciblement à effacer toute inégalité sociale.

Mais il vient un moment où, après des successions multipliées d'une nouvelle noblesse à une ancienne noblesse, tous les rangs sont mêlés, où il n'existe plus qu'une inégalité de richesse, c'est-à-dire, une inégalité d'individus et non de castes. De ce moment tout est confusion. Le croisement des races a fait disparaître, sinon leurs types primitifs, du moins leur manifestation collective. Alors de tous les rangs on voit s'élever des hommes éminents qui ne sont presque toujours, en réalité, que la reproduction des types des races supérieures. Tous sont confondus, il n'y a plus d'inégalité collective ; mais ne croyez pas

que l'inégalité individuelle ait disparu : nonobstant le mélange des races, leurs types ne disparaissent pas. La supériorité naturelle qui était le partage d'une classe d'individus que distinguait la noblesse de la lignée, est devenue le partage d'une nouvelle classe que la naissance ne distingue plus et qui ne se forme que par la survenance d'une multitude d'exceptions. L'effet du croisement est que les types ne naissent plus invariablement dans tel ou tel rang déterminé, mais se manifestent, sous l'apparence du hasard, tantôt haut, tantôt bas, le plus souvent dans les rangs intermédiaires. Dans le principe, il était vrai de dire que les hommes supérieurs naissaient dans les rangs supérieurs; maintenant s'il n'y a plus de castes, c'est-à-dire plus de distribution sociale des races, il n'y a plus de règle qui fasse supposer dans tel rang plutôt que dans tel autre la survenance d'individus d'une virtualité à peu près déterminée. Ils naissent çà et là, riches, pauvres, nobles ou dégradés. Les priviléges appartiennent indistinctement aux hommes forts et aux hommes sans capacité. L'égoïsme et la stupidité peuplent les palais; le génie est en proie à la misère!

Et dans une société ainsi faite, oserait-on se plaindre de la fréquence des révolutions! La seule puissance que le ciel ait préposée au gouvernement des hommes, c'est le génie. Si pour piédestal il n'a point un trône, il a une chaire; s'il n'a point une armée, il a des prosélytes. Mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est le génie qui gouverne toujours! S'il naît dans les rangs supérieurs, il est intéressé à l'ordre, et il le

maintient; s'il naît dans les rangs inférieurs, il est intéressé au désordre, et il le provoque....

Or, quand une société est arrivée à ce période, elle touche à sa recomposition.

C'est à l'aide d'une telle hypothèse que j'ai voulu dévoiler ma pensée tout entière. L'universalité des faits sur lesquels elle repose nous conduit invinciblement à une interprétation nouvelle des phénomènes les plus remarquables de l'ordre social. C'est la gradation de puissance et de civilisation des races qui détermine leur rang respectif dans toute association. *A priori*, ne nous semble-t-il pas impossible que les grandes inégalités de castes se perpétuent, si elles ne sont fondées sur de grandes inégalités humaines? Et en fait, ne voyons-nous pas qu'elles sont toujours le résultat du mélange des populations?

C'est donc par ce mélange que sont produites ces grandes divisions hiérarchiques qui, relativement à l'ensemble des sociétés, sont absolument analogues aux distinctions individuelles que nous considérons comme inévitables dans toute association peu nombreuse. Là où deux races fort inégales sont réunies, l'une exerce sur l'autre un empire absolu. Là où l'association a lieu entre deux races moins inégales, les rôles sont moins tranchés et la servitude moins grande. Si, lorsque deux races sont ainsi divisées, une troisième survient, elle se superpose complétement à elles, ou bien n'obtient qu'un rang moyen,

suivant le degré de sa puissance intrinsèque. Si, d'un autre côté, plusieurs variétés de la même race, dont la virtualité est à peu près égale, s'associent, il s'établit entre elles, non des rapports semblables à ceux de maîtres et d'esclaves, mais une sorte d'égalité, toujours proportionnée aux différences plus ou moins sensibles de leur organisation. Dans tous les cas possibles, les conditions sociales, pour être stables, doivent être et sont en rapport avec les inégalités primitives créées par la nature.

Puis, une société étant donnée où plusieurs races naturellement inégales sont superposées les unes aux autres, s'il arrive que les alliances entre individus de caste différente ne soient point rigoureusement prohibées; si, au contraire, par une tendance avouée et légitime, ou bien par une dérogation à des prévisions législatives, les classes se mêlent pendant une longue suite de générations, que résultera-t-il de ce croisement ? Il en résultera d'abord un phénomène tout physique, savoir : la fusion, l'identification des races. A leur dissemblance primitive succédera une certaine homogénéité; à la gradation de force succédera l'égalité, et, tandis que ce progrès s'accomplira dans la nature, on le verra parallèlement s'accomplir dans la distribution des rangs. C'est ainsi qu'un fait primordial, organique, sera la cause des plus frappantes manifestations de la vie d'un peuple. Bientôt, au lieu des relations normales et collectives des castes, le philosophe ne verra plus que des collections anormales d'individus, inévitable résultat de l'amalgame des po-

pulations. Ce sont les phénomènes de ce dernier ordre qui, seuls jusqu'à ce jour, ont frappé l'attention des publicistes. Mais il est aisé de comprendre qu'à mesure que l'on pénètre plus profondément dans la connaissance des faits; à mesure que l'esprit humain se préoccupe des questions générales d'association, ou, si je puis le dire, de socialisation, les études politiques prennent un autre caractère, les faits demandent à être étudiés dans leurs causes, les vieux systèmes dans leurs éléments, et c'est ainsi que chaque jour l'on constate de nouvelles doctrines, de nouvelles découvertes dans la science.



DEUXIÈME PARTIE.

APPLICATION POLITIQUE DES PRINCIPES DE L'ANTHROPOLOGIE. — RÉSULTATS DIVERS DU MÉLANGE DES RACES.

CHAPITRE I.

Généralités historiques. — Origine de la servitude. — Substitution des questions sociales aux questions dites politiques. — Distinction des diverses formes de société : le *régime des castes*, l'*esclavage* proprement dit, la *servitude féodale*, et l'état plus ou moins parfait d'*égalité*.

De nos jours, le premier fondement de toute théorie politique, c'est l'histoire. Mais, dans les questions sur lesquelles l'histoire reste muette, où trouver la sanction des principes auxquels on peut être conduit par la philosophie ? Or, il faut bien en convenir, dans le nouveau cercle d'idées que nous avons embrassé, l'histoire, telle du moins qu'elle a été faite généralement jusqu'à notre époque, ne peut nous être que d'un faible secours. S'agit-il de discuter les origines de telle

ou telle branche de population; s'agit-il de rechercher l'influence qu'exerce sur les mœurs d'un peuple l'accession d'un autre peuple; s'agit-il même de compter les types variés qui se trouvent confondus dans les mêmes lieux, l'histoire nous pose à peine des jalons qui, de loin en loin, nous conduisent à des lueurs de vérité. Que serait-ce donc, si nous voulions vérifier complétement les données théoriques qui servent de base à notre opinion! Que serait-ce, si nous voulions apprécier l'action directe de l'organisation particulière des races sur leurs mœurs et leurs besoins! Que serait-ce, si nous voulions tracer un tableau comparatif des peuples, et opposer à la gradation de leurs caractères physiologiques celle de leur condition sociale!

Tel est pourtant, dans ma pensée, le grand but que devrait aujourd'hui se proposer la philosophie de l'histoire. Ainsi qu'on peut aisément le prévoir, cette science acquerrait ainsi une portée toute nouvelle. Quoiqu'elle soit encore bien moderne, elle a déjà parcouru en tous sens la sphère des idéalités; il serait temps peut-être qu'elle s'engageât dans une carrière de recherches positives, où les faits, précédant le raisonnement, en fussent moins le corollaire que la base.

Nous avons vu que les hommes diffèrent étrangement les uns des autres par leur conformation, et qu'en raison de cette différence ils sont plus ou moins susceptibles de développement intellectuel. Cela est vrai des individus, et, à bien plus forte raison, cela ne peut manquer d'être vrai des races, dont les traits différentiels sont beaucoup plus caractérisés. Les races,

diversement amalgamées, forment les nations. Voulez-vous donc vérifier, par l'histoire des nations, si l'inégalité naturelle des races a influé sur leurs destinées respectives? Voulez-vous vérifier si cette inégalité même a été attestée par les monuments de l'érudition antique? Là commence la difficulté; difficulté d'autant plus grande que l'histoire, en parlant des nations, n'a jamais eu en vue jusqu'à présent d'analyser les éléments multiples dont elles sont composées. Elle a constamment établi, comme nous l'avons vu, une unité fictive, contraire à la fois à la simple raison et au but de nos recherches actuelles.

Cependant il faut le reconnaître, les faits existent, et s'il n'est pas facile d'en former un faisceau, il est du moins possible d'y puiser une suffisante confirmation des vérités déduites de l'analyse qui précède. Ce n'est pas certainement un fait nouveau que la classification ethnographique du genre humain. Cette classification, il est vrai, n'était chez les anciens qu'une sorte de généalogie mystique, mais elle n'en était pas moins implicitement marquée dans leurs livres religieux. Ce n'est pas non plus une opinion nouvelle que celle qui reconnaît parmi les hommes des inégalités de populations et de tribus. On en trouve l'empreinte dans toutes les législations comme dans toutes les cosmogonies des anciens peuples. Voici du reste comment, sous ce double rapport, a procédé l'antiquité.

L'antiquité, comme on le sait, personnifiait tout. Il n'est pas rare de voir une idée figurée par un être

imaginaire auquel étaient attribués les caractères les plus propres à représenter cette idée. Il est moins rare encore de voir un peuple entier figuré par un individu. Ces personnifications étaient tellement dans le génie oriental, qu'on serait porté à croire qu'il eût été impossible que la tradition orale se transmît autrement. Dans les systèmes religieux de l'Inde, de la Bactriane, de la Tartarie même, comme dans la Genèse des Hébreux et dans la mythologie païenne, vous voyez des noms propres désigner, en apparence, les chefs des peuples, et en réalité, les peuples eux-mêmes.

La cosmogonie zende, après avoir divisé en sept régions les centres d'habitation des populations bactriennes, donne un nom à chaque couple fondateur d'une tribu : ce nom n'est autre que celui de la tribu elle-même. En parlant des populations étrangères à la Bactriane, elle désigne sous d'autres noms, dont la synonymie est facile à préciser, les Arabes, les Assyriens, les Scythes, les Chinois, etc., etc.

Si vous prenez la Bible, vous trouvez dans les trois fils de Noé la personnification des trois grandes races d'Asie, d'Afrique et d'Europe; vous trouvez en outre, dans leurs descendants, la personnification de peuples particuliers[1].

D'après les traditions de l'Asie septentrionale, *Tâtar* et *Mogul* sont deux frères : fraternité qui n'est autre évidemment que celle des peuples tartares et mongols[2].

[1] Voir les *Lettres sur l'anthropologie* de L. Vivien, et la Bible de dom Calmet.

[2] Voir la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot.

Dans Homère, vous trouvez mille exemples susceptibles des mêmes interprétations. — Hellen est le père des Hellènes, comme Latinus est le père des Latins, etc.

Les Germains eux-mêmes [1] font remonter leur généalogie au dieu *Tuisto*, qui nous rappelle le nom de *Teutons*.

En un mot, le système universel de l'antiquité était de désigner un peuple ou une tribu toujours sous un nom propre, appliqué au prétendu père de ce peuple ou de cette tribu.

Or cette désignation, tout individuelle en apparence, nous permet de juger de la prééminence que l'antiquité accordait réellement à certaines races sur d'autres. Elle commençait par représenter, sous cette forme généalogique, chaque branche de population avec sa langue, son pays, sa religion et ses mœurs. Elle faisait ensuite d'utiles rapprochements entre les différents types qu'elle reconnaissait ainsi implicitement, et c'est de cette manière qu'elle signalait entre eux de véritables inégalités.

D'après la cosmogonie zende, les Bactriens purs avaient le droit de se croire de race privilégiée, parce que Kaïomorts, leur premier ancêtre, était représenté comme favorisé du ciel [2].

[1] Tacite, *Mœurs des Germains*.

[2] Kaïomorts, père du genre humain, créé dès l'origine du monde, tige des rois (selon quelques écrivains Seth ou le 4e fils de Noé), formé

Suivant les livres sacrés de l'Inde, les *Brahmanes*, sortis de la bouche de Brahma, trouvaient dans la religion la consécration de leur temporelle suprématie; les *Kchatryas* ou caste des guerriers, sortis seulement des bras de ce dieu, se reconnaissaient par cette seule différence d'origine naturellement exclus des mêmes prérogatives, tandis que les *Vaisyas* ou caste des marchands, les *Soudras* ou caste servile, sortis de ses cuisses et de ses pieds, semblaient par là même condamnés à une condition plus dégradée encore. Ceci, on le conçoit, est un mythe profond. Non-seulement la religion prêtait ainsi son appui aux institutions politiques, mais elle enseignait par un symbole que l'inégalité originelle des hommes était la première cause de leur inégalité de castes.

Dans la Bible, vous trouvez sous d'autres formes la reproduction des mêmes faits. Sem, Cham et Japhet se sont partagé le monde : la postérité du premier est en Asie, celle du second en Afrique, celle du troisième en Europe. Voilà trois souches principales que nous reconnaissons aujourd'hui comme alors. Dans quelle situation respective ces trois souches nous sont-elles représentées? Suivons encore le témoignage de l'historien sacré.

brillant, *blanc*, le premier de l'espèce des hommes, pur, etc. (Voir le *Zend-Avesta*, trad. d'Anquetil-Duperron, table génér. alphabét.)

Sur la division des populations consacrée par la cosmogonie bactrienne, voir le même ouvrage. (Bound-Dehesh, t. II, p. 380. — Commentaire dans les *Lettres sur l'anthropologie*, de L. Vivien.)

« 25. Que Canaan, fils de Cham, soit maudit; qu'il « soit éternellement le serviteur des serviteurs de son « frère.

« 26. Que le Seigneur, Dieu de Sem, soit béni, et « que Canaan soit son esclave.

« 27. Que Dieu multiplie la postérité de Japhet, et « qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Canaan « soit son esclave. » (*Gen.*, *chap. IX.*)

Cela signifie clairement que l'Africain était destiné à subir la servitude de l'Européen et de l'Asiatique, et que l'Asiatique, sans avoir le même sort relativement à l'Européen, devait cependant lui être subordonné en ce sens qu'il serait forcé de le laisser régner sur son propre sol. Voilà donc encore, dans l'esprit de la Bible, une inégalité bien tranchée de populations; voilà surtout un symbole prophétique qui de nos jours est manifestement consacré par la réalité.

Il serait facile de puiser dans d'autres systèmes de croyances et de philosophie la confirmation des mêmes vérités. L'idée de la servitude a toujours été confondue avec celle d'une différence originelle de population. Or toute différence originelle de population implique l'idée d'une inégalité de puissance. Donc l'idée de la servitude remonte constamment à celle d'une inégalité native.

Mais il est en cette matière des preuves historiques plus positives encore. Si nous demandons aux Grecs et aux Romains la cause, sinon justificative, du moins occasionnelle de l'esclavage, ils nous répondront d'un

commun accord, que c'est la guerre, la conquête, — ce qui revient à ceci : que l'esclavage n'est que l'assujettissement de populations étrangères. — Cela nous convaincra *en fait*, qu'entre le maître et l'esclave de l'antiquité, il y avait toujours une différence d'origine. Si, pour nous éclairer en outre sur la *raison d'être* de l'esclavage, nous consultons leurs philosophes, ils nous exposeront leurs théories sur la double nature; ils ne craindront pas d'affirmer que les hommes se partagent naturellement en deux grandes familles, dont l'une est appelée par les lois mêmes de son organisation, ou par la volonté divine, à une constante prééminence, tandis que l'autre n'a d'autre destination qu'une constante subalternité. Ce principe philosophique, que nul ne songe, je ne dirai pas à défendre, mais même à expliquer d'une manière quelque peu plausible, alors qu'il n'est pas d'absurdité contemporaine qui n'ait ses partisans, ce principe philosophique (sans nous porter aucunement à admettre la légitimité de l'esclavage) confirmera du moins ce que nous avons dit sur l'inégalité des races.

« *L'inégalité naturelle des hommes*, dit Aristote, « *est la première cause de la servitude*. Le fait et l'ex« périence nous conduisent ici, aussi bien que la rai« son, à la connaissance du droit. Il n'est pas seule« ment nécessaire, il est avantageux qu'il y ait toujours « commandement d'une part et obéissance de l'autre; « et tous les êtres, dès le premier instant de leur nais« sance, sont pour ainsi dire marqués par la nature, « les uns pour commander, les autres pour obéir....

« L'animal est composé d'abord d'une âme, puis d'un « corps : la première commande par sa nature et le « second obéit. Partout où vous remarquerez la même « distance qu'entre l'âme et le corps, il y a les mêmes « rapports, c'est-à-dire que tous ceux qui n'ont rien « de mieux à nous offrir que l'usage de leur corps « et de leurs membres sont condamnés par la nature « à l'esclavage. Il vaut mieux, en effet, pour eux « de servir que d'être abandonnés à eux-mêmes. En « un mot, celui-là est naturellement esclave qui a « assez peu d'âme pour se résoudre à dépendre d'au- « trui.... »

Aristote, discutant ensuite la sanction légale que l'esclavage a reçue du droit de la conquête, ajoute : « Lors même qu'on admettrait que la victoire est une « preuve de supériorité, de courage et de mérite, il « ne serait pas absolument juste que le vaincu devînt « esclave ; car un homme de bon sens ne traitera ja- « mais d'esclave celui qui n'a point mérité la servitude « par une infériorité bien marquée ; sans quoi, s'il ne « tenait qu'à prendre les gens et à les vendre, on ver- « rait dans l'esclavage les personnages du plus haut « rang, eux et leurs enfants, car ils tombent comme « les autres au pouvoir du vainqueur. *Aux yeux de la « loi, cependant, ceux-ci sont considérés tout simple- « ment comme étrangers, mais non pas comme esclaves ;* « ce qui, dans l'intention même du législateur, re- « vient à ce que nous avons dit, qu'il n'y a d'esclaves « que ceux qui ont été destinés à la servitude par la « nature . . . . Il faut convenir, en effet, que certaines

« gens sont partout esclaves, et que d'autres ne le sont « nulle part. » (*Polit.*, ch. I, trad. de Milon.)

Ces pensées méritent d'être approfondies. Nous savons, d'une part, par le témoignage unanime des historiens anciens, que l'esclavage était le fruit de la conquête, c'est-à-dire, qu'il ne s'appliquait en général qu'à des populations, à des races distinctes de celles des conquérants. Nous voyons en outre que la victoire n'impliquait point, d'une manière absolue, le droit de réduire en servitude tous les vaincus indistinctement, puisque, aux yeux de la loi, les chefs d'armée, les hommes d'un haut rang étaient simplement considérés comme des étrangers vaincus. L'esclavage retombait donc toujours sur les races serviles des nations conquises, ce qui, en définitive, équivaut à ceci : que les esclaves de l'antiquité descendaient d'une race différente de celle de leurs maîtres; qu'en outre, comme toutes les nations, conquises ou conquérantes, se composaient elles-mêmes de races serviles et de races dominatrices, ces dernières n'étaient jamais assimilées aux premières par le vainqueur; que par conséquent, pour créer des esclaves, il ne suffisait pas de prendre des hommes et de les vendre, mais que la servitude résultait d'une infériorité personnelle qui ne pouvait être qu'une infériorité de naissance; qu'enfin c'est cette infériorité qui, dans la pensée même des philosophes anciens, était la cause première de la servitude.

En vain cette conclusion pourrait-elle être contestée. A défaut peut-être de documents suffisants pour la

justifier, nous pouvons arguer de l'universalité d'une opinion. Or les anciens étaient unanimes sur ce point, que les populations esclaves appartenaient à des tribus subjuguées, et les castes libres ou nobles à des tribus victorieuses. Ce n'est que de cette différence d'origine que pouvait résulter l'inégalité naturelle que signale Aristote; car, dans sa propre opinion, d'où serait-elle provenue, si les maîtres et les esclaves eussent été du même sang? *Un homme de bon sens*, dit-il, *ne traitera jamais d'esclave celui qui n'a point mérité la servitude par une infériorité bien marquée.* Mais, pourquoi le philosophe voit-il, dans l'infériorité des esclaves, une infériorité de naissance et non d'éducation? C'est que, dans sa pensée, les esclaves n'appartiennent point à la race des maîtres, et que par conséquent leur infériorité provenait de leur organisation [1].

[1] Le passage que nous venons d'emprunter à Aristote, et même à certains égards tout le livre premier de sa *Politique*, est d'une intelligence difficile, non-seulement pour ceux qui consultent le texte, mais encore pour ceux qui ne consulteraient qu'une seule traduction. Les termes dans lesquels nous l'avons présenté, d'après la traduction de Milon, paraissent les plus simples et les plus clairs. On se ferait, du reste, une idée très-fausse des idées d'Aristote, si on les considérait comme tendant à un système d'oppression de la race esclave. Aristote ne veut d'autre inégalité parmi les hommes que celle que produit l'inégalité réelle d'intelligence, de mérite et de vertu. On n'a qu'à étudier tout ce qu'il dit sur l'esclavage et sur les formes de gouvernement qui lui paraissent les meilleures; on verra qu'entre pairs, il appelle l'égalité, de même qu'il accepte l'inégalité entre gens naturellement dispairs. Ces pensées sont exprimées en termes explicites dans le liv. IV, chap. 9 (voir la trad. de M. Barthélemi Saint-Hilaire). Il n'est donc pas étonnant que, conséquent à son principe, il cherche à expliquer la ser-

Nous ne disons pas autre chose aujourd'hui, et ce qui rend notre opinion singulièrement vraisemblable, c'est que de nos jours l'esclavage, proprement dit, n'existe qu'à l'égard des races nègres ou noirâtres, et que partout où restent des traces quelconques de servitude, on trouve l'empreinte évidente d'un mélange de populations.

Ainsi, en résumé, soit que nous puisions aux sources sacrées de l'antiquité, soit que nous jugions uniquement des faits que nous constatons invariablement aujourd'hui, nous arrivons toujours à cette même conclusion : que la servitude a sa source dans l'inégalité des races. « Nous appelons esclaves, dit le code Justinien, les prisonniers que nous faisons chez nos ennemis barbares. » Si nos codes s'occupaient de définir l'esclavage moderne, ils diraient : « Nous appelons esclaves les hommes de race étrangère que nous avons ou captivés chez eux, ou arrachés par la

vitude par la diversité originelle des maîtres et des esclaves. Il n'admet pas (chose qui doit paraître étrange d'après nos idées en histoire!) que la guerre puisse faire esclave celui qui n'est pas né pour l'esclavage; « aussi la nature, dit-il, conséquente à elle-même, crée-t-elle des corps différents à l'homme libre et à l'esclave. » (Traduct. de Champagne, p. 19. — Voir Hobbes, *Libertas*, ch. 2, loi 17.) Il n'y a que le mot de barbare qui, dans la pensée d'Aristote, soit synonyme de celui d'esclave. A l'appui de ce système, on peut voir, chez les anciens, Stobée, *Économ.*, disc. 183, et Caton, *Menex.*, disc. d'Aspasie. « Les barbares, dit Platon, doivent être regardés comme des esclaves. Les Athéniens sont faits pour commander et les barbares pour obéir. » (Voir les *Lois* de Platon, liv. 6 *passim.*)

violence à leur terre natale. » Partout et toujours la même disparité originelle entre les maîtres et les esclaves.

Chez les Grecs et les Romains, sans doute les esclaves n'étaient point de race nègre ; mais ils se rapportaient à une variété distincte de celle de leurs maîtres : ce que l'histoire atteste à chaque page, lorsqu'elle nous dit que la servitude n'était généralement imposée qu'à des populations conquises. Ils étaient ce que sont, de nos jours encore, les serfs en Russie, c'est-à-dire, une race indigène subjuguée par des races nomades et guerrières. Les faits de cette nature n'ont jamais été constatés par les anciens d'une manière spéciale et précise ; les anciens n'ont jamais signalé, chez les nations qui pratiquaient l'esclavage ou qui étaient divisées en castes, les caractères inhérents à l'organisation particulière des classes associées. Ils se sont uniquement préoccupés de l'unité formée par l'association politique ; et là surtout éclate l'imperfection de leur système historique. C'est ainsi qu'en Égypte, il semble que toutes les classes appartinssent à une même race, à la race nègre. Cette opinion a été soutenue par des savants modernes, parmi lesquels je citerai Bruce, Volney et Prichard. Rien pourtant n'est plus faux et plus contraire au résultat des découvertes archéologiques.

« Il serait beau de prouver, dit W. Lawrence dans son ouvrage sur l'histoire naturelle de l'homme, que la race des noirs, qui de tout temps a été vouée à l'es-

clavage ou à une dépendance domestique peu au-dessus de l'esclavage; qui, même dans les circonstances les plus favorables, ne possède que les premiers éléments des arts les plus vulgaires, eût pu accomplir, dans l'antiquité la plus reculée, des entreprises qui nous étonnent même aujourd'hui par leur grandeur et qui témoignent d'un immense progrès dans la carrière des arts, des sciences, de la civilisation !...... D'après la connaissance que nous avons de la capacité des nègres et de l'état de servitude à laquelle ils ont été soumis pendant vingt siècles, pouvons-nous supposer qu'ils aient jamais réalisé de tels prodiges? Est-il vraisemblable qu'Homère, Lycurgue, Solon, Pythagore et Platon soient allés étudier des sciences, une religion et des lois créées et perfectionnées par des hommes à la peau noire, à la chevelure laineuse et au front déprimé?.... La situation topographique de l'Égypte autorise la supposition d'une population mêlée, qui se serait répandue sur son territoire des diverses parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe. »

Invoquons, à l'appui de cette argumentation, un témoignage plus important encore : « Nous pouvons, dit Heeren [1], déduire d'une multitude de faits découverts récemment, deux grands résultats historiques : qu'il y avait chez les Égyptiens une différence marquée de couleurs, puisqu'on distingue les hommes au teint foncé, de ceux qui l'ont plus clair; et que les

[1] *Politique et commerce des peuples de l'antiquite*, trad. de Suckau, tom. VI.

castes supérieures des prêtres et des guerriers avaient le teint le plus clair, à en juger par les monuments ornés de peintures... Tout en admettant, dit-il ailleurs, qu'il y eût en Égypte des peuplades d'une couleur foncée, il faut cependant convenir qu'une tribu au teint plus clair a dû s'établir en maîtresse dans la haute Égypte ; que cette même tribu compta dans son sein la caste sacerdotale et la caste des guerriers, et éleva les grands monuments de l'architecture égyptienne [1]. »

Cela suffit pour que nous puissions affirmer que chez les Égyptiens, comme chez d'autres peuples dont la constitution présente nous est parfaitement connue, la distribution des rangs était fondée sur des différences marquées de populations.

Maintenant il ne serait pas impossible de prouver que ce qui est vrai des Égyptiens est également vrai

[1] « Ce qui est bien constaté jusqu'à présent, dit Cuvier, et ce qu'il est nécessaire de redire, puisque l'erreur contraire se propage dans les ouvrages les plus nouveaux, c'est que, ni les Gallas dont parle Bruce, ni les Boschismans, ni aucune race de nègres, n'a donné naissance au peuple célèbre qui a établi la civilisation dans l'ancienne Égypte.

« Aujourd'hui que l'on distingue les races par le squelette de la tête, et que l'on possède tant de corps momifiés, il est aisé de s'assurer que, quel qu'ait pu être leur teint, ils appartenaient à la même race d'hommes que nous; qu'ils avaient le crâne et le cerveau aussi volumineux; qu'en un mot, ils ne faisaient pas exception à cette loi cruelle qui semble avoir condamné à une éternelle infériorité les races à crâne déprimé et comprimé. » (*Mémoire sur la Vénus hottentote.*)

On peut consulter sur le même sujet plusieurs mémoires de Blummenbach. Ils expriment la même opinion.

des autres nations de l'antiquité, des Assyriens, par exemple, parmi lesquels les Chaldéens avaient la prééminence, et des Perses, dominés par les Mages et en même temps dominateurs des Mèdes. Mais nous nous contenterons pour le moment des indications déjà fournies. Si même nous avons insisté sur la démonstration des faits qui se rattachent à l'origine de la servitude, c'est qu'il est pour nous d'une haute importance de montrer comment dans tous les temps, la servitude a été fondée sur une différence de populations. Ceci n'est point un résultat purement philosophique : c'est la plus importante donnée de notre problème social.

Mais la servitude, comme la liberté, n'a point une forme unique, absolue, immuable. Elle se trahit sous les apparences les plus variées, sous les noms les plus divers. Autant il existe de degrés dans l'échelle de la civilisation, autant on pourrait en compter dans celle de l'asservissement des peuples. Celui-ci est soumis à l'esclavage, celui-là au régime des castes. Dans telle contrée du Nord, on vit sous l'empire des mœurs féodales; dans telle contrée du Midi, avec des institutions qui paraissent plus libres, on vit plus opprimé. Ici la loi accorde moins de liberté qu'ailleurs, mais un plus grand nombre d'individus y participe, tandis qu'ailleurs tous les priviléges appartiennent à une seule classe. Au milieu de ces faits si multipliés et souvent si contradictoires, quel moyen existe-t-il de classer d'une manière uniforme les différentes formes

de gouvernement, les différents ordres de société? Admettrons-nous les divisions établies par Aristote, Machiavel ou Montesquieu? Chercherons-nous à discuter les principes des gouvernements despotique, aristocratique, républicain? Chercherons-nous l'esprit qui préside à une monarchie, et celui qui préside à un État démocratique? Croirons-nous enfin avoir fait une œuvre utile et grandiose, lorsque, d'abstractions en abstractions, nous serons parvenus à créer quelque combinaison théorique, enfantement laborieux de notre imagination?... Ah! si nous comprenions ainsi la science politique, nous serions bien coupables d'oser rivaliser les ingénieux publicistes qui, en cette matière, semblent avoir épuisé toutes les hypothèses. Nous aimons à voir dans une société autre chose que le gouvernement, autre chose que les formes variables de l'autorité constitutive. Ce qui nous préoccupe, c'est le but de la société elle-même, c'est le degré de misère et d'oppression qui pèse sur le plus grand nombre. A quelque opinion que vous puissiez être conduit par vos études spéculatives, il vous reste toujours un pas de plus à faire pour entrevoir les intérêts pressants et positifs du peuple : seuls ils appellent votre sollicitude. Qu'importe aux masses, que vous tenez en esclavage, que vous réalisiez parmi vous, classes privilégiées, les principes du gouvernement républicain ou aristocratique? Qu'importe à celui qui est exclu de tous les priviléges de la vie civile et politique, que vos institutions consacrent ce que vous appelez la liberté? La liberté n'est-elle pas

un présent dérisoire à l'infortuné qui n'est pas toujours assuré d'obtenir un salaire et du pain? Partout, en théorie, vous trouvez de magnifiques promesses; partout, en réalité, vous trouvez d'affreuses déceptions. Sous l'apparence du bien, vous pouvez trouver le mal; sous l'apparence du mal, vous pouvez trouver le bien. Si vous me citez avec orgueil le gouvernement démocratique des Grecs et des Romains, j'évoque sur-le-champ le fantôme de l'esclavage. Si vous me citez les États libres d'Albion et de Venise, j'évoque avec effroi l'hydre de l'oligarchie britannique et la gueule délatrice du lion de Saint-Marc. Sous le régime patriarcal, vous pouvez trouver le bonheur; sous la monarchie absolue, la grandeur et la prospérité du peuple; tandis que, sous l'invocation des droits les plus sacrés, vous pouvez, hélas! ne trouver qu'un règne de famine et de sang! Que sont donc, dans l'intérêt des masses, les formes diverses du pouvoir! Rousseau, je crois, a dit que là où l'esclavage n'existait pas, le gouvernement démocratique était impraticable. J'ignore si cela est absolument vrai, mais je sais qu'au jugement de l'histoire, abstraction faite des lieux et des temps, il n'est pas possible de dire : Tel gouvernement est le meilleur.

Si donc il nous importe de distinguer, sous des noms particuliers, les divers états de société d'après une progression fondée sur les degrés variés de civilisation, de bien-être et de liberté positive, nous trouverons de nouveaux termes pour traduire notre pensée. Au lieu de rechercher quels titres peuvent

être appliqués aux pouvoirs politiques préposés aux nations, nous rechercherons ceux qui conviennent à leurs institutions mêmes, à leur situation réelle, au principe intime de leur association; nous nous demanderons : Qu'est-ce qu'un régime de castes? Qu'est-ce qu'un état d'esclavage proprement dit, ou bien de servitude féodale, ou bien d'égalité politique? Telles sont à peu près les seules questions que nous aurons à résoudre, parce que seules, selon nous, elles fournissent d'utiles indications sur la condition véritable des peuples dans toute association régulière. Ici la servitude est écrasante; là elle a été progressivement modifiée. Ici le peuple, malgré l'opulence des grands qui le gouvernent, vit dans la plus affreuse détresse; là, malgré le peu d'éclat ou le néant des fortunes aristocratiques, il vit réellement dans la prospérité. Comme c'est ce degré de misère ou de prospérité qui seul fixe sa destinée, il s'agit pour nous de savoir l'évaluer, il s'agit de lui donner un nom. Sans doute entre le régime des castes et l'esclavage proprement dit, comme entre l'esclavage et la servitude féodale, entre la servitude féodale et l'état d'égalité, on pourrait placer des points intermédiaires, servant de transition de l'un à l'autre, sans doute on pourrait ainsi multiplier les formes caractéristiques de société; mais comme il faut, après tout, que nous nous arrêtions à une base, nous comprendrons dans une division générale ce qui pourrait, à la rigueur, motiver des subdivisions partielles.

Voici donc comment nous établirons cette échelle :

En première ligne nous mettrons le *régime des castes*, comme présentant l'état le plus absolu d'exploitation des classes populaires. — Nous pourrions, pour remonter plus haut, parler de cet état douteux d'association que l'on appelle la *vie sauvage*, et qui traîne après lui tout un cortége de mœurs hideuses et féroces; mais nous n'avons nul souci de discourir sur les exceptions. Qu'il nous suffise de dire que les populations sauvages sont celles que leur conformation rapproche le plus de la brute, et à montrer ainsi comment la science de l'homme explique encore leur dégradation. — Le *régime des castes* sera notre point de départ, et pour éviter ces formes abstraites de raisonnement qui, laissant de côté les faits et l'observation, rendent toute solution ou incertaine ou impossible, nous prendrons pour exemple et pour sujet d'étude l'état social des Hindous. Cet exemple est assurément le plus remarquable que nous puissions choisir; c'est celui qui, par analogie, nous conduira, sur ce régime en lui-même, à d'importantes conclusions.

Nous mettrons en seconde ligne l'*esclavage domestique*, tel qu'il était réalisé chez les anciens, et tel qu'il existe encore dans nos colonies. Nous prendrons pour exemple l'esclavage des noirs aux États-Unis d'Amérique; et comme la société des États-Unis présente sous d'autres rapports l'aspect le plus frappant, nous chercherons à expliquer, toujours par l'anthro-

pologie, les nombreuses anomalies que nous y découvrons.

Nous mettrons en troisième ligne la *servitude féodale*, parce que cet état marque assez bien la transition entre l'état d'esclavage et celui de liberté légale. Nous prendrons notre exemple en Angleterre, non-seulement telle qu'elle existe aujourd'hui, mais telle surtout qu'elle était au moyen âge. Les considérations historiques auxquelles nous pourrons nous livrer s'appliqueront en même temps à toute l'Europe féodale.

Nous rechercherons enfin la cause de la *tendance vers l'égalité sociale* qui est si manifeste de nos jours en France. Nous étudierons l'histoire et la politique de la France, nous aidant toujours des lumières nouvelles que pourra nous fournir l'étude physiologique de l'homme.

De cet ensemble de développements jailliront quelques grandes vérités. Nous reconnaîtrons sur toutes choses que la politique, si elle était réduite à ses questions de formes gouvernementales, ne serait qu'une science vaine et puérile, féconde seulement en interminables discussions. Nous la ramènerons, par conséquent, dans la sphère des grands intérêts populaires; et là, grâce à la nature du sujet, en peu de mots nous espérons dire beaucoup.

CHAPITRE II.

Qu'est-ce que le régime des castes, tel qu'il existe dans l'Inde?

Déja depuis longtemps voulant me rendre compte, en général, de l'origine des inégalités sociales, et je le dirai, trouver la justification de ces inégalités qui semblent avoir leur sanction dans les annales de tous les peuples du monde, je cherchai dans quelques livres d'histoire et de philosophie l'explication du phénomène étrange que présente, chez les Hindous, l'alliance d'un état constant de stabilité avec des institutions qui paraissent essentiellement oppressives. Dans nos pays civilisés, me disais-je, le moindre abus fait naître le désordre; aussitôt que la masse entrevoit un privilége ou redoute une tyrannie, une révolution éclate, les droits les plus sacrés sont foulés aux pieds, la révolte est réputée glorieuse. Comment, dans un pays où l'immense majorité des classes populaires est placée, depuis plus de trois mille ans, sous le joug

de quelques prêtres naturellement investis de pouvoirs absolus, comment n'éclate-t-il ni révolution, ni trouble, ni mécontentement? La question est grave.

Les inégalités qui existent chez les Hindous sont telles que les prêtres, soit par l'étendue illimitée des pouvoirs que l'hérédité seule leur confère, soit par la vénération réelle qu'ils inspirent, sont pour ainsi dire assimilés aux dieux, tandis que les classes inférieures, par la servitude et la réprobation morale qui pèsent sur elles, sont littéralement assimilées aux animaux. Il suffit ici de prononcer le nom de brahme et celui de paria, pour faire comprendre tout d'abord ce redoutable contraste. Mais comment se fait-il que les parias (qui sont dans ma pensée la personnification de toutes les castes inférieures); que la masse de ceux qui sont exclus de tous les priviléges de la société, dégradés, annihilés, se résignent à jamais au mépris de quelques prêtres orgueilleux? Comment se fait-il que le plus grand nombre subisse ainsi, et sans se plaindre, le joug du plus petit?... Cette anomalie ne saurait s'expliquer par l'influence continue de la religion et des lois, car parmi un peuple d'opprimés, on ne concevrait pas qu'il ne parût point de messie, point de réformateur, et s'il en paraissait, on ne concevrait pas qu'il ne finît par triompher. — Mais la force, dira-t-on, la force matérielle qui est toujours dans les mêmes mains, est un obstacle constant à toute action subversive. — La force! mais elle devrait être avec le plus grand nombre, et dans l'Inde, le pouvoir et la propriété n'appartiennent qu'à une im-

perceptible minorité. La force! mais dans l'Inde comme dans l'ancienne Égypte, comme en Perse au temps des mages, comme en Gaule sous les druides, elle est subordonnée à la puissance morale, puisque l'armée ne forme que la seconde caste, puisque les rois sont les sujets des prêtres. La force! mais lorsque la force n'a aucun principe de justice, elle peut soumettre une nation pour un temps limité, mais elle ne parvient jamais à perpétuer une injuste domination, et moins encore à réduire le vaincu à aimer le vainqueur : or, dans l'Inde, il existe une espèce de culte pour la personne même du brahme. Si donc l'état social des Hindous ne change pas; si au contraire toutes les castes cherchent à en maintenir l'existence, on ne peut hésiter à conclure que, sans nul doute, cet état ne doit point être oppressif pour ceux qui s'y soumettent, et cela ne peut être ainsi qu'à la condition que les inégalités sociales soient fondées sur des inégalités naturelles, à la condition que les diverses castes soient graduées par leurs facultés respectives autant que par leur position héréditaire.

Tel est le simple raisonnement que je faisais il y a déjà bien des années, et que je renouvelle aujourd'hui avec une conviction plus profonde parce qu'elle est plus éclairée.

Supposez un homme qui, possédant toute la puissance que peuvent donner le génie, la force du sabre et l'empire d'une superstition, veuille créer une société et constituer, comme dans toutes les sociétés,

des inégalités héréditaires. Supposez que cet homme tire au hasard d'une urne les noms des futurs membres de sa société, et qu'il dise au premier sortant : Toi et tes descendants serez pendant trois mille ans en possession de tous les priviléges ; et au dernier sortant : Toi et tes descendants serez pendant trois mille ans dans les derniers rangs de la société. Croyez-vous que sa volonté s'exécute ? Croyez-vous que les inégalités qu'il aura déterminées ainsi puissent se maintenir de génération en génération ?....

Changeons un instant la question. Si l'on osait défendre devant vous la possibilité de réaliser la loi agraire, vous vous écrieriez aussitôt : La loi agraire est une chose chimérique ; en supposant que le nivellement des conditions fût possible aujourd'hui, il ne le serait plus demain, car dans toute association d'hommes, les inégalités naturelles de force et d'intelligence déterminent tôt ou tard des inégalités de prétentions, de pouvoirs et de rangs.

Voilà ce que vous objecteriez, toutes les fois qu'il s'agirait de réaliser l'égalité. Vous avez raison, en effet, de penser que l'égalité serait impossible par la seule raison qu'elle tendrait à écraser les supériorités intellectuelles : comment pourriez-vous donc penser qu'une inégalité sans raison d'existence et mille fois plus oppressive que le nivellement, une inégalité sans bornes et déterminée *au hasard*, comme dans l'hypothèse que nous avons faite ci-dessus, eût quelques chances de durée ! vous ne le pensez pas. Donc, partout où vous voyez de grandes inégalités collectives et

héréditaires, subsistant d'une manière stable et sans perturbation, vous devez supposer, vous devez affirmer qu'elles correspondent à des inégalités d'intelligence, pareillement collectives, pareillement transmises par l'hérédité.

Voilà, je le répète, le raisonnement que j'appliquais, il y a longtemps, au régime des castes. Je prenais au hasard l'exemple des Hindous, parce que c'est le plus remarquable qui nous soit bien connu, et je ne craignais pas d'affirmer, même sans preuve matérielle, que les diverses classes de ce peuple étaient nécessairement graduées sous le double rapport de leur organisation physique et de leurs facultés. Cette manière de procéder était hardie, je l'avoue; elle m'exposait à un blâme sévère : mais n'est-ce pas ainsi, après tout, que les vérités se découvrent ? n'est-ce pas ainsi qu'un pressentiment nous conduit très-souvent à la plus parfaite intelligence des faits ?

Nous lisons dans Heeren [1] :

« En considérant de près les habitants de l'Inde, on serait porté à croire que chez eux l'unité de nation se fonda sur l'unité politique, cimentée par la religion et la législation, plutôt que sur l'identité de races. La division par castes remonte dans l'Inde aussi haut que son histoire; mais la différence des castes supérieures avec les inférieures est si grande qu'on est naturelle-

[1] *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, traduit de l'allemand par Suckau. Voir le tom. III, sect. 2.

ment conduit à admettre une différence originelle de tribus. Je me réserve de faire voir, en parlant des Égyptiens, comment la division par castes se base ordinairement dans le principe sur une différence de races, et je m'attache ici seulement aux preuves que nous fournit la diversité des formes, et surtout des couleurs. Selon Niebuhr, les castes de Brahmanes et des Banianes ont un teint si clair qu'ils sont tout à fait blancs, parce que, ajoute-t-il, ils se sont conservés purs de tout mélange avec les étrangers, tandis que le bas peuple a une couleur foncée qui souvent se rapproche du noir. « Il est digne de remarque, dit « un auteur anglais [1], que la même belle couleur et « les mêmes traits distinguent, d'une manière toute « particulière, la caste des Brahmanes dans toutes les « provinces situées entre le 8e et le 20e degré de lati« tude, et même au delà, et cette ressemblance est « confirmée par toutes les observations qu'on a faites « dans le pays des Tamules, des Telingas, des Cana« rins, des Mahrattes et des Orixas, de ces cinq races « qui paraissent avoir formé les populations de la « presqu'île, et qui diffèrent de ses habitants actuels « tant par leur langage que par leur extérieur. »

« Lorsqu'on veut avec William Jones, continue Heeren, faire venir les Indiens ainsi que les autres nations principales de l'Asie, du pays d'Iran, on émet une conjecture qui ne s'applique qu'aux classes supérieures, lesquelles, à la vérité, comme celles des

[1] Le capitaine M'kensie, dans les *Asiatic Researches*, t. VI, p. 426.

brahmanes, étant les seules qui subsistent encore dans leur forme primitive, s'élèvent tellement au-dessus de toutes les autres, qu'elles constituent proprement la nation. Quoiqu'on ne puisse déterminer historiquement leur patrie originaire, tout porte à croire cependant qu'elles sortirent du Nord, d'où elles se répandirent vers le Sud. »

L'auteur discute ici plusieurs hypothèses sur l'origine précise des brahmanes. Il émet l'opinion que leur race est sortie primitivement des contrées où le Gange prend sa source, dans l'intérieur des monts Himmalaya. Après avoir rapporté à une lutte primitive la division des deux premières castes, il entre dans de nouvelles recherches sur l'origine des castes inférieures. Il rappelle d'abord la servitude à laquelle celles-ci sont soumises, servitude qui n'a pas, à la vérité, le caractère de dureté que présentait l'esclavage chez les Grecs, mais qui est tellement enracinée qu'elle ne peut en aucune manière être modifiée. La législation refuse à un maître le droit d'affranchir son esclave, car, est-il dit dans les Institutes de Manou, *il n'est aucune puissance capable de soustraire l'esclave à l'état que la nature a fait pour lui* [1].

Heeren poursuit en ces termes :

« Il ne faut pas croire que toutes les castes inférieures, dont la multiplication est antérieure au temps même de Manou, eussent la même origine que les

[1] *Institutes de Manou*, l. VIII, p. 414. — *Histoire de l'Inde*, par M. de Marlès, t. III, p. 200.

castes supérieures. Il paraît évident que les trois premières castes, qu'unissaient entre elles tant de rapports extérieurs aussi bien que leurs priviléges religieux et politiques, constituaient proprement la nation indienne. Hérodote remarquait déjà que l'Inde est habitée par un grand nombre de peuples qui ne parlent pas la même langue ; et si l'on examine avec attention cet assemblage de diverses races, nommées Hindous par les Européens, on ne pourra méconnaître la vérité de la remarque d'Hérodote. La religion est le seul lien qui ait uni ces peuples et en ait fait un seul corps de nation, mais la variété des couleurs et des traits, la diversité des idiomes et du genre de vie, sont autant de preuves qui attestent les différences d'origine [1]. Il paraît certain toutefois que les castes inférieures, qu'on reconnaît à une couleur beaucoup plus foncée, furent les habitants primitifs de l'Inde, et que les castes dominatrices se les assujettirent, dans la suite des temps, par la religion, et peut-être aussi par la force des armes. »

[1] *Note de Heeren :* « Ce n'est pas la lecture des écrits, mais le témoignage des yeux, qui peut certifier de cette différence. Si je pouvais montrer à mes lecteurs quelques portraits de ces Indiens de différentes castes, pris sur les lieux, et dont M. Blummenbach a bien voulu me gratifier, ils me dispenseraient probablement de toute autre preuve. Le contraste entre les créoles espagnols et les Péruviens n'est pas aussi frappant pour la couleur et le profil que celui qu'on remarque entre les brahmanes et les parias. »

Au témoignage si important de Blummenbach, nous pouvons ajouter celui de deux naturalistes que nous avons déjà cités, Lawrence et Prichard.

Il résulte de là, que la distinction des castes n'est autre chose, dans l'Inde, que celle des diverses populations qui y sont agglomérées. Il est dès lors bien certain que leur distribution sociale se fonde sur l'inégalité naturelle qui accompagne inévitablement toute différence de population; et c'est en raison de la distance originelle qui les sépare, qu'elles sont plus ou moins séparées dans leurs rapports d'inégalité sociale.

Ce mode d'explication est entièrement conforme à l'esprit des précédentes citations; mais ce n'est point tout. Les dogmes de la religion de Brahma, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, lui prêtent un nouvel appui, en consacrant par un symbole mystique l'inégalité d'origine des castes, et en fondant sur cette inégalité la justice de leur présente division. Indépendamment de ces indications qui ne sont pas assurément sans importance, je tâcherai d'accumuler des faits autrement concluants.

Un ouvrage publié par la société phrénologique d'Édimbourg a été fait à Calcutta par le docteur Georges Murray Paterson. Ce savant, après s'être livré à des expériences multipliées sur la tête des Hindous, comparés en général avec les Européens, et sur celle d'individus appartenant à des castes diverses, comparés entre eux, est arrivé à cet important résultat : 1° que les habitants de l'Inde, considérés dans leur organisation cérébrale, sont naturellement inférieurs aux Européens; 2° que leurs castes elles-mêmes sont inégales entre elles.

« Les Hindous, dit-il, ont une proéminence très-marquée sur la surface coronale supérieure de la tête qui est le siége de l'organe de la *vénération*. Cependant le complet développement de cet organe est loin d'être un caractère national. Les brahmanes, qui constituent leur sacerdoce, ont cet organe beaucoup plus développé que les castes inférieures ; mais, en vérité, *l'organisation de la tête du brahmane est à tous égards supérieure à celle des autres castes.* » (The head of a brahmin is altogether superior in organisation to the other casts) [1].

Cette opinion est le résultat de plusieurs années d'études phrénologiques faites à Calcutta. Ce qui lui donne un certain poids, c'est l'adhésion de la société phrénologique d'Édimbourg.

Tous les voyageurs s'accordent à dire que pour peu qu'on ait vécu dans l'Inde et qu'on ait eu des relations avec ses habitants, on est convaincu qu'ils n'appartiennent pas tous à la même nation. La diversité de leurs traits, de leurs manières, de leur langage, de leurs formes, de leurs couleurs, tout accuse en eux la diversité d'origine [2]. Cette observation s'applique d'abord à la masse du peuple indistinctement, mais tous les voyageurs remarquent qu'elle s'étend aussi aux différentes castes. Suivant plusieurs d'entre eux, on

[1] *Transactions of the phrenological society*, 13th vol., p. 430. *On the phrenology of Hindostan*, by dr G. M. Paterson. Edinburgh.

[2] De Marlès, *Hist. de l'Inde*, t. I, p. 117.

découvre dans l'Inde quatre-vingt-quatre castes, qui ne sont en grande partie que des subdivisions des quatre principales; chacune d'elles se distingue par une physionomie particulière et une variété de formes qui n'échappe pas à l'observation de quiconque a eu des rapports avec un certain nombre d'entre elles. Les unes sont remarquables par leur beauté, les autres par leur laideur [1].

L'abbé Dubois, missionnaire français qui a vécu longtemps parmi les Hindous, *en frère et en ami*, nous apprend qu'il est tellement rare de rencontrer un brahmane d'un teint foncé ou un paria d'un teint clair, que les exemples de cette nature sont considérés comme de mauvais augure. Cette idée superstitieuse a donné lieu à l'adage suivant: *Ne te fie jamais à un brahmane noir ni à un paria blanc* [2].

« Il y a, dit l'abbé Dubois, quelques contrées de l'Inde qui sont peuplées de temps immémorial par différentes nations, qui, bien que réunies dans le même district, conservent encore leur langage, leur caractère et leur esprit national. Sur la côte de Malabar, par exemple, dans une circonscription de 40 à

[1] Voir *Major* Orme's *travels;* Wilk's *history of Mysore*; Forbes, J. Mill, etc.

[2] L'abbé Dubois est l'auteur d'un traité fort remarquable dont l'original, écrit en français, avait été dédié et spécialement recommandé à la Compagnie des Indes. Le manuscrit a été traduit en anglais, et publié, *aux frais de la Compagnie*, sous le titre : *On the people of India.* Le même ouvrage a été plus tard imprimé en français. C'est probablement le meilleur qui ait encore paru sur l'état intérieur de l'Hindoustan.

50 lieues, du nord au sud, de Telichéry à Onore ou à Nagara, il n'y a pas moins de cinq nations différentes. Ce sont les Naïrs ou Naimars, les Kurgas ou Kudugus, les Tuluvus, les Kaungunis et les Canaras. Ces noms ne désignent pas seulement des castes particulières, mais, je le répète, cinq différentes nations, dont chacune est divisée, comme les autres habitants de l'Inde, en un grand nombre de castes; et, quoique ces cinq races habitent le même district, chacune a sa propre langue qui établit entre elles une distinction non moins marquée que celle qui résulte de leur diversité d'usages, de mœurs et de caractères. »

L'uniformité de ces attestations ne permet aucun doute sur la spécialité de chaque population constituée en caste; et par là s'explique naturellement l'existence de cette servitude graduée, dont l'Inde nous offre le plus singulier exemple. Si toutes les fractions de ce peuple, filles d'un même sang, recevaient de la naissance des prédispositions semblables, il suffirait d'un nombre bien limité d'individus rebelles, pour que la masse, suivant une impulsion dont elle trouverait le premier mobile dans son cœur, devînt bientôt jalouse de son émancipation. Mais au contraire, nous voyons l'esclave accepter l'esclavage comme sa destinée naturelle. « A quelque degré de misère et d'oppression, dit encore l'abbé Dubois, que soient réduits les malheureux parias, on ne les entend jamais se plaindre de leur condition, ni même murmurer de ce que le hasard ne leur a pas donné une naissance plus élevée; encore moins songent-ils

à améliorer leur sort en se réunissant pour forcer les autres tribus à les traiter comme des hommes devraient traiter leurs semblables. Tout paria est élevé dans l'idée qu'il est né pour être asservi aux autres castes et que c'est là sa seule condition, sa destinée irrévocable. Jamais on ne le persuadera que la nature a créé les hommes égaux, ou qu'il est en droit d'exiger des autres tribus un traitement moins sévère que celui qu'il endure [1]. »

N'est-ce point là ce qui rend impossible la subversion d'un semblable régime? Et nous est-il permis, à nous, d'en maudire l'existence, lorsque ceux qui paraissent en être les plus misérables victimes, s'y soumettent sans murmurer? Je ne crains pas de l'affirmer, l'homme qui n'a pas le sentiment de sa propre dignité, de sa propre valeur, manque en effet de toute valeur, de toute dignité. Si, esclave, vous ne répugnez pas à l'état d'esclavage; si l'on ne peut vous persuader que vous êtes l'égal de l'homme libre; si vous ne désirez ni ne cherchez votre affranchissement, je dis que vous méritez vos chaînes, je dis que vous êtes heureux en les portant. Dieu, en donnant à tous les hommes des droits à la liberté et à l'égalité, leur donne aussi des devoirs à remplir. Il ne leur dit pas : Vous serez libres; il leur dit : Sachez être libres.

Chaque caste, disons-nous, est en réalité une race particulière, prédestinée par la nature au rôle qu'elle remplit. La preuve de ce fait est dans toutes les insti-

[1] *Des peuples de l'Inde*, t. I, p. 52.

tutions des Hindous, dans leurs mœurs, dans leurs convictions intimes. La loi des mariages est celle qu'ils observent le plus religieusement, celle dont ils se préoccupent sans cesse, jeunes, pour se créer un sort et pouvoir prétendre à une mission dans le monde, vieux, pour déterminer le choix de leurs enfants et assurer la noblesse de leur postérité. Un homme qui n'est point marié est considéré comme nul; aussi parfois les promesses d'alliance ont-elles lieu avant la naissance même des futurs époux. La législation et les enseignements religieux semblent n'avoir qu'un but, celui de conserver la régularité du lien qui doit perpétuer les castes. Les Hindous n'ignorent pas que la première cause de leur division sociale est la division naturelle, que maintient la stricte observance des lois sur le mariage et qu'effacerait le mélange désordonné des familles. « C'est pour cette raison que l'adultère est toujours puni d'une mort cruelle et ignominieuse, *parce qu'il tend*, disent les brahmanes, *à mêler et à abâtardir les races, et par conséquent à faire disparaître à la longue cette distinction de castes qui fait tout leur orgueil et toute leur force*. Il n'est pas même nécessaire, pour encourir la peine, d'avoir commis le crime; il suffit de la preuve de l'intention criminelle [1]. »

[1] De Marlès, *Hist. de l'Inde*, t. III, p. 197. — La même rigueur légale existait dans l'ancienne Égypte, relativement à l'adultère. L'existence des castes, dans l'une et l'autre contrée, étant subordonnée aux mêmes conditions, avait besoin des mêmes auxiliaires.

Indépendamment des divisions et des subdivisions communes à toutes les castes, de nouvelles classifications résultent de la nature particulière des alliances contractées, des rapports de consanguinité; ces classifications sont déterminées avec une régularité d'autant plus rigoureuse que les mariages ont lieu entre des familles plus éloignées. Les Hindous de bonne caste évitent autant que possible de se mésallier, et les parents font tous leurs efforts pour que leurs enfants ne sortent pas des familles auxquelles ils sont déjà unis, soit par consanguinité, soit par affinité. Aussi, le préjugé engendrant les abus, les mariages les plus faciles et les plus fréquents sont ceux où les parties sont déjà étroitement liées : un veuf se remarie avec la sœur de sa première femme; l'oncle épouse sa nièce et le cousin sa cousine [1].

Ces règles ont sans contredit pour principe le respect absolu pour la division qu'établit avant tout la nature. En supposant qu'un puissant brahmane s'alliât à une fille issue d'une caste inférieure (ce qui est tout à fait contraire à la pratique générale, et ce qui, dans tous les cas, ne pourrait avoir lieu qu'en secondes noces), il ne faut point croire que la fille de basse extraction fût rehaussée par cette alliance, et qu'aucune raison de fortune ou de pouvoir pût anoblir sa postérité : le produit du mariage constituerait une caste intermédiaire entre le rang du brahmane et

[1] Voir l'ouvrage précité de Dubois, t. I, p. 6. Le même usage existait dans l'ancienne Égypte.

celui de cette fille. Tel est l'esprit, tel est le texte formel des institutions des Hindous [1].

Mais s'il manque à tous ces faits une sanction plus respectable encore, nous la trouverons dans les Institutes mêmes du grand législateur Manou, dont la promulgation remonte à dix siècles environ avant notre ère [2].

Manou, après avoir déclaré que la femme doit toujours vivre sous la dépendance de l'homme; que, pendant son enfance, elle est naturellement confiée à la garde de son père, pendant sa jeunesse, à celle

[1] La monogamie règne dans l'Hindoustan; mais on pourrait objecter qu'en vertu de l'ancienne législation, les individus des castes supérieures sont autorisés à avoir plusieurs femmes. Nous éclaircirons bientôt cette question. On pourrait en outre citer, dans la pratique même, quelques exceptions à la règle consacrée par l'usage. Ces exceptions méritent à peine une mention; cependant il arrive que, dans certains districts, conformément aux anciens textes de loi, des individus des premières castes ont plusieurs femmes prises, d'abord et forcément, dans leur propre caste, puis dans celles qui leur sont immédiatement inférieures: mais qu'on le remarque bien, les enfants produits par un mélange de caste prennent toujours un rang intermédiaire entre la caste de leur père et celle de leur mère, ou bien sont rejetés dans l'ordre des castes viles et impures. Sur la côte de Malabar, une seule femme appartient souvent à une famille de frères, ainsi que cela se pratiquait, au rapport de César, chez les anciens Bretons; mais alors la loi d'héritage est modifiée d'une manière remarquable: la succession a lieu par la ligne des femmes, à cause de l'incertitude de la paternité. Le législateur veut toujours que l'héritage accompagne la transmission du sang. Dans l'un et l'autre cas, la polygamie ne concourrait pas à altérer la pureté des castes. (Voir Wilks's History of Mysore; 3th vol., p. 5.)

[2] Voir *The Institutes of Menu*, traduits du sanskrit par William Jones, édités par Haughton. Voir aussi la traduction française sous le titre de *Lois de Manou*, par M. Loiseleur-Deslongchamps.

de son mari, et pendant sa vieillesse à celle de ses fils; après avoir prescrit les devoirs des pères, des époux et des fils envers les femmes, établit les dispositions suivantes :

L. IX, § 5. On doit surtout s'attacher à garantir les femmes des mauvais penchants, même les plus faibles; car si les femmes n'étaient pas surveillées, elles feraient le malheur des deux familles.

§ 6. Que les maris, quelque faibles qu'ils soient, considérant que c'est là *une loi suprême pour toutes les classes*, aient grand soin de veiller sur la conduite de leurs femmes.

§ 7. En effet, un époux préserve sa lignée, ses coutumes, sa famille, lui-même et son devoir, en préservant son épouse.

§ 8. Le mari, en fécondant le sein de sa femme, y renaît sous la forme d'un fœtus, et l'épouse est nommée *Djâyâ*, parce que son mari naît par elle une seconde fois.

§ 9. Une femme met toujours au monde *un fils doué des mêmes qualités que celui qui l'a engendré*. C'est pourquoi, *afin d'assurer la pureté de sa lignée*, un mari doit garder sa femme avec attention.

§ 40. Qu'on sème une plante et qu'il en vienne une autre, c'est ce qui ne peut pas arriver. Quelle que soit la graine que l'on sème, celle-là seule se développe.

§ 41. En conséquence, l'homme de bon sens, bien élevé, versé dans les *védas* et les *angas*, et qui désire une longue existence, ne doit jamais répandre sa semence dans le champ d'autrui.

Voici dans quels termes l'adultère est réprouvé par le législateur :

L. VIII. § 352. Que le roi bannisse, après les avoir punis par des mutilations flétrissantes, ceux qui se plaisent à séduire les femmes des autres;

§ 353. *Car c'est de l'adultère que naît dans le monde le mélange des classes*, et du mélange des classes provient la violation des

devoirs, destructive de la race humaine, qui cause la perte de l'univers.

§ 364. Celui qui fait violence à une jeune fille subira sur-le-champ une peine corporelle; mais si cette jeune fille se laisse librement entraîner à la séduction *et s'il est de la même classe qu'elle*, il ne mérite pas de châtiment.

§ 371. Si une femme *noble par sa famille et par le sang de ses alliés* est infidèle à son époux, que le roi la fasse dévorer par des chiens dans une place très-fréquentée.

§ 372. Qu'il condamne l'adultère son complice à être brûlé sur un lit de fer chauffé à rouge, et que les exécuteurs alimentent sans cesse le feu avec du bois jusqu'à ce que le pervers soit brûlé.

Suit une longue énumération de châtiments toujours proportionnés au degré de mésalliance des individus coupables d'adultère. Entre individus de même caste, la peine est fort légère; entre individus de castes diverses, il n'est pas de supplice connu qui paraisse une punition suffisante. Le législateur va si loin dans ses prescriptions relatives au mariage, qu'on dirait que la loi n'a d'autre but que de conserver la pureté du sang de chaque caste et de chaque famille, afin de prévenir par là le bouleversement de la société tout entière : ce qui prouve indirectement que l'influence du sang, ou pour mieux dire, de l'organisation, est considérée comme la base de tout. Si la division par castes n'était, aux yeux du législateur, que le résultat d'une convention arbitraire, pourquoi redouterait-il tant l'adultère et la promiscuité? Il suffirait de la force pour en maintenir l'existence, et la distribution des rangs ne dépendrait en rien des conditions réelles de la naissance. Mais il s'en faut qu'il

en soit ainsi. Le régime des castes, loin d'être regardé comme un système de pure convention, apparaît comme une conséquence directe de l'inégalité des races. Si vous êtes du sang des brahmanes, vous êtes destiné au rang de brahmane; si vous êtes du sang des parias, vous êtes destiné au rang de paria. Et si, par un fatal abus, le sang de l'un vient à se glisser furtivement dans les veines de l'autre, l'esprit des classes semble devoir changer, l'insubordination devient imminente, l'on n'a plus en perspective que l'égalité. La constante appréhension d'un changement de cette nature a fait adopter les plus étranges dispositions. Il en est une qui autorise dans certains cas le mari qui n'a point d'enfants à admettre son frère ou un de ses proches parents près de sa femme. Cette disposition, qui dans le principe était destinée à préserver l'intégrité des familles, a été postérieurement abrogée, parce qu'il a été reconnu qu'un semblable amalgame avait de fâcheux résultats. « Le roi Véna, est-il dit au § 64 du livre IX, ayant eu la faiblesse de tolérer ce penchant, produisit une confusion de classes, etc. »

C'est probablement à des causes toutes semblables que doit être attribuée cette monstrueuse coutume qui forçait les veuves à ne pas survivre à leurs maris, et qui subsistait encore il y a peu d'années. Aucun texte formel ne prescrit à une veuve l'affreux devoir de s'attacher vivante sur le bûcher qui doit consumer le cadavre de son époux, mais il est clair que, dans la pensée des brahmanes, le but de cette odieuse pra-

tique était d'empêcher les mélanges qu'aurait produits, après le décès des époux, le renouvellement des mariages ou bien l'impureté de nouvelles unions.

On objectera peut-être qu'après tout, les lois des Hindous ne sont point aussi rigides sur la promiscuité des castes que les extraits précédents semblent le démontrer, puisque, d'après les mêmes Institutes de Manou, les *brahmanes* peuvent avoir quatre femmes, les *kchatryas* trois, et les *vaisyas* deux. Telle était, en effet, la faculté qu'accordait l'ancienne législation; mais, d'après les interprétations les plus authentiques, cette faculté a été bientôt abolie[1]. Il est d'ailleurs attesté par tous les voyageurs que ces alliances n'ont pas lieu. Il suffirait dans tous les cas d'analyser les termes dans lesquels elles étaient en apparence tolérées, pour y trouver l'équivalent d'une prohibition.

L. III, § 4. Lorsqu'un jeune homme des premières classes a reçu une éducation en rapport avec son rang et ses devoirs dans la société, lorsque par cette éducation il peut être considéré comme *régénéré*, il peut choisir une femme, *mais à la condition qu'elle soit de la même classe que lui.*

§ 12. Pour le premier mariage des classes régénérées, *une femme de la même classe est expressément recommandée;* mais

[1] On peut consulter les deux premières autorités en cette matière: William Jones, dans les *General notes* qui accompagnent sa traduction des *Menu's Institutes*, et Colebrooke, dans le *Digest of Hindu Law*, 3[th] vol., p. jjj et p. 142.

La traduction française de M. Loiseleur-Deslongchamps fait pareillement mention des modifications que les successeurs de Manou ont introduites dans la législation.

pour les individus qui, par inclination naturelle, sont portés à se marier de nouveau, les femmes à choisir doivent être prises de préférence dans l'ordre direct des classes.

§ 13. La femme *soudra* est la seule qui puisse appartenir à un *soudra*. Une femme *soudra* et une *vaisya* peuvent appartenir à un *vaisya*. Celles-ci avec une *kchatrya* peuvent appartenir à un *kchatrya*, et une femme de chaque classe à un *brahmane*. (Ingénieuse combinaison qui, en donnant aux classes supérieures le droit de choisir plusieurs femmes, et en refusant expressément ce droit aux classes inférieures, tendait à la fois à empêcher la dégradation des unes et à favoriser l'amélioration des autres.)

§ 15. Les hommes des premières classes qui, par faiblesse d'esprit, s'allient *irrégulièrement* à des femmes des plus basses classes, dégradent bientôt leur famille; leur postérité descend à l'état de soudra.

§ 17. Un brahmane qui choisit une soudra *pour sa première femme* tombe dans les régions de tourment, et s'il engendre avec elle un fils, il peut même déchoir de son rang suprême.

Ces alliances, je le répète, n'ont point lieu. Elles ont été prévenues avec soin par les plus anciens législateurs qui ont commenté Manou, et par la réserve même des premières classes. Dans tous les cas, elles n'auraient pu produire une promiscuité funeste, en raison des dispositions mêmes de Manou, qui établissent formellement que le rang de chaque individu doit toujours être au terme moyen entre celui de ses parents. On pourra s'en convaincre par la lecture même du texte et par l'analyse spéciale du livre IX qui règle, avec tous les détails possibles, les droits légaux de succession.

L. X, § 6. Les fils engendrés par un brahmane ou un kchatrya, mariés avec des femmes appartenant à la classe qui suit immé-

diatement la leur, ont été déclarés par les législateurs, *semblables à leurs parents*, mais non de la même classe, et méprisables *à cause de l'infériorité de la naissance de leurs mères.*

§ 24. *Par le mélange des classes*, par les unions irrégulières et par l'omission des devoirs prescrits, des classes impures ont été formées;

§ 25. Ces êtres de sang mêlé, qui sont nés en ordre inverse des classes et qui contractent entre eux de nouveaux mariages, vont être décrits dans les paragraphes suivants.... (Cette description consiste à donner un nom et un rang à chaque espèce de mélange.)

§ 64. Dans le cas où la race engendrée par un brahmane avec une soudra produirait une succession régulière d'enfants, *par des mariages renouvelés sans rruption avec d'autres brahmanes*, cette race, d'infime qu'elle etait, serait amenée au premier rang, au bout de la septième gé··ration.

§ 65. Un soudra peut ai i s'élever à la condition de brahmane, et le fils d'un brahmane et d'une soudra peut descendre à celle de soudra, *par une succession continue de mariages*. La même chose peut avoir lieu pour la lignée d'un kchatrya et d'un vaisya.

Il est inutile de ra ler ici ce que nous enseigne l'histoire naturelle sur le résultat des mariages successifs. On n'a pas oublié 'un changement de race peut être déterminé par de croisements non interrompus. La septième génératio d'une négresse, par exemple, devient parfaitement que à celle d'une femme blanche, lorsque les tions successives ont été produites par des hoı blancs. Que l'on compare ce résultat avec les de agraphes qu'on vient de lire, et que l'on juge s sprit même du législateur hindou, la distin par castes n'était point uniquement fondée sur des différences de races, lesquelles

ne peuvent s'effacer que par le croisement. Que l'on remarque surtout que l'admission d'un individu dans une caste dont il n'est point issu n'est autorisée dans aucun cas, dans aucune combinaison possible des conditions de *société* où cet individu peut se trouver; il n'y a que les conditions de sa *naissance* qui puissent déterminer son élévation. Or les conditions requises sont tellement conformes à celles que la nature a établies pour le croisement des races qu'il n'est pas permis de nier qu'elles ne soient fondées sur le même principe.

Donc, non-seulement les diverses castes de l'Inde sont, ainsi que nous l'avons d'abord démontré, des races ou des subdivisions de races originairement inégales, que distinguent la couleur, la forme, l'expression de la physionomie, les usages, la langue; mais encore cette inégalité est évidemment reconnue par les Hindous eux-mêmes, puisque, dans leur opinion, elle sert de base à leur constitution politique. Voici en résumé ce que prescrit à chaque page la loi fondamentale qui les régit encore : Il n'est qu'un moyen de perpétuer vos castes, c'est la régularité des mariages. Prenez garde que vos alliances inconsidérées ne bouleversent l'ordre créé par la nature. Un adultère secret serait cent fois plus pernicieux que la pratique avouée de la polygamie; car les enfants provenant de l'adultère sont placés dans des conditions de successibilité qui ne leur appartiennent pas, tandis que, dans le second cas, il serait possible de déterminer légalement pour les enfants un terme

moyen entre le rang du père et celui de la mère. Ceux qui sont enclins à avoir plusieurs femmes ne doivent, en aucun cas, avoir des relations irrégulières et non autorisées; il vaut mieux qu'ils épousent publiquement des femmes appartenant à des castes inférieures à la leur. Qu'arrivera-t-il alors? C'est que, dès que le fait sera légal, le fruit de telles alliances sera considéré comme dégradé et qu'il se formera des castes intermédiaires, correspondant aux divers degrés d'éloignement des individus ainsi mésalliés. Tel est le sens clair et précis de toutes les dispositions du code de Manou.

Maintenant, est-il possible de prévoir l'avenir réservé à cette étrange société? Est-il possible de juger de sa destinée future par sa destinée passée? Essayons à cet égard de livrer quelques conjectures à l'appréciation du lecteur.

Les expériences phrénologiques du docteur Paterson ont eu pour résultat non-seulement de montrer l'infériorité des Hindous relativement aux Européens et l'inégalité même de leurs diverses castes; mais elles ont aussi fourni la preuve que l'organisation physique de ce peuple s'est grandement améliorée dans les contrées où ont eu lieu des mélanges avec les étrangers.

« J'ai étudié, dit ce savant voyageur, la conformation cérébrale des Hindous de toutes les provinces, depuis Cachemire jusqu'au cap Comorin, et depuis les rives de l'Indus jusqu'aux forêts d'Aracan; et la

somme des inductions fournies par cette masse d'observations est que le cerveau est le mieux organisé dans les provinces où ont eu lieu les plus fréquentes invasions des Mahométans. C'est l'Hindoustan proprement dit qui a été soumis le plus longtemps à leur empire : aussi c'est là que nous trouvons une évidente supériorité d'organisation. Dans les provinces du Deccan, le cerveau est moins parfait ; dans celles du Meissour, il est plus imparfait encore, et le dernier degré d'imperfection se trouve dans la partie septentrionale de l'Hindoustan. Dans une contrée contiguë au Bengal, dans la province d'Orissa, un exemple plus frappant encore vient à l'appui de ce que j'avance. Dans une partie de cette province, où il n'y a jamais eu de Musulmans, et où les Anglais ne se sont pas encore établis, l'organisation des habitants est à tous égards imparfaite, et c'est là précisément que les mœurs des Hindous se sont conservées dans leur état primitif; tandis que, dans la partie jadis occupée par les Musulmans et que les Anglais possèdent aujourd'hui, l'organisation est parvenue à un tel degré de perfection relative, et les mœurs des habitants se sont améliorées à tel point, que l'on croirait en vérité qu'ils constituent une variété distincte. »

L'auteur ne doute pas que les Anglais, par leur influence soutenue, ne déterminent constamment de nouvelles améliorations. Il n'est point douteux, en effet, que le mélange des Musulmans avec les Hindous n'ait dû améliorer leur race, et perfectionner par conséquent la conformation de leur cerveau. Il

n'est point douteux que le mélange des Anglais avec le même peuple ne prépare incessamment et n'ait préparé depuis longtemps une amélioration sensible dans leur organisation. Mais il reste à décider ce qu'il en adviendra. Or il semble qu'une classe moyenne entre les Européens et les Hindous se formera inévitablement, que bientôt elle acquerra des facultés et des lumières suffisantes pour être en droit de jalouser les priviléges de ses maîtres et de prétendre à son indépendance. Du sentiment de l'égalité et de la prétention à l'indépendance naîtra certainement une révolution. Les Anglais, ne jouissant plus dans les Indes de cette supériorité réelle qui aujourd'hui éclate à la fois dans leur civilisation et dans leurs formes corporelles, ne pourront plus dominer, eux étrangers, cette nouvelle classe qu'ils auront eux-mêmes créée, et perdront ainsi très-vraisemblablement tout pouvoir dans les Indes.

Telle est la conclusion qui paraît justifiée par l'exposé des faits qui précèdent, et qui du reste est entièrement conforme à toutes les idées dont le présent ouvrage contient le développement. Il m'importe, en terminant, de montrer qu'une opinion semblable a été exprimée dans les termes les plus explicites par un homme dont il m'est bien permis d'invoquer l'autorité. J'extrais le passage suivant du *Mémorial de Sainte-Hélène*[1] :

[1] Du 18 au 30 janvier 1816. — Conversation avec le gouverneur Wilks sur l'administration anglaise des Indes, sur les mœurs et les lois des Hindous.

« ..... Il est à croire que tôt ou tard l'esprit na-
« tional affranchira ces contrées du joug britannique.
« *Le mélange du sang européen avec celui des indigènes*
« *crée une race mixte* dont le nombre et la nature
« préparent certainement de loin une grande révolu-
« tion. » — Napoléon.

CHAPITRE III.

Qu'est-ce que l'esclavage, tel qu'il existe aux États-Unis d'Amérique?

En jetant les yeux sur les États-Unis, en étudiant les mœurs du peuple le plus libre de la terre, nous sommes frappés par un contraste. Nous nous demandons comment l'esclavage peut exister là où l'égalité est le premier vœu de chaque citoyen, sous l'empire d'une constitution démocratique, dont la stabilité est garantie par les mœurs et l'intervention continuelle des masses. Nous ne comprenons pas qu'un peuple qui est si jaloux de son indépendance, refuse obstinément d'en étendre le bienfait aux hommes de couleur. Semblables aux citoyens d'Athènes et de Rome, les démocrates américains mettent au nombre de eurs premiers devoirs la discussion publique des affaires de l'État; comme eux, ils ne cessent de protester contre toute sorte de tyrannie; comme eux

aussi, ils oublient le joug qu'ils imposent à ceux-là mêmes dont le travail peut être considéré comme une des principales sources de leur prospérité. Tous les grands travaux agricoles, qui sont particulièrement concentrés dans la partie méridionale de l'Union, sont réservés aux esclaves. Tous les emplois dégradants et serviles, soit dans le midi, soit dans le nord, soit dans les États qui reconnaissent l'esclavage, soit dans ceux qui ne le reconnaissent pas, sont le partage presque exclusif des hommes de couleur. Là où le nombre de ceux-ci est trop limité pour qu'ils puissent remplir toutes les plus pénibles fonctions, ils sont suppléés par des émigrants irlandais (d'origine celtique) qui, fuyant le joug politique de la Grande-Bretagne, vont ainsi subir un nouveau joug sur le sol des États-Unis. L'Anglo-Américain ne sait pas se vouer à la domesticité; si du moins il s'y résigne, ce n'est qu'à titre d'*aide*, et dans l'espoir d'un prochain changement; mais à New-York, comme à Charleston, il emploie, il maintient le service des noirs. Que ceux-ci soient affranchis ou non, ils sont toujours esclaves de fait. Politiquement, ils sont exclus du droit de suffrage dans le plus grand nombre des États; dans ceux où l'exclusion n'est point formelle, il y a des lois particulières qui les empêchent indirectement de voter, et dans ceux où ce droit leur est explicitement accordé par la législation, ils en sont privés par la violence. Quant à leur égalité sociale, elle est encore plus fictive que leur égalité politique. En vain, dans quelques États, les hommes de couleur affran-

chis sont-ils admissibles à tous les emplois publics, ils n'y sont jamais appelés. Dans l'armée, dans la marine, dans l'industrie, ils arrivent bien rarement, pour ne pas dire jamais, à une position qui leur donne la plus légère autorité sur les blancs. Aucun noir n'est reçu dans les réunions où ceux-là sont indistinctement admis. Dans les théâtres, dans les cirques, ils ont une place à part, lorsque l'entrée ne leur est point tout à fait interdite. Il est certaines professions qu'ils ne peuvent exercer; ils sont même entièrement exclus du commerce, en ce sens qu'ils n'ont accès ni à la bourse ni dans les banques. L'esprit public enfin, la loi et la magistrature ne sont point sans partialité à l'égard de ces nouveaux parias. Un maître a le droit de poursuivre son esclave fugitif dans les États mêmes où l'esclavage n'existe pas. Dans la Louisiane et, je crois, dans le Ténessée, chaque citoyen est autorisé à faire feu sur l'esclave poursuivi qui ne s'arrête pas. Dans la Caroline du Sud, des dispositions non moins cruelles reçoivent tous les jours leur application. Dans la plupart des États, le témoignage d'un nègre n'est point reçu en justice contre un blanc. En un mot, les hommes de couleur, s'ils sont esclaves, ne trouvent aucun appui dans les lieux où l'esclavage est aboli; et s'ils sont libres, ils n'arrivent nulle part à un pied effectif d'égalité avec les blancs. L'opinion leur est si généralement contraire, que les malheureux affranchis ont lieu bien souvent de regretter leur ancienne servitude. Ils ne gémissent plus sous les chaînes, il est vrai; mais, suivant la

belle expression du colonel Hamilton, ils ont la pire des conditions, celle d'ESCLAVES SANS MAÎTRES.

Je ne rapporte point ici des faits exceptionnels ou exagérés. Ce ne sont point des faits que l'on puisse représenter diversement. Tout le monde se récrie sur l'étrange contradiction que présentent aux États-Unis les institutions et les mœurs. Dans le nord comme dans le midi, une même antipathie se manifeste contre les hommes de couleur. En vain l'esclavage serait-il successivement aboli dans tous les États, le mépris serait toujours le même à l'égard des noirs émancipés. Ne se rappelle-t-on pas les troubles qui ont eu lieu à plusieurs reprises soit à New-York, soit à Philadelphie, lorsque des démocrates exaltés ont osé prêcher publiquement l'abolition de l'esclavage? Il est surprenant que la population de ces villes où l'esclavage n'existe pas, où règne, au contraire, l'esprit d'égalité le plus absolu, se soulève contre quelques hommes qui demandent l'émancipation des noirs. Pourquoi cette contradiction? Quelle est la cause de cette anomalie?...

Établissons d'abord qu'aux États-Unis d'Amérique l'exercice de la liberté et de l'égalité politiques est aussi parfait que possible *parmi les blancs;*

Reconnaissons ensuite que le même peuple pratique non-seulement l'*esclavage des noirs,* mais encore maintient, vis-à-vis des hommes de couleur affranchis, une ligne de démarcation qui semble accuser toutes ses prétentions démocratiques;

Et maintenant cherchons si un pareil contraste peut s'expliquer autrement que par des considérations de la nature de celles que nous avons jusqu'à présent présentées.

Quiconque fait de la république des États-Unis l'objet de son admiration, sans songer à l'existence de l'esclavage, s'expose à commettre les plus grossières erreurs, car l'esclavage est précisément un élément essentiel de cette société naissante. Si, par hypothèse, vous supprimez l'esclavage, je supprime, par une autre hypothèse, la prospérité matérielle des Américains et tous les avantages de leur liberté pratique. Si, au contraire, vous tenez compte, d'une part, de la réalisation de l'égalité la plus parfaite parmi les blancs, et, de l'autre, de la servitude des hommes de couleur, il nous restera à discuter la cause de ces deux faits, si contradictoires en apparence et si simples en réalité.

D'après les principes que nous avons posés, il nous est toujours facile d'indiquer, en calculant seulement les rapports des races entre elles, la nature des institutions et du régime social qui doivent s'établir dans le sein d'un peuple donné. Si nous supposons un peuple créé par le mélange de plusieurs races, lesquelles sont très-dissemblables dans leur conformation physique, dans leurs langues, dans leurs mœurs, nous sommes en droit d'affirmer, *à priori,* que chez ce peuple il existera un contraste non moins frappant dans les conditions et les rangs. Si nous supposons un peuple qui, formé primitivement d'éléments hété-

rogènes, parvienne progressivement à l'unité par la fusion, nous pourrons également prévoir avec certitude des modifications successives dans son régime politique, comme conséquence immédiate du croisement des races. Si nous supposons un peuple formé de simples variétés appartenant à une même souche, nous pourrons prédire qu'il s'établira dans son sein des inégalités, mais des inégalités peu tranchées. Si nous supposons un peuple formé par une seule race sans mélange, nous pourrons encore de la même manière prédire que ce peuple aimera passionnément l'égalité. Dans toutes les hypothèses possibles, l'étude seule des conditions diverses du mélange des races nous conduira à la juste appréciation du degré de liberté ou d'asservissement des peuples, des castes, etc.

Considérant donc maintenant les circonstances de la formation de la société américaine, nous arriverons vraisemblablement, par la logique, à la présupposition, ou, si je puis le dire, à la déduction de la réalité.

Issus des classes intermédiaires de la nation anglaise, des sectaires persécutés sont contraints à l'émigration. Leur position dans leur patrie n'avait établi entre eux d'autres liens que ceux que forme la communauté de pensées, de sentiments et de malheurs. Nés dans les rangs de cette classe du peuple qui fait sans cesse de nouveaux efforts d'émancipation, ils ont en eux une force d'intelligence et un courage

que ne peuvent abattre ni les résistances les plus cruelles ni les oppressions les plus invétérées. Ces hommes, frères par la pensée, la religion, l'identité de position sociale, vont chercher sous un climat lointain la liberté que leur refuse leur patrie, et tenter de coloniser un sol vierge et fertile, pour ainsi dire dépourvu d'habitants. Après l'heureuse fondation de leur première colonie, ils appellent de nouvelles recrues, et leur patrie leur envoie d'autres victimes des persécutions religieuses et politiques. Ce sont encore pour eux des frères de cœur, de nouveaux membres de leur famille intellectuelle. Ainsi s'accroît leur nombre; ainsi, par les progrès d'une prospérité inespérée, par la multiplication des mariages qui ne dépendent plus que du choix libre et sympathique des époux, se développe rapidement leur essaim primitif. Ils constituent bientôt un État, bientôt plusieurs États, dont la fortune croissante récompense à la fois leurs travaux et leurs austères vertus.

Assurément le régime social que ces hommes établiront entre eux sera fondé sur les principes de l'égalité. Ayant tous une même origine, ne connaissant que les mêmes besoins, réunis par le seul lien de la pensée qui crée entre eux une sorte de niveau intellectuel, ces hommes ne pourront se soumettre à une hiérarchie, surtout à une hiérarchie héréditaire. « Dans le Connecticut, dit M. de Tocqueville, le corps électoral se composait, dès l'origine, de l'universalité des citoyens, et cela se conçoit sans peine. Chez ce peuple naissant régnait alors une égalité presque parfaite

entre les fortunes *et plus encore entre les intelligences.* » « Ce ne sont pas seulement, dit ailleurs le même écrivain, les fortunes qui sont égales en Amérique, *ce sont les intelligences elles-mêmes...* » On peut voir dans l'ouvrage entier de M. de Tocqueville le développement de cette pensée. C'est à ce caractère originel des colonies anglo-américaines qu'il fait remonter la cause de cette égalité. S'il eût poussé un peu plus loin son raisonnement, il l'aurait bien certainement attribuée à l'identité de race.

Mais poursuivons notre raisonnement. A ce peuple dont nous venons de voir la constitution primitive, d'autres populations pourront s'adjoindre. Celles-ci, ayant pour la plupart la même origine, la même langue, la même civilisation, commenceront à vivre isolées sur un territoire voisin. Mais bientôt, pour la nécessité d'une commune défense et dans le but d'un appui réciproque, elles s'uniront par un lien fédératif. Le principe qui présidera à leur association ne pourra être encore que celui de la plus parfaite égalité. Convenons même que des variétés différentes de la même souche, telles que les diverses branches de la famille européenne, que notamment des Français, des Hollandais, des Espagnols pourront se réunir aux populations d'origine anglaise, sans que les conditions de leur accession diffèrent en aucune façon. Dès l'instant où il n'y a pas superposition d'une race sur une autre, mais fédération pure et simple de plusieurs États séparés; dès l'instant où les populations ainsi réunies sont à peu près égales en puissance vir-

tuelle et en civilisation, l'égalité politique et sociale ne peut que se maintenir.

Telle sera, d'après notre hypothèse, telle est en réalité la société des États-Unis d'Amérique.

Cependant, au sein de cette société si homogène, si essentiellement démocratique, seront mêlées d'autres races tout à fait distinctes des premières. Qu'en adviendra-t-il? Les républicains seront-ils conséquents avec leurs propres doctrines? appliqueront-ils à ces races particulières les principes qu'ils réalisent entre eux? Il semble que s'ils ne suivaient que le conseil de la raison et l'inspiration de leur cœur, il devrait en être ainsi; mais examinons impartialement les faits.

Les Américains sont en relation, d'une part, avec des tribus indiennes, trop faibles pour repousser la force par la force, et originairement impuissantes à prévenir leur propre dépossession. Vis-à-vis de ces tribus, ils ont constamment abusé de leur supériorité, et toutes les fois que chez elles le sentiment de l'indépendance l'emporte encore sur celui de la soumission, ils ne leur laissent que l'alternative de la fuite ou de la mort. Voilà, en premier lieu, comment ils en agissent à l'égard de la race cuivrée, que son évidente faiblesse alliée à une certaine ardeur de résistance condamne malheureusement à ce sort. Les Américains ont encore dans leur sein une race étrangère, si différente de la leur, que son apparence physique suffit pour établir contre elle une présomp-

tion d'infériorité. Cette race, alors qu'elle était libre et maîtresse dans sa propre patrie, a été enlevée violemment par d'infâmes mercenaires dont le trafic mérite une universelle réprobation, mais dont le succès, après tout, n'est autre chose que la preuve d'une odieuse, mais incontestable supériorité. Par quels actes, par l'application de quels principes les démocrates américains se signalent-ils à l'égard de cette population importée? — Elle est faible, n'est-il pas vrai? Elle sait se façonner au joug? Cela suffit! Pour elle, plus de liberté, plus d'égalité, plus de droits civils et religieux, plus de personnalité! — Là où il y a identité de race, il y a identité de position sociale, de droits politiques, de rangs. Là où il y a diversité de races, il n'y a plus que servitude et distinctions héréditaires. Or, ce contraste éclate dans le sein d'une même république, sur le même forum et dans le même temple. Niez donc l'influence de la race! Expliquez donc autrement que par cette influence l'égalité comme l'inégalité des conditions!

Mais ce n'est point tout encore. Franchissez la frontière des États-Unis. Allez au Mexique, vous y trouverez un spectacle tout opposé. Au lieu d'un gouvernement libre et d'un régime d'égalité, vous n'aurez plus qu'une grossière classification de races et d'individus.

On compte au Mexique sept ou huit sortes de populations : 1° les individus nés en Europe, 2° les créoles espagnols, 3° les métis de blancs et d'Indiens

(*mestizos*), 4° les métis de blancs et de nègres (*mulattos*), 5° les métis de nègres et d'Indiens (*zambos*), 6° les Indiens de sang pur, 7° les nègres africains, 8° enfin, un certain nombre de Malais des îles Philippines. Indépendamment de ces premières divisions, on pourrait encore trouver dans le sein de la race cuivrée, qui forme à peu près les deux cinquièmes de la population totale, des différences nombreuses de tribus. Or, c'est en raison de toutes ces différences que les rangs sont distribués. L'Européen et le créole sont à la tête; le métis indien occupe à peu près le second rang; puis vient le mulâtre, puis l'Indien non croisé, qui se divise en Indien tributaire et en Indien cacique, puis le nègre qui est confondu avec une foule d'autres produits métis, que les Espagnols appellent *castas*. Cette base de classification n'est point, il est vrai, invariable et absolue; mais elle peut être regardée comme un fait général qui a pour nous une grande signification. « Le Mexique, dit M. de Humboldt, est le pays de l'inégalité...... Dans un pays gouverné par les blancs, les familles qui sont censées être mêlées avec le moins de sang nègre ou mulâtre, sont naturellement aussi les plus honorées. En Espagne, c'est pour ainsi dire un titre de noblesse de ne descendre ni des Juifs ni des Maures. En Amérique, la peau plus ou moins blanche décide du rang qu'occupe l'homme dans la société[1].... »

C'est ainsi qu'au Mexique l'amalgame de populations

[1] *Essai pol. sur la Nouv.-Esp.*, liv. II, ch. VII.

de types différents a créé des distinctions sans nombre, uniformément en rapport avec les signes extérieurs qui caractérisent chaque type. Au Mexique, comme aux États-Unis, l'état social est par conséquent fondé sur le rapport physiologique des populations. « N'oublions pas, dit encore M. de Humboldt, qu'aux États-Unis la société s'est formée d'une manière bien différente qu'au Mexique et dans les autres régions continentales des colonies espagnoles..... Là des hommes libres *d'une même race, de la même origine*, devinrent les premiers éléments d'un peuple naissant [1].... » C'est, à n'en pas douter, cette différence originelle qui explique, ainsi que M. de Humboldt l'insinue, celle du régime social établi au Mexique et aux États-Unis. D'un côté, la multiplicité des types devait produire des distinctions de castes; de l'autre, l'unité de population devait produire l'égalité de droits. La race des blancs, aux États-Unis, est en effet la plus homogène que l'on puisse trouver dans les limites d'une même nation. L'on dit communément que les *Yankees* semblent avoir été jetés au même moule, et cette observation n'est point encore assez générale. « Je ne sais, dit M. de Tocqueville, s'il y a si petite nation européenne qui ne présente un aspect moins homogène dans ses différentes parties que le peuple américain dont le territoire est aussi grand que la moitié de l'Europe. De l'État du Maine à l'État de Géorgie, on compte environ 400 lieues. Il existe ce-

[1] *Essai pol. sur la Nouv.-Esp.*, liv. II, ch. VII, p. 143 de l'édition de Schœll.

pendant moins de différence entre la civilisation du Maine et celle de la Géorgie, qu'entre la civilisation de la Normandie et celle de la Bretagne. Le Maine et la Géorgie, placés aux deux extrémités d'un vaste empire, trouvent donc naturellement plus de facilités réelles à former une confédération que la Normandie et la Bretagne qui ne sont séparées que par un pont[1]. »

En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France même, il existe une infinité de races qui ne se sont pas encore identifiées par le croisement, tandis que les habitants actuels de l'Amérique septentrionale ne sont en grande partie que les descendants des colons anglais, appartenant vraisemblablement à la lignée des Saxons, qui ont étendu leur domination, à mesure que, par des alliances sans frein, leur postérité s'est accrue dans une proportion inouïe. Comment serait-il possible qu'une telle population se soumît à des inégalités de naissance, telles qu'elles ont existé en Asie et en Europe, partout où les nations ont été formées par des races mêlées. Il serait aussi impossible qu'une division de castes existât parmi les blancs qui ont formé la république des États-Unis, qu'il serait impossible que l'égalité américaine régnât parmi les peuples de l'Inde et, j'ajouterai, du Mexique. Ces deux faits, si dissemblables, dérivent d'un même principe.

On aurait un excellent argument à m'opposer, si

[1] *De la démocratie en Amérique*, t. I, p. 265. C'est du même ouvrage que sont extraits les passages précédents.

les Anglo-Américains, qui sont si fiers de leur indépendance et de leurs habitudes d'égalité, faisaient preuve à l'égard de la race nègre des mêmes sentiments; mais malheureusement, sous ce rapport, on voit qu'ils se signalent par une étrange inconséquence. En vain les blancs prétendent-ils pour eux-mêmes à des droits dont ils ne tolèrent pas la violation; en vain poussent-ils souvent jusqu'à un fatal excès la fougue de leurs passions démocratiques: les mêmes hommes se montrent inexorables sur la question des noirs. Non-seulement ils maintiennent l'esclavage, mais, par la force d'un invincible préjugé, les hommes de couleur affranchis, ceux-là même qui n'ont dans leurs veines qu'une goutte de sang africain, restent à leurs yeux dégradés. La contradiction est donc bien manifeste, et je le demande, cette contradiction peut-elle être expliquée autrement que nous ne l'avons fait?

L'esclavage aux États-Unis n'est point, comme on pourrait le croire, un fait spécial et n'ayant d'influence que sur les États où il est consacré par la législation. On élude presque toujours en France la discussion de cette question palpitante, comme si la prospérité des États-Unis et la fixité de leurs institutions en étaient tout à fait indépendantes, comme si dans les principaux États du nord, tels que ceux de New-York et de Pensylvanie, on ne tirait aucun profit des travaux agricoles des noirs. C'est une erreur qu'il faut rectifier. Non-seulement la présence des noirs, libres ou esclaves, est pour la classe ou-

vrière de tous les États d'un avantage immense, puisque cette classe, dans toute l'étendue de l'Union, se trouve ainsi allégée d'une grande partie du service domestique et des plus pénibles fonctions, mais la question même de l'esclavage est sans contredit de l'intérêt le plus général. La division la plus naturelle qui puisse être faite de l'Union américaine est celle qui comprend, d'une part, tous les États qui sont exclusivement agricoles, et d'autre part, tous ceux dont l'importance est toute commerciale et manufacturière. Cette division correspond à celle des États à esclaves et des États sans esclaves. Les États du Midi prétendent que sans esclaves il leur serait impossible de continuer les grandes exploitations qui font toute leur richesse et qui concourent en outre à alimenter les marchés du Nord. Ils déclarent qu'ils se sépareraient de l'Union plutôt que de renoncer à l'esclavage des noirs. La crainte de cette séparation force le Nord à appuyer leurs prétentions et à seconder officiellement leurs efforts pour la conservation de l'esclavage. Les États manufacturiers, en effet, étant en position d'avoir forcément recours aux matières premières des États agricoles, sont extrêmement intéressés à ce que la séparation n'ait point lieu, tandis que ces derniers, pouvant se passer des produits manufacturés du Nord, à cause de la concurrence anglaise, n'ont qu'un médiocre intérêt à ce que l'Union soit maintenue. Le Nord et le Midi, en consultant leurs communs intérêts, sont donc obligés de faire cause commune pour le maintien du *statu quo*.

Et c'est ainsi que la question de l'esclavage est pour l'union fédérative des États une question de vie ou de mort. Il n'est personne en Amérique qui n'en apprécie l'importance, et si nous n'étions nous-mêmes aveuglés par de vaines préoccupations, nous comprendrions comment des villes, *où l'esclavage n'existe pas*, se soulèvent contre des hommes qui provoquent imprudemment l'émancipation immédiate des noirs. « A moins de changer, dit A. Murat, le sort de la classe ouvrière, et par conséquent toutes les relations sociales; à moins de créer des mœurs tout à fait différentes, et d'exercer la plus grande influence sur la religion et l'éducation, l'esclavage est et sera le grand pivot sur lequel tourne toute notre politique intérieure [1]. »

C'est l'esclavage qui devient ainsi pour les États-Unis un germe constant de division. C'est l'esclavage qui aujourd'hui sert de texte aux discussions les plus vives et aux dissentiments les plus graves. Les intérêts et les sympathies, les menaces et les craintes sont en jeu. Tous les livres, toutes les feuilles publiques, tous les partis secondent ce dangereux mouvement. Chacun se pose le même problème, et chacun le résout diversement. Les passions sont aux prises avec les intérêts, et l'impatience démocratique avec la lenteur des arguments. C'est à peine si, dans le choc de toutes les opinions, il est possible de dis-

[1] *Esquisses morales et politiques des États-Unis*, p. 83. — Voir sur toutes ces matières l'ouvrage plus récent de M. Michel Chevalier : *Lettres sur l'Amérique du Nord.*

cerner celles qui réunissent le plus grand nombre d'adhérents.

Toutefois, s'il m'est permis de présenter ici une esquisse rapide de l'état général de la discussion, je m'efforcerai d'en assurer l'exactitude, en puisant mes documents aux sources les plus authentiques. Les partis qui ont sur le point de l'esclavage des opinions bien prononcées sont compris aujourd'hui, en Amérique, sous les noms *d'anti-abolitionists*, *d'abolitionists* et de *colonizationists*.

Les premiers, rejetant ordinairement toutes considérations philanthropiques, font avant tout de la question d'esclavage une question d'intérêt. L'exploitation d'un pays neuf, disent-ils, requiert non-seulement le plus de bras possible, mais encore la soumission absolue des travailleurs à la volonté des colons. Sans cette condition, les travaux ne s'accompliraient qu'avec une lenteur ruineuse, et d'ailleurs le prix et les frais d'entretien d'un esclave, dans la partie méridionale des États-Unis, sont de beaucoup inférieurs au taux du salaire que réclamerait un homme libre. Il faut aussi considérer que le travail des noirs, dans les contrées du Midi, que la sévérité de leur discipline et la fixité de leur organisation, offrent mille avantages que ne présenterait pas le travail des blancs. L'intérêt qui s'attache au maintien de l'esclavage, eu égard au degré de production des propriétés territoriales, est donc incontestable.

Mais parmi les *anti-abolitionists*, il en est un grand

nombre qui, tout à fait désintéressés dans la discussion, n'hésitent pas à faire de l'esclavage une question de droit. Ils se fondent à cet égard sur l'inégalité de race, et prétendent que les noirs esclaves ne sont pas plus malheureux que les noirs libres. Je dirai tout à l'heure ce en quoi leurs raisonnements me paraissent incomplets; mais ici je me borne à les exposer succinctement.

Les nègres, disent-ils, ne sont sensibles qu'aux jouissances physiques; leur intelligence est sans délicatesse, leur caractère sans dignité. L'idée de liberté les touche peu, le bien-être et les plaisirs sensuels sont pour eux les seuls biens de la vie. Ils sont apathiques, imprévoyants, vicieux. Ils ont besoin tout à la fois d'un frein et d'une protection paternelle. Or, en réalité, le planteur est pour eux un père en même temps qu'un maître. Il est moralement et matériellement intéressé à user dignement de son autorité. C'est sans justice qu'on le représente comme un tyran: il est trop fort pour être cruel. Les noirs trouvent dans l'esclavage la satisfaction de tous leurs vrais besoins, mille fois mieux que dans l'état de liberté ou dans l'état de barbarie. Ce ne sont pas eux qui provoquent leur émancipation. S'ils avaient pour la liberté l'amour qu'on leur suppose, ils imiteraient les tribus indiennes et toutes les races indépendantes, qu'il est plus facile d'exterminer que de soumettre. Les noirs, au contraire, ont toujours su se résigner à la servitude. Au lieu de haïr leurs maîtres, ils en briguent les faveurs. Quand on les vend, la seule émotion qui les

agite est le désir d'être achetés à un haut prix. Si l'on considère les avantages dont ils jouissent dans une plantation bien réglée, si l'on cherche en outre à pénétrer leurs sentiments, on jugera qu'ils ne sont point aussi malheureux qu'on le suppose, et il est vrai de dire que la plupart d'entre eux ne demandent aucun changement. Le travail des paysans en Europe est presque double de celui des esclaves en Amérique. Ceux-là sont sous le poids d'une horrible incertitude, ont constamment à craindre que leur famille ne meure de faim. Ceux-ci, bien nourris, bien vêtus, bien logés, n'ont aucun souci du lendemain. — Mais ils ne sont pas libres! — Sans doute, continuent les *anti-abolitionists*, si nous supposons à la race des noirs les mêmes sentiments qu'à la nôtre, nous dirons que rien ne saurait compenser la perte de leur liberté; mais nous devons considérer que la seule félicité vers laquelle les noirs soient portés par leur organisation, est une félicité presque animale, et que dans l'état d'esclavage ils en jouissent plus complétement que dans toute autre condition. Que l'on compare aux États-Unis le sort des esclaves à celui des hommes de couleur affranchis : quelle prodigieuse différence de bien-être et de moralité! Ceux-ci, quoique libres, se traînent toujours dans les derniers rangs de la société, dans la paresse et dans le vice; ceux-là, jouissant d'une existence assurée, n'ont pas à courir la chance terrible du vagabondage, des vols et des meurtres [1].

[1] On peut consulter l'ouvrage précité de M. Achille Murat. Cet écri-

C'est par des arguments de cette nature qu'un grand nombre de républicains, d'ailleurs respectables, combattent tout projet d'affranchissement. Maintenant résumons ceux de leurs adversaires.

Les hommes sont égaux en droits, disent les *abolitionists*. Fussent-ils inégaux de facultés, ils devraient néanmoins être placés dans des conditions identiques d'admissibilité à tous les avantages sociaux. Il répugne au sentiment, il est contraire à la justice éternelle que nous révèle la religion et que nous enseigne la morale, qu'un homme soit la propriété d'un autre. Les mêmes raisons que nous alléguons pour notre propre liberté s'appliquent à la liberté de tous les hommes. Puisque nous ne voulons pas être esclaves, pourquoi soumettre nos semblables à l'esclavage? — Il est donc nécessaire, il est donc urgent, il nous est donc impérieusement prescrit par cette loi suprême dont nous trouvons la première empreinte dans notre conscience, d'émanciper la race nègre. — L'intérêt des possesseurs actuels n'est qu'une question secondaire, si on le compare à l'intérêt des malheureux qui plaident pour leur liberté. D'ailleurs le prétendu droit de propriété dont ceux-là se prévalent, a une origine honteuse : *delicta parentum immeritus lues*. Que les noirs et les blancs aient donc des droits et des avan-

vain, dont l'enthousiasme pour les institutions républicaines des États-Unis est sans bornes, est un des défenseurs les plus obstinés de l'esclavage des noirs. Cette apparente contradiction est encore un fait bien remarquable.

tages égaux. Il n'existe entre les deux races d'autre inégalité que celle qui résulte de l'inégalité de condition et d'éducation : cette inégalité s'effacera, aussitôt que les deux races seront placées dans des circonstances semblables. En supposant d'ailleurs qu'il y eût inégalité naturelle, hâtons-nous de la faire disparaître par le croisement. Que les traits distinctifs de la race inférieure s'effacent par des alliances multipliées. Que nos lois prescrivent et provoquent ce mélange. Qu'enfin le préjugé qui perpétue encore, parmi les hommes libres, l'odieuse aristocratie de couleur, disparaisse par l'influence continue de l'éducation. C'est en hâtant autant que possible le progrès des hommes vers l'égalité sociale, que nous serons fidèles aux principes fondamentaux de la religion, de la philosophie et de nos constitutions écrites.

A ce généreux appel, les *colonizationists* répondent :

Comme vous, nous sentons et nous professons que l'esclavage est injuste ; comme vous, nous invoquons les principes les plus sacrés ; nous voulons, comme vous, l'entière émancipation des noirs, mais nous la voulons effective, et non nominale. Supposons que l'abolition de l'esclavage soit prononcée demain, et que les hommes de couleur, indépendamment de leur affranchissement, obtiennent encore une protection assez efficace pour qu'aux yeux de la magistrature ils soient absolument assimilés aux blancs. Qu'aura-t-on fait ? Il n'est point certain que l'on n'ait pas empiré leur sort ; mais il est bien certain que l'on

n'aura pas atteint le but d'égalité qu'on se propose. Qu'on considère la condition des hommes de couleur affranchis, dans toute l'étendue des États-Unis! Leur existence est-elle moins dégradée que lorsqu'ils étaient esclaves? Leur race a-t-elle cessé d'être réellement asservie? Victimes de l'aversion et de l'injustice publiques, leur âme se décourage et s'avilit. La paresse les condamne à la misère, le vice les conduit à l'échafaud. Le nombre des criminels est beaucoup plus considérable parmi les noirs libres que parmi les blancs [1].

Cet état d'infériorité et de dégradation, qui est incontestable, a sa source, disent toujours les *colonizationists*, ou dans l'inégalité des races, ou dans la force du préjugé. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a qu'un moyen d'y remédier, c'est de séparer les races, en exportant les noirs loin du sol qui les a vus esclaves.

Si les races sont naturellement inégales, il est chimérique de vouloir leur assurer un rang égal dans la société;

Si elles sont naturellement égales, et si la dégradation actuelle des noirs n'est que l'effet de l'oppression qui pèse sur eux, il n'en reste pas moins l'universel préjugé de leur infériorité et l'universelle antipathie dont ils sont l'objet. Comment détruire ce préjugé? comment faire disparaître cette antipathie?

Mais il importe d'abord de décider, disent quelques-uns d'entre eux, si ces sentiments, loin d'être

[1] Voir les *Lettres sur l'Amér. du Nord*, par M. Michel Chevalier. — Notes, p. 440. On trouvera dans le même ouvrage une foule de documents précieux.

naturels, sont réellement condamnables. L'instinct qui nous porte à choisir nos épouses dans notre propre race, celui surtout qui porte universellement les femmes de notre race à choisir leurs époux parmi les hommes blancs, n'est-il qu'un penchant vicieux? Si, au contraire, il est naturel que nous soyons enclins à préférer nos semblables dans nos unions intimes et dans toutes les relations de la vie qui appellent le plus d'expansion et de confiance, n'est-il pas naturel aussi que la même préférence se manifeste dans les circonstances moins graves, et devienne dès lors un sentiment public? Si la préférence que nous avons pour les femmes de notre race, si l'impulsion qui nous fait toujours choisir nos amis, nos instituteurs, nos prêtres, nos magistrats, parmi ceux qui nous ressemblent le plus, au lieu d'être un sentiment contre nature, est un sentiment universel et légitime, quel est celui qui sera assez téméraire pour se croire capable d'extirper le préjugé social qui en résulte?

Vous donc qui croyez parvenir, par l'émancipation immédiate des noirs, à leur assurer des droits égaux dans la société, vous qui ne redoutez point la responsabilité de changer l'assurance de leur bien-être matériel contre les incertitudes d'une liberté fictive, dites-nous par quelle merveilleuse influence vous détruirez d'abord ce préjugé, qui évidemment a sa source dans un sentiment instinctif.

Vous provoquerez le mélange des races, mais vos exhortations seront superflues. Vous démontrerez la possibilité mathématique d'opérer l'absorption des

races inférieures par des alliances successives, mais vos raisonnements ne seront point écoutés; et vous serez d'autant moins fondés à accuser nos inclinations exclusives que vous serez les premiers à en donner l'exemple. En vain diriez-vous que nos répugnances actuelles sont la conséquence de l'idée de servitude que fait naître en nous le seul aspect des noirs, et que ces répugnances cesseront aussitôt que cette race sera libre comme la nôtre. Ne savez-vous pas que dans les États où l'esclavage a cessé depuis longtemps, dans ceux où il n'a jamais existé, dans ceux-là même où la cause de leur affranchissement trouve les partisans les plus ardents et les plus nombreux, la répugnance à mêler les races est absolument la même. Dans quelle contrée les blancs choisissent-ils leurs épouses dans la race des noirs? Si des cas exceptionnels se présentent, ils s'expliquent ou par le mérite exceptionnel du noir, ou par l'exceptionnelle dépravation du blanc. Mais la loi des familles ne peut point se constituer sur une telle base. Chacun appelle son semblable, et l'idée seule de beauté suffirait pour éloigner notre race de ces alliances qui produisent des êtres qui ne nous ressemblent pas.

Ainsi, tant que les deux races seront réunies dans la même société, les caractères physiques de l'une suffiront pour faire naître contre elle une fâcheuse présomption d'infériorité. Que cette présomption ait sa source dans l'infériorité réelle des noirs ou dans la force du préjugé qui, dans tous les cas, dérive d'une antipathie invincible, elle ne sera jamais détruite. Les

noirs, par conséquent, ne pourront jamais être placés sur un pied effectif d'égalité avec les blancs. Donc, le seul moyen de réaliser leur véritable affranchissement, c'est de séparer les deux races. Que tous les hommes généreux secondent nos efforts, que le gouvernement nous accorde son appui, et nous parviendrons bientôt à reporter sur sa terre natale la race infortunée que nous en avons odieusement arrachée [1].

Tels sont les vœux des *colonizationists*. Ces amis de l'humanité, dévoués depuis longtemps à l'accomplissement de leur projet, ont créé en Afrique un établissement connu sous le nom de *Liberia*. Cet établissement, dont la direction leur appartient encore, reçoit tous les nègres libres qui consentent à émigrer. Mais la meilleure objection qui s'élève contre leur essai de colonisation est que les nègres aiment mieux rester aux États-Unis que de se laisser exporter en Afrique. Les exportations qui ont eu lieu jusqu'ici, comparées seulement à l'*accroissement annuel* de la population des noirs aux États-Unis, ont été en raison de 1 sur 100. La tentative a donc échoué, et rien n'augure des chances plus favorables pour l'avenir.

Voilà trois partis bien distincts qui se rattachent à la cause des noirs. Celui qui plaide pour le maintien actuel de l'esclavage paraît être le plus puissant, parce

[1] Voir *The African Repository and colonial journal*, ouvrage périodique imprimé à Washington, et les publications de la Société britannique de colonisation.

que son premier argument est fondé sur les grands intérêts d'exploitation territoriale, et sur la nécessité de prévenir la dissolution de l'Union. Celui qui a le plus d'influence sur l'opinion en général, est celui qui provoque l'affranchissement pur et simple. Celui dont les vues paraissent les plus sages, les plus conciliantes et les plus propres à produire l'affranchissement réel, est celui dont les plans ont le moins de chances de succès. Le premier parti invoque des considérations qui, selon moi, ne peuvent point prévaloir sur les idées de justice et de nécessité qui tendent à soumettre à certaines restrictions le droit qu'un homme exerce sur un autre. J'admets que l'inégalité des races détermine nécessairement une inégalité de position sociale; mais je n'admets pas que lorsqu'un malheureux nègre devient la propriété d'un blanc qui, en réalité, peut être plus méprisable que lui, il soit loisible à ce dernier de le rendre victime de sa tyrannie et jouet de ses caprices. Que les obligations imposées à l'esclave soient déterminées par la législation; que les peines qu'il encourt soient fixées et infligées par une magistrature indépendante; que certaines conditions d'éducation soient requises, *et que surtout l'esclave ait toujours devant lui la perspective de son affranchissement légal, lorsque, par un surcroît de travail et par la manifestation d'une intelligence active, il aura donné la preuve d'un mérite exceptionnel :* à ces diverses conditions, je ne crains pas de dire que l'esclavage devient pour les noirs préférable à l'état d'indépendance dont ils jouissent en Afrique. Il devient, rela-

tivement à cette race qui nous est réellement inférieure, moins cruel et ni plus ni moins légitime que le paupérisme en Europe. L'esclavage tel qu'il existe aujourd'hui, est horriblement injuste, car il n'offre pas de chances d'émancipation à celui qui, né avec des facultés au-dessus du niveau commun, est digne d'une position pour le moins indépendante. L'esclavage, tel que je voudrais qu'il se modifiât, laissant aux noirs la faculté d'acheter leur liberté ou par un surcroît de travail ou par l'accomplissement de certaines conditions, aurait d'abord pour effet de favoriser l'émancipation successive et individuelle de ceux qui la méritent réellement, et de prévenir d'autre part les calamités qui seraient l'inévitable conséquence de toute brusque transition entre le régime actuel et l'état absolu de liberté.

Le parti des *abolitionists* me paraît plongé, je l'avoue, dans un étrange aveuglement. Tout homme généreux, sans doute, désire l'amélioration du sort de ses semblables et provoque le changement du régime oppressif sous lequel gémissent les noirs en Amérique ; mais la première question à résoudre est de savoir si, en proclamant leur indépendance absolue, ils auront acquis une somme supérieure de bien-être et une position sociale effectivement plus élevée. Que l'on soit esclave dans une plantation, ou domestique dans une ferme, ou manœuvre dans un atelier ; que l'on soit soumis à l'autorité d'un économe ou au despotisme impitoyable d'un salaire marchandé, je ne

vois pas où est la différence : les fonctions à remplir sont toujours les mêmes, et la rétribution est à peu près égale dans l'un et l'autre cas, c'est-à-dire, qu'elle ne suffit qu'à l'existence. Si d'un côté il y a quelques chances d'avancement, de l'autre, il y a la chance d'une effrayante dégradation, et la perspective constante de la mort, par la misère ou l'échafaud. L'exemple des hommes de couleur affranchis doit toujours être cité. Que l'on calcule le taux moyen de la consommation des noirs libres aux États-Unis, sans y comprendre les mulâtres, et l'on verra s'il est de beaucoup supérieur à celui de la consommation d'un même nombre d'esclaves ! Quand l'esclavage a été aboli dans les États du Nord, c'est lorsque les propriétaires ont eu intérêt à employer le travail des blancs. Lorsqu'il sera aboli dans les États du Midi, c'est lorsqu'il deviendra onéreux pour les possesseurs d'esclaves. Par conséquent, les noirs sont toujours victimes de ce prétendu libéralisme. Si le salaire des blancs pouvait dès demain soutenir la concurrence du prix des esclaves, ceux-ci seraient aussitôt mis en liberté, et l'on verrait les radicaux s'en applaudir hautement. Pourtant on n'aurait fait que détériorer la condition des noirs, en les forçant à chercher un salaire inférieur au prix de leur entretien assuré. Telle est la vérité ; tel est malheureusement, je le crains, le sort qui les attend.

Les *colonizationists*, voyant très-bien l'état de subalternité qui est réservé aux hommes de couleur, tant

qu'ils seront mêlés à la race qui leur est supérieure, prétendent avec raison que l'unique moyen de les délivrer de la servitude serait de les isoler. Ce système a été habilement soutenu par le président Jefferson qui, plus que personne, pouvait avoir sur cette matière des opinions éclairées et peu suspectes. « Aucun fait, aucune expérience, écrivait-il en 1782, ne nous empêche de penser que différentes espèces comprises dans le même genre, ou différentes variétés dans la même espèce, peuvent être douées de qualités diverses et inégales. Un amateur de l'histoire naturelle, un homme qui observe avec l'œil de la philosophie l'échelle graduée sur laquelle la nature semble avoir formé toutes les races d'animaux, peut donc excuser celui qui cherche à maintenir aussi la distinction qu'elle a établie dans l'espèce de l'homme. Cette malheureuse différence de couleur, et peut-être de facultés, est un obstacle puissant à l'affranchissement des noirs. Ceux mêmes qui penchent vers ce parti, pour revendiquer les droits de la nature humaine, ne croient pas qu'il soit indifférent d'altérer par le mélange des races la dignité et la beauté de l'espèce humaine[1]. »

Il n'y a donc, dans ce sens, qu'un moyen efficace de prévenir cette altération et d'assurer d'ailleurs l'indépendance des noirs, c'est de les séparer de la race qui les a toujours asservis. Cette conclusion me paraît rigoureuse. Mais en supposant qu'il fût maté-

[1] Jefferson, *Notes sur la Virginie.*

riellement possible de séparer les races, il resterait encore à décider si, après tout, cette mesure ne serait point contraire à l'intérêt des noirs eux-mêmes. Partout où les noirs ont été abandonnés à eux-mêmes, on les a vus plongés dans l'état de barbarie. Quel climat pouvait mieux leur convenir que celui de l'Afrique? Dans quelles circonstances comparativement plus heureuses pouvaient-ils être créés? Qui les a empêchés, dans l'intérieur de leur contrée natale, de faire des progrès en civilisation, à l'égal de notre race ou à l'égal des peuples de l'Asie? L'exemple de l'ancienne Égypte, celui des Arabes, celui des colonies carthaginoises, ne témoignent-ils pas contre eux? Et le spectacle plus récent qu'ils présentent à Saint-Domingue ne tend-il pas à confirmer, par leur impuissance avérée, cette universalité de préventions qu'inspire leur condition constamment dégradée?... Si, dans leur isolement, nous trouvons partout les nègres dans un état d'abjection ou de dégénérescence dont les autres races ne nous offrent point l'exemple, devons-nous, dans leur intérêt, plaider pour leur isolement?... Comparons les avantages dont ils jouissent parmi nous à ceux dont ils ont joui partout où ils ont possédé leur indépendance. Avec nous, leur intelligence est parvenue à un certain degré de culture; la formation d'une classe de mulâtres a établi une heureuse transition entre des conditions d'existence trop séparées. Par le concours de cette classe et par le nôtre, l'augmentation progressive de leur bien-être a dépassé toutes les espérances que leurs anté-

cédents avaient pu faire concevoir; nous les avons fait participer, en un mot, à la plupart des avantages de notre civilisation. Sans nous, voués à cette misérable destinée dont l'idée de l'indépendance ne peut être qu'un faible correctif, ils ont toujours vécu *esclaves* d'une inexorable nécessité, d'une insouciance presque animale et de l'imperfection d'une morale tolérant les meurtres, les vengeances et les plus viles habitudes. Si l'opinion que nous nous sommes généralement formée du bonheur comparatif des hommes n'est point une opinion erronée, il est incontestablement vrai que les noirs, même les noirs esclaves qui sont aux États-Unis, ont un sort préférable à celui de leurs frères indépendants d'Afrique. — Mais, dira-t-on, il serait possible aujourd'hui de leur assurer, en même temps que leur indépendance, un degré de bien-être pour le moins égal à celui dont ils jouissent parmi nous. — Je réponds que cela n'est point possible par la séparation des races. L'amélioration du sort des nègres aujourd'hui esclaves ou affranchis peut avoir lieu parmi nous et ne peut avoir lieu que parmi nous. Combien ne sont-ils pas intéressés à participer aux avantages de notre civilisation ? L'idée de se séparer de la société des blancs leur sourit si peu qu'ils préfèrent l'état de domesticité en Amérique à l'état de liberté complète que leur offrirait immédiatement la colonie de Liberia. Leur refus en cette circonstance est un argument péremptoire. Il nous prouve combien ils sentent le prix de la société des blancs, nonobstant les cruelles conditions de subalternité qui leur sont imposées.

Établissons donc comme un principe certain, que l'association des races, même à des conditions très inégales, entraîne de grands avantages de réciprocité. J'ignore si c'est là un paradoxe blâmable; mais j'avoue qu'à mes yeux le but de la nature a toujours été d'établir les sociétés sur cette base, et de donner aux inégalités constituées ainsi la sanction de l'équité.

Le monde est un vaste atelier où le travail s'accomplit par tous dans l'intérêt commun. Le produit général est d'autant plus considérable que les emplois sont mieux répartis et l'administration mieux dirigée. La distribution la plus convenable des fonctions étant ainsi le premier élément de la prospérité publique, chacun doit la désirer, chacun doit y concourir. Il n'est pas seulement utile pour la masse qu'il y ait diversité et inégalité de fonctions, il est encore équitable que chacun ait une rétribution proportionnée à l'importance de ses fonctions, c'est-à-dire, à la valeur de ce qu'il produit dans l'intérêt de la masse. L'inégalité de rétributions, fondée sur le degré d'importance des fonctions, excite chacun à se rendre apte à des travaux plus importants, et c'est ainsi que le bien général résulte infailliblement de la recherche de l'intérêt individuel.

Les hommes sont inégaux de facultés : rien ne favorise mieux la division du travail. Les hommes, et, en général, tous les êtres ont reçu de la nature des besoins en rapport avec leurs facultés : rien ne confirme mieux la justice d'une rétribution proportionnée

à la valeur des travaux de chacun. Le grand problème politique est résolu, toutes les lois de la morale sont satisfaites, si l'on parvient à placer chacun dans la sphère de ses facultés et dans la limite de ses besoins. Or, je le demande, qu'y a-t-il de plus favorable à cette solution que l'inégalité des races?

Séparer les races pour les placer dans des conditions d'égalité, est un projet contraire aux lois générales de la société et au plus simple calcul de la raison. Des hommes égaux devront avoir non-seulement des droits et des avantages égaux, mais aussi des attributions égales. Qui donc commandera? qui donc obéira? qui donc aura les fonctions directrices? qui se résignera aux fonctions subalternes? Il n'est pas possible d'admettre ici l'alternative des fonctions, car il n'y aurait plus de division de travail, si chacun remplissait tour à tour des rôles opposés. — Dans l'intérieur de l'Afrique, les tribus, avant de se choisir un chef, se déchirent et s'entr'égorgent : les mêmes hommes, dans nos sociétés, acceptent sans jalousie l'autorité des blancs. Partout où des hommes égaux ont à se placer dans des conditions inégales, la lutte s'engage et le sang coule. — Maintenez donc ensemble les races que leur destinée actuelle rapproche. C'est là le seul moyen de concilier les grandes inégalités sociales avec l'état le plus constant de paix et de prospérité. En améliorant progressivement le sort des races inférieures, vous ne porterez aucune atteinte à votre supériorité, et vous vous ferez bénir de vos

bienfaits. Que dans vos mains l'autorité soit douce et paternelle; vous en trouverez la récompense dans un dévouement filial. Là où les inégalités sociales, quelles qu'elles soient, seront fondées sur des inégalités de naissance, l'inférieur participera aux bienfaits d'une civilisation qu'il aurait été incapable de créer seul, et le supérieur profitera de l'assistance d'une classe qu'il n'aurait pas pu suppléer. La religion, la morale publique, l'empire de la reconnaissance maintiendront ces distinctions légitimes, et la paix ne cessera de régner entre les classes, aussi longtemps que leur inégalité primitive ne sera point effacée.

Telles sont les considérations auxquelles a dû me conduire la question de la servitude des noirs. Le maintien de l'esclavage, tel qu'il existe dans les États du sud de l'Union, est une cause qui ne peut plus trouver de défenseurs. En vain, dans ma pensée, les races sont-elles inégales, il n'est pas permis de nier qu'il n'existe, d'une part, des noirs doués de facultés supérieures aux facultés moyennes de leur race, et, d'autre part, des blancs inférieurs aux noirs eux-mêmes. Toutes les fois que ces exceptions se présentent, les rôles devraient être intervertis. Rien donc n'est plus évident que la nécessité de soumettre le droit du maître à des restrictions inviolables, et de fournir aux esclaves des moyens légaux d'affranchissement.

Peut-on aussi, dans l'état présent des choses, se ranger à l'opinion de l'émancipation immédiate? Qui ne voit que cette émancipation, au lieu de produire le bien qu'on se propose, serait fatale à la population

qui doit en profiter? Dire à un homme: Vous êtes libre, n'est pas lui assurer l'exercice de sa liberté; lui dire : Vous n'avez plus de maître, ne signifie pas qu'il cessera d'être asservi. S'il doit, dans son état apparent de liberté, remplir les mêmes obligations, servir d'instrument aux mêmes hommes, et se voir constamment assujetti à l'impitoyable tyrannie de ce qu'on appelle le préjugé; s'il doit ne changer la certitude de toute son existence que contre l'affreuse incertitude de son lendemain, je ne désire point pour lui la réalisation de ce vœu, et, tout en appelant les modifications susceptibles de produire les affranchissements successifs des individus les plus forts, je repousse un affranchissement général et immédiat qui aurait pour effet inévitable d'écraser les plus faibles.

La séparation des races, avons-nous dit, n'est pas moins contraire à l'intérêt commun. Dans toutes les sociétés possibles, il existe des races mêlées, et rien n'est plus favorable que ce mélange à la division du travail, qui est la première source de la prospérité générale. — Les fonctions sociales sont et seront toujours nécessairement graduées; les distinctions de rangs sont et seront toujours la conséquence de la diversité des fonctions. Si donc, par l'inégalité des races, la nature a pourvu, de la manière la plus générale, à la satisfaction de ce double besoin, nous devons en glorifier l'auteur de toutes choses. — Que les législateurs des États-Unis, loin de songer à exporter les nègres, modifient l'esclavage de manière à favoriser, d'une part, les émancipations individuelles,

qui atteindront d'abord la classe des mulâtres, et à prévenir, d'autre part, les déplorables conséquences qui résulteraient certainement de l'imprévoyance sociale à l'égard des malheureux affranchis. Leurs efforts ne produiront jamais l'égalité; mais ils concourront du moins à établir une distribution équitable des fonctions et des rangs, uniquement en rapport avec les inégalités créées par la nature.

Tel est dans ma pensée le principe fondamental de toute association régulière.

Mais on me demandera si les vœux que j'émets ici ont aux États-Unis quelques chances de réalisation. Il m'est douloureux d'avouer que je ne le pense pas. Les partis moyens en politique triomphent rarement. Ce qu'on peut seulement affirmer, c'est que les dissidences sur la question de l'esclavage ne tarderont point à toucher à leur dernier période, et que, suivant toute probabilité, la conséquence de cette longue lutte sera la dissolution de l'Union. Quant à l'esclavage, il subsistera dans les États du Midi aussi longtemps que l'intérêt de la race dominante ne commandera pas de l'abolir. Dans le Nord, tout semble disposé pour l'envahissement futur des systèmes européens. Tandis que le Midi pourra s'unir aux colonies espagnoles, et maintenir, au milieu de ses exploitations territoriales, la simplicité de ses mœurs et de ses formes républicaines, le Nord envahira le Canada, étendra dans l'Ouest ses conquêtes, et soumettant, d'une part, les tribus indiennes, de l'autre, les po-

pulations mêlées du nord de l'Amérique, s'établira sur une base peut-être moins solide, mais relevée par le prestige de la gloire.... Que deviendra alors dans le Nord la pratique du *self-government?* Je crains bien qu'elle ne conserve plus de traces que dans les annales de la société primitive, et qu'elle ne serve désormais que de contraste aux progrès d'une merveilleuse civilisation.



CHAPITRE IV.

Qu'est-ce que la servitude féodale, telle qu'elle a existé en Europe et particulièrement en Angleterre ?

Avant d'étendre aux nations européennes l'application des principes déduits de l'examen des travaux physiologiques sur les races humaines, j'ai dû m'attacher aux faits les plus saillants que nous présente la constitution sociale des peuples ; j'ai dû envisager d'abord les premiers termes de la série que j'avais à parcourir : c'est là l'unique marche qui m'était imposée par l'ordre méthodique auquel je me suis astreint jusqu'ici.

Lorsque, dans les premières pages de ce livre, j'ai voulu démontrer la gradation qui, sous le rapport physique, existe dans le genre humain aussi bien que dans les genres inférieurs des règnes organisés, j'ai pris pour termes de comparaison les deux races les plus séparées par les principaux signes de leur conformation extérieure, et je les ai comparées, d'abord

l'une à l'autre, puis à l'animal que ses traits physiques rapprochent le plus de l'homme, de manière à rendre évidente l'espèce de transition qui existe entre leurs types gradués. Je me suis dit : Si l'on reconnaît que les traits par lesquels le nègre ressemble le plus à l'orang sont les mêmes que ceux par lesquels il diffère le plus de l'homme blanc; si l'on admet par conséquent une gradation de l'homme blanc au nègre, on admettra facilement une gradation analogue entre les races diverses qui servent d'intermédiaire entre le blanc et le nègre.

Lorsque ensuite j'ai voulu prouver l'inégalité morale résultant de cette gradation dans les caractères physiques, je n'ai point pris mes termes de comparaison parmi les variétés européennes peu dissemblables les unes des autres, mais j'ai comparé les souches principales du genre humain qui peuvent être caractérisées par un angle facial ouvert, les unes à plus de 80 degrés, et les autres à moins de 70 degrés. Indépendamment des preuves que la philosophie et l'histoire naturelle fournissent à l'appui de ce principe, *que les facultés intellectuelles des hommes sont en rapport avec le degré de développement de leurs organes cérébraux*, j'ai cité les faits les plus remarquables que nous offre l'histoire des diverses races, lesquels faits ne peuvent être infirmés par aucune citation contraire. J'ai montré que les peuples d'origine caucasienne ont constamment primé les peuples d'origine éthiopienne; j'ai montré que les nègres, abstraction faite de toute influence de lieux et de temps, ont constamment été plongés ou

dans la barbarie ou dans la servitude, et je me suis dit : Si l'inégalité morale des nègres et des blancs est une fois admise, il sera impossible de nier l'inégalité analogue, quoique moins prononcée, des races intermédiaires.

Lorsque, passant aux applications politiques, j'ai voulu prouver que les grandes inégalités de castes sont fondées sur des inégalités de races, j'ai puisé d'abord mes exemples parmi les peuples dont l'état intérieur peut offrir au plus haut degré la justification de cette idée. J'ai jeté les yeux sur l'Inde, où, plus que partout ailleurs, il existe des races aisément reconnaissables par leur physionomie particulière, lesquelles constituent visiblement les castes. Je me suis dit : Si je prouve que les classifications qui existent dans l'Inde correspondent à des différences de populations; si je prouve par là que l'inégalité des castes dans l'Inde ne peut être fondée que sur l'inégalité naturelle des populations, il me sera facile de faire admettre le même principe dans toutes ses applications ultérieures.

Or, après avoir émis sur l'origine des castes l'opinion qui paraissait résulter de la plus simple exposition des faits, j'ai dû envisager la question beaucoup moins compliquée de l'esclavage moderne. Afin de me rapprocher de plus en plus des faits qui peuvent être communément appréciés, je me suis efforcé d'étudier cette question aux États-Unis d'Amérique, où j'ai vu, comme partout ailleurs, que le rapport des races entre elles est un des premiers fondements de l'ordre social.

Là, l'égalité la plus absolue règne parmi les gens de même race, et la servitude de fait est généralement imposée à ceux dont la couleur trahit une origine étrangère. Au Mexique, les mêmes phénomènes ne s'expliquent que par les mêmes causes. Là se retrouve encore un régime de castes, là se comptent pareillement les types les plus variés. C'est donc incontestablement la distribution des populations qui, au Mexique comme aux États-Unis, comme dans l'Inde, comme dans toutes les colonies européennes, détermine la distribution des castes et des rangs.

Mais si maintenant nous arrivons en Europe, et si nous cherchons à donner aux mêmes faits la même explication, ne soulèverons-nous pas d'inconciliables dissidences? Si nous voulons apprécier des distinctions moins remarquables et des faits plus contestés, ne nous exposerons-nous pas à une redoutable censure? ne serons-nous pas accusé de créer de vaines et puériles théories?... Tel est l'écueil que j'ai cru éviter, en faisant précéder l'examen des questions européennes par l'étude des faits où la controverse était le moins possible. Et maintenant je dis : Quiconque a admis, dans leur généralité, les principes précédemment exposés, ne peut sans inconséquence rejeter ce qu'il me reste à dire.

Il serait nouveau et fort important, en histoire, de rechercher les races qui en Europe ont été généralement dominatrices et celles qui ont été généralement

asservies. Peut-être tenterons-nous tout à l'heure de préciser les rôles qu'ont remplis les peuples d'origine teutonique et ceux d'origine celtique, dans toutes les grandes migrations, dans toutes les révolutions dont l'histoire fait foi. On ne saurait ici nier la possibilité de pareilles déterminations, car nous savons tous combien il serait facile d'indiquer le rôle qui a toujours appartenu aux Juifs et à ces peuplades errantes que nous connaissons sous le nom de *Bohémiens* : pourquoi, par la même raison, ne pourrions-nous pas tracer l'histoire comparative des autres variétés qui, il est vrai, ne se sont pas conservées pures de tout croisement, mais qui du moins ne se sont soumises qu'à des conditions de croisement tout à fait susceptibles d'évaluation?

Nous savons d'une manière à peu près certaine que la race caucasienne décrite par Blummenbach est virtuellement supérieure à la race mongole; que celle-ci est supérieure à la race américaine; et qu'enfin la race américaine, dans son ensemble, est supérieure à celles des Noirs et des Océaniens. Ce ne sont là sans doute que des données bien générales. Mais nous savons en outre que, dans le sein de chacune de ces races ou espèces primitives, on trouve une infinité de variétés inégales entre elles. Parmi les nègres, par exemple, il est certain que la différence d'origine entraîne une grande inégalité, soit d'intelligence, soit d'activité, soit d'aptitude à résister aux plus pénibles épreuves. C'est une expérience qui se fait tous les jours dans les plantations coloniales. Parmi les In-

diens d'Amérique, le même fait n'est pas moins constaté, au témoignage même de M. de Humbolt. Les indigènes du Canada, ceux du Mexique sont généralement supérieurs à ceux des contrées tout à fait méridionales, et parmi les uns et les autres, on distingue des différences de tribus qui se trahissent par le seul aspect physique, et qui influent d'une manière notable sur les conditions sociales [1]. Parmi les peuples de l'Asie, quoi de plus commun que ces mêmes différences de tribus et de races! Ainsi, tant que l'on n'envisage les faits que sous un point de vue général, ou du moins tant que l'on n'a égard qu'aux subdivisions principales, il est très-facile d'émettre des opinions précises et d'établir en termes explicites la grande série des inégalités. Pourquoi ne serait-il pas possible, à l'aide de recherches plus étendues, d'établir des distinctions analogues entre les variétés que nous reconnaissons en Europe? On peut, je le répète, indiquer les rôles qui ont toujours appartenu aux Juifs, aux Bohémiens, aux Arabes, etc., malgré les vicissitudes inouïes de leur existence vaga-

[1] M. le docteur Broc, qui a longtemps vécu dans l'Amérique du Sud, et particulièrement dans la Colombie, parle du contraste remarquable qui existe entre les populations indiennes dans des lieux différents, quoique très-rapprochés. En Colombie, entre les habitants des régions chaudes et ceux des régions froides, on remarque des rapports d'antagonisme et d'inégalité. « Les habitants de Bogota, par exemple, traitent de *calentanos* (terme que l'usage a rendu injurieux) les Indiens de la plaine; et ceux-ci, en général humbles, timides et soumis, sont presque à l'égard de ceux-là ce que les nègres sont aux blancs. » (Broc, *Essai sur les races humaines*, p. 113.)

bonde. Pourquoi le caractère particulier des autres races, pourquoi leur degré relatif de prééminence ou de subalternité ne pourrait-il pas être pareillement déterminé?...

Si les philosophes avaient essayé de tracer un tableau comparatif des peuples, une histoire spéciale des races d'hommes qu'ils ont à peine étudiées jusqu'ici dans leurs origines et dans leurs migrations, ils auraient pu sans nul doute présenter sur ce point une décision positive. Alors il ne nous resterait qu'à raisonner sur des faits démontrés et à citer des noms propres. Nous dirions : Tel peuple, de telle origine et de tel caractère, a montré dans toutes les circonstances, ou du moins dans le plus grand nombre de circonstances, une supériorité évidente de force matérielle, de civilisation, d'influence morale, sur tel autre qui, changeant en vain de maîtres, d'institutions et de pays, a su bien rarement ou peut-être jamais s'affranchir complétement du joug. Quel intérêt n'offrirait pas un résultat aussi précis! Mais par malheur ce résultat n'est point encore du domaine de l'histoire, et, malgré tous nos efforts, ce ne serait point à nous qu'il appartiendrait de l'y introduire. Les faits généraux sont connus; mais quand il s'agit de spécialiser, quand il s'agit d'exprimer des opinions nouvelles qui permettent non-seulement la controverse, mais qui touchent de près aux plus vives sympathies populaires, on ne peut se défendre d'hésitations et de craintes; et l'écrivain que la présomption n'aveugle pas, préfère l'imperfection de son œuvre à l'incertitude de solutions qu'il ne fait que pressentir.

Qu'il nous soit donc permis de résumer ainsi notre pensée :

En Europe comme dans les autres parties du monde, il existe des inégalités naturelles de races. Ces inégalités y sont moindres qu'ailleurs, parce que les races s'y sont mêlées davantage. Toutefois elles s'y manifestent comme ailleurs par des diversités physiques. En Europe, il existe aussi de moindres inégalités sociales; mais là où il y a des inégalités sociales, qui se concilient avec une certaine stabilité, avec une communauté de religion et de prospérité, nous devons affirmer qu'elles correspondent, comme ailleurs, à des inégalités naturelles.

L'analogie suffirait, il me semble, pour nous amener à cette conclusion. Mais personne n'ignore que toutes les nations européennes qui ont été divisées en castes, ont été ainsi constituées par le seul effet de la conquête, c'est-à-dire, *par le mélange de plusieurs races sur le même sol.* Ensuite personne n'est assez aveugle pour méconnaître les diversités naturelles existant entre les diverses races d'Europe. Quoi donc de plus évident que l'identité de cause des inégalités établies en Europe et de celles que nous avons montrées dans toutes les autres parties du globe!

Ces questions ne sont pas de nature à être légèrement traitées. Elles ne peuvent pas surtout, sans un profond examen, être jugées dans un sens contraire à l'opinion que nous venons d'exprimer, opinion qui est le fruit de longues et consciencieuses études. Il

paraît tout d'abord déraisonnable d'assimiler l'Europe féodale aux pays tels que les colonies d'Amérique et les Indes orientales, où des peuples que distinguent des caractères physiques très-saillants, sont, par l'effet de conquêtes successives, superposés les uns aux autres. Mais qu'on y réfléchisse un instant, et cette assimilation, loin de paraître étrange, deviendra peut-être, aux yeux du lecteur, très-naturelle et très-simple. Notez d'ailleurs que nous n'établissons qu'une simple analogie, sous le rapport des différences de races, entre l'Europe féodale et les pays que nous avons cités. Nous ne disons pas que les populations qui se sont trouvées associées de part et d'autre présentent la même disparité. Nous disons que de part et d'autre la conquête a non-seulement réuni, mais échelonné des peuples d'origine diverse, qui, par cela seul qu'ils n'étaient point semblables de conformation physique, ne pouvaient pas être égaux de facultés et de puissance naturelles. Par conséquent, le même principe qui explique l'existence des castes dans les contrées où chaque caste n'est évidemment qu'une race particulière, explique pareillement l'existence des castes, plus homogènes il est vrai, qui ont existé dans l'Europe féodale.

Dans l'état présent des discussions philosophiques, on est plus que jamais fondé à dédaigner les assertions sans preuve et les théories sans vérification. Bien que les arguments qui précèdent fussent peut-être suffisants pour justifier ces propositions, nous

devons néanmoins y ajouter, autant qu'il est en nous, la sanction irréfragable des faits. L'histoire d'Angleterre est, après l'histoire de France, celle que nous connaissons le mieux; il est même possible, comme l'a dit Voltaire, qu'elle soit mieux connue parmi nous que celle de notre propre pays. Le régime aristocratique de la Grande-Bretagne est celui qui a conservé les formes les plus simples et s'est concilié avec le plus haut degré de liberté et de prospérité publiques. Rappeler les principaux événements de l'histoire d'Angleterre, pour y puiser la confirmation de nos idées, c'est aborder franchement les difficultés de démonstration que présente le sujet. Il nous était facile tout à l'heure de raisonner sur les faits généraux et de montrer l'influence immédiate des races sur la distribution sociale des rangs; maintenant la matière est ardue, les preuves deviennent plus difficiles, parce que les races sont moins distinctes et les inégalités moins tranchées. Néanmoins il nous suffira de faire simplement et succinctement le récit des faits, sans exagération, sans partialité, et si leur évidence ne tient pas lieu de commentaire, notre but sera manqué.

Les anciens habitants de la Grande-Bretagne étaient Gaulois d'origine. Malgré l'état d'indépendance dans lequel ils vivaient, ils étaient toujours unis aux populations occidentales du continent, par tous les rapports essentiels de religion, d'idiomes, d'institutions et de mœurs. La population de l'île entière était divisée en plus de quarante tribus, dont plusieurs,

conservant leurs noms primitifs, avaient été réduites en servitude; tandis que d'autres, au milieu des révolutions de deux ou trois siècles, avaient acquis le pouvoir et la prééminence. Les tribus du midi, Belges d'origine, étaient très-avancées en civilisation, en comparaison des tribus du nord. Leurs usages, leurs mœurs, leurs connaissances agricoles, la manière de construire leurs cabanes, et le soin de leurs vêtements, montraient en elles une supériorité marquée sur celles du centre, de l'ouest et du nord, qui n'avaient aucune notion d'agriculture et d'industrie. Si l'on recherche les conséquences de cette inégalité primitive, l'on verra qu'elle s'est manifestée dans toutes les circonstances mémorables de l'histoire des Bretons.

Lorsque les Romains, après la conquête des Gaules, tentèrent l'invasion de la Bretagne, ils durent le succès de cette entreprise extravagante à l'état d'ignorance et de faiblesse dans lequel étaient plongées les populations de cette île. Ils retirèrent peu de profit de leur conquête et furent bientôt contraints d'y renoncer, malgré la soumission absolue des Bretons. Ceux-ci finirent même par regretter la domination romaine et l'appui qu'elle leur assurait, lorsqu'ils se virent en butte à de nouveaux ennemis qui, favorisés par leur position, faisaient des invasions fréquentes sur les contrées méridionales de l'île. Après avoir inutilement imploré le secours des Romains contre ces hordes à demi sauvages qui débordaient des montagnes arides de l'Écosse, les Bretons furent forcés de rechercher l'alliance d'un autre peuple, dont

l'ambition longtemps dissimulée se félicita de cette occasion de conquête.

Les Saxons, suscités par le peuple breton contre les Pictes et les Scots, ne tardèrent pas à repousser dans leurs montagnes ces farouches envahisseurs. Mais, après ce premier succès, qui de leur part semblait d'abord désintéressé, ils cessèrent de dissimuler leur prétention à la conquête de la Bretagne, et tournèrent bientôt ouvertement leurs armes contre le peuple malheureux et crédule dont ils s'étaient dits les alliés. Tous ces faits sont connus. Des guerres d'extermination succédèrent alors à celles dont le succès leur avait coûté si peu de peines et de sang. De nouvelles troupes saxonnes vinrent en toute hâte accroître leur nombre et assurer leur domination. L'histoire atteste qu'il y a eu peu de conquêtes aussi ruineuses et peu de révolutions aussi terribles que celle qu'opérèrent les Saxons [1]. Les Saxons toutefois mirent des bornes à leurs dévastations; ils respectèrent les édifices et les habitations des Bretons, qu'ils consacrèrent à leur usage, et ils épargnèrent la vie des vaincus, toutes les fois, dit Lingard, que la soif de la vengeance ne fut pas excitée par une résistance trop opiniâtre. Les captifs, sans distinction de rangs et de professions, de sexe et d'âge, furent, ainsi que leurs terres, partagés entre les conquérants. Ils devinrent la propriété, les troupeaux d'un seigneur, sujets à son caprice et vendables à sa volonté [2]. Mais avant que cette révolution

[1] Voir Hume, *Histoire d'Angleterre*, chap. I.

[2] Lingard, *Hist. d'Angleterre*, trad. du baron de Roujoux.

fût entièrement accomplie, la lutte entre les deux races fut longue et cruelle. Ce n'est qu'avec le temps que les résistances s'affaiblirent et que les divisions politiques s'effectuèrent au gré des conquérants. C'est à cette période, c'est-à-dire au commencement du neuvième siècle, que remonte l'origine de la fameuse Heptarchie. Tout le territoire compris aujourd'hui sous le nom d'Angleterre fut soumis à la domination saxonne, excepté les Galles et les Cornouailles où furent principalement refoulés les débris des anciens Bretons. Le régime que créèrent les Saxons ne fut autre que celui qui, dans toute l'étendue des Gaules, avait été le résultat de la conquête : la société fut divisée en nobles, en hommes libres et en esclaves. La servitude fut imposée à la nation conquise.

Quoique la plupart des historiens, pour montrer combien la conquête fut désastreuse, prétendent qu'elle eut pour effet l'extermination complète des indigènes, les témoignages historiques les plus sûrs et d'autres preuves que nous pouvons puiser dans une foule de considérations morales, ne nous permettent pas d'admettre cette opinion. Indépendamment des habitants des Galles et des Cornouailles, indépendamment des migrations des anciennes tribus de l'Écosse, dont l'origine est considérée comme celtique, il restait toujours sur le territoire de l'heptarchie, et principalement dans les contrées les plus reculées et dans les pays de montagnes, un nombre considérable des premiers habitants. C'est là toutefois le point de l'histoire d'An-

gleterre où règne le plus de confusion, par l'exagération intéressée des chroniqueurs contemporains. D'après les idées qui sont encore le plus généralement admises, il semblerait que le peuple breton eût été anéanti par la conquête. Cela ne peut pas être. Il dut certainement survivre une masse énorme des premiers habitants, mais ceux-ci furent dépossédés et asservis. C'est ainsi que de tout temps le vainqueur épargne le vaincu, lorsqu'il peut se l'assujettir. Si l'histoire en général, après la conquête saxonne, ne fait plus mention des Bretons, c'est que l'histoire ne s'occupe que des faits politiques et ne voit dans un pays que les classes et même souvent que les individus qui gouvernent. Néanmoins il n'est pas permis d'adopter l'hypothèse d'une extermination générale. Il resta, comme nous l'avons dit, un nombre considérable des premiers habitants. Un des rois de la branche saxonne, Ina, en 700 environ, ayant subjugué les Bretons révoltés de la province de Sommerset, encouragea les mariages entre eux et le peuple saxon, et les appela à certains égards au privilége des mêmes lois [1]. Cette conduite fut imitée par ses successeurs durant plusieurs siècles; et les Saxons, sans se départir jamais de leurs droits de conquête, s'identifièrent de plus en plus avec la population vaincue, et sacrifièrent leurs propres divisions à la nécessité de défendre leur commune patrie.

Voilà comment s'opéra une première fusion entre

[1] Hume, chap. 1, *L'heptarchie.*

deux populations originairement différentes. Les Anglo-Saxons, de ce moment, ne mériteraient plus que la qualification d'Anglo-Bretons, car par l'alliance des familles, par la communauté des intérêts, par l'action continue d'une même éducation, une nouvelle unité s'établit par l'absorption des deux unités primitives.

Mais de nouveaux conquérants, avant même l'invasion des Normands, devaient encore s'établir dans la Grande-Bretagne. Ils devaient, par des incursions multipliées et par des guerres incessantes, laisser, non-seulement des traces sanglantes de leur passage, mais produire sur le sol du Northumberland et du Dorsetshire un nouveau mélange de populations. La période historique qui s'étend depuis l'établissement de l'heptarchie saxonne jusqu'à la constitution de l'unité monarchique, n'est pleine que des invasions des Danois, de la succession de leurs victoires et de leurs défaites, de leur étrange propension à se soumettre à des serments avilissants, et de leur impudeur à les violer, de leur destruction partielle réparée par l'adjonction de nouvelles recrues, enfin de leur avénement au pouvoir.

La prépondérance des Danois ne fut pas de longue durée. Le peuple anglais rétablit la dynastie saxonne, et bientôt même la distinction des Danois et des Saxons fut autant que possible effacée par la législation, comme celle des Bretons et des Saxons l'avait été précédemment. Il est vrai de dire toutefois que les Bretons firent toujours partie des classes asser-

vies, tandis que les Danois se confondirent bientôt avec la population saxonne, *dont ils se rapprochaient d'ailleurs par l'origine, les mœurs, les institutions et la langue*. C'est principalement sous le règne d'Édouard le Confesseur que s'opéra ce grand progrès social [1].

Nous touchons maintenant à l'époque la plus importante de l'histoire d'Angleterre. La conquête des Normands est un fait trop connu, dans ses détails et dans ses conséquences, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler les circonstances. L'effet de la conquête fut de superposer la race des Normands à celles des peuples mêlés, Bretons, Anglo-Saxons et Danois. Jamais révolution ne fut plus complète et plus prompte que celle qu'opéra Guillaume le Conquérant. La propriété du territoire fut transférée aux Normands; le pouvoir politique, toutes les hautes fonctions sacerdotales, qui à cette époque assuraient une influence presque illimitée, furent arrachées des mains des prêtres anglais; toutes les charges publiques, tous les avantages de la vie civile sans exception, furent dévolus au peuple conquérant; et l'établissement de la loi féodale consacra bientôt la durée de cette prodigieuse transformation [2].

On se demande cependant comment une armée de 60,000 hommes a pu envahir ainsi un territoire

[1] Hume, chap. 2, *Retour de la dynastie saxonne.*

[2] Hume, chap. 4, année 1070.

défendu par une situation géographique des plus redoutables et par une population cent fois plus nombreuse; comment cette troupe d'étrangers a pu changer à son profit, et en moins de 50 ans, la base même de l'ordre social; comment elle a pu déposséder à son gré les anciens habitants, pour les attacher à la glèbe; comment enfin elle a pu maintenir cette autorité violente et usurpée, en dépit de tous les obstacles naissant d'une situation pareille.

Un tel résultat produit par des forces aussi médiocres contre tout ce que le nombre et le bon droit, la résistance à l'oppression et l'esprit de vengeance peuvent donner d'énergie, d'audace, de fureur, est un fait assurément inexplicable si l'on s'obstine à n'en point voir la cause dans la supériorité, à la fois innée et acquise, de la race conquérante, supériorité d'ailleurs éclatante sous tous les rapports de mœurs, de sciences, d'art militaire et de civilisation. C'est en vain que le peuple anglais, se jetant dans des insurrections fréquentes, espéra reconquérir ses priviléges et son indépendance; les résistances opposées au vainqueur ne firent qu'affermir son pouvoir et étendre ses prétentions envahissantes. Il est d'ailleurs nécessaire de rappeler que les derniers rois de la dynastie saxonne, par esprit de progrès et sous l'empire de la mode, n'avaient cessé de provoquer en Angleterre l'adoption des manières et de la civilisation normandes; que les principales dignités ecclésiastiques appartenaient déjà à des prélats français, dont les lumières étaient mises infiniment au-dessus de celles des indigènes, et qu'en un

mot, tout ce qui pouvait concourir, dans la situation morale du pays, à hâter et à perpétuer l'invasion des Normands, semblait avoir été préparé à dessein. Guillaume et ses successeurs purent donc impunément conférer à la race normande toutes les possessions territoriales et tous les priviléges envahis; ils purent faire adopter cette maxime, qui bientôt dans l'opinion publique se transforma en droit, que toute personne d'origine anglaise ne devait jamais parvenir à aucune dignite ecclésiastique, civile ou militaire [1]. Sous le règne de Henri Ier, en 1120, les Anglais étaient encore exclus de tous les priviléges. Ce monarque, tout en se félicitant comme d'un grand avantage d'être né en Angleterre, nourrissait contre les Anglais les mêmes préventions que ses prédécesseurs : ce qui fait dire à Hume l'historien, que « comme les Anglais n'avaient point troublé le gouvernement depuis 50 ans, cette antipathie invétérée dans un prince aussi modéré que pénétrant forme une présomption que ce peuple était encore grossier et barbare, en comparaison des Normands, et ne donne pas une idée très-avantageuse des mœurs des Anglo-Saxons [2]. » L'exclusion dont ce peuple était ainsi frappé subsista fort longtemps, bien que le temps en modifiât progressivement la rigueur. Un siècle après la conquête, le premier homme d'origine anglaise que l'on puisse citer comme étant parvenu à un emploi considérable, est le célèbre Thomas

[1] Hume, chap. 4.
[2] Hume, *ibid.*, chap. 6.

Becket, chancelier d'État et archevêque de Cartorbury. C'est ainsi que par l'habitude et par le préjugé se conservait la plus stricte, la plus rigoureuse démarcation entre les classes formées par cette superposition de races. L'organisation féodale, imitée de celle du continent, maintenant en servage les populations mêlées de Bretons et d'Anglais, concourait de jour en jour plus puissamment à consolider les priviléges des Normands. Par la loi féodale importée sur le sol britannique, il était défendu à un seigneur de marier sa pupille à un bourgeois ou à un vilain. Les peines contre l'adultère étaient d'une excessive sévérité [1]. Elles étaient d'autant plus rigoureuses que les mésalliances étaient plus grandes. Ces diverses dispositions, que d'ailleurs l'orgueil aristocratique et la seule puissance de l'opinion rendaient presque inviolables, ont encore aujourd'hui des traces évidentes dans la législation de la Grande-Bretagne.

Cependant les obstacles apportés au mélange des familles et à la démarcation des rangs ne pouvaient prévaloir sur la tendance irrésistible du peuple à améliorer sa condition. Les mariages entre individus de race différente se multiplièrent, et le progrès vers l'égalité en dut être et en fut l'immédiate conséquence. Indépendamment de l'altération naturelle des caractères particuliers de chaque race, il faut remarquer que le progrès s'accomplit, dans une direction paral-

[1] Hume, *ibid.*, chap. 12, appendix, et *passim*.

lèle, par l'influence de l'éducation, par le lien d'une civilisation commune et par la formation d'une langue nationale, en remplacement des idiomes primitifs. C'est par le double concours du croisement des races et de ces circonstances réunies, que les populations mêlées sur le sol de la Grande-Bretagne se rapprochèrent de plus en plus. « Les deux nations se fondirent graduellement en un seul peuple par les mariages : au bout d'un siècle, il ne fut plus possible de distinguer les individus d'origine normande de ceux d'origine anglaise. *Sic permixtæ sunt nationes*, dit la chronique, *ut vix discerni possit hodiè (de liberis loquor) quis Anglicus, quis Normanus sit genere*. Mais les vilains et les esclaves étaient toujours réputés Anglais [1]. »

Dans le commencement du treizième siècle, le roi Jean reçut à sa cour de nouveaux étrangers auxquels il distribua des richesses, des fonctions éminentes et des faveurs de toute nature. Ces étrangers, pour la plupart Poitevins, devinrent odieux à l'aristocratie normande, à laquelle ils tendaient à se substituer, et à la masse de la population indigène qu'irritaient à la fois leur insolence et leur avidité. Les Normands commencèrent dès lors à avoir une communauté d'intérêts et de sentiments avec les Anglais d'origine, et de ce moment ils cessèrent eux-mêmes d'être considérés comme étrangers. Leur aversion contre les Poitevins fit naître un commencement de guerre civile,

[1] Lingard, trad. du baron de Roujoux, t. II, p. 89.

dans laquelle les deux races, naguère ennemies dans le sein même de la nation, s'allièrent contre les prétentions du roi et de ses protégés. L'issue de cette manifestation hostile fut la concession de la fameuse *Magna Charta*, qui fut pour le peuple entier de l'Angleterre une première garantie d'affranchissement. L'expulsion des étrangers derniers venus eut lieu immédiatement et même avec quelque violence; et par la suite, les tentatives d'invasion qui se renouvelèrent de la part des Français, échouèrent contre la commune résistance des Normands secondés par toute la population anglo-bretonne.

Dès cette époque, le mélange des races ne rencontra plus d'obstacle. Pendant tout le quatorzième siècle, il fut impossible aux fils des Normands de résister au mouvement qui tendait à rapprocher d'eux la partie la plus riche de la population vaincue. Les communes se formèrent; les magistrats ne furent plus élus exclusivement parmi les fils des conquérants, et le signe le plus certain de la fusion des races fut la formation graduelle d'un idiome intermédiaire entre l'anglais pur et le français parlé par les Normands. « Cet idiome intermédiaire, dit M. Augustin Thierry, dont la formation graduelle était un résultat forcé de la conquête, eut d'abord cours dans les villes où la population des deux races était plus mêlée et sur un pied d'égalité plus grande. Il remplaça insensiblement la langue saxonne, qui n'étant plus parlée que par la partie de la nation la plus grossière et la plus pauvre, tomba autant au-dessous du nouvel idiome que ce-

lui-ci était au-dessous du français, langage de la cour, de l'aristocratie, et de quiconque prétendait au bon ton et aux belles manières [1]. »

Ici le progrès politique se manifeste clairement par la formation d'une classe moyenne résultant du mélange des Normands et des Anglo-Bretons. Cette classe est précisément celle qui parle l'idiome intermédiaire entre les deux langues, lesquelles conservent toujours des traces bien distinctes, d'une part, parmi les classes inférieures, et surtout dans les contrées les plus reculées où la conquête s'est fait le moins sentir, et de l'autre, parmi la première noblesse qui s'est abstenue de toute mésalliance. Tandis que cette classe moyenne acquiert une consistance graduelle, les riches bourgeois des villes commencent à aspirer, sinon aux priviléges, du moins à des droits de cité définis et à l'indépendance politique. D'un autre côté, les gens de campagne, maintenus jusque-là dans un état complet d'asservissement, emploient ce langage nouveau, que la chronique nous rapporte : « Les choses, disent-ils, ne peuvent plus aller en Angleterre, jusqu'à ce qu'il n'y ait ni vilains ni gentilshommes, que nous soyons tous égaux, et que les seigneurs ne soient pas plus maîtres que nous. Il ne faut plus qu'il y ait de serfs ; nous ne voulons plus être traités comme des bêtes, et si nous travaillons pour les seigneurs, il faut que ce soit avec salaire [2]... » Des associations se forment,

[1] Aug. Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre par les Normands.*

[2] Froissard, chap. 74 à 79.

des actes d'opposition éclatent de toutes parts ; bientôt les haines s'enveniment, et des luttes isolées se succèdent jusqu'à la redoutable insurrection de 1381. « Malgré le mauvais succès de cette tentative que les paysans avaient faite pour sortir tout à la fois de la servitude et *détruire la distinction d'état qui avait succédé à la distinction de race*, le mouvement naturel qui tendait à rendre cette distinction moins grande ne s'en continua pas moins, et les affranchissements individuels, qui avaient commencé bien avant cette époque, devinrent dès lors plus fréquents[1]. »

Les bourgeois, qui paraissaient étrangers à ces luttes, les avaient pourtant suscitées indirectement. Ils savaient que ce mouvement d'affranchissement tendait à favoriser leur propre élévation, et il est à remarquer que c'est vers la même époque et sous l'empire des mêmes circonstances qu'ils commencèrent à rivaliser, autant que leur condition sociale le leur permettait, la puissance de l'aristocratie. Ils furent appelés par le roi à voter les subsides et à former, avec les petits feudataires et les chevaliers des comtés, une assemblée qui, malgré son extrême infériorité à celle du haut clergé et des lords, devint bientôt partie intégrante du parlement. « Cette nouvelle combinaison politique, en rapprochant les bourgeois de race anglaise des tenanciers féodaux de race normande, était un grand pas vers l'entière suppres-

[1] Aug. Thierry, ouvr. précité, Conclusion.

sion de la distinction par race et l'établissement d'une distinction nouvelle fondée uniquement sur l'importance politique et la grande richesse territoriale [1]. » Toutefois, il ne faut point oublier à quelles conditions d'infériorité les représentants des communes furent admis, dans le principe, à prendre part aux affaires de l'État. Leur mission se bornait à donner leur adhésion pure et simple aux plans de finances proposés par les barons de l'Échiquier.

Inutile de rappeler l'extension progressive qu'acquièrent, dans le parlement, le pouvoir des communes, et, hors du parlement, l'influence de la propriété territoriale. Bientôt la langue des Normands, la langue française, qui était encore parlée dans les deux assemblées, fut bannie de la chambre basse, qui devint de plus en plus la représentation des intérêts anglais et la rivale de la chambre aristocratique. Mille causes concoururent à faire disparaître pareillement la langue et la littérature françaises du sein même des hautes sociétés, et, bien qu'à la fin du quatorzième siècle, cette langue fût encore l'idiome officiel de tous les corps politiques, elle finit par être remplacée par une littérature nationale. « C'est ainsi, dit Aug. Thierry, que quatre siècles après la conquête de l'Angleterre par les Normands, disparut la différence de langage qui, avec l'inégalité de condition sociale, avait marqué la séparation des familles issues de l'une et de l'autre race. Cette fusion complète des deux

[1] Aug. Thierry, ibid.

idiomes primitifs, signe certain du mélange des races, fut peut-être accélérée au quinzième siècle par la longue et sanglante guerre civile des maisons d'York et de Lancastre. En ruinant l'existence d'un grand nombre de familles nobles, en créant entre elles des haines politiques et des rivalités héréditaires, en les forçant à faire des alliances de parti avec les gens de condition inférieure, cette guerre contribua puissamment à dissoudre la société aristocratique que la conquête avait fondée....

« *On peut fixer*, ajoute le même auteur, *au règne de Henri VII l'époque où la distinction des rangs cessa de correspondre d'une manière générale à la distinction des races....* » Et c'est peu de temps après cette époque qu'éclata la grande révolution de 1640. Les luttes religieuses suscitées par les presbytériens écossais ne servirent que de prétexte et de prélude à la lutte réelle qui s'engagea entre les diverses classes de la nation; et la condamnation de Charles Ier, prononcée par soixante-dix juges choisis dans la chambre des communes, ne fut que la sanglante manifestation du besoin d'affranchissement des classes jusqu'alors exclues de tous les priviléges politiques et de toutes les propriétés. Or la révolution de 1640 ne peut être considérée que comme la crise du combat déjà engagé entre le seigneur et le vilain.

Ce ne peut être ici le lieu d'embrasser les questions de politique moderne qui sont à la fois si compliquées et si sujettes à de fausses et contradictoires interpré-

tations. Il nous suffit d'avoir montré, dans l'enchaînement historique des faits, le progrès résultant de la fusion des races et s'opérant par le double concours de cette influence organique et d'une éducation appliquée d'une manière de plus en plus uniforme et générale, pour que cette idée reçoive, dans l'esprit même du lecteur, tous les développements dont elle est susceptible. Il verra la population de l'Angleterre toujours divisée en deux camps, luttant sans cesse pour la défense d'intérêts divergents : d'un côté, c'est la noblesse normande qui résiste aux envahissements de la classe des bourgeois enrichis; de l'autre, ce sont les représentants de la richesse non titrée qui jalousent les priviléges de la noblesse normande. Le résultat de la lutte est d'effacer de plus en plus les distinctions héréditaires et d'améliorer constamment le sort de ces derniers.

Quelques noms, quelques bannières qu'adoptent tour à tour ces deux partis, quelques circonstances qui les modifient accidentellement, quelques intérêts momentanés qui les rapprochent dans un but d'exploitation commune des populations asservies, ces deux partis n'en sont pas moins l'expression d'un antagonisme qui a pour cause l'ambition progressive d'une caste intermédiaire devenue, par la fusion des races, virtuellement égale à la caste dominante. Je ne chercherai pas si les *Torys* et les *Whigs*, les *Orangistes* et les *Indépendants*, les *Conservateurs* et les *Réformistes* ne sont en général, comme le pense M. Aug. Thierry, que les descendants directs des anciennes

familles d'origine différente. Je ne dirai pas que la société anglaise, soumise si longtemps à des influences de toute nature qu'il serait impossible d'énumérer ici, ne s'agitait et ne s'agite encore, huit siècles après la conquête, que pour des intérêts procédant immédiatement de ceux de la conquête. Je dirai que les races ayant été mêlées, confondues, égalisées, il a dû survenir une irrésistible tendance au renversement des priviléges de la caste privilégiée, et que l'égalité, produite ainsi par la nature, a dû, par le rapprochement des familles, par un progrès à la fois physique et moral, étendre sa réalisation dans la sphère des droits politiques et des intérêts matériels.

Il y aurait imprudence et présomption à combattre ici, en thèse générale, le système historique de M. Aug. Thierry. Sa méthode est un admirable correctif de la méthode classique, dont nous avons montré l'imperfection. Seulement, sans être injuste ou téméraire, il est bien permis d'affirmer que sa méthode est incomplète et qu'elle a malheureusement un caractère réactionnaire, exclusif. M. Thierry ne voit en toutes choses que le rapport politique des populations violemment associées par les conquêtes des temps passés; il ne se préoccupe que des conflits primitifs des races, et cherche dans le souvenir de ces anciennes violences, c'est-à-dire, dans la perpétuité des haines créées par ces violences, la cause de tous les conflits actuels. Bien que ce point de vue ait, à mon sens, plus de justesse que celui de la plupart des historiens qui ne font l'histoire que pour

la narration des faits isolés et pour l'apothéose des individus, il est certain, comme nous espérons le démontrer plus loin, qu'il y a dans ce système quelque chose qui décèle une fâcheuse préoccupation. Les anciennes invasions, les anciennes conquêtes ayant violemment rapproché, échelonné des populations diverses et rivales, ont fait naître des chocs violents et d'abord maintenu des hostilités redoutables entre les classes ainsi formées; mais le mélange du sang, l'identification graduelle des intérêts, l'uniformité d'éducation et de mœurs, ont successivement détruit ces éléments d'antagonisme, et les révolutions postérieures, les révolutions actuelles surtout, n'ont plus pour cause les mêmes haines, les mêmes souvenirs.

Sans prétendre d'une manière absolue que les caractères naturels des races mêlées sur le sol de l'Angleterre se soient uniformement transmis dans l'ordre d'inégalité créé par la conquête, on peut sans doute présenter, comme un fait général, que l'aristocratie anglaise n'a pas cessé d'appartenir à la race normande. Un autre fait qui se rattache à celui-là, et qui ne peut point être nié, c'est que l'aristocratie normande a montré, dans tous les temps, une supériorité morale bien marquée sur toutes les autres classes. De quelque manière que l'on explique cette supériorité, soit en arguant d'un principe organique, soit en ne tenant compte que des circonstances extérieures qui influent sur la civilisation des peuples, soit enfin en l'expliquant, comme la raison et l'expérience l'ordonnent,

par le concours de toutes ces causes réunies, je dis que c'est surtout à cette supériorité morale que l'on doit attribuer le maintien prolongé en Angleterre de tous les priviléges de l'aristocratie, et l'affermissement de son pouvoir primitivement usurpé.

Mais aujourd'hui les faits commencent à se présenter sous un nouvel aspect. L'aristocratie britannique n'est plus, ne peut plus être ce qu'elle était. Par une conséquence évidente de l'universel amalgame dont nous avons signalé la progression continue, l'aristocratie dégénère; elle a déjà perdu une partie de sa prépondérance. La lutte est engagée entre elle et une bourgeoisie rivale qui aspire à la détrôner. L'issue de cette lutte est facile à prévoir.

La noblesse anglaise, ne justifiant plus désormais sa supériorité sociale par une supériorité bien avérée de lumières et de vertus, commence à être injustement placée dans une sphère privilégiée. Son pouvoir s'ébranle chaque jour, et, si les symptômes apparents ne nous trompent, bientôt elle succombera sous les attaques redoutables d'une classe jalouse qu'elle a elle-même formée. On croit en France, et quelques radicaux anglais prétendent que la révolution qui se prépare en Angleterre, doit produire une réforme sociale complète, que la loi des salaires sera changée, qu'une transformation s'opérera dans les principes mêmes de l'association, que l'Angleterre a déjà eu son 89, et que maintenant elle est dans un état de liberté beaucoup plus avancé que la France. Ces opinions sont

exagérées comme toutes les opinions qui tendent à une grande subversion. La lutte n'est point en Angleterre entre les riches et les pauvres, que l'on cherche vainement à mettre en présence, en faisant appel aux meetings populaires. La lutte est entre l'antique puissance nobiliaire et la puissance nouvelle de la richesse, de l'intelligence et du travail. Les classes qui combattent la haute aristocratie et qui aspirent à se superposer à elle, se composent des gens éclairés, énergiques, ambitieux, populaires, jusqu'ici dépouillés de tous titres et de toute influence directe dans les affaires de l'État. La chambre des communes, malgré l'acte de réforme, ne peut encore être considérée que comme un corps de privilégiés, soit par la naissance, soit par la fortune. Cependant elle tend de jour en jour à faire cause commune avec le peuple. Elle renferme déjà dans son sein une foule d'hommes d'un libéralisme consciencieux, qui n'ont par devers eux que leurs talents, et qui appartiennent à cette classe secondaire qui est au ban des réunions aristocratiques et qui cependant serait fière de devenir aristocratie à son tour. La *gentry*, les publicistes, les hommes du haut commerce et les puissants industriels, la classe des docteurs et de tous ceux qui sont lancés dans les professions libérales, voilà l'ennemi véritable, voilà l'écueil de la noblesse anglaise. La masse du peuple, la multitude aveugle que les Cobbett, les Hunt et les Owen haranguent et soulèvent, sert d'instrument à l'ambition des hommes de talent, comme la même classe a toujours servi d'instrument à ceux qui, dans

des vues d'élévation personnelle, nourrissaient des projets de révolution. Cette classe devine vaguement qu'elle est intéressée au triomphe de ses orateurs, parce que plus les distances qui la séparent du pouvoir se trouveront rapprochées, plus elle aura de chances d'y parvenir, ou d'y faire du moins sentir son influence. Mais c'est là le seul intérêt qu'elle ait, le seul qu'elle pressente, le seul enfin qu'elle soit digne d'obtenir, car il est vrai de dire que les classes inférieures en Angleterre sont encore plongées dans un état profond d'ignorance et d'abrutissement.

Ainsi, en résumé, il y a lutte en Angleterre entre deux partis puissants. Ces deux partis ne sont point directement héritiers des haines inspirées par les violences de la conquête, violences désormais oubliées. Quoiqu'en vérité ils se rattachent plus ou moins encore aux différences de classes, qui remontent jusqu'à ces temps reculés, ils sont cependant formés par une division tout à fait postérieure, qui a pour principe et pour mobile le sentiment irrésistible de l'égalité. Nous avons dit comment ce sentiment, résultat implicite du mélange des races, avait été secondé par l'influence de l'éducation et le progrès des idées. C'est là la cause des révolutions modernes, la cause de la destruction graduelle des priviléges de castes et des distinctions de naissance. Aujourd'hui ces priviléges et ces distinctions sont en Angleterre singulièrement modifiés, mais il en reste encore bien plus de traces qu'en France. Des progrès nouveaux et prochains sont

par conséquent inévitables. Ils auront pour effet, non d'émanciper complétement le pauvre, non de changer la loi des salaires, mais uniquement de renverser les anciennes familles privilégiées, pour faire place à une nouvelle espèce d'aristocratie, recrutée parmi les hommes éminents par leur savoir, leurs richesses, leur popularité. Ce n'est point la France qui, en 1789 et en 1830, a imité l'Angleterre de 1640 et de 1688; c'est l'Angleterre d'aujourd'hui qui ne peut tarder d'imiter la France de 1789.

Voilà l'énoncé succinct des grands faits historiques qui touchent à l'état intérieur de la Grande-Bretagne. Ils ont été présentés avec simplicité, avec exactitude, afin qu'il fût maintenant possible de dire, sans crainte d'être démenti :

Les inégalités créées en Europe par les conquêtes du moyen âge, sont dues à la même cause que toutes les inégalités établies chez tous les peuples et dans tous les pays. C'est toujours à un premier mélange de races qu'elles viennent se rapporter; c'est toujours en raison des différences originelles des populations associées, que se forment les différences de rangs. On ne citerait pas un peuple chez qui l'esclavage et les castes aient eu un autre fondement. De même que la Chine a subi le joug des Mongols; de même que les anciennes nations civilisées de l'Asie méridionale ont vu s'établir dans leur sein des tribus conquérantes, descendues du Caucase; de même que la Grèce a vu

la race pélasgique subjuguée par celle des Hellènes : de même, dans l'Europe moderne, la servitude féodale a été imposée à nos ancêtres par les peuples scandinaves et germains. Partout une même cause a produit un même effet. La servitude n'a différé que d'intensité, suivant les lieux et les temps; et cela devait être, parce que les rapports naturels des populations étaient tantôt plus rapprochés, tantôt plus distants. Si l'on considère les peuples d'Afrique et d'Amérique, on ne pourra voir en eux que de misérables jouets des peuples européens. Mais si l'on considère les simples variétés des peuples européens, on verra entre elles des rôles moins tranchés. C'est ce qui rend infiniment plus difficile la discussion des faits qui se rapportent à l'Europe. Néanmoins, que l'on y songe bien, sauf la différence des termes, les questions sont les mêmes.

Ainsi, ceux qui s'obstineraient à étudier l'histoire des nations européennes, sans se laisser guider dans cette étude par l'analogie que fournit l'histoire générale; ceux qui voudraient interpréter les phénomènes compliqués que présente le développement de nos sociétés, sans fixer préalablement leur attention sur les phénomènes plus frappants observés dans les autres parties du monde, seraient ou aveugles ou volontairement égarés par d'hostiles préoccupations. Les questions relatives à nos sociétés européennes, telles qu'elles sont envisagées ici, pourraient donner lieu à des débats interminables. J'entrevois d'avance la double face de cette discussion.

Il est vrai, dira-t-on, que les inégalités sociales créées en Europe, et particulièrement en Angleterre, correspondent encore jusqu'à un certain point aux différences de races; mais ces différences ne sont point des inégalités, et, si les Saxons ont eu la force d'asservir les Bretons, si les Normands ont eu assez de valeur militaire pour asservir les uns et les autres, il n'y a là qu'un de ces grands événements si communs dans l'histoire des hommes, où le plus grand nombre est opprimé par le plus petit, où la Providence semble se jouer des destinées des peuples. Les Normands ont pu vaincre et asservir les Anglais, sans être doués pour cela d'une supériorité de race; ils ont pu même être supérieurs aux Anglais sous le rapport de la civilisation, des mœurs et de l'esprit guerrier, sans que la cause première de cette inégalité réside dans leur organisation. La diversité des circonstances où ils ont été placés, l'état peu avancé des peuples qu'ils ont eu à vaincre peuvent avoir contribué à leur succès, sans que des considérations puisées dans l'étude physiologique des races soient nécessaires pour l'expliquer. Puis, à mesure que les races se sont mêlées, on conçoit que les inégalités sociales se soient progressivement modifiées, sans que l'influence du croisement ait en rien contribué à déterminer ce progrès. La communauté de langage, d'habitudes, d'éducation et de richesses, créée par les mariages, a pu suffire pour opérer ces transformations successives, sans qu'il faille faire intervenir une cause organique qu'on ne peut que difficilement apprécier.



Voilà, il me semble, l'objection dans toute sa force. Je l'ai prévue, et je crois la présenter ici dans les termes les plus clairs. Mais avant d'y répondre, je demande à ceux qui pourraient s'y attacher, s'ils ont admis les idées générales exposées dans les premières pages de ce livre. S'ils les ont admises, je prouverai qu'il y a inconséquence de leur part à ne point admettre ce que j'ai dit de l'Angleterre. S'ils ne les ont point admises, il est inutile de commencer la discussion par le point le plus compliqué; il faut la recommencer dans les principes fondamentaux, jusqu'à ce que ces principes soient d'une évidence telle que leurs conséquences ne puissent être récusées.

Tous les individus n'ont pas la même organisation, et de ce que leur organisation est différente, on peut conclure qu'ils ne sont pas naturellement doués des mêmes facultés.

Pareillement, les races d'hommes n'ont pas la même organisation, et de ce qu'elles n'ont pas la même organisation, on peut conclure qu'elles ne sont point égales de facultés.

En principe, cela est incontestable.

En fait, cela est évident.

Les individus qui ont reçu de la naissance des prédispositions, des facultés éminentes, ont l'habitude de primer dans la société.

Pareillement, les races qui par leur organisation sont douées d'une évidente supériorité, ont l'habi-

tude de primer, dans toutes les grandes associations de peuples.

Et comment pourrait-il en être autrement? Dans toutes les relations des êtres, quels qu'ils soient, le plus fort domine, le plus faible est dominé. Parmi les hommes le degré de force et de faiblesse dépend du degré d'intelligence, et le degré d'intelligence est en rapport constant avec le degré de perfection de l'organisation. Comparez les races entre elles. Le type de l'une montre une prédominance sensible des organes intellectuels; le type de l'autre montre à la fois une dépression des mêmes organes et un développement extrême des organes qui président aux instincts grossiers. La première, par sa conformation, s'éloigne le plus possible des caractères propres aux animaux; la seconde s'en rapproche à tel point qu'elle forme une sorte de transition entre l'Européen et la brute. Il n'est pas permis de croire que ces différences physiques ne produisent aucune inégalité dans les intelligences, et par la même raison, est-il permis de croire qu'elles n'influent en rien sur les inégalités sociales?

Ce sont là, je le sais, toujours les mêmes arguments dits, redits et ressassés. Mais qu'importe? Dans ces termes, est-il possible de les combattre? Et s'il est un point de vue sous lequel les faits puissent ainsi se présenter d'une manière irréfutable, ai-je tort de m'y maintenir constamment? Il suffit que les faits arrivent à l'appui des simples propositions que je viens d'énoncer. Or, si vous recherchez dans quels rapports de civilisa-

tion et de liberté se sont placées dans tous les temps les principales familles du genre humain, vous voyez que les unes ont toujours eu sur les autres une incontestable prééminence, laquelle, notamment, correspond universellement à la supériorité que la physiologie signale dans leur organisation. A quelle cause, en résumé, doit donc être assignée cette prééminence? Est-ce à la race? est-ce à l'éducation? est-ce à la puissance de l'organisation? est-ce à l'action des circonstances?

Voilà la question ramenée à sa dernière formule. La réponse qui y sera faite sera seule de nature à trancher la difficulté que nous a présentée l'exemple spécial de l'Angleterre.

Eh bien! je dis que la première cause de l'inégalité sociale qui sépare les populations indigènes des diverses parties du monde, réside dans leur organisation, et que, par cela seul qu'elle réside dans leur organisation, elle détermine entre elles une inégalité analogue d'éducation et de progrès intellectuel. Je ne dis pas: Tout vient de l'organisation; je dis: Tout vient de l'organisation secondée par l'influence de l'éducation et des circonstances extérieures.

Ce n'est point là un système exclusif. Ce qui serait exclusif, c'est la prétention que l'on pourrait avoir de tout expliquer par l'influence de l'éducation; et c'est cette prétention que je combats. Les résultats de l'éducation sont toujours subordonnés, quoi qu'on

en dise, au degré de perfection de l'organisation native. En supposant qu'ils n'y fussent pas subordonnés, il serait toujours vrai de dire que l'efficacité de l'éducation varie suivant les divers degrés d'aptitude naturelle des hommes; il serait toujours vrai de dire, dans tous les cas, que les différences de conformation, parmi les peuples comme parmi les individus, exercent une notable influence sur leurs conditions sociales. Et après tout, déterminer cette influence, n'est-ce point un grand résultat?

CHAPITRE V.

Tendance vers l'égalité sociale. — Histoire et politique de la France.

S'il est vrai que depuis le commencement de ce siècle une ère nouvelle soit ouverte aux études historiques, c'est assurément par l'intervention du principe nouveau qui appelle les historiens à la recherche et à l'intelligence des grands intérêts populaires. Que sont désormais les récits des actions individuelles des grands, des guerriers et des rois, auprès de l'imposant tableau de la marche ascendante des peuples ! Si naguère encore on ne savait voir dans le passé qu'une scène mobile, où l'œil était passagèrement ébloui par l'éclat des décors, où la mémoire n'avait à retenir que le nombre et le nom des acteurs, mais où l'esprit ne se préoccupait ni du drame ni des réalités que trahissait l'allégorie, aujourd'hui du moins chacun veut sous le masque découvrir un visage et

sur chaque théâtre une action. Que sont, aux yeux de la multitude, les révolutions des empires et les changements qui surviennent dans les vœux, dans les passions des peuples? Ce ne sont que des accidents sans principe et sans but, que détermine un caprice et que couronne le hasard. Que sont les mêmes faits aux yeux du philosophe? Ce sont les effets naturels d'une cause profonde qui, presque toujours, remonte aux rapports primitifs des classes, aux luttes mêmes des partis engendrés par d'anciennes conquêtes. Là où le vulgaire ne voit que des héros, des orateurs et des soldats, l'observateur érudit voit des rivalités de peuples, des oppositions de mœurs et d'intérêts. Tandis que celui-là fait avec complaisance une nomenclature de bons mots et une liste de noms propres, celui-ci dédaigne tout ce qui porte ainsi un caractère individuel, à moins qu'il n'y trouve la personnification d'une idée étroitement liée aux besoins progressifs des populations. Voilà ce qui caractérise les nouveaux systèmes historiques. Voilà ce qui montre l'excellence de quelques écrivains modernes qui ont élevé les premières colonnes du vaste édifice qui se prépare.

« Ouvrez l'histoire au point où vous voudrez, pre-
« nez au hasard le climat et l'époque; si vous rencon-
« trez une peuplade d'hommes, soit éclairés, soit encore
« sauvages, vivant sous un régime de servitude, soyez
« sûr qu'en remontant plus haut vous trouverez une
« conquête, et que ces hommes sont des vaincus.
« Pareillement, si vous remarquez une population can-

« tonnée dans des lieux peu accessibles qui l'ont dé-
« fendue contre l'invasion d'une *race étrangère*, soyez « sûr qu'en la visitant vous y trouverez de la liberté. « Cette distinction perpétuelle est la clef de l'histoire « sociale [1]. »

Avant notre époque, rien de pareil n'avait été dit; rien aussi de plus vrai, de plus fécond en conséquences. Toutefois il ne suffit pas d'observer le fait, il faut encore l'expliquer; il faut dire comment la réunion de plusieurs races a pour résultat implicite un régime de servitude, et comment l'éloignement de tout contact avec une race étrangère peut garantir la liberté. Voilà ce que n'explique pas M. Thierry; voilà ce dont je crois avoir donné plusieurs fois la raison.

La diversité d'origine implique une inégalité naturelle de puissance, et de cette inégalité résulte pour les races un inévitable classement conforme à celui que les inégalités d'intelligence produisent parmi les individus. Le rapprochement de populations diverses, supposant la manifestation de leur puissance respective, entraîne une distribution hiérarchique de rangs. L'unité d'origine, au contraire, supposant une sorte d'homogénéité dans la population, entraîne certaines conditions d'égalité. Telle est, je le dirai à mon tour, la véritable clef de l'histoire sociale.

Mais, indépendamment de ces premières vérités, lorsque, considérant la masse des faits, nous voyons presque toutes les nations primitivement divisées en

[1] Aug. Thierry, *Dix ans d'études historiques*, 1re édit., p. 254.

castes, et l'hostilité de ces castes éclater progressivement, jusqu'à ce que, le succès couronnant l'effort des siècles, il se forme une unité de tous ces confus éléments, comment devons-nous expliquer ce mouvement ordinaire de fusion? Après avoir constaté les faits, comment rendons-nous compte de leurs causes? Ici, malheureusement, si nous consultons les systèmes les plus avancés de la science historique, nous découvrons encore dans ces systèmes une fâcheuse imperfection.

« Presque tous les peuples de l'Europe, dit ailleurs « le même écrivain, ont dans leur existence actuelle « quelque chose qui dérive des conquêtes du moyen « âge. C'est à ces conquêtes que la plupart doivent « leurs limites géographiques, le nom qu'ils portent, « et en grande partie leur constitution intérieure, c'est- « à-dire, leur distribution en ordres et en classes.

« Les classes supérieures et inférieures qui s'obser- « vent aujourd'hui, et luttent ensemble pour des sys- « tèmes d'idées ou de gouvernement, ne sont autres « dans plusieurs pays que les peuples conquérants et « les peuples asservis d'une époque antérieure. Ainsi « l'épée de la conquête, en renouvelant la face de l'Eu- « rope et la distribution de ses habitants en nations « différentes, a laissé sa vieille empreinte sur chaque « nation, *créée par le mélange de plusieurs races* [1]. »

Les classes supérieures et inférieures qui s'obser-

[1] *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*. Introduct., pag. v, tom. I.

vent aujourd'hui ne sont autres, dans ce système, que les peuples conquérants et les peuples asservis d'une époque antérieure. Elles descendent directement des familles qui s'étaient jadis combattues, et, malgré l'issue de leurs combats, leur haine ne s'est jamais éteinte. Plus, au contraire, leur continuel rapprochement a rendu poignant le sentiment de l'oppression, plus s'est accrue leur animosité. Telle est l'idée qui est admirablement développée par M. Augustin Thierry; mais, malgré les termes spécieux dans lesquels elle est rendue, répétons qu'à nos yeux elle est en partie désavouée par la raison et par l'histoire.

Que la juxtaposition violente de plusieurs races soit constamment la cause d'une inégalité de classes, c'est ce qui ne peut, à mon avis, se nier. Mais que cette juxtaposition, par sa continuité, ne fasse qu'exciter et accroître les haines primitives, c'est ce qui est inadmissible, *a priori et a posteriori*. M. Augustin Thierry pourrait-il prouver que les familles d'aujourd'hui, qui sont jetées dans des partis contraires, sont la postérité plus ou moins directe des nations différentes, rapprochées jadis par la conquête? N'est-il pas démontré que des mélanges sans bornes ont confondu leurs types; que le noble d'aujourd'hui n'est pas plus le noble d'autrefois que le Français n'est encore Germain; que nul enfin parmi nous n'oserait invoquer la certitude d'une filiation non interrompue depuis plusieurs siècles? Nous ne savons pas jusqu'à quel point les classes d'aujourd'hui se rapportent aux classes d'autrefois, mais nous savons très-bien jusqu'à

quel point les conditions d'une universelle fusion ont changé la distribution des anciens habitants. Il est donc naturel d'affirmer que ce mélange, pendant une longue suite de générations, a fait en grande partie disparaître les rapports primitifs des conquérants et des conquis : je dis *en grande partie*, parce que j'admets qu'il en reste encore des traces; mais il y a loin de cette coïncidence incertaine à une perpétuité de haines entre des générations à qui rien désormais ne rappelle ostensiblement une origine différente.

Comment donc concevoir que les hostilités créées par la conquête aient non-seulement survécu aux événements de ce temps, mais qu'après s'être longtemps apaisées, elles se soient un jour renouvelées pour enfanter nos révolutions actuelles? Ce vieux ferment de division aurait-il pu résister à l'effort des siècles? Non sans doute; il n'a pu qu'être étouffé dans les embrassements des générations réconciliées.

D'après le système que nous analysons, il semble que ce soit le souvenir des premiers désastres de la conquête qui, s'étant perpétué, influe sur les générations actuelles; il semble que la haine des classes supérieures et inférieures naisse, dans les temps modernes, de l'idée de leur première lutte, tandis qu'au contraire la première lutte a été oubliée, les premiers désastres réparés et les premières haines éteintes. Ce n'est point parce que les conquêtes du moyen âge ont laissé leur vieille empreinte sur nos sociétés, ce n'est point parce que la distribution primitive des castes subsiste encore de nos jours, que nous sommes animés des mêmes

haines. Non, non, telle n'est point, telle ne peut point être la cause immédiate et réelle des luttes dont nous sommes témoins. Le sentiment qui pousse les partis d'aujourd'hui, c'est la progressive ambition des classes jadis asservies, qu'un long mélange a rendues identiques aux classes privilégiées. Tant qu'il existait une inégalité d'homme à homme; tant que le sang des uns était réellement plus pur, plus noble que le sang des autres; tant que les signes extérieurs de l'organisation physique décélaient une diversité réelle entre les descendants des peuples conquérants et des peuples conquis, il existait entre eux des motifs naturels d'inégalité sociale. Mais sitôt que le sang s'est mêlé, sitôt que la nature a passé son niveau sur les hommes de toute descendance, il n'existait en droit plus de noblesse, plus de roture. L'égalité de prétentions est parfaitement légitime, lorsqu'elle se fonde sur l'égalité personnelle, et c'est l'intelligence de ce droit qui, dans les temps modernes, a fait naître tous les chocs révolutionnaires.

Tel est le nouveau mode d'explication que justifie non-seulement l'étude particulière de l'histoire de France, mais encore tous les faits qui se rattachent à l'histoire des nations européennes.

Les conclusions déduites du chapitre précédent nous dispenseraient au besoin d'entrer ici dans des considérations auxquelles on peut facilement arriver par voie d'analogie. Toutefois, le besoin d'éviter tout procédé évasif nous force à embrasser encore les nouveaux sujets d'investigation que nous présentent

l'origine et la constitution si souvent modifiée de la société française.

L'empire romain renfermait depuis longtemps dans son sein les germes de sa propre dissolution, lorsque l'invasion des barbares vint enfin consommer sa ruine. Déjà le relâchement de tous les liens sociaux, la corruption des mœurs publiques, le mépris du culte païen, qui avait fait dire à un orateur célèbre *que deux augures désormais ne pouvaient se regarder sans rire*, annonçaient l'inévitable renouvellement de cette société décrépite. Tout ce qui tend en effet à garantir la stabilité d'un État tombait sous l'effort impitoyable du temps. Les gardiens naturels de la morale, qui sont toujours placés dans les hauts rangs, avaient pris eux-mêmes l'initiative de la dépravation. Les empereurs regardaient comme le premier apanage de leur souveraineté le droit d'étaler un luxe oriental, abominable de sensualité, et les courtisans, plus avilis encore que leurs maîtres, ajoutaient à la bassesse de la flatterie la bassesse de l'imitation. Le sénat vendait honteusement ses suffrages, toutes les fois que la peur ne neutralisait pas son intervention. Qui gouvernait alors dans cette Rome qu'auraient désavouée pour leur patrie les Caton et les Fabricius? Ce n'était plus la vertu, ce n'était plus l'intelligence; c'était la fortune et la force. Le riche et le soldat se disputaient tour à tour le pouvoir au sein d'une effroyable anarchie. Un jour la dignité impériale, ayant été criée aux enchères du haut des remparts, fut adjugée à l'opulent Julianus:

le lendemain, elle lui fut ravie par Septime-Sévère, qui arrivait de Pannonie à la tête de ses légions. L'exercice de l'autorité souveraine ne pouvait être alors qu'une tyrannie sous mille noms, sous mille masques, soit qu'elle appartînt instantanément aux soldats, à l'empereur, au sénat ou à la multitude.

Tels étaient les symptômes éclatants de la prochaine décadence de l'empire; mais des symptômes plus cachés se révélaient aussi. Tandis que les anciennes républiques de la Grèce, tandis que toutes les sociétés de l'antiquité s'étaient appliquées à conserver pur de tout mélange le sang de leur noblesse et de leurs citoyens, Rome avait favorisé un mélange universel de classes. Par une conséquence de cette fusion graduelle des diverses parties de la population, elle avait été forcée d'admettre successivement dans tous les rangs des hommes recrutés tour à tour parmi les esclaves, les étrangers, les ennemis et les barbares [1]. Le nombre des affranchis augmentait tous les jours, et dans une proportion telle, que quelquefois on fut forcé de mettre un frein aux envahissements de cette puissance jusqu'alors inconnue, que formait la réunion de

[1] « Rome prit d'abord ses magistrats parmi les patriciens, puis indistinctement dans le peuple, puis chez les Latins, puis enfin parmi les autres peuples d'Italie. » (Extrait d'un discours de l'empereur Claude au sénat romain.) Voir Tacite, Annal. XI, 24. — L'*Orbis Romanus* de Spanheim est une histoire complète de l'admission progressive du Latium, de l'Italie et des provinces à la liberté de Rome. — Voir Gibbon, ch. 2 de l'*Histoire de la décadence*, etc. — Tacite, Annal., liv. XIII, ch. 22: *Late fusum id corpus*, etc. — Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. 13.

toutes les ambitions subalternes. Mais l'émancipation triompha. Le nombre général des citoyens romains, qui n'était sous Servius Tullius que de 83,000, s'accrut si rapidement, malgré les guerres perpétuelles et les colonies que l'on envoyait si souvent au dehors, qu'avant la guerre des alliés ce nombre s'élevait à 463,000[1]. Or cette augmentation n'avait eu lieu que par l'admission continuelle de nouveaux affranchis; la véritable population libre se décimait tous les jours. L'esclavage, en mettant au pouvoir des maîtres une foule de jeunes filles, qui par leur condition semblaient condamnées à être l'instrument de leurs plaisirs, portait une fatale atteinte aux liens sacrés du mariage, et la pureté du sang des classes élevées ne pouvait en aucune façon survivre à ces mœurs dissolues. Aussi, pour remplir les lacunes que cette vicieuse institution faisait dans leur population, il fallait sans cesse avoir recours aux recrues des classes serviles. Quand les terribles guerres de Sylla et de Marius déchirèrent la république, Sylla choisit 10,000 esclaves, les émancipa et les inscrivit sous ses drapeaux. Dans les derniers jours de l'empire, les hommes qui se prétendaient citoyens romains n'étaient plus que les descendants des captifs. Les vieux Quirites n'existaient plus que dans les souvenirs : le sang esclave, les habitudes esclaves avaient envahi l'empire.

La société romaine marchait donc évidemment

[1] Voir dans M. de Beaufort, *Rep. Rom.*, liv. IV, ch. 4, un recueil fait avec soin des résultats de chaque cens.

vers cette égalité qui semble être le but de toute civilisation, et qui n'est en réalité que le fruit de l'homogénéité de plus en plus complète des éléments de la population. Déjà les hautes dignités de l'État, les grades de l'armée, les pouvoirs de tout genre étaient aussi bien le partage des affranchis que le privilége des nobles. Parmi les hommes qui ont transmis à la postérité des œuvres de génie, Térence était esclave, Horace fils d'esclave, Virgile appartenait à une race d'esclaves. Parmi les empereurs eux-mêmes, Vespasien avait pour aïeul un soldat, Pertinax un charpentier; Maximin, fils d'un Goth, n'était dans sa jeunesse qu'un lutteur intrépide; Dioclétien était né d'un esclave. Enfin du sein même de la servitude naissaient les grands comme les petits, les forts comme les faibles: ce qui est la preuve irrécusable d'une longue fusion. Mais c'est surtout parmi les masses qu'il faut suivre cette lente émancipation, cette croissante jalousie qui tendait peu à peu à engendrer l'insurrection et la guerre. L'esclave s'élevait non-seulement par son affranchissement légal et par l'influence secrète de ses menées, mais aussi par la terreur réelle qu'il commençait à inspirer[1]. Longtemps avant la révolte de Spartacus, on en avait calculé le danger. Sénèque s'était écrié: *Quantum periculum immineret, si servi nostri numerare nos cœpissent!*

Ainsi la sourde division qui régnait entre les classes, la tyrannie de tous les pouvoirs, le mépris de

[1] Diodore de Sicile, *Eglog. histor.*, l. XXXIV et XXXVI. Florus, II, 19, 20.

toute autorité religieuse et morale, tout présageait la ruine de Rome, de Rome parvenue au dernier degré de sa toute-puissance et qui semblait manquer désormais d'ennemis. Bientôt en effet elle fut en proie à d'effroyables calamités. Les peuples qui fondirent sur elle réunissaient toutes ces vertus grossières, ces mœurs simples, ce génie martial que Rome possédait à un si haut degré à l'époque de ses conquêtes, et que malheureusement elle avait enfin échangés contre de honteux raffinements de bien-être et de voluptés. Comment eût-elle pu, au sein de ses coupables délices, résister à ses oppresseurs? Comment eût-elle pu inspirer encore à ses propres enfants ce glorieux patriotisme qui l'avait jusqu'alors défendue, et dont elle commençait à rougir comme d'une vertu sauvage et surannée? Il ne lui restait à opposer au courage des armées ennemies que les discours de ses rhéteurs, et au choc de leurs épées que la baguette de ses histrions... Qui osera donc accuser la Providence d'avoir abaissé son orgueil! La population qu'elle réunissait sous ses drapeaux, ce n'était plus la véritable population romaine : c'était une tourbe ignoble d'étrangers, de captifs et de rejetons d'esclaves. Qui osera établir un contraste entre la prétendue barbarie des vainqueurs et la prétendue civilisation des vaincus! Parmi ceux-là régnaient l'indépendance, la valeur militaire, et toutes ces nobles habitudes qui faisaient dire à Tacite, que *chez eux les bonnes mœurs faisaient plus que chez les Romains les bonnes lois*; parmi ceux-ci régnaient la servitude, les dissensions civiles, l'in-

dolence, la bassesse, et, pour pallier tous ces vices, une civilisation infâme.

Quelque puissants que puissent être encore les préjugés que nous ont transmis les Romains contre les peuples dont ils n'ont pu repousser l'invasion, il serait beau de tracer un tableau comparatif de l'état de Rome sous l'empire, et des mœurs privées de ces peuples conquérants; il serait beau de porter sur eux un jugement impartial, fondé sur les notions de la morale et de la politique dont l'histoire a de tout temps attesté le triomphe. On verrait si, aux yeux de cette morale et de cette politique, il est si facile de décider, qui des Romains ou de leurs farouches vainqueurs avait des titres réels de prééminence.

Les Gaules, qui avaient accepté le joug des Romains, étaient en grande partie peuplées par la race celtique. Mais Rome avait encore à vaincre d'autres peuples, elle avait encore à asservir les Germains. Or, ceux-ci, loin de savoir subir la servitude, n'avaient jamais su qu'imposer des fers... Ouvrez en effet les premières pages de l'histoire, vous verrez en Europe s'opérer les grandes migrations qui ont précédé la formation même des sociétés actuelles. Dans ces primitives conquêtes, quelle race a été le plus constamment asservie? La race celtique. Quelle race a été le plus constamment victorieuse? La race germanique. L'ancienne population des Gaules était composée de Celtes, de Belges, d'Aquitains, et de quelques débris d'Ibères.

En négligeant ici ces deux dernières fractions, qui sont pour nous sans importance, nous diviserons les Gaulois en Celtes et en Belges : les premiers appartenant à la famille des *Gaël* ou *Gall;* les seconds, à celle des *Kymri*[1]. Dans les relations de ces deux grandes familles, nous voyons les *Gall* ou Celtes sans cesse repoussés des contrées septentrionales par les *Kymri*, qui s'emparent de leurs demeures. Les premières conquêtes subies par les Celtes sont par conséquent celles des peuplades issues de la race teutonique, qui, fixées au-dessus de la Loire, s'amalgamèrent enfin avec une partie de la population vaincue, et formèrent la variété belge, qui plus tard a été comprise dans la famille gauloise. Presque tous les grands faits qui ont illustré le nom gaulois sont propres aux *Kymri*, désignés dans les annales des historiens anciens, sous les noms de Cimbres, Cambriens, Cimmériens, etc. Ce sont eux qui ravagèrent la Grèce et l'Orient, et acquirent tant de célébrité sous le nom de *Galates*. Ce sont eux qui, sous la conduite de Brennus et de plusieurs chefs fameux, ébranlèrent tant de fois la puissance de Rome. Cependant, malgré l'éclat éphémère de leurs triomphes, les Gaulois finirent toujours par être exterminés ou réduits à mendier la paix : ce qui fait dire à l'illustre auteur du *Discours sur l'histoire universelle :* « Cette nation remuait tout, et partout elle était malheureuse. » Quoi qu'il en soit, la souche teutonique,

[1] *Histoire des Gaulois* d'Amédée Thierry. — *Tableaux des peuples de l'Europe* de Schœll.

dominant la famille gauloise par les Kymri, eut toujours en Occident une prépondérance marquée sur les populations primitives de l'Europe.

Mais cette souche paraît se diviser en deux tiges principales, comprenant, d'une part, les nombreuses peuplades désignées sous le nom générique de Germains ; et d'autre part, les peuples scandinaves et danois, désignés sous le nom de Normands. Or, si l'on remonte, chez toutes les nations de l'Europe, aux vieilles sources historiques, on reconnaît que c'est à l'une de ces deux tiges qu'a toujours appartenu la domination, non-seulement des races celtiques, mais des races slaves, tchoudes, etc. Sur ce même sol de l'Allemagne, où ces peuples n'ont jamais eu de maîtres étrangers, on les a vus dans le principe tenir en servitude des races diverses. Sans parler de la population slave répandue dans la Saxe, le Brandebourg, la Poméranie et le Mecklembourg, nous pouvons citer les Lettons, les Lives et les Esthoniens, qui sont encore serfs des familles allemandes établies dans la Samogitie, la Courlande et la Livonie [1]. Il semble, en résumé, que le résultat des grandes luttes qui ont distribué en nations les premiers habitants de l'Europe, ait été de les soumettre d'une manière assez uniforme aux Germains et aux Normands.

Quant aux sociétés qui ne remontent qu'aux conquêtes du moyen âge, elles conservent bien évidemment l'empreinte de la même domination. Quels sont

[1] Voir Schœll.... d'après Gatterer, Adelung, etc.

les peuples qui ont conquis les Gaules et ont imposé aux vaincus leurs lois, leurs mœurs et leurs noms? Ce sont des peuples d'origine germanique. Parmi l'innombrable multitude de hordes conquérantes qui ont laissé en Italie des traces de leur passage, les Hérules, les Ostrogoths, et particulièrement les Lombards, sont ceux qui ont eu le privilége d'y faire longtemps sentir leur influence. En Espagne, la conquête a eu les mêmes résultats, sous l'action des Suèves, des Visigoths, etc., autres peuples de la Germanie. La France doit ses formes constitutives et l'esprit de sa législation aux Francs, aux Bourguignons, etc.; comme les Iles Britanniques devaient d'abord leurs mœurs et leur nationalité aux Saxons. Enfin, qu'est-ce que l'Europe féodale, sinon l'Europe conquise par les Germains, et soumise aux formes de gouvernement importées par les Germains?—Je ne parle point ici de la tige normande, dont les envahissements ont été presque partout irrésistibles. Les Normands se sont rendus maîtres de la Russie et des autres contrées septentrionales de l'Europe, d'une étendue assez considérable du territoire français, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, des États de Naples, etc. Et quels pays peut-on citer où eux-mêmes aient été jamais asservis?...

De tous les peuples qui ont concouru au démembrement de l'empire romain, ceux dont la mission a eu quelque gloire et a été couronnée du résultat le plus heureux qu'on puisse attendre d'une conquête, sont donc exclusivement de race teutonique. Quant à ceux qui n'avaient point la même origine, on

peut aisément se convaincre qu'ils n'ont point eu le même privilége : ceux-ci sont les Huns, les Alains, vraisemblablement les Vandales et quelques hordes de Tatars ou Mongols accourus du nord-ouest de l'Asie. S'il reste quelques traces des Huns, c'est surtout en Hongrie et en Valachie, où toutefois il est presque démontré qu'ils ne possèdent pas les premiers rangs. D'après l'aspect extérieur des hommes de diverses classes, il paraîtrait en effet que les Huns sont en majorité dans les rangs inférieurs, dans les armées, etc. ; toujours est-il certain que de nombreuses familles allemandes sont maîtresses d'une partie du sol[1]. Ajoutons d'ailleurs que ces contrées, primitivement peuplées de races finnoises, slaves et tatares, devaient être pour les Huns une proie plus facile. Eh bien ! malgré cela, quelle influence y ont-ils exercée? Il est bien certain qu'ils n'ont pas plus perpétué leur influence dans ces lieux que dans le reste de l'Europe... Les derniers débris des Vandales, après avoir inutilement ravagé les pays où ils ont pénétré, sont allés mourir en Afrique. Les autres peuples enfin, pareillement étrangers à la grande famille germanique, se sont confondus sans gloire et sans nom dans le sein des nations envahies.

Ainsi, je le répète, parmi les peuples dévastateurs de l'empire romain, il n'est que les Germains et les Normands qui se soient partout préposés aux populations incultes et pour la plupart déjà subjuguées qui com-

[1] Gibbon, *Hist. de la décadence*, ch. 55.

posaient la race celtique. Il est en outre une remarque bien importante à faire, c'est que parmi les vainqueurs comme parmi les vaincus, il y avait des différences de classes, fondées comme toujours sur des différences antérieures de populations[1]. Ces différences n'ont point été absolument effacées par les grands résultats de la conquête. L'esclave a changé de part et d'autre de servitude, et le noble de prérogatives. Sans doute, d'un côté, le changement a été d'autant plus heureux qu'il a été de l'autre plus douloureux et plus humiliant; mais il n'en est pas moins vrai que la conquête n'a point assimilé les nobles vaincus à leurs esclaves : comme si ce droit formidable de dépossession et d'asservissement ne devait constamment s'appliquer qu'aux hommes dégradés et aux races infimes[2]!

[1] I popoli, i quali nelle parti settentrionali di là del fiume del Reno e del Danubio abitano, sendo nati in regione generativa e sana, in tanta moltitudine tante volte crescono, che parte di loro sono necessitati abandonare i terreni patrii, e cercare nuovi paesi per abitare. L'ordine che tengono, quando una di quelle provincie si vuole sgravare da abitatori, è *dividersi in tre parti, compartendo in modo ciascuna, che ogni parte sia di nobili e ignobili, di ricchi e poveri ugualmente ripiena.* Dipoi, quella parte alla quale la sorte comanda, va a cercare sua fortuna, e le due parti sgravate dal tezzo di loro si rimangono a godere i beni patrii. Queste popolazioni furono queste che distrussero l'Imperio romano, alle quali ne fù data occasione dagl'imperadori, i quali, avendo abandonata Roma, sedia antica dell'Imperio, e ridottisi ad abitare in Costantinopoli, avevano fatta la parte dell'Imperio occidentale più debole per essere meno osservata da loro e più esposta alle rapine dei ministri e dei nemici di quelli.... (Macchiavelli, *Istorie Fiorentine*, lib. 1°).

[2] L'histoire de ces temps nous montre la masse des Gaulois asservie, celle des Romains dépossédée; mais les *patriciens* romains qui avaient

Reste donc uniquement à décider si la souche teutonique, qui, avant comme après la destruction de l'empire romain, a toujours eu en Europe une suprématie réelle; qui, même dans les temps modernes, a fourni les glorieux fondateurs des républiques transatlantiques, les colons de presque toutes les îles des deux océans, et enfin les maîtres des Indes orientales, était, comparativement aux Romains, telle que des récits exagérés et partiaux nous l'ont représentée. Reste à décider si, dans la grande transformation des sociétés du moyen âge, la Providence a commis l'inconcevable injustice de faire subjuguer des peuples civilisés par des hordes abruties.

D'abord considérons la race germanique dans ses traits extérieurs : elle est grande et douée de toute la force physique qui convient à des formes pleines de noblesse; elle offre parmi les hommes le type de la plus grande beauté. Et cette considération n'est point sans importance. D'abord elle influa singuliè-

des priviléges dans les Gaules n'ont perdu qu'une partie de ces priviléges, et parmi les Gaulois ceux qui étaient placés au-dessus des autres peuples par leurs distinctions nobiliaires, ne furent pas confondus dans la masse. Il fut créé parmi eux un ordre de citoyens appelés *convives du roi* qui conservèrent après la conquête des droits de préséance sur les Francs eux-mêmes. C'est ce qui ressort explicitement du passage de la loi salique qui n'exige qu'une composition de 200 sous pour le meurtre d'un Français libre, tandis qu'elle en exige une de 300 pour le meurtre d'un Gaulois *convive du roi*. (Consulter Grégoire de Tours. — Voir, dans les *Observations sur l'Hist. de France* de M. de Mably, les notes en réfutation de Boulainvilliers et de l'abbé du Bos.)

rement sur l'esprit des Romains qui, dans les combats, étaient effrayés de la haute stature et de l'aspect redoutable de leurs rivaux. Elle est ensuite, en physiologie, un indice presque infaillible de supériorité. Remarquez en effet qu'un rapport constant existe entre tous les organes; que l'intelligence est en raison du degré de développement des formes cérébrales, et que l'étendue du cerveau est en raison de la dépression de la face. Or une figure est belle lorsqu'elle ne présente point cette saillie grossière qui caractérise le singe et jusqu'à un certain point le nègre. Elle est belle par son aplatissement et par ses traits déliés, qui ne permettent pas de former un angle facial aigu. Ainsi la grandeur du cerveau étant, comme je viens de le dire, en raison inverse de la proéminence de la face, une figure qui nous paraît belle suppose un grand développement des organes de l'intelligence. Venons aux applications. Tous les descendants des Germains ne sont-ils pas à la fois remarquables par leurs formes, par la blancheur de leur teint, par la pureté de leur sang, par la noble régularité de leur face et par la grandeur comparative de leur crâne? Et ces mêmes peuples ne sont-ils pas de nos jours à la tête de toutes les nations les plus civilisées? Il semble donc impossible que cette race si belle et si noble ait jamais été plongée dans un état de barbarie propre à servir de contraste à la civilisation dégénérée des Romains. Lors des grandes invasions des premiers siècles de notre ère, elle se distinguait par l'originalité de ses mœurs et de ses habitudes privées. Sous l'influence de

ses préoccupations guerrières, elle avait à la fois tous les vices et toutes les vertus de la condition des armes. Son ignorance des sciences et des lettres la plaçait sans doute fort au-dessous des Romains, mais elle se rehaussait par cette valeur, par cette puissance virile qui est peut-être le seul titre que la philosophie puisse reconnaître comme une marque certaine de supériorité [1].

Eh! dites-moi, lorsque vous reprochez aux Germains leurs institutions exclusivement guerrières, avez-vous songé que c'était précisément dans ces institutions que résidaient leur espoir d'indépendance et leurs chances de domination? A une époque où la force du sabre décide seule de la vie ou de la mort, de la liberté ou de la servitude, où est la véritable gloire, sinon dans le succès des batailles? Quelle a été la supériorité de Rome, pendant tant de siècles? quelle a été celle des républiques grecques, qui ont subi l'esclavage aussitôt qu'elles ont abandonné leurs

[1] « Dans les temps *barbares* comme dans les temps civilisés, c'est par l'activité, par cette activité infatigable née du besoin d'étendre en tout sens son existence, son nom et son empire, que se fait reconnaître un homme supérieur. La supériorité est une force vivante et expansive, qui porte en elle-même le principe et le but de son action, regarde, sans s'en rendre compte, le monde ouvert devant elle comme son domaine, et travaille à s'y répandre, à s'en saisir, souvent sans autre nécessité, sans autre dessein que de se satisfaire en se déployant. Elle agit, pour ainsi dire, comme une puissance prédestinée qui marche, s'étend, conquiert, subjugue, pour assouvir sa nature et remplir une mission qu'elle ne connaît pas. » GUIZOT. *Essais sur l'histoire de France*, p. 62, éd. 1824.

primitives vertus et leurs habitudes martiales pour les raffinements des mœurs policées et la culture dangereuse des arts superficiels? Je ne sais quelle distance sépare les devoirs d'un peuple de ceux d'un individu; mais je suis certain que si l'on vous disait, à vous qui lisez ces lignes: « Tes voisins ont sans cesse les yeux sur toi comme sur une proie de servitude; ils s'exercent incessamment au combat pour te vaincre: si un jour tu es vaincu, tu péris ou tu deviens esclave, » vous bondiriez d'indignation; vous courriez hardiment aux armes; et vous ne rougiriez pas de vos mœurs prétendues barbares, lorsque vous auriez ainsi accepté l'alternative d'asservir vos voisins ou d'en être asservi.

Tel était le premier et peut-être l'unique argument qui frappait l'intelligence des Germains, lorsque, libres dans leurs forêts, ils n'avaient d'autres soins que de s'exercer à la guerre; et tandis que les Romains efféminés achetaient honteusement la volupté au prix des richesses que leurs ancêtres avaient conquises *les armes à la main*, ils préparaient leurs conquêtes futures par leurs mâles exercices et la pratique de leurs farouches vertus.

J'ai dû entrer dans cette discussion pour repousser l'inévitable objection tirée de l'exemple apparent d'une domination exercée par des peuples barbares sur des peuples civilisés. Il est un autre fait de la même nature qui me sera pareillement opposé: c'est l'invasion des plus belles contrées de l'Asie par les

Tatars. Disons d'abord qu'il existe la plus grande analogie entre ce dernier exemple et celui qui précède, et que par conséquent les mêmes arguments peuvent répondre à la même objection. Notons ensuite qué les Tatars sont en Asie la race la plus belle, et que la coïncidence constante entre le degré de beauté physique et le degré de puissance virtuelle des races, est ici, comme plus haut, une importante considération. La supériorité d'un peuple, après tout, ne peut guère se mesurer d'après les données incertaines que fournit un autre peuple, surtout quand celui-ci est un peuple vaincu. De la partialité des premiers récits naissent des préjugés, que fortifie ensuite une appréciation plus ou moins sophistique de ce qui est bien ou mal, mieux ou pire. Les Tatars, classés du reste par Blummenbach dans la variété caucasienne, étaient, comme les Germains, des peuples guerriers et nomades, vivant du fruit de leurs conquêtes. Ils étaient, relativement aux races indolentes et civilisées de la Chine, ce que les conquérants du moyen âge étaient relativement aux races indigènes de l'Italie et des Gaules.

Pour ce qui concerne les Germains, je résumerai ce que j'ai dit :

1° De tous les peuples qui ont envahi l'empire romain, ce sont eux qu'on peut considérer comme les principaux et même comme les seuls fondateurs des sociétés modernes.

2° Le type teutonique représente beaucoup mieux,

d'après toutes les règles de l'art ancien et moderne, le beau idéal de la nature physique de l'homme, que le type celtique de la plupart des races vaincues.

3° Avant les conquêtes du moyen âge, les Germains s'étaient non-seulement préservés de toute servitude étrangère, mais ils avaient encore acquis sur les diverses races de l'Europe une certaine prépondérance. Par les conquêtes du moyen âge, ils n'ont fait qu'étendre cette prépondérance, qui aujourd'hui embrasse presque toutes les parties du monde.

4° Relativement aux Romains, les Germains étaient incontestablement barbares dans l'acception banale de ce mot; mais s'ils étaient barbares, disons qu'ils avaient raison de l'être, puisque cette barbarie devait leur assurer la facile conquête des peuples qui avaient fait un progrès si fatal dans la voie de la civilisation. Rome jouissait du fruit des conquêtes de ses plus nobles enfants, mais sa population n'était plus, sous l'Empire, qu'un mélange d'éléments confus qui n'étaient propres qu'à hâter sa ruine. Rome, en outre, pratiquait le plus cruel esclavage, et ses essaims d'esclaves, impatients d'un joug qu'aucune raison humaine ne pouvait plus justifier et qu'aucune contrainte intérieure ne pouvait maintenir, appelaient la transformation sociale que les Germains seuls pouvaient produire, en substituant, conformément à leurs propres usages, la servitude de la glèbe à la servitude directe des Romains. L'état même de l'Italie et des Gaules donne ainsi, en grande partie, la raison du triomphe des peuples barbares. Toutefois, pour

apprécier sainement la politique et l'état social des Germains, lisez, à dix-huit siècles de distance, Tacite qui semble avoir eu pour but indirect d'opposer la simplicité de leurs mœurs à la dépravation romaine, et Montesquieu qui a déroulé avec complaisance les annales des mêmes peuples pour y découvrir nos origines et l'esprit de nos lois.

Maintenant portons nos regards sur la France.

La première remarque que nous ayons à faire, est que, sur le sol que nous habitons, ont successivement passé les régimes les plus divers : d'abord la théocratie des druides, correspondant à la théocratie des mages et des brahmanes, puis l'esclavage, puis la servitude de la glèbe et toutes les distinctions féodales, puis enfin l'état de liberté et d'égalité sociale produit par l'esprit de réforme des trois derniers siècles, et surtout par la révolution française. Ainsi, l'histoire de France présente en quelque sorte le résumé des divers états sociaux que nous avons précédemment décrits, et l'on peut en outre vérifier que la succession d'un régime à un autre a été produite, en France comme chez tous les autres peuples, par les divers changements survenus dans les conditions du mélange des populations. Les conquêtes du moyen âge, comme nous l'avons déjà vu, ont eu pour premier résultat de constituer en castes les diverses races mêlées sur notre sol. Les guerriers francs étaient, avant la conquête, à peu près libres et égaux par le seul droit de leur naissance; c'est seulement lorsqu'ils ne

formèrent plus avec les Gaulois qu'un seul corps de société que l'on commença à distinguer les familles nobles des familles roturières. On connaît sur ce point la fameuse thèse du comte de Boulainvilliers. Il est très-vrai en principe que tout Français fut gentilhomme et tout Gaulois roturier. En vain repousserait-on le caractère trop absolu et les conséquences fâcheuses de ce système aristocratique; en vain pourrait-on objecter qu'il existait déjà, parmi les Francs comme parmi les Gaulois, des distinctions antérieures à la conquête, et que par conséquent toutes les distinctions féodales n'ont point été le fruit de la conquête. On est forcé de reconnaître que le premier résultat de cette longue et grande lutte a été de distribuer les races et les individus suivant une certaine loi, dont il serait peut-être difficile de déterminer le fondement rationnel, mais qui assurément ne peut point être le hasard.

Dans ces sortes d'appréciations, du reste, on a beau ne vouloir employer que le langage des faits, on est toujours forcé de se laisser guider par une idée philosophique. Ici malheureusement manquent les certitudes matérielles, et ce qui le prouve, c'est que les systèmes les plus opposés trouvent des défenseurs. Toutefois, que nos raisonnements soient simples et lucides, ils suppléeront peut-être de plus solides démonstrations.

Il y a longtemps que, frappé du contraste que présente la situation de la France dans les temps

modernes et dans les temps féodaux, je m'étais demandé : Comment se fait-il que le même peuple qui jadis se résignait à la servitude, adorait presque ses suzerains, et concourait lui-même, malgré l'apparente oppression dont il était victime, au maintien des institutions qui consacraient au profit de ses maîtres les plus odieux priviléges, se soit un jour passionné pour des idées tout opposées, pour un état d'égalité dont il n'avait pas conscience naguère? Comment se fait-il qu'un état d'intime association, d'unité morale et religieuse, se soit concilié avec le régime féodal, c'est-à-dire avec un régime de castes et d'inégalités, tandis que la fréquence des soulèvements populaires, la dissolution des liens religieux, la désaffection des diverses classes de la société, ont précisément coïncidé avec l'amélioration du sort des masses, l'abolition de la servitude et les progrès de la civilisation? N'est-il pas surprenant que dans la société d'aujourd'hui, où règne certainement beaucoup plus de liberté et de bien-être pour les classes inférieures du peuple, il y ait parmi ces classes beaucoup moins d'esprit de résignation et de concorde, beaucoup moins de respect pour les autorités et les puissances dominantes? Puisque le régime d'autrefois consacrait des priviléges plus grands que celui d'aujourd'hui, pourquoi n'y avait-il pas plus de haine contre l'oppression et plus de penchant à la révolte? Et puisque aujourd'hui notre société jouit d'un bien-être plus général et d'une égalité plus complète, pourquoi n'y a-t-il pas, au sein des classes inférieures, plus de satisfaction

réelle, plus de soumission morale, plus d'unité politique et religieuse?... Essayons d'expliquer cette apparente anomalie.

Si, sous la féodalité, l'esprit d'association régnait, sinon entre les États, les seigneuries et les cités, du moins entre les classes, entre les vassaux et leurs maîtres, c'est que, par le juste et régulier classement des différentes populations, les distinctions sociales correspondaient alors d'une manière assez générale aux inégalités naturelles de races, et que dès lors ces distinctions, au lieu d'être oppressives pour la masse, étaient tout aussi légitimes que l'empire du droit et de la raison sur la force brutale, la superstition et l'ignorance. Lorsque plus tard les races se sont mêlées, grâce à leur contact continuel, indépendamment de l'influence des guerres étrangères et surtout des croisades, il était bien juste que les populations, s'identifiant de plus en plus, ne voulussent plus maintenir des distinctions qui ne reposaient plus sur des inégalités réelles. Et lorsque, sous l'empire de ce nouvel esprit d'égalité, les plus grands priviléges furent progressivement détruits, le mécontentement du peuple dut s'accroître dans la même proportion, parce que, malgré ses efforts d'émancipation, il restait toujours des priviléges énormes devenus sans raison d'existence. Dans le principe, les classes étaient résignées à un régime de servitude, parce que ce régime était commandé par le rapport naturel des populations. Plus tard, les mêmes classes ne surent plus se résigner à une servitude moins grande, parce que la

mesure des inégalités sociales, quoique modifiée, excédait toutefois celle de l'inégalité des races, que le croisement avait graduellement effacée.

De ce point de vue nous pourrions aisément caractériser les différences d'époques historiques que plusieurs écrivains contemporains ont cru reconnaître dans la vie progressive des nations. Sans adhérer à aucun des systèmes qui ont été émis, il est impossible de ne pas convenir de certains faits bien constatés; il est impossible de ne point discerner, par exemple, une alternative de prédominance dans les passions, dans les mœurs, dans l'esprit religieux et philosophique des peuples. C'est cette alternative qui se manifeste d'une manière éclatante dans le développement de la société française.

Un ou deux siècles après l'établissement de la féodalité, les populations asservies paraissent se soumettre sans arrière-pensée au joug des vainqueurs. Au lieu de se faire une loi de cette insubordination qui attestait précédemment la continuité du combat, elles se rendent dociles à la voix des classes privilégiées, auxquelles elles se reconnaissent liées par le sentiment du devoir, par la fidélité, par cet honneur de convention qu'elles appellent loyauté. Alors l'aristocratie n'est point encore une vaniteuse corporation, réunissant tous les vices et tout l'odieux d'une injuste suprématie; elle est en réalité le corps le plus élevé par la noblesse des sentiments, le plus habile dans le gouvernement des hommes, le plus fort par l'épée.

Voyez ce digne et haut baron qui rend lui-même la justice à son peuple; voyez ce roi qui, par la simplicité de ses mœurs autant que par l'éclatante équité de ses jugements, fait à jamais bénir son nom et grave dans le cœur des Français le souvenir de l'*arbre de Vincennes*. Le souverain ne redoute point la clameur populaire. Il n'oppose point une aveugle et impitoyable résistance aux vœux du pauvre qui gémit. Le grand protége le faible, et l'étendue de sa protection s'accroît de toute la puissance que donne la sanction infaillible de la vénération publique. Chez nos ancêtres comme dans la plupart des sociétés anciennes, l'élection populaire était la base de toutes les institutions. Chez les peuples germains, chez les Gaulois eux-mêmes, on ne connaissait pas d'autre principe politique. Quel était le résultat de son application? C'était de perpétuer dans les familles nobles l'héritage des titres, des propriétés et des fonctions[1]. «La couronne, dit Montesquieu, au commencement de la seconde race, fut élective, parce que le peuple choisit; elle fut héréditaire, parce qu'il choisit toujours dans la même famille.» C'est ainsi que la plupart des grades, qui étaient également conférés par le peuple,

[1] Les gouvernements des barbares paraissent avoir été en général des espèces de républiques militaires dont les chefs étaient électifs, ou passagèrement héréditaires par l'effet de la tendresse, de la gloire ou de la tyrannie paternelle. Toute l'antiquité européenne du paganisme et de la barbarie n'a connu que la souveraineté élective : la souveraineté héréditaire fut l'ouvrage du christianisme, souveraineté même qui ne s'établit que par une sorte de surprise, *laissant dormir le droit à côté du fait*. (Chateaubriand, *Études histor.*, p. 144.)

n'en étaient pas moins l'apanage exclusif des classes supérieures. Tant il est vrai que le peuple reconnaissait alors un certain rapport entre les conditions de naissance et les droits personnels des individus!

La vie domestique était alors et devait être le reflet de la vie politique. En toutes choses il y avait une règle, un frein et une autorité; en toutes choses régnait la noble idée du devoir. La loi du mariage n'était point impunément violée. La femme adultère et la fille coupable trouvaient toujours dans l'opinion des hommes une éclatante condamnation. Disons d'ailleurs que le choix des époux était, plus qu'aujourd'hui, fondé sur des sympathies éprouvées. Ceux que rapprochait une conformité de sentiments et d'éducation, se trouvaient ordinairement dans des circonstances semblables de fortune et de rang; conséquemment les mésalliances, qui étaient alors si sévèrement réprimées, n'étaient point seulement contraires au préjugé qui veut pour les époux un certain rapport de position sociale, elles étaient réellement condamnables en ce qu'elles supposaient une distance plus ou moins grande, sous le rapport moral, entre les individus issus de castes différentes[1].

[1] « Les mœurs, dans ces temps barbares, étaient respectées. Ce que nous ne nommons aujourd'hui que galanterie, fut regardé alors comme une félonie. Un commerce avec la femme ou la fille de son seigneur, et même avec une autre personne qu'il aurait confiée à la garde de son vassal, entraînait la perte de son fief. Sans doute que si l'on n'était pas alors discret par honneur, on le devenait par intérêt; aussi fut-il toujours enveloppé de mystère et la discrétion poussée au delà des bornes que prescrit la raison. De là, cette galanterie raffinée et romanesque

En effet, dans toute société ainsi faite, la pureté des mœurs est moins une obligation pénible, qu'un besoin naissant des circonstances, des habitudes et des penchants.

De même que dans nos établissements coloniaux, les femmes d'origine européenne n'ont aucune tendance à s'allier aux individus de race nègre ou cuivrée, et trouvent au contraire dans la limite des plus strictes convenances la satisfaction de leurs vœux les plus légitimes, de même, dans toute société où il existe des inégalités analogues, quoique moins apparentes, aucune impulsion naturelle et aucun rapport d'éducation ne portent les individus d'une caste à s'unir aux individus d'une autre. C'est sur cette base que les relations de famille étaient établies dans les temps féodaux. C'est de là que naissait la régularité des mœurs.

Dans aucun ordre de faits, les rapports réciproques de l'inférieur au supérieur n'étaient ou méprisés ou méconnus. Le fils obéissait à son père et le jeune homme respectait le vieillard, parce que sous un régime stable, où les besoins, les goûts et les opinions ne changent point avec chaque génération, le vieillard n'est point impuissant à éclairer la jeunesse et le père à protéger son fils. Les intérêts n'étant point divergents et la répartition des fonctions concourant

de nos anciens chevaliers, etc. » MABLY, *Observations sur l'histoire de France*, liv. III, ch. 2. Voyez, en outre, sur les devoirs respectifs des suzerains et des vassaux, sous le rapport des mœurs privées, les *Établissements de saint Louis*, liv. I, ch. 48 et suiv.

autant que possible à la satisfaction générale, pourquoi y aurait-il eu dissension entre les classes, lutte au sein des familles, opposition entre les âges? Il y avait unité dans les principes politiques, unité de dogmes religieux, unité dans les sciences, unité dans les arts.

Mais cet état d'ordre et de stabilité existant à un moment donné, bientôt de nouveaux phénomènes durent se manifester. La loi qui prohibait les alliances entre castes ne put plus résister à l'influence dissolvante des guerres et aux violations individuelles qui s'étendirent tous les jours. Bientôt, en effet, les races se confondirent et produisirent par leur fusion une certaine uniformité dans la population. Au lieu de continuer à être divisées en groupes séparés, elles se rapprochèrent, s'amalgamèrent, et du croisement de leurs types naguère bien distincts résultèrent des types moyens, qui prirent une consistance graduelle et qui, par conséquent, durent réclamer leur place dans la communauté. C'est de la production de ces sortes de castes intermédiaires que date l'inévitable usurpation des prérogatives des castes supérieures. Si, par le mélange, l'égalité se produit dans les facultés naturelles des diverses fractions du peuple associé, elle doit aussi se produire dans leurs relations politiques, dans leurs positions sociales. Aussi nous voyons en France la substitution fréquente d'un pouvoir à un autre pouvoir, d'une noblesse à une autre noblesse, d'une caste née d'hier à une caste antique. Nous

voyons s'opérer le mouvement ascendant des races autrefois asservies, malgré les résistances opiniâtres des privilégiés de tous les temps qui ne veulent point comprendre la légitimité des ambitions plébéiennes. C'est au moment où la France touche à ces redoutables oppositions que les seigneurs et les rois cèdent enfin à la nécessité d'accorder au peuple les droits qu'ils lui avaient jusqu'alors déniés. Les communes sont affranchies; la servitude s'efface peu à peu. Les individus les plus ambitieux et les plus ardents refluent sans cesse vers les villes, où l'on jouit d'une plus grande liberté. Les anciens abus, les priviléges les plus invétérés tendent à disparaître. Les rangs de l'aristocratie s'ouvrent à quelques élus des classes moyennes: la masse du peuple gagne toujours à ces transformations. Mais, tandis que l'imminence de la guerre civile détermine ainsi le partage et la lente diffusion des droits de cité, chacun, riche ou déshérité, noble ou vilain, se met individuellement en cause dans ce terrible débat. Le puissant veut conserver; le pauvre veut acquérir : l'intérêt personnel devient la loi de tous.

Bientôt la lutte qui règne entre les classes s'élève entre les âges. L'ambition de l'homme qui touche à ses vieux jours ne pouvant être que de maintenir intact ce qu'il a antérieurement acquis, et celle du jeune homme de fonder son sort sur ses conquêtes à venir, l'intérêt le plus radical les divise. Il n'est pas, alors, de fait plus général que les dissidences profon-

des qui séparent les générations. — En religion, les théories du libre examen sont émises; en politique, les révoltes de la Jacquerie préludent au grand mouvement d'émancipation que consacre bientôt le progrès des événements [1]. Dans la sphère des sciences, la multiplicité et la divergence succèdent à l'imposante unité des systèmes précédemment admis; et dans celle des arts, les œuvres originales et bizarres, les productions sataniques deviennent les objets de l'admiration populaire. — Les mœurs perdent leur pureté. Les positions n'étant plus en rapport avec les inégalités personnelles, il devient nécessaire que les alliances se contractent ou en dépit des convenances sociales ou en dépit des sympathies naturelles : dans l'un et l'autre cas, il y a désordre, il y a prostitution. Qui a le droit d'imposer à la femme un choix réputé bienséant, si l'époux qu'elle désire est placé dans un rang inférieur au sien? Vous violerez dans le mariage la sainte loi des affections réciproques; vous la violerez; mais elle se rétablira : elle se rétablira au prix de terribles douleurs, de désordres et de vices. A cette époque de crise, chacun cherche à se dégager des liens de sa naissance. Tandis que cette nécessité porte la femme à s'affranchir de toute pudeur, il n'est aucun ordre de faits où l'inférieur ne s'affranchisse de

[1] « Le soulèvement des paysans, les fureurs de la Jacquerie, l'existence des grandes compagnies, furent des malheurs qui pourtant engendrèrent l'armée nationale. *Les mouvements des hommes rustiques dans le moyen âge n'indiquaient que l'indépendance de l'individu cherchant à se faire jour, au défaut de la liberté de l'espèce.* » Chateaubriand, ouvr. précité.

tout respect pour le supérieur. Toute autorité est violée. Nulle part, les principes d'association et d'unité ne survivent. La loi morale étant changée, toutes les autres lois sont détruites. Il y a dissolution dans les mœurs, dans les liens religieux, dans les affections de famille, dans les principes politiques, dans les sciences, dans les arts.

Voilà le tableau des deux grandes périodes historiques qui correspondent aux deux phases bien distinctes que la philosophie moderne a cru reconnaître dans le développement de notre société. Rejetez tout ce que l'expression de ma pensée peut avoir eu de trop absolu. C'est ordinairement sous des traits moins saillants que se présentent les réalités sociales, je ne l'ignore pas; mais faites la part des nécessités du récit, et il vous restera peut-être une appréciation exacte, une constatation rigoureuse des faits.

Ainsi, en résumé, sans qu'il soit nécessaire de porter dans l'étude de l'histoire aucune vue systématique, il semble résulter de tout ce qui précède que le rapport existant à diverses époques entre les éléments physiologiques de la nation française, a dû concourir puissamment à la diversité de ses institutions, de ses mœurs et de son esprit philosophique. Un autre fait bien grave, et qui me paraît de nature à appuyer cette proposition, c'est que partout où des populations différentes, réunies en une même société, ont maintenu entre elles d'autres relations que celles que nous avons signalées entre les races mêlées sur le sol de la

France, il en est résulté pareillement d'autres formes sociales. C'est ainsi qu'en Asie aucun progrès vers l'égalité sociale ne s'est accompli depuis les temps les plus reculés, là où les races ne se sont pas mêlées. De même dans toute société où des peuples de type différent, tels que des peuples nègres, blancs, jaunes et cuivrés, se trouvent réunis, les grandes inégalités primitivement établies parmi eux se sont perpétuées. C'est en Europe, où des variétés naturellement plus rapprochées sont associées, qu'il existe le plus d'égalité. Et, chose plus surprenante encore! c'est dans les contrées d'Europe où le croisement des races a eu lieu confusément et presque sans frein; c'est surtout en France que les distinctions héréditaires se sont à peu près annulées. Ce n'est point tout. Dans tout l'intérieur même de la France, les différentes localités présentent sous ce rapport un aspect bien remarquable. Les provinces du midi et de l'ouest, la Provence et la Bretagne, font cause commune de superstitions, d'ignorance et de servile dévouement à leurs maîtres féodaux; c'est là qu'il règne, dans les mœurs comme dans les propriétés, le plus d'inégalité. C'est là aussi qu'on remarque le moins d'unité dans la population; c'est là notamment que la race celtique surabonde. On se souvient, en effet, qu'à l'époque des premières conquêtes, les Celtes furent principalement refoulés dans le midi, et que pareillement l'ouest fut peuplé par les Bretons fugitifs des Iles Britanniques. Dans les autres provinces où l'identité de population est beaucoup plus facile à reconnaître, dans celles où le type

germanique prédomine, comme dans l'est et en Bourgogne; dans tous les lieux où, indépendamment de cette plus grande unité dans la population primitive, le croisement a eu lieu plus librement, on trouve d'autres mœurs, d'autres tendances politiques. Ici la civilisation est beaucoup plus avancée, l'instruction beaucoup plus répandue, les opinions beaucoup plus conformes à l'esprit d'égalité. — Voilà, certes, des faits qui, sur ce simple exposé, paraissent concluants. Ils le seraient bien davantage encore pour quiconque, libre de préventions, méditerait profondément sur l'histoire universelle des peuples.

La France est aujourd'hui dans un état de crise, et cet état ne s'explique que par la distribution injuste des conditions, par le déclassement des hommes que leur intelligence appelle à une influence sociale. Les gouvernants naturels des nations sont ceux que le génie élève au-dessus des autres hommes. Or, dans une société telle que la nôtre, où le mélange des races a fait disparaître le rapport normal entre l'inégalité des conditions et celle des facultés personnelles, où d'ailleurs le niveau de l'éducation a passé sur les intelligences, les hommes de génie, les hommes forts naissent fortuitement dans tous les rangs. Autrefois il existait de fortes présomptions pour que l'homme qui était issu de la caste, ou pour mieux dire de la race dominante, possédât naturellement un degré de supériorité qui résultait d'abord de son organisation et que dans tous les cas l'éducation concourait à déve-

lopper. Aujourd'hui, entre les classes qui ne sont plus formées que par l'accession de nombreux individus constituant des exceptions, entre les habitants des grandes villes surtout, pris indistinctement, rien n'autorise la supposition d'une supériorité naturelle départie à ceux qui naissent dans les circonstances les plus favorables. Aussi qu'arrive-t-il? c'est que les individus que la nature a doués d'une virtualité puissante et que le hasard a placés dans des circonstances malheureuses, se jettent dans les voies révolutionnaires. « Tout va bien dans les affaires humaines, dit Chateaubriand, lorsque l'intelligence supérieure se trouve dans ceux qui commandent au lieu d'être dans ceux qui obéissent. » Nous pourrions ajouter : Tout va mal dans les affaires humaines, lorsque l'intelligence supérieure, par le vice des institutions sociales, se trouve directement intéressée à changer un ordre qui lui impose un rôle secondaire. De là naissent les jalousies, les révoltes, les révolutions; de là procède cette série d'étranges phénomènes que de nos jours on considère comme la condition du progrès.

Voyez comment depuis quelques siècles s'est opéré le mouvement réactionnaire des intelligences tenues naguère sous le joug. En France, de même qu'en Angleterre, l'esprit d'insurrection s'est développé à mesure que le croisement des races a produit une classe intermédiaire entre les nobles et les vilains. C'est parce que cette classe avait, par sa nature même, des droits à un rang plus élevé; c'est parce qu'elle re-

présentait la masse des capacités sans titres et sans privilèges, qu'elle devait envahir les privilèges et les titres dont la possession était indépendante de toute condition de mérite. L'élan d'affranchissement qui marqua sa réaction suivit la même progression que la survenance de plus en plus irrégulière des individus nés avec de puissantes dispositions. Là où les rôles sont tout à fait intervertis; là où l'aristocratie n'est plus qu'un corps égoïste, avili, détesté, où la bourgeoisie, au contraire, renferme dans son sein les sommités intellectuelles et possède la toute-puissance de la popularité, nul ne peut, sans trahir la justice, défendre la légitimité des droits démérités par l'aristocratie et condamner l'usurpation des plébéiens justement ambitieux. Les hommes qui en France préparaient de loin la grande lutte qui devait assurer leur émancipation politique et civile, ne pouvaient regarder comme immorale la révolte qui tendait à réparer d'aussi flagrantes injustices; ils concevaient une tout autre idée de leurs devoirs, ils proclamaient d'autres principes; et, lorsqu'enfin leurs vœux eurent leur réalisation, lorsque la lutte eut, par la révolution française, sa sanglante mais glorieuse issue, ils consacrèrent unanimement la souveraineté populaire, c'est-à-dire une nouvelle autorité fondée sur l'unique légitimité des titres individuels.

Malgré les conséquences immédiates et terribles d'un tel état de réaction, le plus grand, le plus noble résultat de la révolution française est d'avoir réalisé

en partie ses promesses d'égalité, en appelant au pouvoir, aux grades, aux fonctions, à la fortune, les hommes que leur naissance excluait antérieurement de toute position élevée.

Plus tard, le premier titre de gloire et le premier mobile de succès de l'heureux affranchi qui se fit l'arbitre des destinées de l'Europe, est d'avoir un jour passé sur les nations le niveau de son sabre et d'avoir parmi nous fait surgir indistinctement de tous les rangs les hommes d'intelligence et d'énergie.

La cause de la chute de tous les pouvoirs qui se sont succédé en France depuis un demi-siècle est d'avoir successivement méconnu la nécessité de réserver à ces mêmes hommes la direction de la société.

La cause de nos crises présentes n'est autre que la lutte confuse des hommes d'intelligence sans priviléges, contre les hommes injustement favorisés par la naissance et le hasard.

Je sais qu'en thèse générale il ne serait ni juste ni moral d'opposer les pauvres aux riches. Il y a toujours eu, il y aura toujours des pauvres et des riches, et nous devons désirer que la paix règne entre eux. Mais il est juste et moral d'opposer l'intelligence du pauvre à l'ignorance ou à la dépravation du riche, toutes les fois que les positions sociales ne sont point en rapport avec les titres personnels. Dans notre société, ce rapport n'existe pas, et ce qui suffit pour le prouver, c'est qu'il n'est nullement reconnu. — Eh bien! c'est à le rétablir que doivent tendre les efforts du législateur.

Que l'homme le plus haut placé sur l'échelle sociale soit celui qui, par des facultés éminentes et un infatigable dévouement, est le plus apte à rendre des services à la masse; que l'homme rejeté dans les rangs inférieurs soit celui que la faiblesse de son intelligence ou ses penchants grossiers et vicieux condamnent à ce sort : voilà la double et primitive loi de la justice sociale[1] ! — Ici point d'illusion, point de vaine théorie; sans doute cette loi n'est pas aussi simple dans son application que dans sa formule abstraite; mais je dis que l'application plus ou moins parfaite de cette loi concourt à la stabilité plus ou moins grande des institutions et que toute infraction qui y est faite entraîne infailliblement le désordre.

[1] Certains esprits réputés positifs répugnent à l'expression de pareilles pensées. On est mal venu à appeler devant eux une justice, un ordre, une moralité politique. C'est ce qu'ils appellent de la naïveté. Mais la négation de tout principe, la préoccupation d'un intérêt sordide, le calcul des chances d'un bien-être au jour le jour : voilà leur habileté et leur science. Je ne ferai, quant à moi, qu'une seule observation, c'est qu'il n'est pas un grand homme, pas un grand législateur qui n'ait fondé sur le principe que nous venons d'énoncer ses théories de gouvernement. Lycurgue et Solon aspiraient à réaliser en Grèce cette juste répartition des mérites et des vertus. Le divin Platon, dans sa République, appelait le gouvernement des plus sages; et Aristote, que l'on n'accuse pas de s'être égaré dans de vaines et généreuses abstractions, exaltait l'aristocratie des talents. On pourrait à ces glorieux témoignages ajouter ceux de toute l'antiquité orientale : qu'on consulte les livres de Confucius et de Manou. Dans les temps plus modernes, les leçons de cette nature ne nous manquent pas. Il faut en toutes choses, une idée principale, une idée mère. Or en politique, l'idée mère n'est autre que la nécessité de distribuer les fonctions et les rangs suivant les facultés et les mérites de chacun.

Il n'est persomme parmi nous qui ait l'amour naturel des agitations et des dissensions civiles. La société ne s'agite que lorsqu'elle est en souffrance, et la société n'est en souffrance que par les froissements individuels produits par l'injuste distribution des conditions. Ceux qui exercent sur leurs concitoyens la plus grande influence, et cette influence appartient aux hommes les plus intelligents, dirigent toujours le mouvement dans les voies les plus favorables à leur propre élévation, à leur propre intérêt. Lors donc que ces hommes sont placés dans des circonstances fâcheuses, ou bien seulement lorsqu'ils se trouvent indistinctement placés dans tous les rangs (ce qui équivaut pour eux à une classification oppressive, puisqu'ils se trouvent ainsi déchus de leurs droits naturels de supériorité), ils se vouent à quelque œuvre de désorganisation, et comme ils sont les plus populaires, les plus forts, leurs efforts sont tôt ou tard couronnés de succès.

Voilà, je ne saurais trop le répéter, la cause de nos crises révolutionnaires.

Ainsi, la nécessité d'appeler à la direction de la société les hommes forts par leur intelligence et naturellement dangereux par leur ambition, doit être franchement reconnue par l'homme d'État de nos jours. C'est à la seule condition d'y satisfaire qu'il sera en droit d'attendre de la stabilité pour le pouvoir et du bien-être pour le peuple.

Il n'est peut-être pas nécessaire d'invoquer de nou-

veau, à l'appui de ce raisonnement, les nombreux exemples que nous offre l'histoire. L'idée est assez simple en elle-même pour qu'on puisse aisément en saisir la portée. Disons pourtant par quels actes se sont signalés la plupart des grands hommes, la plupart de ces rares génies qui, paraissant à de longs intervalles sur la scène politique, ont laissé dans le monde des souvenirs impérissables. Charlemagne, en constituant l'unité catholique, n'a fait que rendre hommage à la supériorité morale d'un clergé dont la hiérarchie n'avait point pour base le principe de l'hérédité. C'était presque une innovation dans le monde que l'institution d'un tel corps où le mérite seul achetait les distinctions, et c'était alors une noble justice que de le préposer aux puissances militaires et féodales. Richelieu et Louis XIV, en constituant l'unité monarchique, ont en réalité soutenu la cause du peuple contre les empiétements de l'aristocratie. Ils n'ont cessé de lutter contre les entraînements rétrogrades de cette tyrannie aux mille têtes, et d'encourager les efforts des hommes qui briguaient leur affranchissement individuel et qui par là préparaient dans la société une ère de réforme. Napoléon, on le sait, s'est toujours dit le premier représentant du peuple, et c'est surtout à ce titre qu'il prétendait au pouvoir : semblable à César qui ne puisait ses motifs d'ambition que dans le sentiment de sa propre valeur et dans la nécessité de son commandement; semblable encore à Alexandre qui, lorsqu'on lui demanda à qui, après lui, devait échoir sa couronne, répondit : Au plus digne! Tant que

Napoléon représenta en effet le peuple contre la noblesse héréditaire, il ne rencontra aucun obstacle à son élévation personnelle; dès qu'il cessa de comprendre que son succès n'était dû qu'à sa mission émancipatrice, Napoléon tomba. Voilà des faits qui sont peut-être de nature à détruire l'objection banale qu'un prétendu bon sens oppose à la possibilité d'un régime où l'intelligence gouverne. C'est l'intelligence qui gouverne toujours, soit en bien, soit en mal, soit pour prévenir le désordre, soit pour le fomenter. Malheur à l'homme d'État qui l'ignore!

Mais si ce raisonnement est juste dans son application à la politique, il l'est également dans son application à toutes les questions de réforme qui se lient à l'organisation matérielle de la société. S'il est urgent d'appeler ostensiblement à une action sociale les hommes éminents, redoutables à la fois par leur audace et leur habileté, il n'est pas moins urgent de modifier graduellement tous les avantages de la vie civile, sans exception, de manière qu'ils puissent devenir autant que possible le partage exclusif de ceux qui y ont des droits par leurs qualités personnelles. Il serait aujourd'hui ridicule de prétendre que le peuple français n'aspire et n'a jamais aspiré qu'à l'égalité politique : l'égalité sociale a été le but implicite et constant de ses efforts révolutionnaires. En cela, du reste, on peut juger de la cause par l'effet, en observant que, depuis cinquante ans, le progrès des événements a produit les réformes les plus radicales dans l'état social tout entier.

Il est bien rare que les formules politiques puissent être prises dans leur sens littéral. Elles ne sont le plus souvent que l'expression métaphysique qui sert à couvrir un vœu intéressé. On sait que la religion chrétienne, en enseignant l'égalité des hommes dans le ciel, a singulièrement contribué à la réaliser ici-bas : de même, s'il m'est permis de descendre à une telle comparaison, l'égalité *devant la loi*, sous son apparence restrictive, a toujours caché une égalité plus réelle, sur le sens de laquelle le peuple ne s'est jamais mépris. Il est certain que le premier besoin du peuple français est un besoin d'égalité. Avant de se manifester dans la loi, ce besoin a dû se manifester dans les mœurs; or, s'il est dans les mœurs, il ne peut pas y être d'une manière abstraite et limitée; il embrasse nécessairement tous les ordres de faits, l'industrie comme la politique, la richesse comme le pouvoir. Empressons-nous toutefois de nous entendre sur ce mot, car il est à craindre ici que le mot ne soit encore en contradiction avec la chose. L'égalité sociale, ainsi que l'égalité politique, ne suppose point un nivellement absolu de rangs et de fortunes; elle ne peut signifier qu'égalité de chances, égalité de droits : ce qui n'exclut pas l'idée d'*une inégalité réelle, proportionnée à celle des facultés humaines*.

Mais ici je vois encore s'élever d'injustes préventions. On pensera peut-être qu'établir une analogie entre les priviléges établis par la loi et tous les priviléges de la vie sociale, que provoquer par conséquent,

dans la sphère des intérêts matériels, l'application des principes adoptés dans la sphère politique, c'est vouloir porter atteinte à la libre possession des richesses acquises et attaquer le principe de la propriété. Il faudrait être singulièrement intéressé à trahir la vérité pour admettre une semblable interprétation. Est-ce en effet porter atteinte à des droits légitimes quelconques que de poser, en politique, le principe de l'égale admissibilité aux emplois? de même, est-ce attaquer le droit et l'inviolabilité des propriétés que de prétendre que les propriétés doivent être le prix du travail et que la société a le plus grand intérêt à ce qu'elles soient dans les mains les plus habiles à les faire fructifier? Dans ces termes-là, aucune objection n'est possible. Rien ne saurait en conséquence justifier ces indicibles appréhensions que le lecteur, préoccupé d'intérêts étrangers au sujet de la discussion, tenterait d'opposer à la simplicité de nos raisonnements.

Le mode de réalisation de ces données théoriques, voilà toute la difficulté, voilà le seul point capital. Mais pour arriver à des idées précises, je demanderai comment jusqu'à ce jour s'est réalisée l'extension progressive des droits de propriété. Comment, depuis cinquante ans notamment, s'est opéré l'affranchissement des hommes intelligents et laborieux que le sort avait placés dans les rangs inférieurs? — A coup sûr, des moyens analogues à ceux qui ont produit ce résultat dans le passé sont ceux qui doivent être adoptés pour en étendre aujourd'hui le bienfait.

Or, si je ne me trompe, il a suffi pour ainsi dire, dans le passé, de poser dans la loi le principe de l'égalité, pour que des moyens de réalisation aient été immédiatement conçus et traduits en dispositions législatives. Commençons donc aujourd'hui par comprendre la nécessité d'étendre à tous les faits l'application du même principe; reconnaissons que dans l'état de nos mœurs, il ne peut exister aucune espèce de supériorité sociale qui ne soit fondée sur une supériorité personnelle. Puis, cela étant admis, il sera certainement facile de déterminer les moyens graduels et pacifiques de substituer partout la justice au hasard, le droit au privilége.

Mais est-ce à dire qu'on ne puisse suppléer à l'injuste répartition opérée aujourd'hui par le principe d'hérédité, que par l'institution d'un pouvoir humain, chargé de fixer à chacun sa place et devenant ainsi l'arbitre des destinées de tous? Oh! éloignons de nous l'idée d'une souveraineté aussi terrible! Tout ce qui porte d'ailleurs un tel cachet de singularité, tout ce qui est aussi inusité, aussi inouï dans le monde que l'institution d'un tel pouvoir, ne peut guère s'improviser. C'était folie aux disciples de Saint-Simon de prétendre à la possibilité de cette innovation. — A qui d'ailleurs pouvaient-ils attribuer les droits si absolus de cette autorité!

Ce qui est antique et sacré dans le monde, c'est l'hérédité directe des propriétés; ce qui est antique et sacré dans l'opinion des hommes, c'est l'exercice

de la liberté individuelle. L'hérédité, comme nous l'avons dit, n'est point fondée sur le hasard; elle repose sur la supposition rationnelle que le fils, naissant avec les dispositions organiques du père, doit en même temps partager, jusqu'à un certain point, ses facultés, ses besoins et ses droits naturels. Par conséquent, l'hérédité offre en général le plus de chances possibles d'équité pour une première répartition des priviléges individuels. Mais cette loi, tout excellente qu'elle est, consacre néanmoins d'innombrables injustices, et ce sont ces injustices qu'il s'agit de réparer. Or il n'existe pour cela qu'un moyen, c'est de permettre à chacun de changer librement sa position par son intelligence et son travail.

N'est-il pas, en vérité, bien étrange de supposer que le talent, partout où il existe, réclame l'intervention d'une autorité quelconque pour se faire reconnaître et classer? Les prétendus grands hommes qui, pour se révéler, ont besoin d'un secours étranger, n'existent pas. La puissance directe de chaque individu doit suffire pour déterminer son élévation, lorsque son élévation est méritée, et pour cela il suffit d'instituer un régime vraiment libre. Je m'explique. Nul ne peut être considéré comme homme intelligent qu'autant qu'il en donne la preuve : c'est donc à lui, à lui seul, à se servir de la manière la plus avantageuse des moyens mis à sa disposition..... Mais la grande difficulté, c'est que des moyens semblables soient, autant que possible, mis à la disposition de tous.....

La fortune est héréditaire. Par la fortune l'éducation est inégalement répartie, et par l'éducation les positions sont diverses. Ceci est un ordre fatal, contre lequel protesterait l'équité, si la prévoyance sociale ne venait en aide aux individus qui sont par là victimes du hasard. La fortune est héréditaire; là n'est point le mal, puisque nous avons vu que l'hérédité offre le plus de chances possibles de justice pour une première distribution. Mais notons bien que, nonobstant ces chances réelles, fondées sur la transmission organique des facultés, il existe des injustices flagrantes qui appellent une incessante réparation. Si les circonstances où tous les individus sont placés par leur naissance, ne pouvaient en aucune manière être ultérieurement modifiées par leur action personnelle, où en serait la société? où en seraient la liberté et la justice? Là serait le mal, le grand mal, principe de toutes les révolutions.

Disons donc que le régime qu'il importe d'instituer en France, est celui qui peut le plus facilement permettre à tous les individus de changer, au gré de leur seule puissance personnelle, les conditions de leur naissance.

Ce régime, nous le possédons en partie, et certes, nous l'avons déjà chèrement acheté. Mais quels moyens n'existent pas de le réaliser d'une manière encore plus complète! Arrière donc toutes les oppositions intéressées! arrière les sordides calculs d'un égoïsme aveugle! Vous qui avez le bonheur de faire des lois pour votre pays, songez que la première nécessité du mo-

ment est de faire des lois favorables à ceux qui, dans tous les rangs de la société, luttent contre leur position héréditaire.

« Il existe dans toute société bien organisée, dit M. Achille Murat dans son *Exposition du gouvernement républicain*, il existe un courant ascendant : il est formé de tous ceux qui améliorent leur position sociale..... Il existe aussi un courant descendant : il est composé de ceux qui, se trouvant fortuitement placés au-dessus du rang que leur industrie et leur talent leur assignent dans l'échelle sociale, ne savent pas s'y tenir et dégringolent..... Il est de l'intérêt de la société que ces deux courants aient toute liberté d'agir. C'est de cette manière que le mérite en tous genres prendra sa place, et jouira de l'influence qui doit lui appartenir. Il faut qu'il soit tout aussi facile et loisible de se ruiner que de faire fortune. Il faut donc qu'aucune propriété ne puisse être retirée du commerce, pour être pour toujours appropriée à un usage spécial. Il ne peut donc exister ni majorats, ni substitutions. Les corporations elles-mêmes ne peuvent recevoir des dons rendus inaliénables. Je sais bien que cela n'est pas à l'avantage d'une classe de jeunes gens qui, nés avec une grande fortune, placée de manière qu'ils ne peuvent ni la dépenser ni se ruiner, passent leur inutile vie en réjouissances folles, sans compter l'influence et même le pouvoir politique qui suit toujours la richesse, par la nature même des choses, et qui est encore souvent augmentée par des droits et des priviléges exclusifs. Mais que vous importe? si ces gens

ont seulement autant de bon sens que leurs laquais, ils profiteront de la position fortuite dans laquelle ils se trouvent, pour s'élever d'autant plus haut que leur point de départ était déjà plus élevé. Tant mieux pour eux et pour la société! car plus un homme capable a de moyens à sa disposition, plus il est utile..... »

M. Achille Murat veut que tout circule et se déplace. Il pousse ce désir si loin qu'il se félicite de l'existence même des maisons de jeu, parce qu'il voit en elles un grand moyen de circulation, aidant à ruiner ceux qui ne sont pas dignes de leur fortune. « Les sommes ainsi enlevées, dit-il, ne s'arrêtent pas dans les mains des joueurs; elles passent bientôt dans celles de l'artisan et du fabricant; le joueur ne sert que de moyen pour opérer cette justice distributive. » On pourrait, à l'influence fort bornée des jeux particuliers, ajouter l'immense jeu de la bourse. Il n'est point permis de se constituer défenseur de toutes les immoralités qui en sont la conséquence, mais on ne peut aussi nier les avantages indirects que l'équilibre industriel a retirés de ce puissant mobile de déplacements. Les opérations légales et illégales de la bourse ont concouru au grand résultat que nous avons signalé comme but des tendances modernes.

« Dans un pays qui décline, ajoute le même écrivain, le courant descendant est le plus fort; mais dans un pays qui prospère, dont le capital s'accroît continuellement, c'est le contraire. Le grand problème économique serait d'arranger les choses de manière à ce que

le courant ascendant, tant au moral qu'au physique, fût le seul, et imprimât à toute la société un mouvement progressif dans toutes ses branches, qui entraînerait tout avec lui.

« Mais comment pouvoir arriver à ce résultat, quand, au contraire, toutes les lois sont faites dans le but d'empêcher l'homme d'esprit pauvre de s'élever, et le sot riche de se ruiner; quand le pouvoir, le rang et la fortune sont rendus inabordables à la majorité des citoyens par des barrières fictives; quand la loi ne semble considérer le pauvre et le roturier que comme un outil de travail destiné au profit du riche et du noble; quand tout est combiné de manière à rejeter dans le gouffre celui qui a assez d'énergie, malgré tous ces obstacles, pour tenter d'échapper?

« En Europe, le monopole commercial et agricole existe partout. Partout la vraie source de toute richesse, la terre, est, autant que possible, retirée de la circulation, et sa possession, réglée par des lois particulières, est entravée de formes qui en rendent la transmission plus difficile que celle de toute autre propriété. Partout des douanes protectrices viennent forcer l'industrie dans des canaux contre nature.... etc. »

Ce passage confirme clairement la vérité du principe que nous avons posé. Le but de la législation actuelle doit être, pour employer les mêmes termes, de seconder le courant ascendant. Après la répartition héréditaire de toute espèce de propriété, il faut que la loi favorise cette libre et nouvelle répartition qui ne dépend plus que de la manifestation des talents individuels

et qui devient le correctif de la première. Si l'hérédité, en effet, consacre d'abord un partage défectueux, et si la loi maintient irrévocablement ce partage, par des dispositions prohibitives des échanges et de l'aliénation des biens, comment sera-t-il possible à l'homme industrieux et pauvre d'acquérir une parcelle de ces mêmes biens, auxquels cependant il peut avoir les droits les plus incontestables ? Si, partout où l'action de la loi se fait sentir, il existe des obstacles à l'aliénation de la fortune du riche et par conséquent à l'amélioration du sort du pauvre, comment celui-ci, quelle que soit son activité, pourra-t-il surmonter ces obstacles? — Tel est pourtant l'esprit de notre législation, que presque tout concourt à favoriser les intérêts de conservation au détriment des intérêts d'acquisition. Et, au milieu des sourdes divisions qui tourmentent notre société, et qui ne sont que la manifestation d'un besoin général d'affranchissement, c'est le principe contraire qu'il faudrait proclamer!

Quand vous abolissez, par exemple, le droit de constituer des majorats, vous ne portez aucune atteinte à la propriété; vous détruisez seulement en partie, dans l'intérêt de celui qui ne possède pas, l'impossibilité de parvenir à la fortune. Quand vous abolissez l'inaliénabilité de certaines propriétés, vous ne préjugez nullement le terme de durée de la possession actuelle, vous détruisez seulement l'impossibilité des mutations ultérieures qui ne peuvent être qu'à l'avantage de l'homme le plus sage et le plus laborieux.

Dans une société où le droit d'aînesse existerait encore; où la législation autoriserait les majorats et les substitutions; où certains établissements, semblables aux anciennes corporations de mainmorte, posséderaient le droit d'acquérir indéfiniment de nouvelles propriétés, sans avoir jamais celui de les revendre; où la dot des femmes serait inaliénable; où les biens des mineurs, comme des interdits, resteraient sous une sorte d'inviolable scellé; où d'ailleurs toute vente d'immeubles serait entourée de tant d'entraves, que la nécessité la plus absolue pût seule y contraindre le possesseur; où, indépendamment de toutes ces dispositions générales, le pouvoir législatif n'appartiendrait qu'aux hommes dont l'intérêt est directement opposé à celui des masses; où le commerce étranger serait nul; où l'impôt pèserait plus sur le pauvre que sur le riche; où toutes les relations légales de l'industrie avec la propriété seraient à l'avantage de la propriété : dans une telle société, je le demande, serait-il possible à l'homme, né dans une condition inférieure, de jamais en sortir?.... Je sais que maintenant en France nos lois ne portent pas contre le pauvre une aussi odieuse exclusion. Mais il faut avouer qu'il y a peu de temps que cet état a été modifié et qu'aujourd'hui même, après tout, notre législation, triste héritage d'un régime qui n'est plus, conserve à chaque page le sinistre cachet de son origine.

Quel était au moyen âge l'esprit de la législation sur la propriété? C'était de concentrer autant que possible toutes les richesses dans les mains de quel-

ques privilégiés. Par une conséquence de cet esprit d'inféodation, il ne pouvait y avoir alors, pour ainsi dire, que des propriétés immobilières, sauf les instruments et les meubles qui en dépendaient nécessairement, tels que les troupeaux, les denrées, etc. L'aliénation des biens patrimoniaux était impossible; le commerce existait à peine, les échanges de toute nature étaient extrêmement bornés : toutes ces valeurs de convention, qui sont aujourd'hui livrées à la circulation, et qui, par la voie du négoce, deviennent la source de nouvelles fortunes, étaient alors pour la plupart inconnues. On conçoit combien un tel régime était favorable au maintien des inégalités. Il semble que le pauvre devait toujours être pauvre, et le riche toujours riche. Pourtant nous avons vu comment, par la formation d'une classe intermédiaire qui a graduellement obtenu son affranchissement politique, cet état a été modifié. On a admis peu à peu dans la classe des biens mobiliers et aliénables, les biens considérés naguère comme immeubles et les biens patrimoniaux. Le serf qui, dans le principe, était une propriété aussi fixe, aussi immobilière que le sol, en parvenant à l'état de liberté, n'a point cessé d'être pour le riche un instrument d'exploitation; mais cet instrument n'a plus été soumis à une fixité fatale; il a été jeté dans le domaine de la concurrence, et ce changement, en donnant au serf la faculté de choisir son maître, et au bourgeois enrichi celle d'employer autant de bras qu'il le voulait, moyennant salaire, a eu pour le serf comme pour le bourgeois les plus

heureux résultats. C'est par la *mobilisation* successive de la plupart des propriétés que s'est accompli, sous tous les rapports, le progrès vers l'égalité, et que les sources de la production nationale ont été manifestement augmentées. Ce mouvement a été particulièrement secondé par l'émission des lettres de change et des billets de toute nature, par l'étendue croissante des entreprises industrielles et des institutions de crédit, par la formation de fortunes considérables en dehors des priviléges héréditaires, enfin par l'extension continuelle qu'ont acquise les droits légaux d'aliénabilité.

Si donc aujourd'hui nous avons à continuer le même mouvement d'émancipation, nous devons étendre la réalisation du système de mobilisation qui jusqu'ici l'a favorisé; nous devons faciliter l'échange et le déplacement des propriétés de toute nature, en songeant bien que la possibilité du déplacement ne préjuge nullement la question de possession ultérieure, et que, loin de blesser aucun intérêt légitime, elle ne fait que laisser les chances les plus favorables au travail et au talent.

Supposons, par exemple, qu'à l'avenir le prêt sur hypothèque soit aboli, ou du moins modifié de telle sorte que le propriétaire sans crédit soit obligé de vendre, plutôt que d'emprunter. Il arrivera que les immeubles, changeant de mains plus souvent, parviendront plus aisément au pauvre. Est-ce à dire que le riche soit forcé par là de se ruiner? Nullement; car s'il est habile

ménager de sa fortune, il ne sera pas forcé de contracter des dettes, ou du moins il n'en contractera pas sans avoir un crédit suffisant.

Supposons encore que le législateur adopte un article de loi ainsi conçu :

« Toutes les propriétés immobilières, passant à des héritiers collatéraux au delà du troisième degré, seront vendues administrativement, et les héritiers n'en toucheront que le produit pécuniaire, défalcation faite des droits imposés par l'État. »

Cette disposition, impliquant la nécessité de vendre avec publicité et concurrence tous les immeubles légués à des héritiers indirects, qui le plus souvent ne présentent aucune garantie pour une convenable exploitation, aurait d'abord l'inappréciable avantage de favoriser le déplacement de ces immeubles au profit d'un ou de plusieurs acheteurs ordinairement plus habiles. La richesse publique y gagnerait par l'augmentation des produits, et le trésor n'y perdrait pas. L'héritier lui-même n'aurait pas le droit de s'en plaindre, car, au lieu d'être chargé, comme cela arrive si souvent, d'une liquidation lointaine et ruineuse, il n'aurait qu'à en attendre le résultat qui serait toujours positif; quant au résultat plus essentiel qui serait obtenu par la loi, on est forcé d'en reconnaître l'urgence, puisqu'il déterminerait un déplacement qui, loin de nuire à aucun intérêt légitime, concourrait directement à l'augmentation de la richesse nationale et favoriserait, dans toute hypothèse, le non-propriétaire. Mille

avantages, dans ma pensée, résulteraient d'une pareille disposition. Il suffira d'y réfléchir [1].

Le système, qui, en dernière analyse, est le mieux approprié à l'état présent de notre société est celui qui tend à favoriser l'élévation de l'homme industrieux, en augmentant indistinctement pour tous les citoyens les chances de fortune. Il ne s'agit pas de faire choix arbitrairement de tels ou tels individus pour les enrichir et déterminer le degré de leur avancement; il s'agit d'ouvrir la lice, d'abolir les obstacles créés par

[1] On remarquera que, dans l'état actuel, toutes les fois qu'une propriété territoriale est transmise à un collatéral, elle devient pour ainsi dire improductive. Celui-ci, trop éloigné des lieux où elle est située, est exposé à tous les mécomptes qu'une gestion étrangère rend inévitables; celui-là est trop riche pour s'occuper de son exploitation. Un autre, exerçant une profession étrangère à la culture du sol, néglige ses intérêts fonciers, laisse ses terres en friche; un autre enfin, au milieu des circonstances les plus favorables, n'a pas le talent de les faire valoir. Qu'on remarque, d'un autre côté, ce que deviennent toutes les propriétés nouvellement acquises. On verra quel changement elles subissent, quelle augmentation de produit elles donnent, surtout lorsque, des mains de quelque riche vieillard ou de quelque douairière dont les petits-neveux attendent la succession, elles passent dans celles d'un cultivateur, qui déjà, par son travail antérieur, a su gagner le prix de leur achat. Qu'on remarque aussi, dans certaines contrées, l'avantage immédiat résultant du morcellement des propriétés ; je dis immédiat, parce que je ne veux pas trancher en tous points la question que cette simple observation soulève. Au surplus, de quoi s'agit-il aujourd'hui? Il s'agit de favoriser l'intérêt de l'homme pauvre, intelligent, actif, naturellement ambitieux, qui, tous les jours, par ses mécontentements, nous prouve qu'il est jaloux de son émancipation. Or, les mesures énoncées ci-dessus ne tendent-elles pas directement à ce but?....

les lois, d'étaler pour ainsi dire sur le marché public toutes les propriétés, toutes les prérogatives de la vie civile, afin qu'elles puissent devenir le partage de quiconque saura les acquérir. Voilà la réalisation positive de la vraie liberté; voilà la consécration des vrais principes d'égalité.

J'irai plus loin encore dans le développement de ces idées. On a parlé d'un système général de mobilisation de la propriété foncière, qui tendrait à assimiler la possession d'un immeuble à celle des rentes sur l'État, c'est-à-dire, à mettre en circulation des billets représentant la valeur de tous les biens immobiliers. Les systèmes de cette nature surprennent par leur étrangeté, et soulèvent à la fois toutes les résistances, comme toutes les adhésions intéressées. Il n'en sera question ici que comme indication du but vers lequel doit être à peu près dirigée la législation actuelle et comme exemple des innombrables moyens que l'esprit peut concevoir pour favoriser les intérêts d'acquisition, sans nuire aux intérêts acquis. Supposons que la loi vous accorde le droit de *représenter par un billet négociable la valeur de vos immeubles*, elle vous fournit ainsi le moyen simple et facile de les aliéner, sans vous forcer pourtant à les aliéner. Heureux si vous savez les conserver! malheureux, si votre intelligence est alors en défaut! Dans ce dernier cas, il est très-juste que vous en supportiez la peine, et il est surtout très-utile à la société que vos fautes concourent à améliorer le sort des hommes moins imprudents que vous.

Sans doute ce système absolu de mobilisation serait aujourd'hui un non-sens dans notre législation. Aussi son adoption est-elle à mes yeux en dehors de toute probabilité. Mais, à m'exprimer franchement, ce système paraît être une des conséquences nécessaires du développement des principes d'association.

Dans l'enfance de toute société, on ne connaît que les échanges en nature, et alors les échanges sont extrêmement limités. Ils commencent même à être entièrement inconnus, lorsque chaque homme, sans le secours d'aucune réciprocité de services, se suffit bien ou mal à lui-même. Le régime patriarcal correspond à l'époque où toute l'industrie consiste en un échange direct de denrées et de produits quelconques propres à satisfaire les premiers besoins de chacun. Plus tard, la représentation de tous les produits a lieu par la monnaie : les échanges deviennent alors plus étendus. Puis le crédit remplace la monnaie, et de ce jour il n'y a presque plus de limites aux mutations de propriétés de toute nature. On voit donc qu'en étendant de plus en plus le système de mobilisation qui favorise les échanges, on ne fait qu'accroître l'aisance générale, hâter les progrès vers l'égalité, et augmenter enfin d'une manière incroyable les chances de fortune de celui qui ne possède rien.

On ne prétendra pas que ce soit ici le lieu d'entrer dans les détails précis et rigoureux qu'entraînerait la discussion complète des divers moyens dont l'adoption est opportune. Il serait déraisonnable de vouloir

tout embrasser, bien qu'à la vérité il ne fût peut-être ni déplacé, ni même difficile de suggérer quelques dispositions immédiatement réalisables. De ce nombre nous citerons d'abord les modifications essentielles à apporter dans le régime hypothécaire. Par le droit que la loi accorde d'emprunter sur hypothèque, c'est-à-dire par la faculté qu'elle donne à un homme qui a déjà épuisé tous ses moyens de crédit, d'obtenir toujours, à la dernière extrémité, des sommes à peu près égales à la valeur de ses immeubles, et de frustrer ainsi, s'il le veut, ses premiers créanciers sans titre hypothécaire, une masse énorme de biens reste toujours en la possession des mêmes propriétaires, alors même qu'ils sont devenus insolvables. De là privilége pour celui qui possède; lésion pour celui qui ne possède pas; impossibilité d'échange, réduction de la production générale.

Pourquoi, d'un autre côté, ne pas chercher à détruire l'interdit qui frappe encore la moitié des propriétés immobilières, appartenant à des mineurs ou à des femmes mariées sous le régime dotal? De là encore un obstacle insurmontable aux conquêtes de l'homme industrieux, dont la perspective de fortune est nécessairement subordonnée à l'étendue des biens laissés dans le domaine de la circulation. Que d'institutions de crédit n'aurait-on pas à fonder, si l'on se préoccupait de la nécessité de favoriser en tous points l'intelligence et le travail! Les banques et les caisses d'escompte devraient être multipliées au point que chaque ville commerciale de la France fût au moins, sous ce

rapport, au niveau des moindres villes d'Angleterre. Les sociétés en commandite devraient être puissamment encouragées. Tout ce qui serait de nature à faire baisser dans le commerce le taux de l'intérêt devrait être activement recherché. Le gouvernement aurait recours à l'emprunt plutôt qu'à l'impôt. Les taxes proportionnelles qu'il pourrait prélever sur les rentes inscrites au grand livre, afin d'établir une sorte de parité, une sorte d'équilibre entre cette propriété et toutes celles qui subissent l'impôt, lui permettraient, par l'augmentation de ses ressources annuelles, un déploiement prodigieux de travaux d'utilité. En admettant que cette taxe sur la rente eût de graves inconvénients, pourquoi ne point provoquer la réduction de l'intérêt, toutes les fois que les finances de l'État sont dans un état assez prospère pour rendre cette mesure aisément praticable? Que ne gagnerait pas le pays à voir consacrer à des entreprises utiles les capitaux arrachés ainsi à la cupidité des spéculateurs? — Dans les pays où, comme en Angleterre, les fortunes ne sont point divisées, il se forme de grandes compagnies pour toute sorte d'exploitations. En France, cela est impossible; l'État doit donc intervenir dans toutes les entreprises qui intéressent le public. Là où l'aristocratie est tout, l'aristocratie fait tout. Là où le peuple est tout, le peuple doit concourir à tout par l'entremise de ses représentants, c'est-à-dire, par l'entremise de l'État. — Si vous voulez enfin vous rapprocher de plus en plus du but que nous avons indiqué, joignez à tous les éléments de prospérité résultant

de l'application de ces grandes mesures, toutes les améliorations de détail que vous élaborez vous-même dans vos discussions quotidiennes : imprimez un nouvel élan au commerce maritime, abolissez les entraves qui s'opposent encore à la libre extension des rapports internationaux, adoptez un bon système colonial, en un mot, réalisez toutes ces utiles réformes que l'esprit public signale, et qui, lorsqu'un sage principe est une fois admis, sont d'une conception facile et d'un succès certain.

Si l'on pouvait atteindre ce but tant désiré, que la direction du gouvernement en France fût bonne et uniforme pendant un quart de siècle, quelles merveilles n'en résulteraient pas ! Les progrès de la prospérité publique ne connaîtraient plus de bornes, si le pouvoir, prenant en main l'intérêt de ceux qui s'élèvent, cherchait enfin, spontanément et avec ardeur, à favoriser tous les nobles efforts, toutes les industries en progrès. Ainsi que nous l'avons déjà dit, une des premières nécessités de la situation présente de la France, c'est que le gouvernement intervienne dans toutes les grandes entreprises d'utilité publique. — Que peut, en effet, la prévoyance individuelle pour garantir l'avenir d'un État ? Il faut une prévoyance plus haute, fondée sur l'expérience des siècles et sur les méditations du génie. Cette prévoyance doit être celle des hommes qui gouvernent. — Lorsque la réalisation d'une mesure quelconque est reconnue susceptible de produire, dans l'intérêt public, une augmentation de

revenus, pourquoi reculer devant son adoption? Et n'est-il pas une infinité de projets de cette nature, tels que divers plans de canalisation, d'irrigation, de défrichements, de plantations, qui paraissent aujourd'hui négligés, tandis que l'engouement se concentre (quoique tardivement) sur les chemins de fer et sur les appareils à la vapeur? — L'agriculture elle-même n'offre-t-elle pas assez de chances d'exploitations lucratives, pour que de grands projets favorables à son perfectionnement puissent recevoir, des mains des capitalistes et du gouvernement, des moyens faciles d'exécution? — Dans les spéculations de ce genre nouveau, jamais les capitaux ne seraient sacrifiés, car le sol n'est point ingrat; presque toujours ils pourraient produire d'énormes bénéfices, car il est incontestable que l'agriculture appelle des améliorations capitales. Dans certaines contrées, toutes les grandes propriétés restent improductives; dans d'autres, le morcellement des terres, devenant un obstacle à une culture uniforme, cause une déperdition fâcheuse de forces qui pourraient être utilement employées.

Considérez ce seul fait: que tous les anciens domaines seigneuriaux, et en général toutes les grandes fermes qui ne sont pas exploitées ou surveillées directement par ceux qui les possèdent, donnent à peine 2 à 2 1/2 p. % de revenus. Il résulte de cette coupable incurie des pertes qu'on ne saurait évaluer. Hâtez-vous donc de rechercher tous les moyens possibles de les atténuer; établissez, s'il le faut, des compagnies agricoles à l'instar des compagnies industrielles

dont vous favorisez la multiplication. L'agriculture ne peut point être considérée comme le lot fortuit de tout le monde; elle réclame le concours, le travail et l'expérience des hommes spéciaux. Que cette vérité soit une fois comprise et propagée; ce sera pour notre pays une nouvelle source de progrès et de richesses. Le grand vice des routines actuelles, c'est que le cultivateur, par aveugle timidité ou impuissance, ne consacre pas assez de capitaux à ses entreprises agricoles. Un autre inconvénient, non moins grave, c'est que chacun veut que son domaine produise *un peu de tout*. Or, dans une même localité, on doit en général se borner à deux ou trois cultures alternées convenablement. Mais, faire du blé là où le blé rend moins que la betterave ou la garance, faire de la vigne là où la vigne rend moins que la culture du mûrier, c'est une méthode absurde; malheureusement aujourd'hui c'est une méthode générale : secondez donc tous les projets tendant à changer un système aussi désastreux. Le prix immédiat de vos encouragements sera bien compensé, soyez-en sûr, par le produit futur des améliorations que vous aurez provoquées.

Quant aux sommes à affecter à ces encouragements, dira-t-on qu'elles ne pourraient être prélevées sur les fonds, toujours insuffisants, du trésor? Que le trésor ait recours à l'emprunt. L'impôt payera annuellement l'intérêt de l'emprunt contracté à un taux modique, à 4 1/2 p. %, par exemple; tandis que l'adoption de ces grands moyens sera, pour la richesse nationale, productrice d'avantages annuels qui ne pourraient

être évalués au-dessous du 10 p. %, et qui pourraient s'étendre au 50 p. %. Ajoutez à ces bénéfices plus ou moins certains, malgré l'énormité apparente du chiffre progressif de la dette, ajoutez la dépréciation qu'éprouve chaque année la valeur relative de l'argent. Vingt mille francs valaient plus il y a vingt ans que trente mille francs ne valent aujourd'hui. Par conséquent, le capital de votre dette, en restant toujours nominalement le même, diminue toujours réellement. Ainsi l'emprunt que vous contracteriez aujourd'hui dans l'intérêt de quelques grandes mesures d'utilité, se trouverait naturellement réduit, dans vingt ans, dans la proportion approximative d'un tiers; tandis que, d'autre part, les améliorations matérielles que vous réaliseriez immédiatement, en supposant même qu'elles produisissent peu dans le principe, donneraient, dans vingt ans, des bénéfices qui s'élèveraient en sens contraire et dans une proportion plus étonnante encore.

Il serait facile de suggérer encore mille idées qui viendraient naturellement s'encadrer dans le même plan. On pourrait, pour ne pas s'écarter des nécessités actuelles, démontrer l'urgence d'un bon système de colonisation de notre conquête d'Afrique.... On pourrait indiquer les moyens d'employer avec fruit le concours de l'armée dans les travaux d'utilité. Je sais que, sur ce point, il se présente de graves objections. On prétend, à tort ou à raison, que le prix du travail des soldats est plus onéreux pour l'État que

celui des ouvriers salariés. Cela pourrait s'admettre, mais ce ne serait point là une raison de ne pas utiliser l'armée. En faisant travailler les soldats, tout est bénéfice. En gagnant moins qu'avec les ouvriers libres, on gagne énormément. En ne gagnant rien en apparence, on gagne encore, car le bénéfice social ne se résume pas dans une question immédiate d'argent; il se résume dans une question de production. Or, faire produire ce qui reste aujourd'hui improductif (au prix d'un déplacement quelconque de capitaux), je dis que c'est toujours un bénéfice pour l'État.

Voilà, certes, des indications positives. Il m'importait de repousser le reproche qu'on adresse avec tant de justesse à ceux qui se renferment dans des théories inapplicables et dans des généralités banales.

Indépendamment de ces nombreux détails, je me réserve de développer ailleurs un grand projet relatif à l'industrie des soies. Cette industrie est une des plus riches, des plus fécondes qui existent. C'est une de celles qu'on peut, avec le plus de raison, considérer comme merveilleusement appropriées au sol français. Eh bien! s'il est une branche d'opérations industrielles qui soit aujourd'hui susceptible de grands perfectionnements, c'est à coup sûr celle-là. Je me bornerai ici à une seule observation dont la portée sera facilement sentie. L'industrie des soies est toute concentrée dans les départements méridionaux de la France. Ces départements sont ceux qu'on peut, sans injustice, re-

présenter comme les moins avancés dans la voie des perfectionnements de tout genre, malgré les éclairs de génie qui de tout temps ont jeté tant d'éclat sur une noble élite de la population de ces contrées. Dès lors il est aisé de concevoir que c'est surtout dans cette partie de la France qu'il y a lieu d'introduire d'importantes innovations. J'espère démontrer que, par les améliorations actuellement applicables à l'industrie des soies, il est facile de réaliser, au point de vue de l'intérêt personnel, d'énormes bénéfices, et d'imprimer en même temps un généreux élan à notre prospérité commerciale.

Mais reprenons notre sujet. Revenons aux questions générales.

Le système qui est en décadence depuis le jour où, par le mélange des castes, a été produit parmi nous ce nouvel esprit d'égalité qui est maintenant si général, est celui qui consacrait l'immutabilité des propriétés et des priviléges de toute nature. Le système, qui n'a cessé, de ce moment, de s'étendre et de nous dominer, est celui qui a rendu de plus en plus facile le libre échange des produits et le déplacement des fortunes. Aujourd'hui de toutes parts l'individu tend à percer la foule et à franchir, par le seul effort de son génie, tous les degrés de l'échelle sociale. Pour satisfaire son ambition, quels moyens devez-vous employer, sinon ceux qui, jusqu'à ce jour, l'ont de plus en plus satisfaite? — Lorsque les circonstances changeront, d'autres moyens seront sans doute nécessaires, d'au-

tres moyens peut-être produiront des effets plus heureux; mais aussi longtemps que la société sera tourmentée par ce besoin si impérieux d'égalité, il n'y aura qu'à développer les mêmes principes de réforme. — Quel est toutefois l'esprit de la législation que nous avons héritée de nos pères, sur les mutations de propriétés? Est-ce de seconder l'élévation du pauvre, lorsque par son activité le pauvre mérite un meilleur sort? ou bien, est-ce au contraire de maintenir dans un rang élevé celui qui souvent mériterait de déchoir? N'invoquons que le témoignage des faits. Il y a peu de temps que les majorats et les substitutions existaient encore. N'était-ce pas consacrer un monopole injuste au profit de quelques-uns et au détriment de la masse? D'un autre côté, vous remarquerez que, de toutes les propriétés immobilières de la France, il y en a pour le moins la moitié qui, appartenant à des femmes, à des mineurs ou à des interdits, sont inaliénables. Quant à celles qui ne le sont pas en droit, elles le sont presque en fait, car vous remarquerez que les ventes sont entourées de tant d'entraves qu'elles ne peuvent avoir lieu que pour des causes majeures et dans des cas exceptionnels. Le résultat immédiat de cette double disposition n'est-il pas d'empêcher le prolétaire industrieux d'acquérir ces mêmes propriétés et d'en augmenter considérablement le produit au profit de la richesse publique? Dans toutes les relations du propriétaire et du fermier, le propriétaire est l'objet d'une insigne faveur légale. Dans toutes celles du capitaliste et du commerçant, du rentier et du débiteur, le privilége tombe pareillement sur

le premier. Les statuts qui règlent les successions sont de nature à augmenter progressivement la fortune du grand propriétaire, et à réduire dans une progression contraire la fortune de celui qui possède peu. L'impôt, enfin, les charges de l'État qui concourent à satisfaire tant d'ambitions particulières, sont proportionnellement beaucoup plus onéreuses pour le pauvre que pour le riche. Tout cela ne suffit-il pas pour prouver l'injustice, l'imprévoyante partialité de nos lois? Autrefois, sans remonter au delà de la période qui a immédiatement précédé la révolution française, le noble ne pouvait s'appauvrir, malgré l'excès honteux de ses prodigalités. Aujourd'hui, par l'extension qu'a acquise le droit de propriété, cette impossibilité s'est heureusement modifiée; mais on ne peut nier qu'il n'en reste encore des traces sans nombre dans notre législation, qui n'a jamais été, il faut le dire, que l'œuvre intéressée des riches et des privilégiés. Autrefois, pour faire disparaître ces obstacles à l'élévation politique et civile du roturier déshérité, on a fait la plus sanglante révolution; aujourd'hui, qui ne prévoit que, si les mêmes obstacles sont maintenus, le même abîme est entr'ouvert sous nos pas!

Disons-le hautement, ce n'est pas une haine, ou aveugle ou intéressée, qui nous fait parler ainsi. Dans notre intime pensée, la richesse légitimement acquise donne droit à la plus efficace protection. Mais, pour que cette protection s'exerce, il faut que la société jouisse d'une stabilité parfaite. Or cela ne peut avoir

lieu que par l'élévation graduelle des hommes dont l'activité découragée cherche ordinairement une issue révolutionnaire.

On dira que tout ceci n'est que de la politique subversive. Je n'en disconviens pas, si ce mot signifie politique d'émancipation; mais je le nie formellement, si par ce mot l'on entend une politique injustement hostile aux classes élevées. Dans toute association humaine, il y aura des grands et des petits; il suffit seulement que les rôles ne soient point intervertis; il suffit que l'intelligence supérieure commande, et que l'intelligence inférieure obéisse. Mais, pour que cette situation normale se maintienne d'une manière assez constante, il faut permettre aux individus qui constituent des exceptions, de reprendre, par l'usage de leur liberté, le rang qui leur est naturellement destiné. Or cette libre et accessoire répartition des rangs suppose une série de déplacements que le législateur doit puissamment favoriser.

Notez d'ailleurs ceci : En supposant que vous donniez au riche le moyen de disposer de toutes ses propriétés avec autant de facilité que d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque ou d'un coupon de rente, vous ne lui ôtez pas la faculté de faire un bon usage de sa fortune ainsi mobilisée, et sous ce rapport, il lui reste toujours un privilége énorme sur celui qui est né pauvre. Seulement vous mettez par là une plus grande quantité de valeurs dans le domaine de la circulation et vous augmentez d'autant, pour

l'industrie et le talent, les chances d'acquisition et de fortune. Tel n'est point, il faut le répéter, le principe de notre législation; tel est pourtant celui que prescrit l'intérêt pressant de la société qui, dans tous les ordres de travaux, a besoin d'être dirigée par les hommes les plus forts, et qui, en appelant ces hommes au rang qui leur appartient, détruit le premier élément de désordre et de révolution.

Ce système, il faut le dire aussi, n'a point une valeur absolue. Dans la plupart des contrées d'Europe, et à plus forte raison dans les autres parties du monde, ce serait folie d'en tenter la réalisation. Il ne saurait non plus s'adapter à toutes les époques. Il y a quelques siècles, par exemple, personne n'aurait eu la pensée de le proposer dans le but d'assurer la stabilité sociale. Il viendra peut-être un jour où il serait également déraisonnable de le préférer aux théories d'association et d'harmonie qui sont sans contredit beaucoup plus conformes aux sentiments sacrés de la fraternité humaine et aux principes absolus de la pure raison. Mais ce système est le seul qui puisse s'appliquer à un état de société où l'hérédité ne produit plus qu'un classement vicieux, où le mélange du sang a effacé toute supériorité d'une classe sur une autre, où les hommes d'intelligence surgissent indistinctement de tous les rangs, où tous enfin doivent avoir accès à tout.

Quels sont dans le monde les peuples chez qui éclatent de pareils sentiments? Quels sont ceux chez

qui les exigences des classes inférieures présentent ce caractère? Comptez-en plusieurs, si cela est possible: leur exemple, j'en suis certain, offrira la confirmation de tout ce qui précède. La société des États-Unis présente assurément une très-grande analogie, sous le rapport des mœurs et des tendances politiques, avec l'état actuel de la France. Eh bien! quel est aux États-Unis le système qui prévaut relativement aux échanges de propriété et à la formation des nouvelles fortunes? C'est précisément celui que nous venons de signaler. Là, si nous faisons abstraction de la servitude des noirs, il est très-vrai de dire qu'il n'existe aucune espèce de castes. Si parmi les classes supérieures de quelques villes, on remarque cet esprit exclusif et dédaigneux qui est propre à un si haut degré à la noblesse anglaise, il est du moins certain que cette nouvelle aristocratie n'a point sa source dans les titres de naissance et dans les conditions de famille, mais uniquement dans les rapports de fortune, d'éducation et de position sociale qui changent chaque jour et qui permettent au proscrit de la veille d'être l'élu du lendemain. Là tout concourt à inspirer à toutes les classes l'amour de la propriété et à leur assurer les moyens d'y parvenir. La fortune en général n'appartient qu'à de *nouveaux parvenus*. La ruine des riches, devenus inactifs ou prodigues, qui n'est que la contre-partie de l'élévation des pauvres, est un fait presque aussi commun. Aux États-Unis, plus que partout ailleurs, chaque individu reçoit de la société les moyens de sortir de sa condition, lorsqu'il s'y

trouve véritablement déplacé.... « Si le mouvement et « la rapide succession des sensations et des idées, dit « M. Michel Chevalier, constituent la vie, aux États-« Unis l'on vit au centuple; tout est circulation, tout « est mobilité et agitation frémissante. Aux expériences « succèdent les expériences, aux entreprises les entre-« prises. La richesse et la pauvreté se suivent à la piste « et se délogent tour à tour. Pendant que les grands « hommes du jour détrônent ceux de la veille, ils sont « déjà à demi renversés par les grands hommes du len-« demain. Les fortunes durent une saison, les réputa-« tions la durée d'un éclair. Un irrésistible courant en-« traîne tout, broie tout et remet tout sous des formes « nouvelles. Les hommes changent de maison, de mé-« tier, de condition, de parti, de secte; les États chan-« gent de lois, de magistrats, de constitution. Le sol lui-« même, ou tout au moins les édifices, participent à « l'instabilité universelle. L'existence d'un ordre social « au sein de ce tourbillon semble un prodige [1].... »

Ce prodige, ce singulier régime s'explique par l'égalité naturelle des individus. Si nous appartenons à une même race, si du moins le croisement des races a fait disparaître entre nous toute distinction d'origine; si les inégalités de naissance ne sont pas tellement apparentes qu'elles puissent donner lieu à la formation de castes; s'il n'existe parmi nous que des inégalités individuelles dont la manifestation est au delà des prévisions humaines, adoptons un système

[1] Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre xxv.

qui, consacrant d'abord des droits légaux de succession, commence ainsi à être en rapport avec les présomptions que l'on peut raisonnablement fonder sur l'hérédité des facultés personnelles, mais qui permette ensuite aux exceptions infinies qui sont contraires à ces présomptions, de trouver toutefois leur place et leur légitimation. Dans le sein d'une même race, il y a certainement plus de chances pour qu'un homme intelligent naisse d'un homme intelligent que d'un idiot; il y a plus de chances pour qu'un père, qui s'est enrichi par son activité, donne le jour à des enfants actifs comme lui qu'à des enfants sans énergie; et de même il est certain que celui qui est rongé de vices, et qui n'a pas quitté les derniers rangs de la société, léguera plutôt à ses enfants un caractère dégradé qu'un caractère capable de grandes choses. Gardons-nous toutefois de pousser trop loin les conséquences de cette maxime populaire: *tel père, tel fils*. Il ne serait permis qu'à un aveugle de nier l'apparition pour ainsi dire fortuite d'individus dont la capacité est toute personnelle. Les individus d'une même race ou d'une même famille se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent aux individus d'une autre race ou d'une autre famille; mais, comparés entre eux, ils n'offrent plus que des différences presque inappréciables et tellement accidentelles qu'il est hors de notre portée d'en expliquer la cause. Lors donc que, dans une même société, les races et les familles sont mêlées, on ne peut plus y remarquer que des inégalités analogues à celles que l'on distingue entre frères. Alors il

devient nécessaire de modifier les principes absolus qui règlent la transmission des propriétés et de corriger les innombrables injustices produites par la distribution des conditions héréditaires, en adoptant, comme nous l'avons dit, un mode accessoire de répartition qui ne dépende plus que de la manifestation des capacités individuelles. Ce nouveau mode de répartition ne peut être que celui qui, soumettant tous les individus à l'épreuve d'un universel concours, tend à sanctionner l'usage bon ou mauvais, utile ou infructueux, que chacun fait de sa liberté.

Tel est le système qui se réalise de nos jours aux États-Unis et qui ne se réalise complétement qu'aux États-Unis. « Ici, dit Ach. Murat, tout est au concours : « fortune, pouvoir, amour, richesse, tous ces trésors « sont ouverts ; c'est au plus habile à aller les cher« cher [1]. » L'application de ces principes tient évidemment à ce qu'il n'existe aux États-Unis, parmi les blancs, aucune inégalité de naissance. L'état d'homogénéité auquel nous sommes pareillement parvenus en France rend nécessaire l'adoption des mêmes moyens. Je répète que ces moyens ne pourraient s'adapter indistinctement à tout état de société ; mais tant que la France conservera, par ses mœurs politiques, des rapports avec les États-Unis, tant qu'elle ne sera pas appelée à de nouveaux besoins, à de nouvelles destinées, nous n'aurons qu'à poursuivre le développement du système qui, en France, a con-

[1] *Exposition des principes des gouvernements républicains*, p. 360.

couru depuis plusieurs siècles à hâter nos progrès vers l'égalité, et qui de nos jours produit en Amérique les plus éclatants résultats.

Il importe toutefois de signaler une notable différence entre la France et les États-Unis. Là, il y a des esclaves ou bien de misérables Irlandais qui se livrent aux travaux les plus pénibles de la communauté, et par conséquent les Anglo-Américains constituent une sorte d'aristocratie qui exploite jusqu'à un certain point une mine commune. En vain dirait-on que l'esclavage ne règne pas dans les États du Nord. Nous avons vu qu'il y règne, non-seulement par la servitude réelle des hommes de couleur qui n'y sont libres que de nom, mais encore par les effets immédiats de l'esclavage du Midi. Peu importe que la population des noirs soit également disséminée dans toutes les parties de l'Union, ou bien qu'elle n'y occupe qu'un centre déterminé : le rôle qui lui est réservé relativement à l'ensemble est toujours le même, et son influence, après tout, ne fait que s'accroître par l'agglomération. Il est donc bien certain que la présence des noirs aux États-Unis suffit pour placer la race des blancs dans une situation assez privilégiée pour que la politique s'en ressente. C'est cette situation privilégiée qui lui permet de pratiquer dans son sein les principes d'un gouvernement libre, et de discuter en paix les questions les plus irritantes d'intérêts matériels, qui, dans le fait, n'ont sur son propre sort qu'une influence secondaire. C'est ainsi que tous les

peuples, chez qui la servitude a existé, en Grèce, à Rome, à Venise, en Angleterre même, ont eu ce que nous appelons des gouvernements libres, parce que l'exercice des fonctions politiques y était réservé à une seule classe de citoyens qui, se trouvant plus ou moins exempte, par l'étendue de ses priviléges, de toute obligation de travail, ne pouvait céder à ces passions violentes qu'engendre le plus souvent la lutte directe des intérêts. Ce qui servira d'ailleurs à faire ressortir ce que cette observation peut avoir de vrai, c'est que même, dans le nord des États-Unis, la pratique du gouvernement populaire fait naître des agitations et des troubles qui n'ont pas lieu dans le midi; et cela, parce que dans le nord les intérêts sont beaucoup plus rapprochés, en raison de l'abolition, ou pour mieux dire, en raison de l'atténuation de l'esclavage, tandis que dans le midi le pouvoir politique appartient, comme nous l'avons dit, à une espèce de corps aristocratique qui a des intérêts communs.

Entre la France et les États-Unis, la question de l'esclavage établit donc une différence radicale. Les Américains peuvent fort bien, après la violence momentanée de leurs débats, vivre unis et tranquilles, parce qu'il ne s'agit jamais pour eux d'une question de misère et d'oppression; tandis qu'en France il existe entre les classes un horrible acharnement, parce qu'il s'agit pour elles d'exploiter ou d'être exploitées, de jouir du travail des autres ou d'être condamnées à ce travail, qui est d'autant plus humiliant pour celles

qui le subissent, que leur subalternité ne se justifie pas toujours par la supériorité morale de celles qui l'imposent.

Il est encore un autre point de dissemblance entre la France et les États-Unis, et celui-ci est le plus important : c'est qu'aux États-Unis la fortune des nouveaux parvenus ne suppose point en général la ruine d'un nombre correspondant de riches ; elle s'acquiert par des conquêtes sur la nature et par les bénéfices du commerce extérieur. Sur cent individus qui s'enrichissent, il en est à peine trente qui se ruinent, tandis qu'en France sur cent individus qui s'enrichissent, il faut qu'il y en ait au moins quatre-vingts qui se ruinent. Autre motif de guerre entre les classes !... Ainsi, aux États-Unis, l'exploitation commune de la race nègre, la possibilité d'élargir incessamment le domaine national par l'*accumulation* des richesses commerciales et les conquêtes sur le sol, placent les blancs dans une sphère où ils peuvent se livrer en paix à l'exercice illimité des fonctions électives, tandis qu'en France la nécessité de condamner une partie des citoyens aux plus pénibles travaux de la terre et des industries inférieures, l'impossibilité de faire des conquêtes notables sur un territoire dont les limites sont tracées et les ressources à peu près connues, les obstacles nécessairement apportés à l'amélioration du sort du pauvre, qui ne peut avoir lieu que par un *déplacement* de fortunes, mettent toutes les ambitions en présence, toutes les passions en jeu, toutes les imaginations en délire.

Et qu'on ne dise pas que ce tableau est exagéré. Il existe en France entre toutes les classes une affreuse divergence de besoins, d'opinions, d'intérêts. Il y a lutte dans l'atelier, il y a lutte sur la place publique, dans la famille, dans le gouvernement, lutte partout. Dans les arts, le génie est aux prises avec la misère. Dans les sciences, les systèmes se heurtent, et les idées exclusivement négatives l'emportent sur les idées réputées positives. Dans la littérature, les conditions du succès sont trop variables, trop dépendantes d'un caprice, pour qu'il puisse se fonder rien de durable, rien de monumental. Les chefs-d'œuvre de l'immoralité, seuls véhicules de scandale, ont un succès assuré de librairie et de théâtre. Dans cette sphère, malheureusement, l'utilité de l'œuvre semble être en sens inverse du gain qu'elle produit. Que deviennent alors ces hommes consciencieux et puissants qui ont trop de dignité et d'estime d'eux-mêmes pour accepter le joug de quiconque leur offre un salaire? Ne croyez pas que de tels hommes manquent à notre époque. Ces hommes sont pauvres peut-être, confondus dans la foule, mais leur ardente énergie trouve toujours une issue : leur rage est longtemps concentrée; mais, quand elle éclate, elle est d'autant plus redoutable que la réaction est plus forte. Douloureusement froissés dans tous leurs intérêts, dans leurs vœux les plus chers, ils s'opposent à tout ce qui existe, ils poursuivent la réforme d'une organisation qui les écrase. Ces hommes sont pauvres, ils sont disséminés dans tous les rangs, ils sont plus ou moins ignorés;

mais, ne vous y trompez pas, ce sont eux qui gouvernent, et qui gouvernent dans un sens antisocial!

La France offre un exemple unique dans le monde, c'est l'impuissance, ou, pour mieux dire, la nullité des prêtres. Pour nous, le sacerdoce n'existe plus. En Angleterre, en Amérique, parmi les peuples les plus civilisés, l'influence des prédications, de nos jours même, est immense. Dans tous les temps et dans tous les pays, on a vu des hommes passionnés embrasser une mission religieuse. En France, les mêmes hommes se font ou publicistes ou tribuns; publicistes pour propager des doctrines incendiaires, tribuns pour les réaliser.

Dans tous les temps et dans tous les pays, on a vu pareillement de jeunes ambitieux chercher des chances de fortune dans la carrière militaire. En France, d'après les principes de la présente législation, il n'est personne qui entre dans l'armée dans des vues d'ambition, et il en est beaucoup qui, pour ce motif, s'en éloignent [1]. Quelle est en effet la perspective que présente aujourd'hui la loi des avancements militaires? Les grades sont accordés à l'ancienneté, ou du moins il est toujours des conditions d'ancienneté requises pour l'obtention d'un grade. Cette règle, je le sais, est très-conforme aux principes de l'égalité : mais, que

[1] On peut trouver des détails statistiques sur le personnel des divers grades, dans la *Sentinelle de l'armée*, année 1836. — Voir le *National* du 29 novembre, même année.

serait l'égalité dans son sens littéral! L'égalité ne doit s'entendre que sous le rapport des chances. Or, l'égalité de chances n'existe pas, lorsque la loi reconnaît un droit quelconque indépendant du mérite individuel. Il est certainement des hommes qui, à trente ans, ont plus de droits à être à la tête d'une armée, que d'autres, à cinquante, n'en ont à être sous-officiers. Eh bien! chose étrange, il n'est, pour ainsi dire, pas plus possible aux uns de s'élever qu'aux autres de rester stationnaires. Quoi donc de plus contraire au but d'émancipation que le législateur doit poursuivre! Et quel est l'homme d'une certaine valeur qui se résignera à perdre dans les grades subalternes les années où l'énergie, l'audace et le sentiment de l'honneur enfantent des prodiges! Si l'organisation de nos armées eût toujours été telle que nous la voyons maintenant, que de faits, que de noms seraient dérobés au témoignage glorieux de l'histoire!

Ainsi, l'armée comme le sacerdoce, qui ont toujours offert une carrière à l'ambition et à l'activité remuante d'une certaine classe d'individus, cessent d'avoir cet avantage pour la nation qui le réclamerait comme un bienfait. En attendant, le nombre des esprits turbulents se multiplie, et la lutte, dont nous avons déjà vu si souvent les dangereux éclats, s'organise sourdement dans nos cités, dans nos écoles, dans nos foyers.

Pénétrez sous le toit domestique, vous y serez frappé de ces tristes symptômes. Vous y trouverez les mêmes

anomalies et les mêmes malheurs. La femme, si elle est née dans l'opulence, est enviée comme une proie; si elle est pauvre, elle se vend. Tantôt elle est l'instrument méprisé d'une fortune en perspective; tantôt c'est sa propre misère qui l'expose à l'ignominie.

Mais il ne suffit pas, je le sens, de condamner ainsi tout ce qui nous entoure. Il est malheureusement trop commun d'accuser la société et trop rare de la défendre : c'est pourtant son intérêt qui est le nôtre, et c'est contre nous que nous récriminons. Efforçons-nous donc de signaler le remède, toutes les fois que nous montrons la plaie, et si notre désir du bien nous expose à des erreurs, prouvons du moins que ce désir est en nous.

J'ai déjà dit comment s'expliquait le mouvement progressif de la société française, comment le concours simultané du croisement des races, et de l'éducation, a dû déterminer l'entraînement irrésistible des masses vers l'égalité sociale. — Ce point étant prouvé, mon but principal est rempli. — Mais, puisqu'il m'a fallu apprécier à tous égards l'état prolongé de crise où nous vivons, j'ai dû signaler en même temps les mesures dont la réalisation me paraît opportune. La révolution est l'indice certain d'un besoin d'égalité qui a sa source dans le principe même de nos rapports organiques. Ce besoin, depuis qu'il existe, a été satisfait de plus en plus par les modifications introduites dans les institutions politiques et dans l'état des propriétés. Il faut aujourd'hui le satisfaire complétement

par le développement indéfini des moyens adoptés jusqu'ici, c'est-à-dire, par voie de mobilisation, de déplacement et de concours.

Ces paroles sont abstraites, j'en conviens; je ne puis cependant supposer que l'on en méconnaisse l'esprit, et dès lors je me persuade qu'elles ne sont point superflues. En résumé, les seuls et véritables gouvernants des nations, ceux qui exercent sur les masses la plus grande influence, ce sont les hommes les plus puissants par leur intelligence. Si ces hommes sont placés à la tête de la société, ils y maintiennent l'ordre; s'ils sont dans les rangs inférieurs, ils provoquent le changement. Dans nos temps modernes, ces hommes sont généralement placés dans des conditions défavorables, puisque les révolutions se succèdent avec une si effroyable rapidité. Si nous voulons arrêter cette fatale impulsion, nous n'avons qu'à en détruire la cause, c'est-à-dire, à permettre à ces mêmes hommes qui ont assez d'influence pour produire des révolutions, de se placer dans des circonstances où ils soient intéressés à les prévenir et à les combattre. Je ne sais si je me fais illusion, mais ce raisonnement me semble non-seulement logique, mais encore d'une application infaillible par l'adoption des diverses mesures que j'ai précédemment indiquées.

Cependant, après ces considérations qui ne peuvent avoir de valeur que relativement aux circonstances actuelles, une question plus grave se présente. En supposant qu'il soit possible d'augmenter dans une très-

grande proportion les chances d'affranchissement des capacités actuellement opprimées, aura-t-on produit un état normal de société? aura-t-on rétabli parmi nous l'unité d'intérêts et d'idées qui est le premier élément de toute association régulière?... Loin d'espérer ce résultat, je réponds que, selon toute vraisemblance, la divergence et la lutte n'en seraient pas moins générales, et qu'en définitive on n'aurait fait que *régulariser le mouvement révolutionnaire*.... Quel est donc l'avenir qui nous est réservé? Quels sont donc les événements prochains qui doivent amener cette grande transformation que nous appelons de tous nos vœux, et que tous les signes des temps annoncent?....

Ici, nous serons forcés de revenir sur les principes généraux déduits de l'examen des grands faits historiques. Comment s'est formée la société française? Comment se sont formées toutes les sociétés du monde qui ont eu quelque durée? C'est par un mélange de peuples. En Égypte comme dans les Indes, il y avait dès les temps les plus reculés pluralité de races. En Grèce, à Rome, il y avait pluralité de races. C'est par un mélange de populations, c'est par une division primitive de maîtres et d'esclaves, de patriciens et de plébéiens, qu'ont été formées toutes les associations anciennes. Les nations européennes, sans exception, ont une origine analogue. C'est par le mélange des peuples germains et des races primitivement établies dans les Gaules que se sont constituées les diverses *unités politiques* qui existent encore

aujourd'hui. La France, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et même les contrées septentrionales de l'Europe ont conservé dans leur distribution actuelle l'empreinte que les conquérants étrangers laissent toujours sur leur passage. L'Amérique, dont la civilisation a bientôt rivalisé la nôtre, malgré les difficultés sans nombre d'une situation toute nouvelle, malgré les résistances des peuplades indépendantes qu'il fallait déposséder par la violence, malgré le danger de l'exploration et du défrichement d'une nature toute hérissée de forêts; l'Amérique, qui offre déjà un magnifique spectacle dans le monde, parce que ce sont des peuples de notre race qui sont allés la peupler; l'Amérique, ainsi que toutes les colonies atlantiques, ainsi que les régions centrales de l'Afrique où l'on remarque des différences innombrables de tribus et de hordes, a vu s'établir dans son sein une multitude de races. Ainsi, soit que nous jetions les yeux sur les sociétés antiques de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe; soit que nous comptions parmi les nations modernes celles qui ont brillé de plus de gloire et dont les institutions ont concouru à la plus grande stabilité sociale, partout nous trouvons la preuve que les nations se sont formées par un mélange de populations, et en outre, s'il m'est permis d'insister ici sur un fait aussi général, que c'est en raison de ces diversités naturelles qu'ont été déterminées les inégalités de rangs.

Si nous cherchons ensuite la cause des modifications intérieures qu'ont subies les diverses sociétés

ainsi constituées, nous sommes forcés de les attribuer avant tout à la fusion, à la fois physique et morale, des races; puisque nous reconnaissons que, chez les peuples où les alliances entre castes ont été rigoureusement prohibées, les inégalités sociales se sont perpétuées, tandis qu'elles se sont progressivement effacées là où le croisement a eu lieu. Sans renouveler ici des citations trop souvent reproduites, sans parler des peuples de la Grèce dont l'exemple confirme merveilleusement nos idées, bornons-nous à étudier les phases successives par lesquelles a passé l'empire le plus puissant et le plus vaste dont l'histoire nous soit connue : pendant toute la durée de la société romaine, le mouvement d'émancipation des classes plébéiennes a suivi une progression ascendante. Les exigences du peuple sont devenues de plus en plus impérieuses, les tentatives des esclaves de plus en plus menaçantes, jusqu'au jour de la dissolution de l'ancienne unité. Après avoir traversé des vicissitudes inouïes; après s'être incessamment retrempé dans les flots de sang versés tour à tour par les tyrans et les factions, cet esprit d'égalité, secondé enfin par l'influence chrétienne, n'a trouvé satisfaction que dans la recomposition de l'ordre social, produite par le plus prodigieux mélange de peuples et de races....

Ainsi, c'est par un mélange de races que se constituent les nations. C'est par le croisement des races qu'elles se modifient. C'est par un nouveau mélange de races qu'elles se recomposent.

Si donc il s'agit maintenant d'exprimer une opinion précise sur les causes qui doivent infailliblement amener en France la grande transformation que chacun de nous prévoit, je dirai, sans crainte d'être accusé de pure rêverie, que c'est un mélange de peuples qui seul peut transformer nos mœurs révolutionnaires, en déterminant la réforme complète du système européen. L'influence de la philosophie actuelle, des idées, des systèmes, des efforts unanimes de rénovation, l'émission des nouvelles doctrines qui peuvent se substituer aux anciens dogmes religieux, concourent déjà, sans nul doute, à l'œuvre immense qui se prépare; les bases de la nouvelle synthèse sont déjà posées dans les esprits; mais, avant qu'elles se traduisent dans l'organisation politique, il est indispensable que les éléments *naturels* de cette organisation soient changés.... Depuis que la philosophie proclame que les théories révolutionnaires n'ont qu'une valeur subversive, a-t-on arrêté ou ralenti le mouvement révolutionnaire? Nullement. On pressent de toutes parts la prochaine réaction qui est inévitable, mais en réalité l'on ne réagit pas.... C'est qu'aucun changement n'est survenu dans les conditions premières de l'association, c'est que l'égalité naturelle qui règne entre les classes n'a fait que s'étendre de jour en jour, et qu'elle sollicite par conséquent le développement indéfini des moyens qui seuls l'ont satisfaite jusqu'ici. L'œuvre de réorganisation qu'il dépend de nous aujourd'hui d'accomplir, ne peut donc point s'étendre au delà de la sphère des idées. Avant que

les faits sanctionnent les idées, il faudra qu'il survienne une cause naturelle de changement, et cette cause, je le répète, ne peut être qu'un grand reclassement de peuples qui, créant de nouveaux rapports entre les diverses classes des nations, rétablisse sur de nouveaux fondements, l'unité, la religion et la paix.

Cette opinion n'est point le résultat ou d'un vague désir ou d'une vague appréhension. Cette opinion, oserai-je le dire? est celle de Napoléon lui-même, et l'autorité seule de ce nom vaut bien un argument. Il est vrai que rappeler ici, en signe d'adhésion, toutes les prédictions de Sainte-Hélène, serait peut-être s'exposer à heurter le sentiment national qui aime à regarder les sinistres pressentiments du héros vaincu comme l'effet du désenchantement. Napoléon peut avoir mal jugé du sort réservé à la France dans les futures collisions des peuples; mais, ce qu'il a mieux compris que personne, ce qu'il a franchement exprimé, c'est que la reconstruction de l'édifice européen est subordonnée au résultat, quel qu'il soit, de ces inévitables collisions. Après avoir longuement discuté l'hypothèse de la conflagration qu'il redoutait, il s'écria un jour :

« Peut-être direz-vous comme le ministre de Pyrrhus « à son maître : *Et, après tout, à quoi bon?* — Je ré- « ponds : *A fonder une nouvelle société et à sauver de* « *grands malheurs. L'Europe attend, sollicite ce bien-*

« *fait. Le vieux système est à bout, et le nouveau n'est* « *point assis, et ne le sera pas sans de longues et fu-* « *rieuses convulsions encore*[1]. »

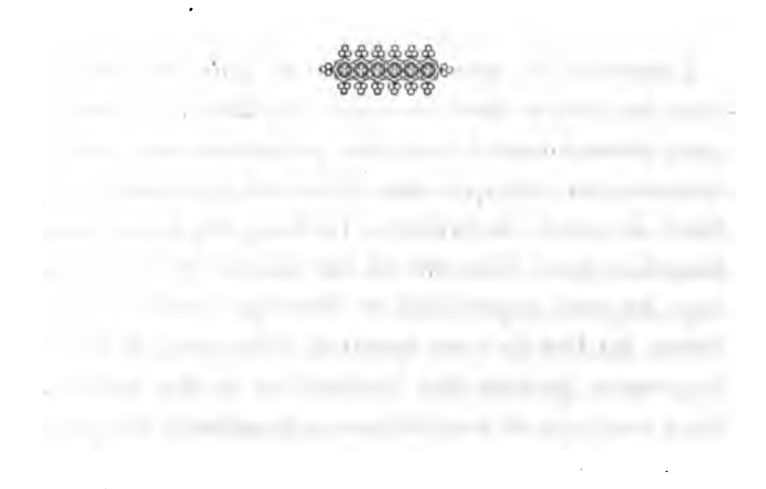
Dieu nous garde de nous arrêter à cette dernière pensée! Dieu nous garde de borner nos prévisions à cette redoutable éventualité! La crainte n'exclut pas l'espérance, et le mal est souvent la condition du bien. Supposons, s'il le faut, l'accomplissement de ces terribles prédictions.... Mais, que voyons-nous au delà?... Nous voyons une majestueuse unité succéder au chaos de nos rivalités présentes. Nous voyons la morale reprendre ce solennel empire que l'homme ne lui dénie jamais impunément. Nous voyons l'harmonie régner entre les classes des nations et la prospérité récompenser leur glorieuse industrie. Nous voyons la science enfanter une nouvelle Genèse, l'art construire un nouveau temple, la poésie créer une nouvelle épopée. Nous voyons enfin la démocratie triomphante.... par sa propre abdication.

« Tout annonce, a dit un moderne prophète[2], que « nous marchons vers une grande unité que nous « devons saluer de loin, pour employer une tournure

[1] Il est du plus haut intérêt de consulter le chapitre entier dont ce passage est extrait. Voir le *Mémorial de Sainte-Hélène*, tom. XVII, pag. 202, édition in-18 de 1830. — Voir aussi, sur la Russie et la Turquie, ce que Napoléon disait à O'Meara. (Même édit., tom. XXIV, pag. 202.)

[2] Demaistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

« religieuse. Nous sommes douloureusement et bien « justement broyés ; mais si de misérables yeux tels « que les miens sont dignes d'entrevoir les secrets « divins, nous ne sommes *broyés* que pour être « *mêlés*. »



CONCLUSION GÉNÉRALE.

L'HISTOIRE des sociétés humaines doit être étudiée dans les *faits* et dans les *causes* des faits : c'est ainsi que, passant tour à tour des prémisses aux conséquences, on voit que dans l'histoire viennent se réfléter le passé, le présent, l'avenir. Or, à peu près jusqu'à ce jour, l'histoire n'a été étudiée que dans les *faits* les plus superficiels et dans les *causes* secondaires. Au lieu de nous montrer, d'une part, le développement général des institutions et des mœurs, dans leur rapport avec l'origine et le mélange des peuples, on s'est borné à mettre en saillie les actes de quelques hommes éminents, les hauts faits et les luttes des grands, les intérêts et le sort des dynasties : on a réduit la mission de l'historien au simple rôle d'historiographe. D'autre part, au lieu de rechercher les causes premières de la diversité des mœurs et des

besoins politiques, suivant les hommes, les lieux et les temps, on n'a reconnu pour ainsi dire d'autre influence sur la marche des sociétés que l'influence nécessairement fort limitée des hommes appelés à exercer le pouvoir; on a attribué, par exemple, aux moindres tactiques gouvernementales, aux moindres résultats militaires, souvent même au succès variable de quelques opérations de finances, les changements les plus importants survenus dans les vœux et les exigences de tout un peuple. C'est ainsi que, jusqu'au commencement de ce siècle, les historiens n'ont embrassé, dans leurs récits, que des faits d'une importance fort minime, relativement aux intérêts généraux des peuples, et, dans leurs jugements, que l'appréciation de causes presque nulles. Les écrivains contemporains, il est vrai, ont élargi le domaine des études historiques. Quelques-uns, remontant à l'origine des nations, se sont efforcés de retracer les caractères de chaque race et les résultats *moraux* de leur fusion; d'autres ont signalé, dans le progrès des doctrines religieuses et philosophiques, le principe de l'enchaînement des faits : ils ont montré, avec vérité et talent, un rapport constant entre la succession des événements politiques et l'empire plus ou moins absolu des croyances. Mais, en admettant avec eux que les changements qui surviennent dans l'organisation matérielle des sociétés aient pour cause immédiate les changements introduits dans l'éducation religieuse des peuples, il reste encore à révéler par quelles causes plus intimes se propagent, se modifient

et se succèdent les systèmes d'idées et les diverses tendances morales. Dire que l'esprit d'égalité de l'Europe moderne est dû à la propagation des principes chrétiens, dire que l'esprit révolutionnaire des temps présents dérive de la réforme religieuse du quinzième siècle, ce n'est point dévoiler une cause, c'est constater une coïncidence, c'est donner à la question une extension nouvelle, c'est en changer les termes : de sorte que maintenant, au lieu de rechercher la cause de l'esprit d'égalité, qui est général en Europe, et de l'esprit révolutionnaire des temps modernes, nous aurons à rechercher la cause de l'adoption en Europe de la religion chrétienne et de l'introduction de la réforme au quinzième siècle. Pourquoi, en Europe, la religion chrétienne favorise-t-elle l'égalité sociale? et pourquoi, en Asie, le culte de Brahma favorise-t-il la durée du régime des castes? Pourquoi le christianisme, à l'époque de son établissement, a-t-il étendu ses succès sur toute la partie occidentale de l'empire romain, et a-t-il reculé devant l'invasion plus puissante de l'islamisme en Orient? Pourquoi le catholicisme a-t-il dominé en Europe jusqu'à une certaine période, et pourquoi la réforme a-t-elle un jour prévalu? Telles sont les questions que soulèvent les théories dont je viens de parler, — et ce sont ces questions qui, selon moi, ne peuvent être résolues que par l'intervention d'une cause organique inhérente à l'existence même de l'homme.

Tel peuple est civilisé, tel autre ne l'est pas. Que

dit l'histoire? Elle dit que cette différence a pour cause celle des circonstances où chacun de ces peuples a été spécialement placé. Au nombre de ces circonstances, elle compte tantôt le climat et les influences locales, tantôt les systèmes d'éducation et les principes religieux. Mais parle-t-elle de la différence d'organisation de ces peuples, de l'inégalité de leur développement physique? — Jamais. — En disant que les divers degrés de civilisation des peuples ont pour cause les variétés de circonstances, on n'explique rien; on recule seulement la difficulté, car il faudrait préalablement expliquer pourquoi, au sein de l'espèce humaine, qui est essentiellement libre et nomade, tel peuple s'approprie les meilleures circonstances, et tel autre se soumet aux plus mauvaises; pourquoi celui-ci s'affranchit d'un joug que celui-là tolère; pourquoi enfin, à tous égards, il y a, *malgré la possibilité du changement*, privilége constant pour les uns et disgrâce constante pour les autres.... Cette observation, étant opposée à ceux qui croient à l'unité de création, acquiert bien plus de force et de justesse; car, si tous les hommes ont une même origine, s'ils sont tous sortis d'un même centre, pourquoi ont-ils rayonné si diversement? pourquoi sont-ils allés les uns dans les meilleures circonstances, les autres dans les circonstances les moins favorables? pourquoi, en un mot, se sont-ils réparti si inégalement des avantages qui leur étaient également accessibles?.... Voilà dans quel sens doit être changé le point de la discussion. Voilà comment le philosophe doit élargir la limite des rapports de cause à effet.

Lorsque nous jugeons des inégalités qu'il est impossible de ne point reconnaître dans les facultés intellectuelles des hommes, pris individuellement, nous ne disons pas que la *cause unique* de ces inégalités soit dans l'éducation qu'ils ont reçue, ou du moins dans les circonstances où ils ont été placés; nous tenons compte des *aptitudes naturelles* résultant de leur organisation. Lorsque les historiens, lorsque les philosophes jugent des différences qui existent entre les peuples, ils les attribuent exclusivement à des circonstances morales indépendantes de leurs aptitudes naturelles, ou à des causes physiques, telles que le climat, qui sont également étrangères à leur personnalité : leurs raisonnements sont donc fondés sur ce principe, que la valeur personnelle des hommes dépend exclusivement des influences extérieures. Or, cela est faux pour les individus; cela est faux pour les peuples; cela est faux dans le langage de la science; cela est faux d'après l'expérience la plus vulgaire.

L'histoire des sociétés humaines n'a donc été considérée jusqu'à ce jour que sous un de ses aspects. L'influence de l'organisation sur la diversité morale et sur le progrès des peuples ayant été laissée en dehors des évaluations scientifiques, un élément essentiel a donc été méconnu. C'est la nécessité de signaler cette lacune qui m'a fait entreprendre ce travail. Si, dans les idées diverses que j'ai exprimées comme complément de cette idée fondamentale, de nombreuses erreurs peuvent m'être imputées, j'accepte d'avance le blâme, et je me réfugie dans ce seul et dernier argument :

Le progrès des peuples, comme des individus, s'accomplit sous la double influence de leurs aptitudes natives et des circonstances au milieu desquelles ils sont placés. On n'a tenu compte jusqu'ici que de ce dernier élément: il est indispensable désormais de tenir compte de l'un et de l'autre.

En conséquence de ces déclarations, je serai fondé à considérer comme une critique purement hostile et peu consciencieuse celle qui, s'attachant à l'interprétation spéciale de quelques faits d'une importance secondaire, tendrait à induire de l'imperfection des détails l'inconsistance de l'ensemble. Les pensées qui forment le fond de cet écrit, et sur lesquelles j'appelle la discussion, sont en nombre fort limité; mais elles sont graves, elles ont entre elles un enchainement difficile à rompre, et, si je ne m'abuse, elles tendent à donner un nouveau caractère à la philosophie de l'histoire et aux études politiques. Je vais en présenter en quelques mots le résumé:

1° Tous les êtres sont gradués sur une même échelle. Les différences de genres, d'espèces et de races, ne sont que les termes généraux de l'immense série que nous présente l'ensemble des corps organisés. L'homme est à la tête de cette sublime hiérarchie, et il doit ce premier rang autant à sa conformation physique qu'à son intelligence.

2° Mais, de même que l'homme, constituant un ordre ou un genre à part, occupe le premier rang, relativement aux autres animaux, de même, dans la

sein du genre humain, il existe des variétés innombrables qui, analogues aux variétés que nous distinguons dans le sein des espèces inférieures, servent de transition et de lien entre le rang le plus élevé et le rang qui touche de plus près à une nouvelle série d'êtres d'un autre genre.

La nécessité d'adopter une règle commune pour la détermination de ces différences spécifiques parmi les hommes, a donné lieu à diverses momenclatures dont il nous importe peu désormais de reconnaître ou de contester la justesse : il nous suffit d'apprécier les faits généraux et de signaler l'évidente gradation qu'ils présentent. Soit donc que nous admettions, d'après les données fondamentales fournies par Blummenbach, la distinction des races *caucasienne*, *éthiopienne*, *mongole*, *américaine* et *malaie;* soit que nous nous bornions à la division trinaire de Cuvier, ou que nous n'hésitions pas à accepter les classifications bien plus larges de Desmoulins ou de Bory de Saint-Vincent; soit enfin que, dans le but de simplifier et de généraliser nos raisonnements, nous adoptions le système de Virey fondé sur la mesure de l'angle facial, nous n'en reconnaissons pas moins, dans les caractères originels des peuples, les termes d'une série graduée correspondant aux divers degrés de perfection de leur organisation native.

3° Cette gradation, cette inégalité physique, que nous découvrons, d'une part, dans l'ensemble des êtres organisés, et de l'autre, dans le sein du genre

humain, implique une inégalité corrélative d'instincts, d'intelligence, de facultés. — Et cette double inégalité d'organisation et de facultés détermine d'abord le rôle que chaque être est destiné à remplir, relativement à l'ensemble des êtres, et particulièrement le degré d'importance sociale réservée, dans le sein du genre humain, à chaque race, à chaque tribu, à chaque famille, à chaque individu.

4° Lors donc que des races inégales, ou des individus inégaux, se réunissent pour former une même société, les distinctions qu'ils établissent entre eux doivent être et sont en quelque sorte l'expression du rapport naturel de leurs facultés respectives.

Et de là nous pouvons préjuger que lorsque des Caucasiens et des Éthiopiens seront réunis sur le même sol, il existera entre ces deux races de prodigieuses inégalités; que ces inégalités seront moindres entre des races moins séparées par leurs caractères distinctifs, comme, par exemple, entre des Caucasiens et des Mongols, des Caucasiens et des Américains, ou bien entre des Mongols et des Éthiopiens, entre des Américains et des Éthiopiens. Nous pouvons encore préjuger que, lorsque deux races ainsi associées, ainsi graduées, se mêleront, elles donneront naissance à des classes intermédiaires, participant des deux types primitifs. En un mot, nous pouvons affirmer, *à priori*, que là où des races inégales seront réunies, des distinctions sociales exprimeront leur rapport d'inégalité, de manière que, s'il n'existe entre elles que des

différences peu sensibles, comme celles qui séparent les variétés d'une même race ou les familles d'une même variété, il sera établi des institutions plus ou moins favorables à l'esprit d'égalité.—Ces principes étant posés, il ne nous restera qu'à vérifier les faits.

Or les résultats de cette vérification sont les suivants :

1° Les Européens ont partout et toujours obtenu la prééminence sur les races auxquelles ils se sont alliés. Les Européens sont *maîtres* sur plusieurs points de l'Asie, particulièrement dans les Indes; en Amérique, dans toute l'étendue de ce continent; en Afrique, partout où ils ont jugé qu'il était de leur intérêt de s'établir. Sous les climats les plus divers, ils se sont donc assuré une incontestable suprématie, et, ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'ils n'ont perdu cette suprématie nulle part; on ne peut, en effet, citer un seul exemple un peu remarquable où des troupes mobiles d'Africains, d'Asiatiques ou d'Indiens d'Amérique, soient venues asservir une seule peuplade d'Européens. Si ceux-ci, toutefois, ont été soumis à l'esclavage, c'est par des variétés supérieures de leur propre race, mais jamais par des races étrangères. On remarquera, du reste, que nous ne nous occupons nullement des exceptions. Il est donc bien certain que les Européens, par leur seule valeur personnelle, ont une supériorité marquée, quoique plus ou moins grande, sur toutes les races originaires d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Si, en outre, l'histoire des Ma-

lais et des Papous nous était assez connue, si l'étendue de leurs relations avec les autres peuples nous permettait de porter sur eux un jugement éclairé, nous les ferions également entrer dans nos évaluations. Mais nous devons à cet égard user de quelque réserve, bien qu'il nous soit permis d'affirmer ici que, vis-à-vis des Européens, les Papous et les Malais partagent le sort commun des races inférieures.

2° Les Asiatiques ont asservi les nègres, ce qui semble démontré par l'exemple de l'ancienne Égypte et de quelques établissements des Arabes, ce que nous pouvons d'ailleurs inférer du fait général de l'exploitation à laquelle ils soumettent les races diverses dont la couleur et les caractères physiques se rapprochent le plus de ceux des variétés éthiopiennes.

Les Asiatiques ont asservi les peuples de race malaie, autant que nous pouvons en juger par les incursions qu'ils ont faites dans les îles habitées par cette race.

Ils ont en outre, sinon asservi, du moins surpassé à tous égards les tribus indigènes de l'Amérique. En supposant que l'hypothèse si vraisemblable et si commune d'anciennes migrations de plusieurs tribus asiatiques sur le nouveau continent ne fût nullement fondée, les résultats comparés de la civilisation des deux races n'en seraient pas moins des indices suffisants de leur disparité.

3° Les Indiens d'Amérique ont maintenu en servitude les nègres, ce qui est démontré par l'exemple particulier du Canada et du Mexique, indépendamment

de celui de plusieurs autres colonies anglaises, espagnoles et portugaises. Il est certain toutefois que l'esclavage, tel que les Indiens le pratiquent vis-à-vis des nègres, a perdu le caractère de dure exploitation qu'il a conservé parmi les blancs, pour revêtir celui d'une protection patriarcale [1].

4° Les nègres d'Afrique n'ont asservi aucune race étrangère; ils se sont asservis entre eux. Des tribus issues des contrées du Nord et de l'Ouest se sont superposées à des tribus issues des contrées centrales ou méridionales de l'Afrique. — L'histoire des Mandingues est, sous ce rapport, la plus curieuse à consulter. — Cependant je ne sache pas qu'il y ait jamais eu entre elles d'esclavage direct. Il y a eu des prééminences incontestables, terribles; mais les rapports d'inégalité naturelle ne paraissent pas avoir jamais été tels parmi les nègres qu'ils pussent donner lieu à des distinctions permanentes.

Voilà de grandes divisions tracées. Placés à ce point de vue général, nous pouvons nous convaincre que la gradation signalée par les physiologistes dans l'organisation des races humaines coïncide non-seulement avec la gradation de puissance morale et de civilisation des peuples, mais encore avec l'inégalité relative de leurs conditions sociales. Si nous entrons maintenant dans des détails plus étendus, nos observations,

[1] Voir les Voyages du capitaine Basil-Hall et du colonel Hamilton.

sans doute, seront moins sûres, mais nous découvrirons néanmoins, dans chaque série partielle, un ordre analogue à celui que nous venons de signaler dans l'ensemble. En embrassant successivement de nouvelles subdivisions, en passant de l'étude des espèces ou des races à celle des variétés, des tribus, des familles, nous arriverons enfin à ce point où il n'existe plus que des inégalités individuelles, lesquelles coïncident encore avec des différences sensibles dans l'organisation physique.

§ 1. Portons d'abord notre attention sur les peuples originaires de l'Afrique. En admettant comme authentique le résultat des explorations peu nombreuses qui ont été faites jusqu'ici dans les contrées où ils vivent indépendants, nous reconnaissons que les premières et peut-être les seules distinctions établies parmi eux remontent à des différences de tribus : nous sommes par conséquent fondés à regarder comme le principal lien et pour ainsi dire comme l'unique base des associations plus ou moins confuses que ces hordes forment entre elles, l'inégalité résultant de leur diversité organique. Ce n'est point tout : il n'est pas de planteur dans nos colonies qui ne soit convaincu de la supériorité de telle race de nègres sur telle autre. Celui qui possède une connaissance étendue des expériences journalières qui constituent la science des colons, pourrait désigner en termes très-précis l'origine des esclaves qui sont plus ou moins estimés : qu'il me suffise ici de signaler, comme indication gé-

nérale, la supériorité des Caffres, des Koromantins, des Mosambiques et des nègres du Congo [1].

§ II. Parmi les peuples classés par Blummenbach sous le nom générique de Malais, les distinctions sociales fondées sur les différences de races ne sont pas moins constatées. La plupart des îles de la mer du Sud, et en particulier celles qui ont été le plus souvent explorées par les Européens, offrent une division remarquable de populations, et les distinctions de rangs y correspondent visiblement à celles des hordes mêlées. Je pourrais citer à cet égard les témoignages de nombreux voyageurs. Bougainville, Cook et autres ont observé, dans les archipels du Grand Océan, des individus différant tellement les uns des autres par leur constitution physique, qu'ils ont pu affirmer qu'ils appartenaient à deux races particulières. Dans ces îles, en effet, comme dans tous les États d'Europe avant la destruction du régime féodal, il existe deux peuples sur chaque terre [2]. Ce témoignage, du reste, a été confirmé récemment par un voyageur français que nous avons déjà cité, M. D. de Rienzi, à qui l'on doit les plus précieux détails sur tout ce qui concerne l'Océanie. Castes et races, dans sa pensée, sont deux mots universellement synonymes. Frappé de l'analogie

[1] Voir Barow's Travel into the Southern Africa, t. I, p. 148, ch. 1.

[2] Bougainville, *Voyage autour du monde*, 2e partie, ch. 3, t. II, p. 51; Cook, premier voyage, liv. 1, ch. 17, t. II, p. 537 et 538.

Voir à ce sujet le *Traité de législation* de Ch. Comte, t. II, p. 361.

qu'il a remarquée entre ce qui se passe chez ces peuples et chez tous les peuples de nos vieux continents, il n'a pu retenir cette exclamation : « C'est ainsi que partout le fort écrase le faible, et que partout la race noire est opprimée par les races cuivrées, jaunâtres ou tannées, qui, à leur tour, sont subjuguées par les races blanches. »

§ III. Dans le sein de la race américaine, il existe aussi des différences qu'on ne peut méconnaître. Il est bien démontré que les tribus indiennes qui dominent ou qui ont été dominantes dans toute l'étendue de l'Amérique, sont descendues des contrées septentrionales. Nous trouvons d'ailleurs une preuve irrécusable de leur disparité dans la facilité plus ou moins grande avec laquelle les Européens ont subjugué les Indiens du Midi, tandis que ceux du Nord paraissent, de nos jours encore, préférer l'extermination à la perte de leur indépendance. Ajoutons que partout où les uns et les autres ont formé des associations, on remarque une inégalité bien tranchée dans l'ordre des tribus. C'est ainsi que les Mexicains ont eu leurs caciques, les Péruviens leurs incas, et les Natchez leurs nobles, qu'ils honoraient du nom de *respectables*.

§ IV. En Asie, l'inégalité des variétés humaines paraît encore incontestable. La nation dont nous connaissons le mieux l'histoire et les institutions, celle qui a eu les rapports les plus nombreux avec l'Europe, c'est assurément la nation hindoue. Or, nous ne pouvons douter qu'elle n'ait été formée par l'association

de plusieurs races, lesquelles se sont divisées en castes qui, ne se mêlant pas, se sont perpétuées. Consultons sur ce point tous les voyageurs éclairés : ils attesteront unanimement la différence physique et morale qui sépare les individus de castes diverses, ils confirmeront ainsi les paroles de Niebuhr et de Heeren, les expériences de Blummenbach et du phrénologiste Paterson. Il est certain que la caste des brahmanes, qui exerce, dans toute l'étendue de l'Hindostan, une domination illimitée, possède partout des caractères physiques uniformes, et particulièrement un teint remarquable par sa blancheur, si on le compare à celui des autres races d'Asie; tandis que les castes asservies ont de leur côté, sinon un type commun, du moins les attributs communs des races inférieures.

§ V. En Europe.... empressons-nous de dire que c'est en Europe que les peuples se sont le plus mêlés. Les migrations et les conquêtes ont été plus fréquentes dans cette partie du monde que dans toute autre. Les tribus d'origine celtique, slave et germanique, se sont très-souvent confondues dans les vastes transformations des sociétés anciennes. Voici dans quels termes M. Bory de Saint-Vincent, après avoir rapporté les événements les plus importants de l'histoire des Gaulois, dévoile le résultat physiologique du mélange des races, opéré par l'invasion des barbares : « Du flux et « reflux de tant de peuplades qui traînaient avec elles « des prisonniers de tout sexe, faits sur plusieurs races « des diverses espèces du genre humain, dut résulter

« un mélange de sang qui, confondant de plus en plus « en Europe les caractères de chacune des espèces « mêlées, produisit ces variétés individuelles dont se « compose aujourd'hui la population occidentale, où « les traits des types, perpétués les uns à travers les « autres, reparaissent çà et là sur nos visages, mais s'y « fondent insensiblement [1]. » Voyons ensuite quel a dû être le résultat moral de la fusion : « Nulle part, « dit Herder, les peuples n'ont été autant mélangés « qu'en Europe; nulle part ils n'ont si souvent, si « brusquement changé de séjour, de coutumes et de « mœurs. Laissant à part les familles et les individus, « déjà dans beaucoup de contrées il serait difficile aux « habitants de dire à quelle race, à quelle nation ils « appartiennent; s'ils sont Goths, Maures, Juifs, Car- « thaginois, Romains, s'ils descendent des Gaulois, « des Cimbres, des Bourguignons, des Francs ou des « Normands, des Saxons, des Slaves, des Finnois ou « des Illyriens, et comment le sang de leurs ancêtres « est arrivé jusqu'à eux. Dans la succession des siècles, « cent causes font que le caractère natif des peuples « de l'Europe s'est altéré par le mélange : autrement « il eût été difficile que l'*esprit général* de l'Europe se « développât jamais. »

L'esprit général de l'Europe, je le demande, n'est-il pas représenté par les doctrines d'égalité de la religion chrétienne, et dès lors n'est-il pas vrai de dire que la propagation de la religion chrétienne n'est que la

[1] *Dictionn. class. d'hist. natur.*, art. HOMME.

conséquence des rapports naturels d'égalité créés par la fusion des races? Ces idées fondamentales étant admises, il ne nous restera qu'à en poursuivre l'application dans les détails; il ne nous restera qu'à considérer en toute chose, comme une influence constante sur la marche des sociétés, l'altération organique produite par le croisement. Mais quelles qu'aient été les conditions si diverses et si peu appréciables des mélanges qui ont eu lieu jusqu'à ce jour en Europe, quelque favorables qu'ils aient été à la propagation des doctrines de confraternité, il n'en est pas moins constant, pour quiconque a étudié les diversités physiologiques des peuples, qu'il existe, en Europe même, des inégalités de races. Ces inégalités sont moindres que dans toute autre partie du monde, et c'est pourquoi, je le répète, les institutions européennes sont plus généralement fondées sur les principes d'égalité, c'est pourquoi il y a plus d'uniformité de mœurs, d'esprit public et de civilisation. Ces inégalités sont moindres dans la partie occidentale de l'Europe que dans la partie orientale, et c'est pourquoi les principes du christianisme se sont plus facilement introduits dans l'une que dans l'autre. Ces inégalités sont moindres aujourd'hui qu'elles n'étaient avant l'ère chrétienne, et c'est pourquoi les anciens systèmes religieux, les anciennes doctrines politiques étaient plus favorables au maintien de l'esclavage et des castes. Ainsi, en Europe, sans que l'on puisse émettre une opinion bien précise sur les inégalités relatives de races, je ne puis m'empêcher d'en reconnaître l'existence, en ajoutant

qu'en raison d'une fusion plus complète, plus générale et plus libre, ces inégalités sont moindres qu'ailleurs, et justifient par conséquent l'abolition ou l'atténuation graduelle des inégalités sociales primitivement établies parmi nous.

Maintenant, s'il est vrai, comme je le pense, que des inductions de cette nature, dont au moins la valeur logique ne peut point être contestée, ne doivent point rester étrangères à nos théories sociales; si, au contraire, elles fournissent à la science politique de nouveaux éléments, qu'on ne pourrait rejeter sans faire acte d'abnégation intellectuelle ou de préoccupations exclusives, partiales, étroites, on conviendra que ces inductions tendent singulièrement à modifier, à élargir les opinions des publicistes contemporains. De ce moment, nous ne pouvons attribuer qu'une bien faible importance aux disputes métaphysiques sur les théories et les principes de gouvernement. Ne nous est-il pas démontré que tous les systèmes connus, *monarchiques*, *aristocratiques*, *démocratiques*, etc., sont subordonnés dans leur application à des circonstances purement accidentelles? Il est tel pouvoir réputé populaire, qui a été souverainement oppressif, et Rousseau lui-même n'est-il pas allé jusqu'à dire que, là où l'esclavage n'existait pas, le gouvernement démocratique était impraticable? Il est telle aristocratie qui s'est signalée par son heureuse influence. Quant à la royauté, elle a lutté tour à tour contre les prétentions des grands, dans l'intérêt du peuple, tantôt

contre les exigences du peuple dans l'intérêt des grands : elle n'a été qu'un levier employé en sens divers suivant les nécessités des temps et des lieux. Il n'est donc pas de régime politique qui puisse, en termes abstraits, être considéré comme *le meilleur;* et s'il était nécessaire d'ajouter une preuve historique à l'appui de ces observations, nous rappellerions qu'en France la domination fédérative des barons, puis l'unité monarchique, puis l'intervention toute-puissante du peuple, ou plutôt de la bourgeoisie, dans les affaires publiques, ont successivement concouru à l'augmentation du bien-être des masses et au progrès vers l'égalité sociale [1]. Ainsi, ce n'est point sur les vaines formules de l'idéologie politique que nous devons porter la discussion, si nous voulons arriver à des résultats positifs. Ce qu'il faut étudier avant tout, ce sont les hommes, ce sont les différences de population, ce sont les besoins variables des classes populaires. Et ici, ne craignons pas de porter sur les faits un jugement impartial. Ce n'est point, à vrai dire, la liberté que le peuple demande dans ses vœux révolutionnaires; c'est l'égalité qui, de tout temps et en tous lieux, a été le but implicite et le résultat de ses efforts; d'ailleurs l'idée même de liberté, dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus rationnel, est en quelque sorte identique à celle d'égalité, puisque, littéralement, elle ne signifie qu'*affranchissement*, c'est-à-dire abolition

[1] Voir les écrits de M. Guizot, et particulièrement la préface de son *Histoire de la révolution d'Angleterre*.

des droits exclusifs des classes dominantes. Nous ne devons donc, en définitive, apprécier tel ou tel régime qu'en raison du degré d'inégalité qu'il consacre.

Les diverses formes de gouvernement que Montesquieu a si admirablement définies n'ont, pour ainsi dire, aucune valeur comme représentation de l'état véritable des sociétés. Sous le masque démocratique des anciens Spartiates, des Romains et des modernes citoyens des républiques transatlantiques, il faut voir le fantôme hideux de l'esclavage. Sous l'empire de la constitution britannique, comme autrefois sous les institutions libres de Venise, il faut voir le peuple constamment tenu en servage, et le seul élément aristocratique ne cessant de prédominer. Que signifient donc, en termes absolus, les théories banales des métaphysiciens politiques? Dans quelle catégorie, par exemple, placerait-on le régime institué en France par Napoléon? Dirait-on que c'est du despotisme pur? Ce serait injuste peut-être, car il ne faut pas perdre de vue que sous le despotisme du chef s'accomplissait l'émancipation des masses.... Les seuls mots qui, selon moi, donnent une idée précise de la situation réelle d'un peuple sont ceux qui indiquent le degré d'inégalité que veulent et sanctionnent ses mœurs et ses institutions. Ces mots sont ceux dont nous nous sommes servis : régime des castes, — esclavage, — servitude féodale, — paupérisme, — enfin, état plus ou moins parfait d'égalité. Les recherches philosophiques doivent donc, avant tout, tendre à déterminer

ces distinctions fondamentales, et à décomposer ainsi les premiers éléments de l'organisation politique.

Or, si nous procédons à ces vastes investigations, si nous recherchons les bases et l'origine des divers régimes dont l'histoire nous offre l'exemple, nous arrivons aux résultats suivants :

1° Le *régime des castes* a sa source dans une différence de races. — Si, en raison de l'imperfection de nos connaissances historiques, cela peut être contesté quant aux sociétés anciennes, cela du moins est hors de doute pour le présent, puisque, partout où ce régime existe, nous trouvons l'empreinte évidente d'un mélange de populations. Dans le passé, le régime des castes était et devait être beaucoup plus commun que dans les temps modernes, parce que, les croisements de races ayant été moins nombreux, et les inégalités originelles se présentant par conséquent d'une manière beaucoup plus uniforme, partout où deux peuples s'associaient, le plus fort avait beaucoup plus de chances de maintenir sa domination sur le plus faible. Moïse divisa en castes le peuple israélite. Les Égyptiens, ces flambeaux de la civilisation primitive, étaient également divisés en castes. Les Hindous, dont la société nous offre un singulier exemple de stabilité, et dont la civilisation avait déjà fait des progrès dans les temps les plus reculés, sont encore de nos jours soumis au régime des castes. Le peuple d'Athènes fut divisé en quatre tribus par Cécrops, et cet ordre fut maintenu par Solon. Les Romains furent divisés en

une multitude de classes par Numa Pompilius et par leurs principaux législateurs : la distinction des tribus subjuguées et des tribus conquérantes en fut toujours le fondement. Ces divisions, tant en Grèce qu'à Rome, étaient indépendantes de celles de maîtres et d'esclaves. Les Celtes étaient divisés de la même manière, avant les invasions qui transformèrent l'état social des Gaules. Enfin, le régime des castes existe encore, avec certaines modifications, parmi les Arabes et les Tartares. Nous le retrouvons dans presque toute l'étendue de l'Amérique et dans la plupart des colonies européennes, — c'est-à-dire partout où il y a pluralité de races.

2° L'*esclavage*, proprement dit, résulte de l'association de deux races naturellement inégales. Si, pour justifier cette opinion, relativement à l'esclavage antique, nous n'avons pas de nombreux témoignagnes à invoquer, nous pouvons du moins nous prévaloir des principes communément admis par les anciens, et résumés, d'une part, dans les premiers chapitres de la Bible, et, de l'autre, dans les écrits d'Aristote et même de Platon. De nos jours, la servitude n'est plus connue que sous le nom d'*esclavage des noirs*, ce qui montre assez qu'elle n'est que le résultat de la différence des races, et ce qui nous autoriserait peut-être à attribuer, par analogie, à la même cause, l'esclavage des anciens. La servitude de certaines races, sous quelque forme qu'elle se dissimule, est un fait aussi constant, aussi inévitable, aussi naturel dans l'ordre général des relations humaines, que les distinctions

individuelles dans toute association limitée. En vain en changerez-vous le caractère, l'aspect et le nom; en vain détruirez-vous ce qu'elle peut avoir d'odieux; en vain proclamerez-vous hautement la liberté et l'égalité personnelles : il y aura toujours une classe, naturellement privilégiée, qui dominera la partie la plus nombreuse et la moins intelligente de l'espèce humaine. Si cela vous surprend, si cela vous afflige, dites-moi pourquoi vous reconnaissez parmi nous des inégalités individuelles, dites-moi pourquoi vous n'en êtes ni affligé ni surpris : la même cause a produit les inégalités de races.

3° Le *régime féodal*, qui n'est qu'un esclavage modifié, adouci, a pareillement sa source dans des différences de populations. Seulement ce sont des populations rapprochées par des rapports nombreux, ce sont des variétés peu distinctes qui se sont associées à des conditions moins inégales. Comme ce régime n'existe qu'en Europe, en conséquence des modifications produites dans les rapports primitifs d'inégalité, ce n'est que l'histoire d'Europe qui peut nous permettre de vérifier notre principe. Or, en consultant l'histoire d'Europe, nous voyons que toute unité nationale remonte parmi nous au mélange de plusieurs races; que l'épée de la conquête a produit jadis l'organisation dont nous avons encore les débris sous les yeux; qu'enfin, c'est en raison des différences de races que se sont établies les distinctions de rangs qui ont servi de fondement aux institutions féodales.

Ces faits sont-ils contestés? et leur analogie avec les faits généraux que nous venons d'exposer n'est-elle pas évidente? Le régime féodal est donc fondé sur le même principe que tous les régimes successivement établis dans le sein de l'espèce humaine, régime de castes, esclavage, servage, etc.

4° Mais il est survenu une époque où non-seulement toutes ces grandes inégalités ont été détruites, mais où les moindres distinctions nobiliaires sont devenues odieuses, une époque où le paupérisme lui-même, cette large transformation de l'esclavage, n'a plus été qu'une *plaie sociale,* intolérable pour le pauvre et menaçante pour le riche; où, en un mot, la plus parfaite égalité a été invoquée comme un droit et comme but des progrès humains. A quelle cause doit être attribué ce changement? qu'est-ce qui a pu produire dans le sein d'une même nation, dans l'étroite circonscription d'un même territoire, en France, et à certains égards sur d'autres points de l'Europe, la succession des divers régimes que nous avons énumérés? Pourquoi, après l'ordre, le désordre est-il survenu? pourquoi, après l'esprit religieux, l'esprit révolutionnaire, et après le contentement des masses, au moment où elles semblaient plus que jamais opprimées, le besoin indéterminé d'un nouvel état, alors que leur bien-être augmentait dans une étonnante proportion? Je ne sais si mes préoccupations sont assez exclusives pour m'exposer à de faux jugements, mais il me semble que c'est le croisement des

races qui, créant incessamment des termes moyens entre les types primitifs, par l'amélioration des uns et la détérioration des autres, ou du moins par la survenance inexplicable et presque fortuite des types divers, a sollicité la destruction des distinctions de rangs qui n'étaient plus fondées sur des inégalités personnelles. Partout où le croisement a eu lieu, et en raison de la libre extension qu'il a acquise, la tendance à l'égalité sociale a suivi la tendance à l'égalité naturelle; et ce qui prouve, après tout, que c'est bien là la cause première de l'abolition successive des priviléges des classes dominantes, c'est qu'aucun changement de cette nature ne s'est accompli là où des obstacles ont été apportés au croisement, comme dans nos colonies[1], comme dans les Indes, comme dans tous les pays où la loi féodale est encore en

[1] La colonie de Saint-Domingue fait seule exception à cette règle. Mais ici nous distinguerons plusieurs points :

1° L'émancipation des noirs à Saint-Domingue ne peut point être considérée comme une révolution amenée par un progrès social. C'est une catastrophe politique, affreuse dans son principe, déplorable dans ses conséquences, suscitée contre la métropole française par la rivalité des Anglais.

2° Sans le concours des événements procédant de l'état général de la guerre, sans l'intervention anglaise surtout, les noirs de Saint-Domingue se seraient-ils soulevés pour conquérir leur indépendance? C'est ce qui n'est point probable.

Au surplus, ce n'est pas la race nègre qui a fomenté en aucune manière ce mouvement insurrectionnel, c'est tout au plus la classe des mulâtres, qui était plus considérable à Saint-Domingue que dans toute autre colonie.

3° Qu'a gagné après tout la colonie de Saint-Domingue à son affran-

vigueur. Cette explication, du reste, me paraît d'autant plus difficile à récuser, que, dans l'hypothèse où l'influence du croisement serait considérée comme nulle sur la succession des événements, il serait impossible d'expliquer, d'une part, la soumission presque absolue des peuples pendant la période de quatre à cinq cents ans qui a immédiatement suivi les violences de la conquête, et de l'autre, leur soulèvement imprévu à une époque où il ne restait presque plus de traces de ces violences.

Déduisons donc de tous ces faits,

Que l'organisation primitive des sociétés dépend surtout des rapports naturels qui existent entre les races;

Que les modifications intérieures qu'elles subissent résultent principalement du croisement des races;

chissement?... Consultez les rapports fidèles, les témoignages impartiaux; appelez à votre aide et la statistique des faits accomplis et la probabilité des faits à venir : vous verrez quelle réponse doit être faite à cette question.... « Le très-petit nombre de progrès qu'a faits la race nègre, décidément inférieure, a été dû à la fréquentation des races plus heureuses ou plus favorisées par leur organisation. Il y a lieu de craindre, nous l'avons même observé, que cette loi qui la condamne ne reçoive une démonstration plus complète de son établissement libre à Saint-Domingue. Au lieu d'avoir fait dans l'ordre politique et civil le progrès auquel elle semblait naturellement appelée, on a cru reconnaître des traces de dégénérescence depuis que l'impulsion et l'exemple lui manquent. » (De Brotonne, *Hist. de la filiat. et des migr. des peuples*, t. II, p. 42.) Voir, sur le même sujet, les écrits de M. Achille Murat et autres. Desmoulins se range à la même opinion, en attribuant à la classe seule des mulâtres tous les perfectionnements de la population d'Haïti. (*Hist. nat. des races humaines*, p. 226.)

Ajoutons enfin que, par cela seul que les bases d'une transformation quelconque existent avant tout dans les rapports organiques des classes et des individus, il n'est pas possible que les sociétés se recomposent autrement que par un nouveau mélange de races.

Tel est l'ensemble d'idées que j'ai appliquées à la situation particulière de la France. Aux deux époques de notre histoire qui correspondent, l'une à la prédominance de l'esprit de concorde et de subordination, l'autre à la prédominance de l'esprit révolutionnaire en politique, en religion et en morale, se rattachent deux faits physiologiques également remarquables : d'une part, c'est la multiplicité fort apparente des races, de l'autre, c'est l'unité produite par leur fusion ; d'une part, c'est la diversité originelle des classes associées, de l'autre, c'est leur identité effective. A la première époque, vous voyez chaque partie de la population se distinguer par ses mœurs, son langage et ses caractères physiques : de là résulte nécessairement une inégalité de puissance et de civilisation ; de là résultent par conséquent des classifications sociales. A la seconde époque, vous voyez une population, sinon absolument homogène, du moins tellement mélangée, que les seules variétés qu'elle présente ne sont plus que des variétés individuelles : de là résultent l'esprit d'égalité entre les classes et l'abolition graduelle des grandes distinctions héréditaires. A la première époque, les types de chaque race se montrent collectivement,

ce qui produit les distinctions collectives de castes. A la seconde, les types sont disséminés, altérés, confondus, ce qui tend à détruire toute distribution collective de la population. Ainsi, les grands traits par lesquels on caractérise les époques diverses de notre histoire, abstraction faite de toute idée systématique, témoignent d'une coïncidence parfaite entre les manifestations morales de la nation et les rapports physiques établis entre les divers éléments dont elle se compose. Est-ce donc une chose sans importance que de montrer ainsi jusqu'où s'étend l'influence des races?.....

Mais il est une objection que j'ai déjà bien souvent repoussée, et que je dois relever et repousser encore. On me dira : Vous prétendez expliquer tous les faits relatifs à l'état intérieur d'une nation, la nature de ses institutions, de ses idées, de ses mœurs politiques, par le rapport et le mélange des populations. Tout ce que nous avons jusqu'à ce jour considéré comme le résultat de la spontanéité humaine, n'est dû, selon vous, qu'à l'influence fatale d'une prédisposition organique. En cela, vos raisonnements sont aussi faux qu'exclusifs; ils sont également contraires au sentiment de notre dignité et aux inspirations d'une noble philosophie.

A cela je réponds que ma prétention ne va pas jusque-là. Le but de cet ouvrage, comme on l'a vu dans les premières pages de l'Introduction, a été de montrer que l'élément physiologique des races a été jusqu'à présent ou subalternisé ou méconnu, dans

toutes les grandes questions d'histoire, de politique et de philosophie. J'ai voulu réparer cet oubli, faire cesser cette exclusion.... Ai-je eu tort? ai-je conçu un plan ridicule ou futile? J'en appelle avec confiance à l'impartialité de ce juge suprême qui ne fait jamais défaut à l'écrivain de bonne foi.... Je dis que le progrès des peuples comme des individus s'opère par le double concours de leurs facultés natives, intrinsèques, et des circonstances étrangères à leur personnalité, telles que les principes religieux, l'enseignement intellectuel et les influences physiques. Je dis que, parmi les causes de développement des peuples, on n'a compté jusqu'à ce jour que celles qui agissent sur les individus, comme moyens d'éducation ou comme agents extérieurs, et que l'on a complétement négligé, omis celles qui procèdent de leurs diversités originelles. Qui peut nier cette proposition?.... Or j'ajoute que ce procédé, vraiment exclusif, doit être abandonné, et qu'il faut désormais tenir compte, non-seulement des influences de toute nature qui sont extérieures à l'homme, mais encore de celles qui se lient intimement à son organisation. — Rien ou presque rien, sous ce rapport, n'a été fait encore.

Il est vrai que la phrénologie, dans son application aux sujets isolés, a montré la mutuelle dépendance de l'organisation physique et des aptitudes morales. Mais de même que le docteur Gall a dit: Il y a dans le cerveau une multitude d'organes, auxquels correspondent les facultés et les instincts de l'homme, et l'on peut, par la comparaison des signes extérieurs

qui les représentent, découvrir de plus en plus les rapports qui existent entre la conformation cérébrale et le développement de l'intelligence; — de même, pour généraliser et rendre encore plus juste l'application de ces principes, il ne nous reste qu'à poser aujourd'hui ce nouvel axiome, applicable aux choses sociales : Le genre humain doit être considéré comme le cerveau des règnes organisés, et les innombrables variétés dont il se compose sont, pour ainsi dire, autant d'organes spéciaux qui ont des fonctions graduées et providentielles. Telle est la première pensée qui m'a préoccupé, et qui résume en quelque sorte tout ce que j'ai voulu dire.

Cependant j'ajouterai un mot.

Descartes, expliquant le système de l'univers, s'écriait dans un saint enthousiasme : *Donnez-moi de la matière et du mouvement, je vous ferai un monde.* S'il m'était permis, à moi, d'imiter cette audace, je m'écrierais à mon tour : *Donnez-moi des hommes et des terres, je vous ferai une société.* — Voulez-vous une société d'une stabilité parfaite ? J'associerai des races inégales ; je donnerai le pouvoir à la race la plus forte, je soumettrai à l'obéissance la plus faible, et j'interdirai tout mélange de sang, susceptible d'altérer leur rapport primitif d'inégalité. Cet ordre, une fois établi, durera indéfiniment. — Voulez-vous une société fondée sur la plus complète égalité ? J'associerai des hommes virtuellement égaux, c'est-à-dire des individus issus de la même souche, des mêmes familles, et ren-

dus autant que possible identiques les uns aux autres par l'action d'un croisement continu. Nul dans cette société ne se résignera à une position subalterne ; chacun voudra régner. Les premiers de la veille seront abaissés le lendemain, tour à tour honorés et avilis; les derniers subiront longtemps les inspirations d'une jalousie dévorante, jusqu'à ce qu'à leur tour ils parviennent par leur élévation à exciter la jalousie d'autrui. Que l'ordre règne dans cette société, c'est chose impossible; mais ce qui y régnera, c'est un nivellement absolu de conditions et de pouvoirs.—Voulez-vous des sociétés constituées entre ces deux extrêmes? Je mélangerai des races dans des rapports moins fortement exprimés; il existera entre elles un certain niveau commun, en deçà et au delà duquel se placeront néanmoins de nombreuses exceptions. Parmi les grands, on rencontrera tour à tour de la générosité et de la tyrannie, comme parmi les faibles, de la résignation et du ressentiment. Les alternatives d'ordre et de désordre seront fréquentes; chaque jour verra naître et régner un caprice, et les institutions subiront de nombreux changements, suivant les oscillations incertaines de ce pendule constamment ébranlé. Sous ce régime modéré, les passions les plus diverses auront une prédominance instantanée, et le temps amènera successivement, pour le peuple et pour chaque individu, les plus heureuses comme les plus fatales destinées. La grande loi de cette société sera de favoriser l'émancipation graduelle des pauvres : à cette condition seule, la paix intérieure pourra s'y maintenir. —

Enfin vous trouverez, au gré des combinaisons les plus variées, le bien-être et la paix au milieu de toutes les apparences de l'injustice et de l'oppression, le malheur, la rébellion et la discorde, au milieu des apparences de la prospérité et de la tolérance la plus large; vous trouverez la liberté au sein de l'esclavage, et l'esclavage au sein de la liberté. Or cette grande variété de mœurs, d'états, de sentiments, ne naîtra jamais du hasard..... Le premier élément de toute société, c'est l'homme, et l'homme, par sa naturelle diversité, est la première cause de toutes les différences de formes sociales.

FIN.

TABLE.

Pages.
INTRODUCTION I

PREMIÈRE PARTIE.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ANTHROPOLOGIE OU DE L'HISTOIRE NATURELLE DES RACES HUMAINES.

CHAP. I. L'histoire naturelle des races humaines est une science toute nouvelle. — Opinion des anciens sur les diversités physiques du genre humain. — Initiative de Linnée. — Système de Buffon 1
CHAP. II. Gradation générale des êtres. — Gradation dans le sein du genre humain. — Ch. Bonnet. — Lamark. — Ch. White. — Camper 10
CHAP. III. Des principales variétés humaines, d'après Blummenbach et W. Lawrence 29
CHAP. IV. Nouvelle division des variétés humaines par Virey, d'après le système de Camper; — par Bory de Saint-Vincent, etc. 46
CHAP. V. Mélange de plusieurs races sur le même sol. — Résultat physique du croisement. — Ouvrage de Prichard... 63
CHAP. VI. Importance historique de l'étude des races humaines. — Ouvrage du docteur W. F. Edwards 74
CHAP. VII. Y a-t-il inégalité naturelle d'intelligence entre les diverses races humaines? 87
CHAP. VIII. Premières applications politiques des principes précédents. — Ch. Dunoyer. — Benjamin Constant. — Ch. Comte 102
CHAP. IX. Conclusion de la première partie 117

DEUXIÈME PARTIE.

APPLICATION POLITIQUE DES PRINCIPES DE L'ANTHROPOLOGIE. — RÉSULTATS DIVERS DU MÉLANGE DES RACES.

Pages.

CHAP. I. Généralités historiques. — Origine de la servitude. — Substitution des questions sociales aux questions dites politiques. — Distinction des diverses formes de société : le *régime des castes*, l'*esclavage* proprement dit, la *servitude féodale*, et l'état plus ou moins parfait d'*égalité*........ 151

CHAP. II. Qu'est-ce que le régime des castes, tel qu'il existe dans l'Inde?........ 172

CHAP. III. Qu'est-ce que l'esclavage, tel qu'il existe aux États-Unis d'Amérique?........ 199

CHAP. IV. Qu'est-ce que la servitude féodale, telle qu'elle a existé en Europe et particulièrement en Angleterre?..... 236

CHAP. V. Tendance vers l'égalité sociale. — Histoire et politique de la France........ 274

CONCLUSION GÉNÉRALE........ 366